This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

3/6 88.

L'ÉPISCOPAT
DE MASSILLON

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

SUIVI DE SA CORRESPONDANCE

PAR

L'ABBÉ BLAMPIGNON

DOCTEUR EN THÉOLOGIE ET DOCTEUR ÈS LETTRES
ANCIEN PROFESSEUR DE PHILOSOPHIE AU LYCÉE D'ANGOULÊME
PROFESSEUR A LA SORBONNE

PARIS
LIBRAIRIE PLON
E. PLON, NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
RUE GARANCIÈRE, 10

1884
Tous droits réservés

1102

L'ÉPISCOPAT DE MASSILLON

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

imprimés anciens ou modernes, et notamment dans la savante thèse sur Massillon de mon confrère et ami M. l'abbé Attaix, docteur ès lettres, qui, d'ailleurs, m'a généreusement permis de lui emprunter ce qui me manquait encore.

Toute cette correspondance, toutes ces lettres de Massillon montreront une belle âme, tendrement religieuse, respirant la paix, la modération et la douceur, pleine surtout de charité, un cœur sincèrement attaché au Saint-Siége, à part peut-être quelques légères hésitations du début; enfin un esprit aimable et charmant, qui ne négligea jamais les lettres, et qui n'oublia dans aucun temps qu'il faisait partie de l'Académie française.

L'ÉPISCOPAT DE MASSILLON

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS [1]

CHAPITRE PREMIER

NOMINATION ET COMMENCEMENTS.

Quoique tout se renouvelle sans cesse, aucune transformation sociale ne fut peut-être plus rapide que celle du dix-huitième siècle. On se presse, on s'acharne; les ouvriers se multiplient pour renverser le vieil édifice. Le passé déplaît; les vieux pères de la patrie sont dédaignés; l'histoire de notre pays

[1] La première partie de ces recherches a reçu les précieuses approbations de plusieurs évêques et les bienveillants encouragements de quelques littérateurs. Comme de juste, elle a eu aussi des reproches à subir. En particulier, le savant P. Ingold, membre du nouvel Oratoire, m'accuse d'avoir parfois négligé de désigner tout au long les volumes des registres de l'ancien Oratoire, qui sont aujourd'hui déposés aux archives, et auxquels j'empruntais des renseignements; c'est qu'il n'a pas observé que, comme j'ai d'abord indiqué la collection, et que je marque exactement l'année, il est toujours très-facile de se retrouver à celui qui veut contrôler la sincérité des citations. Surtout dans son louable zèle pour la société à laquelle il appartient, il me fait un vrai crime de regarder l'Oratoire du dix-huitième siècle comme généralement favorable aux jansénistes et opposé aux Jésuites. Mais c'est là une chose évidente à laquelle personne ne peut plus rien. On conçoit, du reste, l'ardeur du P. Ingold, on aime même son enthousiasme. Cependant la critique historique ne s'appuie pas sur la passion; elle n'est ni soupçonneuse, ni flatteuse. D'ailleurs, en ces sortes de choses, à la distance où nous sommes, pour l'observateur

qui, dans ses gloires et ses épreuves, dans ses splendeurs et ses éclipses, est notre patrimoine le plus incontestable, n'apparaît plus que comme une chose vile et surannée. Quel entrain, quelle ardeur fébrile a démolir! Chaque jour on abat des murailles, et les grands seigneurs sous leurs dentelles, leurs soies et leurs étincelantes broderies ne sont pas les derniers à manier le pic ou la pioche. Sur les ruines du siècle de Louis XIV écroulé, Massillon reste comme une des rares colonnes encore debout. Mais évidemment il ne pourra résister à la marée envahissante. Au

étranger, la passion n'aurait plus aucun sens. Que lui importe si l'ancien Oratoire fut janséniste ou molliniste, ou gallican, pour ou contre le déterminisme?

D'un autre côté, un docte Jésuite, se plaçant à un point de vue tout opposé, m'a trouvé beaucoup trop indulgent à l'égard de la Congrégation. Or, je puis assurer aux deux parties, et au P. Le Lasseur et au P. Ingoldn que je n'ai pas d'opinion formée, que je suis sans amertume comme sans prédilection, et que je me propose simplement de chercher la vérité avec le pur désintéressement qui lui convient. On reconnaît donc très-volontiers le talent, la vertu, le savoir, le mérite de l'ancien Oratoire; mais dans un champ si étendu, au bon froment, n'a-t-il pas dû se mêler un peu d'ivraie?

En somme, l'étude critique n'a pour but de faire ni une apologie ni un réquisitoire; elle tâche d'être calme, équitable et sereine, elle s'applique à la constatation ou à la discussion des faits, à l'examen des œuvres, à l'analyse des caractères; elle demeure dans le domaine des réalités ou des probabilités historiques. Surtout elle se défie de ces entraînements, de ces impressions sensibles qui nous ôtent le sang-froid, nous empêchent d'apercevoir les choses telles qu'elles sont, et même, suivant Malebranche, « nous font presque toujours voir ce que nous souhaitons devoir ».

A ces sortes d'inutiles et vagues protestations, n'eût-on pas infiniment préféré le plus petit grain de mil, une note, un document original? Mais je ne désespère pas encore d'obtenir sur Massillon quelques renseignements inédits, quelque pièce qui m'aurait échappé, de l'obligeance du P. Ingold, et de son érudition qui, déjà, s'est fait très-honorablement connaître dans ce qui touche à l'histoire oratorienne, notamment par l'*Essai de biographie oratorienne*, et par la publication du recueil du P. Cloyseault. Qu'on me permette de rappeler ici que c'est moi qui le premier ai eu la bonne fortune d'engager le P. Ingold à imprimer ce curieux travail.

milieu des tourbillons de poussière que produit la destruction, du tumulte étourdissant que causent les folles ivresses de la régence, au bruit des soupers et des chansons des roués, ce n'est plus l'heure des prodiges de l'éloquence morale, des sincères conversions, de la charité chrétienne, des renoncements, des sacrifices, des austères retraites soit au Carmel, soit à la Trappe. Le luxe, l'ambition, le rire, les passions, une volupté raffinée, le persiflage, la spirituelle ironie, tout condamne à l'oubli Vincent de Paul, Bossuet, Rancé, Bourdaloue, les héros ou les maîtres de la vie humble et dévouée. S'attacher au char triomphant de Dubois, agioter à la suite des laquais de Law, faire avec le Parlement de l'opposition politique et religieuse, se préparer à passer bientôt du sensualisme pratique des courtisans au sensualisme théorique des philosophes à la mode, tel sera l'idéal, telles seront les aspirations d'une société où « chacun n'est que pour soi ». Au sein de pareils éblouissements, on n'a plus même l'espérance; car on n'aperçoit pas la lueur du meilleur avenir où l'on verra la religion, dégagée des choses humaines, trouver dans sa féconde pauvreté des cœurs généreux que lui amènera seul l'esprit d'immolation et de désintéressement, c'est-à-dire qui seront purement à elle. Il y avait donc longtemps que Massillon aurait dû quitter Paris, renoncer à une cour, fuir un monde auquel il ne saurait appartenir, et chercher un asile lointain pour employer ses dernières forces. Il finit par le rencontrer en Auvergne, mais, il est vrai, avec d'autres soucis; et en laissant un séjour qu'un homme comme lui ne pouvait regretter, il abandonna des amitiés, des habitudes et des

occupations dont personne ne se sépare sans douleur.

Ce fut le 11 novembre 1717 que le Régent appela le P. Massillon, âgé de cinquante-quatre ans, au siége de Clermont devenu vacant par le décès de M. de Saron [1]. Par là se trouvaient récompensés non-seulement ses longs et glorieux travaux de la chaire, mais encore son zèle prudent en faveur de l'unité catholique, si toutefois on doit regarder comme une récompense un ministère où la juste considération dont on jouit s'achète au prix d'une sollicitude constante, ainsi qu'aux dépens de la liberté. Sans contredit, l'Église est heureuse de voir élever aux honneurs mérités de l'épiscopat un prêtre de vertu, de talent et de savoir; en retour, le nouveau dignitaire, lorsqu'il a une grande âme, s'attriste en se sentant désormais arraché à ses relations, à ses études, à ses chers, quoique pénibles, labeurs, pour des fonctions où les consolations du ministère pastoral sont perpétuellement troublées par les inquiétudes et les amertumes de l'administration diocésaine.

Le P. Massillon ne remplaçait pas directement M. de Saron, qui était mort plus de deux ans auparavant, au mois d'août 1715. M. d'Entragues, d'abord désigné pour Clermont, venait d'être transféré à Lectoure, et l'abbé de Louvois devait lui succéder en Auvergne. Mais M. de Louvois pria le Régent de le décharger d'un tel fardeau, alléguant sa mauvaise santé qui le rendrait incapable de satisfaire aux devoirs de l'épiscopat, particulièrement dans un

[1] Dangeau, xvii, 187. — Bougerel, *Notes inédites* appartenant à M. le marquis de Clapiers, indique le 6 novembre, et Bicaïs, *Manuscrits* de la Bibliothèque d'Aix, marque le 7.

diocèse étendu, montagneux, renfermant beaucoup de paroisses inaccessibles aux voitures. Et en effet la pierre, dont il était tourmenté, ne lui laissa plus guère de répit, et le fit mourir peu de temps après au milieu des douleurs que cause ordinairement cette cruelle infirmité. Mais le duc de Saint-Simon ne se contente pas d'une explication aussi naturelle et aussi simple; et il dit avec ce malicieux raffinement dont son rare génie n'a pu toujours le préserver, et qui parfois l'empêche d'être juste, sinon bienveillant : « L'abbé de Louvois refusa l'évêché de Clermont sous prétexte de sa santé; en effet parce qu'il s'était attendu longtemps aux plus grands postes, et qu'il se trouvait vieux pour en accepter un si médiocre. Il n'était pas sans mérite, il avait de l'esprit, du monde, du savoir, et remplissait par lui-même et avec réputation la belle place dans les lettres de bibliothécaire du Roi... Quand il vit ses espérances trompées par l'évêché de Clermont, il ne put en digérer l'humiliation, et il aima mieux hasarder de ne sortir point du second ordre. Le P. Massillon, Père de l'Oratoire, célèbre par ses sermons, en profita. » — Le nouvel évêque n'avait pas de fortune. Or sans parler des nombreux frais qu'exigeait une inauguration épiscopale, les seules bulles pour Clermont montaient à la somme de 4550 florins. Ce fut alors que se montra pleinement la généreuse amitié de M. Crozat le cadet : il voulut payer les bulles; *pieusement et noblement,* dit Saint-Simon; Dangeau rapporte le même fait à la date du 11 novembre 1717 [1]. Et Duclos, confirmant

[1] Dangeau, xvii, 188. — Saint-Simon, éd. Chéruel, in-12, 1864, IX, 334.

ces témoignages d'ailleurs si décisifs, déclare que Massillon n'aurait pu accepter l'évêché si M. Crozat n'eût fourni l'argent nécessaire [1]. Apparemment il vaut mieux croire Duclos, Dangeau et surtout Saint-Simon, qui rend constamment justice à Massillon, quoiqu'il ne pense pas comme lui sur les questions religieuses du temps, que se fier à d'Argenson, dont les perfides insinuations ont été trop complaisamment recueillies par M. de Lescure. « On a dit, prétend-il, que madame de Berry payait les bulles qui sont de 40,000 livres. Mais elle ne fait qu'y contribuer; le chevalier Crozat fournit le reste. Des dévotes envoyèrent le soir de sa nomination de petites sommes de leurs épargnes pour y contribuer. Mais on les repoussa *brutalement*, et on leur dit qu'il y avait belle heure que la somme était complète [2]. » Non, ce qui doit être vrai dans ces propos ou ces commérages, c'est que Massillon refusa les dons des personnes pieuses et bienveillantes qui s'intéressaient à sa pauvreté. En effet, puisqu'on était forcé d'accepter, n'avait-on pas raison de tout recevoir d'un ami généreux et sûr comme Crozat, plutôt que de tendre la main à des pénitentes charitables? Il y eut là convenance et dignité; il y eut là surtout foi dans l'amitié. Quant à la somme qu'il s'agissait de verser, quoique la cour romaine consentît à la réduire de moitié en faveur du prédicateur, elle montait encore à 27,000 livres [3]; et nous savons par Massillon

[1] *Mémoires.* — Collection Petitot, LXVI, 294.

[2] *Journal de Mathieu Marais,* I, 488, note. — Lettre du marquis d'Argenson à la marquise de la Cour. A Paris, ce 16 novembre (et non mars, comme le veut M. de Lescure) 1717. Biblioth. Maz. Manuscrits, n° 2791, t. II, f° 213. J'ai rectifié le texte de M. de L. sur le Ms.

[3] *Mercure,* juillet 1718, p. 202.

lui-même qu'il n'eut absolument rien de sa famille.

Le jeune Roi qui avait été charmé du *Petit Carême*, et qui en apprenait par cœur les plus beaux passages, lui offrit gracieusement la croix et l'anneau des évêques [1].

En apprenant cette nomination, la duchesse de Lorraine, fille du Régent, qui en 1715 avait entendu l'oratorien à Nancy, le faisait complimenter par la marquise d'Aulède, à qui elle écrivait le 18 novembre 1717 avec une orthographe digne de sa mère la Palatine : « Je suis ravie que le P. Massillon soit évesque ; je vous prie, sy vous le voié, de lui dire de ma part, et aussi de vouloir bien me mender des nouvelles du roy d'Espagne, car l'on m'a déjà dit qu'il était fort mal, et sy il venoit à mourir, il nous faudroit estre en deuil à nostre voiage à Paris ; mes j'espère que cela n'empécherois pas les plaisirs [2]. »

Ce qui dans l'élévation d'un homme, d'un ecclésiastique surtout, charme et réjouit le plus, c'est de le voir conserver la simplicité de son ancienne vie et réagir en gardant ses habitudes passées contre le proverbe latin. Un évêque dont les manières ne changent pas avec les honneurs, humble, affable, d'un abord aisé, aimant les pauvres, se plaisant dans la conversation des petits, menant une existence frugale, recherchant les curés de village, vêtu sans faste, visitant les églises rurales, éclairé et par conséquent indulgent dans sa difficile, quoique modeste, administration diocésaine, résistant aux flatteries ou aux sollicitations, se donnant une peine infinie pour découvrir

[1] *Mercure*, décembre 1718, p. 164.
[2] *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine*, Nancy, 1865.

la science, le mérite et la vertu qui se dérobent; en un mot, songeant peu à lui et beaucoup aux autres, tel est l'idéal du bon pasteur et tel est le modèle auquel voulut se conformer celui qui allait occuper le siége de Clermont. Paris et Versailles l'avaient formé à la plus délicate politesse : la nature et la religion lui donnèrent un cœur bienveillant, généreux, désintéressé, ce qui vaut incomparablement mieux que tout le reste.

Voilà pour l'âme, pour les qualités morales; on se demande aussi quelle idée il faut concevoir de la physionomie de ce grand moraliste, de l'aspect extérieur de ce pénétrant et suave esprit? Dès 1704, Jean Bouys avait tracé le portrait du P. Massillon, alors âgé de quarante et un ans; et il le grava ensuite à la manière noire. Il est probable qu'on doit à l'amitié des Crozat et ce premier portrait et cette première gravure. Il y a une vingtaine d'années, on voyait à Hyères ce tableau de Bouys, ou du moins une ancienne et remarquable copie de l'original. Une pareille toile méritait d'être recueillie dans un grand musée; qu'est-elle devenue? nous en avons vainement depuis cherché les traces. Juilly possède aussi un portrait qui remonte à ces années, mais singulièrement fatigué par l'air épais et humide du réfectoire où il était exposé. Alors les beaux et abondants cheveux de Massillon flottaient autour de sa tête, et retombaient avec grâce sur son large col rabattu à la façon des oratoriens. Des yeux noirs magnifiques éclairaient son visage régulier, calme et d'une parfaite beauté. Déjà pourtant le bas de la figure est légèrement abattu; et un air pensif et mélancolique

se répand sur tous ses nobles traits. On peut voir au cabinet des estampes une superbe épreuve avant la lettre de l'œuvre de Bouys.

Seize ou dix-sept ans plus tard, à l'époque où nous sommes parvenus, c'est-à-dire au commencement de son épiscopat, il fut gravé par Crépy. Une toile infiniment précieuse m'a été récemment révélée par M. l'abbé Daniel, dont la famille est alliée aux Massillon. Rien de plus authentique, ni de plus intéressant. Elle paraît dater environ de la soixantième année du modèle, et l'on y voit ses armes qui se composent d'un alcyon naviguant paisiblement avec son nid sur les eaux agitées de la mer. Il porte le grand rabat séculier du dix-huitième siècle, et il a sur la poitrine la croix épiscopale modestement suspendue à un simple ruban. La distinction est la même; l'inévitable effet des années se fait sentir; il a cette perruque dont les rigoristes de l'Oratoire eurent la petitesse de lui faire un crime. Sur cette grande physionomie règne un air de majesté et de tristesse que tempère une ineffable bonté. C'est bien là Massillon vieillissant tel qu'on se le figure et tel qu'on l'aime : il attire par sa douceur, sa grâce, sa bienveillance, plus encore que par son génie même. L'âge, l'expérience, l'étude du cœur humain l'ont désenchanté de la terre, sans lui ôter le désir d'être utile et agréable. Ces mêmes caractères se retrouvent enfin dans un portrait au pastel conservé à Clermont, mais qui appartient aux dernières années du personnage, et où l'âge n'a plus épargné qu'un suprême rayonnement de l'âme.

Malheureusement à la fin du dix-huitième siècle et au commencement du dix-neuvième, les éditeurs ont

donné de nombreuses estampes, en essayant de prêter à cette grave figure un air sensuel bien éloigné de la vérité, et qui ne se rapporte en rien aux œuvres authentiques des artistes contemporains. C'est un Massillon de fantaisie, et même de fort mauvaise fantaisie, comme dans un autre genre, celui de Grimm ou d'Audin.

Or dès que le chapitre de Clermont eut appris la nomination, fier d'un semblable choix, heureux de voir enfin un terme à la vacance du siége pontifical, il s'empressa d'offrir des félicitations à celui qui allait devenir son chef. Le nouvel évêque répondit le 22 novembre 1717 par une lettre modeste et polie dont j'ai trouvé la copie dans un recueil manuscrit du temps : « Messieurs, je ne saurais qu'être très-sensible aux marques de bonté dont vous voulez bien m'honorer. Il fallait à une église aussi illustre que la vôtre par les grands évêques qui l'ont gouvernée, et par le mérite des sujets qui la composent actuellement, un évêque qui pût en soutenir toute la dignité. Il s'en faut beaucoup que j'en sois capable, mais j'y porterai de bonnes intentions, si je n'y porte pas de bonnes qualités. J'espère encore que votre secours et vos bontés suppléeront à tout ce qui me manque; et quand je serai connu de vous, peut-être ne me trouverez-vous pas indigne de m'honorer de votre confiance. Permettez-moi de vous le demander. » — Quoique loin de l'Auvergne et de Paris, le collége oratorien de Marseille n'oubliait pas un ancien élève; le supérieur lui écrivit. Dans ces circonstances importantes de la vie se ravive en effet une affection qui semblerait effacée par le temps, l'éloignement et la différence des idées.

Quelques semaines après le *Petit Carême*, le 10 mai 1718, Massillon fut préconisé par Clément XI. Il avait subi un assez long retard. C'est que le Saint-Siége, alarmé du choix de plusieurs ecclésiastiques français dont les sentiments étaient justement suspects, avait ajourné l'expédition des bulles épiscopales; c'étaient MM. de Lôrraine, d'Entraigues, Bossuet le neveu, de Tourouve et de Castries. La passion des jansénistes paraissait au comble; et les plus ardents, comme le duc de Saint-Simon, ne parlaient de rien moins que de rompre avec le centre de l'unité religieuse. On était vraiment sur le bord de l'abîme; et la moindre secousse pouvait y précipiter une partie de la nation. Enfin les prêtres nommés se soumirent; et le Souverain Pontife put pourvoir aux siéges vacants. La prudence et la longanimité du Saint-Père sauvèrent les imprudents du danger. Massillon, dont l'orthodoxie était connue à Rome, mais qui avait partagé le retard imposé à ses confrères compromis, obtint ses bulles au mois de décembre 1718. Le 21, fête de l'apôtre saint Thomas, il reçut l'onction épiscopale dans la chapelle des Tuileries des mains de Fleury, assisté de M. de Tressan, évêque de Nantes, depuis archevêque de Rouen, et de M. de Caumartin, évêque de Vannes. Par une rare exception, le jeune prince voulut assister à cette grave et longue cérémonie; et il se tint à la tribune, accompagné du cardinal de Rohan. Une de ces difficultés d'étiquette, si communes alors, et toujours si soigneusement relevées par Saint-Simon, empêcha les autres cardinaux de se rendre au sacre; cependant, en dehors des trois prélats officiants, on y compta treize ou quatorze évêques.

Le duc de Saint-Simon nous donne sur ce sacre quelques détails à propos des *carreaux;* on aimerait mieux l'entendre parler du nouvel évêque; cependant, il faut encore se trouver heureux de ce qu'il nous dit. Dans ses annotations à Dangeau, il s'était déjà étendu sur ces petites misères de cérémonial si importantes à ses yeux. Il est plus explicite dans ses Mémoires [1] : « Le P. Massillon, de l'Oratoire, excellent prédicateur, avait reçu ses bulles pour l'évêché de Clermont, auquel le Roi l'avait nommé. Il avait fort plu à la cour par des sermons à la portée de l'âge et de l'état du Roi qu'il avait précédemment prêchés à la chapelle. Le Roi eut curiosité de voir son sacre : il fut dit que pour sa commodité, il se ferait dans la chapelle. Les évêques, toujours très-attentifs à usurper, tirèrent sur le temps, et déclarèrent que pas un n'assisterait à ce sacre s'il s'y trouvait des cardinaux. Il n'y avait point d'exemple de sacre dans la chapelle du Roi, très-peu ailleurs, où le Roi ou la Reine eussent été; et lorsque cela était arrivé, c'était dans des tribunes. La difficulté des évêques était qu'ils n'osaient prétendre des carreaux dans la chapelle, et que, n'en ayant point, ils n'en voulaient pas voir aux cardinaux. Mais la difficulté était ridicule. Les évêques se trouvent continuellement à la messe du Roi et à celle de la Reine, et à toutes les cérémonies et offices qui se font à la chapelle en présence de Leurs Majestés; ils n'y ont jamais eu ni prétendu de carreau, et y en ont toujours vu aux cardinaux, sans parler des ducs et des

[1] Voir DANGEAU, XVII, 437, 438 et 449, et SAINT-SIMON, XI, 54.

duchesses. Quelle différence donc d'un sacre dans la chapelle, ou de la simple messe du Roi, ou d'une autre cérémonie? C'est qu'ils sentaient leurs forces, la faiblesse du Régent, la situation actuelle des cardinaux, et qu'ils cherchaient à se fabriquer un titre de leur ridicule difficulté. Le cardinal de Noailles était éreinté par l'appel qu'il venait de publier, et le grand aumônier lui disputait de faire porter sa croix devant lui dans la chapelle; il ne pouvait donc songer à y aller. Polignac était encore moins en état d'y paraître et de disputer, comme on le verra incontinent; Rohan et Bissy en étaient à faire leur cour aux évêques pour les attirer à faire tous les pas de fureur qui leur convenaient dans la circonstance toute fraîche de la déclaration de l'appel du cardinal de Noailles et de plusieurs évêques et corps, etc. En même temps, Bissy, dans la foule qu'il travaillait à exciter, et qui n'espérait de succès à Rome que par celui qu'il opérerait ici par les évêques de France, se trouva, heureusement pour leur prétention, le seul des cardinaux qui pût se trouver à ce sacre. Il le leur sacrifia d'autant plus volontiers que cette complaisance de ne s'y point trouver n'altérait point la possession des cardinaux, et ne donnait aucun titre aux évêques, qui, contents de ne point voir de carreaux dans la chapelle, parce que le Roi, pour voir mieux, y devait être dans sa tribune qui contient aisément toute sa suite, ne purent trouver mauvais qu'il y eût là des carreaux qui ne se pouvaient voir d'en bas, et que par conséquent le cardinal y eût le sien auprès du Roi, comme le grand chambellan, le premier gentilhomme de la chambre, le gouverneur

du Roi et son capitaine des gardes, tous ducs, etc.; pour le cardinal de Gesvres, c'était avec de l'esprit, du savoir et une rage d'être cardinal qui avait occupé toute sa vie, un hypocondriaque de sa santé, qui, dès qu'il fut parvenu à la pourpre, se renferma presque aussitôt et ne se trouva plus à rien. Mais je préviens sa promotion qui n'arriva que dans l'année suivante. Ainsi, le P. Massillon fut sacré dans la chapelle par M. de Fréjus, précepteur du Roi, assisté des évêques de Nantes, premier aumônier de M. le duc d'Orléans, et de Vannes. Le Roi était dans sa tribune, accompagné de sa suite, parmi laquelle était le cardinal de Rohan, douze ou quinze évêques au bas, et point de cardinaux. La cérémonie s'en fit le 21 décembre. » Après le sacre, le maréchal de Villeroy, dont l'orateur avait jadis célébré l'oncle, reçut à diner les prélats et les personnages invités à cette fête; et la maréchale a régalé les dames.

Le nouvel évêque prêta serment au Roi le 3 janvier 1719, en présence du duc d'Orléans; le procès-verbal de cette prestation existait dans la collection du comte de M***, signé de Massillon, et suivi de l'attestation du cardinal de Rohan. Vers ce temps, il servit d'assistant à la consécration de M. Varlet, des Missions étrangères, qui se fit ensuite remarquer par une déplorable opposition aux décrets du Saint-Siége, et que Clément XI fut obligé de suspendre de ses fonctions [1].

Le 23 février de cette même année 1719, Dangeau écrivait : « Le fameux Père Massillon, évêque de

[1] Dorsanne, 1756, III, 372, et les *Appelants célèbres* (par Barral), 1753, 491.

Clermont, fut reçu à l'Académie française, et fit une harangue qui fut fort louée. » Il y remplaçait, comme à Clermont, son ami l'abbé de Louvois, mort le 5 novembre précédent. Le discours du récipendiaire est court, simple et charmant. Il y dit avec le plus heureux naturel ce que demandaient l'auditoire et les circonstances. On s'étonna, selon le mot de madame de Tencin, de rencontrer ainsi « dans un homme de communauté un bon goût, un bon ton et une bonne grâce dont n'approche point le style des grands seigneurs les plus distingués par leur esprit dans les sociétés de la cour ». L'empressement de l'Académie avait été vif et sincère; elle ne nommait jamais les membres des congrégations religieuses; ni Malebranche ni Bourdaloue ne purent lui appartenir. Mais à peine Massillon fût-il libre, qu'elle se hâta de l'appeler à elle. Le journal de Trévoux, rédigé, comme on le sait, par les Jésuites, s'unit par quelques mots délicats, fins et gracieux aux gens du monde pour applaudir et à ce choix et à ce discours. Aux aimables et spirituelles paroles des Pères de Trévoux, les jansénistes et les Oratoriens rigides durent froncer leur sévère sourcil.

Ainsi, en ces années, Massillon recevait les légitimes récompenses de ses nobles labeurs. Il était élevé aux honneurs de l'épiscopat; il allait faire partie du conseil ecclésiastique ou conseil de conscience créé par la Régence; les plus orthodoxes prélats comme les Bissy, les Rohan, les Fleury, les La Rochefoucauld, lui accordaient leur confiance; et enfin l'Académie française lui donnait, non la gloire dont il était déjà en possession et que nul pouvoir au

monde ne saurait mettre sur un front, mais la plus belle, la plus pure et la plus enviable des couronnes littéraires.

En finissant son discours, le récipiendaire, avec une teinte de mélancolie, disait à ses nouveaux confrères qu'il ne pourrait jouir de leur société, attiré au loin par le ministère pastoral. « Heureux si, n'étant pas capable de partager avec vous la gloire de vos travaux, je pouvais du moins en être ici le témoin et l'admirateur; et si appelé ailleurs par le devoir, le regret de ne pouvoir jouir longtemps de l'honneur que vous me faites, n'égalait le plaisir que je sens de l'avoir reçu! »

Là-dessus le chancelier de l'Académie française, l'austère abbé Claude Fleury, jaloux de la vieille et primitive discipline qu'il avait décrite avec une si charmante candeur, usant du privilége de ses soixante-dix-neuf ans, en répondant à un évêque dont il connaissait le cœur, ne craignit pas d'insister sur la nécessité de la résidence pastorale qu'avait indiquée le récipiendaire. « Vous arroserez l'heureuse province qui va vous posséder, de ce fleuve d'éloquence chrétienne que vous faites, depuis tant d'années, couler parmi nous; car vous savez, Monsieur, que c'est le premier devoir des évêques. » Et le pieux vieillard laissait, en parlant à Massillon, échapper de ses lèvres, en pleine Académie, un véritable sermon sur les obligations épiscopales. Évidemment, en parlant ainsi à un prélat plébéien et résolu à vivre au milieu de son troupeau, Fleury voulait atteindre au-dessus ou au delà; il s'adressait à tous les prélats, grands seigneurs et courtisans, qui, une fois hors de

Versailles ou de Paris, se croyaient en exil, même à Strasbourg, même, hélas! à Cambrai (on l'avait vu naguère). Il faut dire cependant que le zèle de Fleury, en pareille circonstance, avait l'air un peu chagrin, morose et amer; mais celui qui dans son histoire n'avait pas épargné la papauté, ne pouvait pas être moins sévère pour l'épiscopat.

D'ailleurs le zèle que mettait Massillon à défendre la *constitution* devait déplaire au vieux gallican. Il le voyait précisément rester à Paris pour travailler à l'acceptation, s'unissant aux évêques les plus constitutionnaires, comme on disait alors, et poussant le cardinal de Noailles dans ses derniers retranchements. Nous ne reviendrons pas sur ce rôle très-actif et très-sincèrement orthodoxe dont nous avons autrefois longuement parlé.

Pendant qu'il était encore à Paris, il donnait à son clergé les marques de sa grâce polie, aimable et sympathique. Ainsi le 2 mai, à l'occasion de la mort de M. Ogier, doyen de la cathédrale, il écrivait au chapitre une lettre [1] où, après avoir loué les vertus et les talents du respectable défunt, dans lequel, disait-il, il perdait un ami tendre et fidèle, il ajoutait ces mots d'une charmante délicatesse : « Comme c'est parmi vous, Messieurs, qu'il s'était formé, et que c'est vous qui m'aviez fait un présent si précieux, j'espère que vous m'en dédommagerez, et que je retrouverai dans toute votre compagnie le même zèle pour moi et la même amitié dont feu M. votre doyen m'avait honoré. J'espère encore que vous voudrez

[1] Archives du Puy-de-Dôme.

bien m'aider dans la conduite d'un diocèse si vaste et si pénible, comme je compte vous donner dans toutes les occasions les marques les plus sincères du respect et de la confiance avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très-humble et très-obéissant serviteur. » Peu de jours après cette lettre d'où s'exhalent les parfums exquis de la plus pure modestie, l'auteur, échappant à Paris, prenait la route de son diocèse.

On était dans la plus heureuse saison de l'année.

Il dut respirer, en entrant en Auvergne; il y trouvait les paysages pittoresques que traverse l'Allier et qu'encadrent les formes fantastiques des montagnes. Dans ces beaux jours de mai, le délicieux et fécond bassin de la Limagne abonde de vie, de fraîcheur et d'activité; les prairies brillent d'une ravissante verdure; les eaux limpides réfléchissent l'éclat du soleil; les champs, les vignes et les vergers sont pleins des plus tendres couleurs; les villages s'animent à la chaleur renaissante; et tout ce poétique spectacle est dominé par les ondulations bleuâtres des hauteurs de l'Auvergne et du Forez qui, aux premiers feux de l'aurore, ressemblent à des nuages flottant au milieu d'un fluide d'azur. Un des plus anciens prédécesseurs de Massillon, Sidoine Apollinaire, disait que cette riche contrée inspirerait l'oubli de la patrie. La Limagne, dont le fils de la Provence devenait le pasteur, remplaça-t-elle en effet pour lui les chaudes rives d'Hyères, les collines de l'Esterel avec le radieux éclat de sa mer et de son horizon? Ne rencontra-t-il pas ces épais et lugubres brouillards qui trop fréquemment voilent la grâce de la Limagne, et qui, selon Grégoire de Tours, empêchèrent le roi

Childebert de voir l'agréable aspect du pays, et lui faisaient dire en soupirant avec une grâce déjà toute française : *Velim unquam Arvernam lemanem quæ tanta jucunditatis gratia refulgere dicitur, oculis cernere.*

Après avoir salué ces bourgs et ces villages qui se multiplient partout dans cette contrée, au bord des eaux, sur les cimes des montagnes, au fond des plaines, au flanc des rochers, le nouvel évêque arriva, vers la fin de mai, à Clermont qui s'étale comme la merveille de l'Auvergne, au pied du Puy de Dôme.

Ce fut le 29 mai 1719 que Massillon prit possession du siége illustré par les Austremoine, les Urbique, les Allyre, les Rustique, les Sidoine Apollinaire et les Jacques d'Amboise. Comme dans plusieurs autres villes, le cérémonial de l'installation, consacré par une antique coutume, était singulier et rappelait le moyen âge. Le nouvel évêque, en arrivant à Clermont, descendait à l'abbaye de Saint-Allyre, et y restait une semaine. Là il recevait les députations du chapitre, des magistrats et des officiers municipaux, et entendait leurs harangues. Enfin le prélat, revêtu seulement du rochet et du camail, s'avançait processionnellement vers la cathédrale, entouré du clergé et du peuple, et ayant à ses côtés trois élus de la ville. A la barrière, l'abbé de Saint-Allyre, remettait l'évêque au chapitre de la cathédrale, en disant : « Nous vous le donnons en vie, vous nous le rendrez mort... » Le cortége arrivait à la porte des Gras. Là le chantre adressait un discours latin au prélat qui prêtait le serment; on lui mettait enfin la mitre, la

crosse et la chape, et, au chant du *Te Deum*, on entrait dans la cathédrale, où le chanoine chantre installait enfin le prélat. Le premier il refusa de se soumettre à tous ces gothiques usages, ainsi que l'année précédente l'avait fait à Troyes le neveu de Bossuet à l'égard de coutumes plus étranges encore [1]. En arrivant, il descendit simplement au séminaire, y passa les huit jours traditionnels, et l'après-midi du 29 mai 1719, lundi de la Pentecôte, il se rendit à l'évêché. De là, il longea les murs extérieurs de la cathédrale, il prêta serment en face du portail méridional, *ante ædem a meridionali parte*, d'observer exactement *de puncto ad punctum absque contradictione* les priviléges ou les droits du chapitre. Il portait le rochet, le camail, puis la chape et l'aumusse [2].

Quand on a gravi les vieux quartiers de la ville, si bizarrement découpés par des lignes grimpantes et tortueuses comme les rues des Gras et des Chaussetiers, en se trouvant au portail des Gras ou à la place « derrière Clermont », on est ébloui de la vue splendide qui éclate tout à coup. A cette saison de l'année surtout où les montagnes sont remplies de verdure et de soleil, la nature épanouie semble s'associer aux fêtes des hommes. L'âme douce et facilement émue du grand écrivain devait être sensible à ces poétiques horizons ainsi aperçus du pied même de la cathédrale.

[1] Courtalon, *Topographie de Troyes*, 1783, t. I, 465; et Grosley, *Mémoires*, 1812, II, 33 et 103.

[2] On conserve aux archives du Puy-de-Dôme les actes de la prise de possession et de la prestation du serment. Nous y avons puisé ces détails. M. Boucher, intendant d'Auvergne, assistait à cette cérémonie : il y fut harangué en latin.

Quel spectacle aussi que celui de cette belle et vaste église! En y pénétrant, on est heureusement surpris par l'harmonieuse ordonnance du système ogival dans sa gloire et ses hardiesses. L'élévation prodigieuse des voûtes et l'élégante légèreté des colonnes étonnent en ravissant. Les fleurs de l'art gothique, les roses, les quintefeuilles, les enroulements des feuillages donnent à ces hautes allées de pierre un charme puissant qui séduit tout d'abord, et qui s'accroît avec l'étude. Le chœur resplendit de magnifiques vitraux dont quelques-uns remontent à saint Louis; le jour qui se voile et se colore en les traversant achève de donner un aspect mystérieux aux profondeurs de ce bel édifice, qui évoque l'idée d'une forêt où le soleil reflète quelques rayons d'or et de pourpre sur les cimes des arbres, en laissant à demi dans l'ombre d'indéfinissables retraites. Les maîtres du treizième et du quatorzième siècle avaient vraiment un vif, un pur sentiment des idéales beautés, en s'élevant ainsi sans crainte vers l'infini par la poésie de l'art. Et malgré tant d'années, tant de progrès et d'efforts, malgré tant de ruines aussi, au milieu des cités renouvelées, agrandies et transformées, les œuvres du moyen âge, les nobles et imposantes cathédrales, demeurent encore le plus précieux comme le plus noble ornement des villes. Sur les rues élargies et redressées, les maisons exhaussées, les halles, les marchés, les squares, elles élèvent toujours leur front auguste où semble reluire une souveraine sérénité. Ces vieilles églises verront bien d'autres changements; une longue suite de générations diverses passeront à leur pied, elles resteront

comme le témoignage de ce que vaut l'humanité qui s'unit à Dieu, et la preuve visible de notre grandeur morale. Fiers et immenses monuments, tandis que les constructions modernes cherchent la satisfaction des instincts matériels ou individuels, vous aspirez à contenter des jouissances plus vastes, plus hautes et plus généreuses!

Ce fut le chanoine Julhien, qui était alors grand chantre, qui installa le nouvel évêque.

Ainsi mis en possession de son siége, il se hâta de fixer l'administration diocésaine. Il choisit des grands vicaires nettement soumis au Saint-Siége. L'un d'eux fut M. de la Bâtie. Il nomma comme official l'abbé de Champflour; et, l'ayant vu à l'œuvre, le 25 septembre 1719, il lui donna des lettres de vicaire général.

L'église d'Auvergne comptait parmi ses dignitaires plusieurs membres de cette noble famille des Champflour. Un François de Champflour, mort en 1682, avait occupé la place d'abbé du chapitre de Clermont. Son neveu Étienne lui succéda. Né en 1646, Étienne fut appelé en 1702 à l'évêché de la Rochelle, où il mourut vingt-deux ans plus tard. Avant son épiscopat, il avait travaillé avec zèle dans les séminaires de la compagnie de Saint-Sulpice; puis, en qualité de vicaire général de Clermont, il avait montré sa piété douce, égale et clairvoyante.

Un autre Champflour, né en 1720, reçut le 17 décembre 1734 la tonsure cléricale des mains de Massillon dans la chapelle épiscopale; l'évêque de Mirepoix, dont nous allons parler, lui résigna son canonicat, et Massillon visa l'acte le 27 septembre 1737.

Le nôtre, c'est-à-dire le grand vicaire de Massillon, Jean-Baptiste de Champflour, était né à Clermont sur la paroisse du Port en juin 1683 de Blaise de Champflour et de Hélène de Laire. Élevé à Saint-Sulpice, il prit à Bourges le titre de docteur en théologie. Son oncle, l'évêque de la Rochelle, lui résigna son canonicat et son titre d'abbé du chapitre. Il prit possession de sa dignité le 4 octobre 1703. Le 24 septembre, M. Étienne de Champflour l'ordonna prêtre. En 1714, M. Bochard de Saron le nomma grand vicaire. Enfin le 2 mars 1717, il fut élu prévôt à la place de son parent maternel Claude de Laire. Ce Claude de Laire, d'une famille bien connue à Clermont, avait été prévôt dès 1709. Quand Massillon prit possession de son siége, il le trouva vicaire général capitulaire.

Lorsque Massillon eut nommé l'abbé de Champflour son grand vicaire, il choisit, pour lui succéder dans sa place d'official, Géraud de Champflour, ancien official de la Rochelle. Le 20 mars 1721, il mit ce même Géraud à la tête des Bernardines de Clermont. En 1722, Géraud fut pourvu d'un canonicat libre et d'une prébende au chapitre cathédral. Ce fut le chantre Antoine Périer qui l'installa le 12 juin.

Ces Champflour, auxquels Massillon s'affectionnait ainsi, étaient connus par leur attachement aux doctrines orthodoxes. En particulier le grand vicaire de Massillon montra un zèle sage et éclairé pour la défense de la foi catholique. L'éloquent évêque eut la consolation de le voir nommé au siége de Mirepoix : il fut sacré au séminaire de Saint-Sulpice par l'archevêque de Sens, Languet. Après un long et saint

ministère, il imita Massillon, et laissa pour ses héritiers les pauvres de l'hospice de sa ville épiscopale.

Son oncle, l'évêque de la Rochelle, et pendant son épiscopat, et lorsqu'il était vicaire général de Clermont, avait montré un grand zèle contre le fameux *cas de conscience*, composé, croyait-on alors, par le curé de Notre-Dame du Port qui confessait le chanoine Périer, neveu de Pascal. Dans cette singulière consultation, qu'on sait être maintenant de M. Eustace, attaché de Port-Royal, on supposait un confesseur de province, embarrassé des sentiments d'un ecclésiastique son pénitent, au sujet du jansénisme, et ayant recours aux docteurs de Sorbonne. Le 20 juillet 1701, quarante docteurs déclarèrent que les opinions énoncées (quoique parfaitement jansénistes) n'étaient ni nouvelles, si singulières, ni condamnées. Cette pièce circulait partout, renouvelant et encourageant les résistances, échauffant les esprits, agitant les âmes. Ce fut alors que M. de Champflour écrivit au grand Bossuet une intéressante lettre dont l'original se conserve à Saint-Sulpice. Qu'on me permette de la transcrire, non-seulement parce qu'elle dépeint les difficultés religieuses du temps, mais parce qu'une fois de plus elle nous fait voir où Massillon cherchait ses amitiés.

« MONSEIGNEUR,

« La bonté que vous m'avez témoignée autrefois, pendant que je demeurais dans le séminaire de Saint-Sulpice, me fait espérer que vous ne trouverez pas mauvais que j'aie recours à votre protection dans l'occasion présente, où il s'agit de la conservation du sacré

dépôt de la foi dont les évêques sont chargés spécialement, et que je sais vous être si à cœur. C'est au sujet d'un cas qui contient d'une manière couverte presque tous les sentiments, que quarante docteurs de Sorbonne ont souscrit, et dont la décision porte que ces sentiments ne sont point nouveaux, ni singuliers, ni condamnés par l'Église, qu'un confesseur ne doit pas obliger son pénitent à les abandonner, pour lui accorder l'absolution. Je ne sais, Monseigneur, si Votre Grandeur l'aura vue déjà; mais cette décision a déjà fait du bruit dans plusieurs diocèses, et les jansénistes en triomphent, la regardant comme un moyen sûr et facile pour n'être plus inquiétés et pour attirer aisément dans leur parti toutes sortes de personnes. Et en effet, quand les jansénistes n'auraient obtenu autre chose par cette décision, sinon que pour le fait de Jansénius, il suffit d'une soumission de respect et de silence, en voilà assez pour les mettre à couvert de tout ce que l'on pourrait faire contre eux. Car quel est le confesseur qui tiendra ferme pour ne pas donner l'absolution à un pur janséniste, lorsqu'il lui dira qu'il condamne les cinq propositions de Jansénius, dans tous les sens que l'Église les a condamnées, mais que suivant l'avis des quarante docteurs de Sorbonne, il n'est pas obligé de croire intérieurement qu'elles ont été condamnées dans le sens de Jansénius, et qu'ainsi il peut soutenir ce sens de Jansénius et toute sa doctrine, pourvu qu'il ait pour le fait une soumission de respect et de silence? Dans quel embarras ne sera pas un grand vicaire si cette décision n'est infirmée, surtout si ces nouveaux sentiments sont ordinaires dans son diocèse, se voyant à tout moment obligé de recevoir tous les jansénistes qui s'expliqueraient comme je viens de le marquer, soit pour les ordres, soit pour l'approbation, soit pour toute sorte de bénéfices, ou de se déclarer contre la décision des quarante docteurs de Sorbonne? Il est vrai qu'il doit tou-

jours faire son devoir, mais quelle facilité n'aura-t-on pas à le faire passer pour un entêté et un ignorant, et à le rendre ainsi tout à fait inutile dans son ministère, ayant à lui opposer le sentiment de quarante docteurs de Sorbonne? Il n'est que trop vrai que les jansénistes ne pouvaient pas trouver de meilleur moyen pour n'être pas inquiétés dans leurs sentiments. Mais ce qui est encore plus fâcheux, c'est que la décision de ce cas leur donne une facilité prodigieuse pour faire goûter à toutes sortes de personnes, même les plus simples, le venin de leurs erreurs. Il n'est pas besoin pour cela de grands raisonnements ou de preuves subtiles, il leur suffit de faire voir que ce sont les sentiments de quarante docteurs de Sorbonne, comme il paraît par leurs souscriptions. Il n'y a presque personne en France qui ne se laisse gagner par l'autorité d'un si grand corps; on ne s'avisera pas de soupçonner que le corps de la faculté soit d'un sentiment contraire, voyant la signature de quarante docteurs, surtout si les autres ne disent mot, et qu'on n'infirme pas la décision qui a été donnée au public. Ce qui m'oblige, Monseigneur, à solliciter plus vivement que nul autre qu'on remédie à toutes les suites fâcheuses de cette décision, c'est qu'il y a ici bien des esprits qui ont une grande pente pour les nouvelles erreurs, et que, selon toutes les apparences, le cas y a été fabriqué et imprimé, quoique fort secrètement et qu'on en ait tiré fort peu, en sorte qu'il n'a paru ici que deux exemplaires qu'on faisait voir aux uns et aux autres, et qu'on retirait aussitôt. Et quelque diligence que j'aie faite pour en avoir un, je n'en ai pu venir à bout. J'ai appris pourtant avec bien de la joie que le R. P. Daniel, Jésuite, de la maison professe de Paris, en avait un qui est tout conforme à la copie qu'on vous présentera avec ma lettre [1].

[1] Le *Cas de conscience* forme huit pages in-8°, sans nom d'imprimeur. Il porte pour titre : *Lettre de M..., chanoine de B., à M. T. D. A.* Puis suit

« Je m'étais déjà donné l'honneur d'écrire au R. P. de la Chaise et à M. l'abbé Dumas, docteur de Sorbonne, pour les prier de remédier à un si grand mal par leurs lumières et par leur crédit; et ils sont déjà tout disposés à s'y employer de toutes leurs forces; mais quelques lumières et quelque crédit qu'ils aient, ils ne croient pas pouvoir y réussir sans vous. On me l'a ainsi mandé de Paris; et c'est ce qui m'oblige, Monseigneur, à me jeter en esprit aux pieds de Votre Grandeur pour la conjurer, par tout le zèle que vous avez pour les intérêts de Dieu, et par toutes les grâces et les faveurs que vous en avez reçues, de ne pas abandonner dans cette occasion la cause de la saine doctrine, et le dépôt sacré de la foi qui périclite si fort. Qui sait si Dieu ne vous a pas mis au point d'élévation et de faveur où vous êtes pour appuyer ses intérêts dans cette rencontre, et vous donner en même temps le moyen de lui marquer votre parfaite reconnaissance? Je suis parfaitement persuadé, Monseigneur, que ces occasions de plaire à Dieu vous sont plus chères que toutes les faveurs du monde. C'est pourquoi je ne doute pas que vous embrassiez celle-ci avec tout le zèle possible, quelque indigne que soit d'être écouté celui qui vous la propose. »

Dès ce premier voyage, Massillon avait donc choisi ses collaborateurs entre les moins suspects de jansénisme. Quoique pressé par le temps, il voulut visiter les hauteurs de ce Beauregard, qu'il devait tant aimer, et où son cœur repose encore à l'entrée du sanctuaire de l'église, ayant été protégé durant les troubles de la Révolution par les souvenirs reconnaissants des

une petite lettre d'envoi. Alors vient le *Cas de conscience proposé par un confesseur de province touchant un ecclésiastique qui est sous sa conduite, et résolu par plusieurs docteurs de la Faculté de théologie de Paris.*

habitants. Rien de plus pittoresque que la campagne que possédaient à Beauregard les évêques de Clermont. Des limites indécises du parc la vue s'étend sur les plaines et sur les montagnes ; on aperçoit des sites merveilleux, et l'on en devine de plus beaux encore, car, dans les choses extérieures comme dans les choses morales,

Où l'œil n'espère plus, le charme disparaît ;

tant il est vrai que les jouissances de la vie consistent plutôt dans l'attente que dans la réalité !

C'est de là qu'il écrivait, le 17 septembre, 1719, aux chanoines de sa cathédrale pour les prier d'élire M. Périer à la dignité de chantre. Cet abbé Périer était le neveu du chantre qu'il s'agissait de remplacer, et le petit-neveu de Pascal. Le chapitre cathédral de Clermont se composait alors de l'évêque, de quatre dignitaires qui étaient le prévôt, l'abbé, le doyen et le chantre, et de vingt-quatre chanoines. Il nommait lui-même à ses stalles vacantes, et aux divers emplois du chœur alors fort nombreux. Voici la lettre de Massillon, conservée dans les archives actuelles du chapitre de Clermont :

« Messieurs, on vient de m'apprendre la mort de M. le chantre, et je suis fort touché de la perte que vous avez faite. Vous connaissiez son zèle pour les intérêts de notre Église, et je ne doute pas que M. Périer, son neveu, ne trouve auprès de vous les sentiments de reconnaissance qui sont dus aux services et à la mémoire de son oncle. Si ma recommandation pouvait y ajouter quelque chose, je prendrais la liberté de vous solliciter en sa faveur. C'est un bon sujet qui sert l'Église depuis

longtemps; et vous voyez bien, Messieurs, que c'est la seule équité, et non aucun intérêt particulier, qui me détermine à vous demander pour lui la place de son oncle. Je suis même persuadé que la prière que je vous fais vous sera agréable; et vous devez l'être aussi que je ne vous en ferai jamais d'autre, et que je chercherai toujours toutes les occasions de vous marquer le respect et l'attachement avec lesquels je suis, Messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur [1]. »

Vers la fin de septembre ou au commencement d'octobre 1719, l'évêque quitta l'Auvergne et revint à Paris, où l'appelaient instamment les affaires théologiques auxquelles il était mêlé. Il se trouvait certainement à Clermont le 19 août, comme le prouve une lettre au Régent conservée aux archives des affaires étrangères, et d'autre part, le témoignage de Dorsanne nous apprend que le mercredi soir 25 octobre, le cardinal de Noailles le recevait. Il se présentait chez lui au nom du duc d'Orléans; la démarche était assez délicate. M. de Lorraine et M. de Castries, quoique suspects à Rome, avaient reçu leurs bulles, le premier pour Bayeux et le second pour Tours; mais le Saint-Siége aurait désiré qu'ils ne fussent pas sacrés par M. de Noailles. Le Régent, ayant souscrit à cette condition, chargea l'évêque de Clermont de parler au cardinal. Avec son urbanité, son aménité et sa douceur, Massillon s'acquitta de ce difficile message; mais son éloquence échoua devant la résistance indignée de l'archevêque de Paris.

L'abbé de Lorraine s'était adroitement attaché à

[1] A la suite de cette lettre, M. Périer fut élu.

M. de Noailles, et, suivant Saint-Simon, il avait depuis longtemps fort changé de vie. Aussi le cardinal demanda pour lui le siége de Bayeux; et naturellement la maison de Lorraine ne resta pas inactive. L'abbé de Castries, d'abord aumônier de la duchesse de Bourgogne, puis premier aumônier du duc de Berry, était un homme d'esprit, d'un caractère doux et aimable, et, comme l'abbé de Lorraine, très-agréable à Noailles et à Saint-Simon, mais l'ayant été très-peu à Louis XIV, parce qu'il était janséniste accentué. Malgré le désir du Régent et les négociations de Massillon, le cardinal de Noailles accomplit la cérémonie de son sacre le 29 octobre. « Les chefs de la Constitution, dit Saint-Simon, crièrent beaucoup du consécrateur et de la place. Leurs aboiements n'empêchèrent pas qu'Albi ayant vaqué peu de temps après, ce riche archevêché lui fut donné, en sorte qu'il n'alla jamais à Tours. » En effet, Tours en 1719 ne valait que quatorze à quinze mille livres, et Albi en rapportait de soixante-quinze à quatre-vingt-huit mille. En outre, M. de Castries était abbé de Saint-Chaffre-le-Monestier et de Valmagne, ce qui ajoutait dix-huit mille livres à son revenu. Que dites-vous de ces rigoristes et de ces sévères? Il fallait donner ces explications avant de citer l'abbé Dorsanne, qui est toujours long, ennuyeux et embrouillé, mais dont le témoignage est précieux pour nous, quoiqu'il n'aime guère Massillon[1].

« Le mercredi précédent, 25 du mois (d'octobre 1719), M. le cardinal (de Noailles) fut fort surpris de voir arriver le soir assez tard M. l'évêque de Clermont, qui

[1] Dorsanne, 1756, t. III, p. 128.

demanda à entrer, venant de la part de M. le duc d'Orléans. Il dit que Son Altesse Royale l'avait envoyé chercher pour lui dire qu'elle avait entièrement oublié une espèce de promesse faite au Pape, que le cardinal de Noailles ne sacrerait aucun des deux évêques suspects à Sa Sainteté (MM. de Lorraine et de Castries); qu'il avait eu tort de ne pas le dire au cardinal de Noailles, mais qu'il comptait si fort sur son bon cœur, qu'il espérait qu'il voudrait bien réparer cet oubli; il fit sur cela à M. l'évêque de Clermont plusieurs protestations d'amitié et d'attachement pour le cardinal, et en même temps de la confiance que ses véritables amis dans le royaume étaient ceux qui étaient attachés à cette Éminence; ainsi qu'il comptait entièrement sur lui, et que s'il voulait bien lui accorder la grâce qu'il lui demandait, de ne sacrer aucun de ces deux prélats, il lui ferait un plaisir qu'il n'oublierait jamais; il chargea M. de Clermont de venir en faire la proposition à Son Éminence, lui ajoutant qu'il n'exigeait rien, mais qu'il priait seulement, et qu'il priait avec toutes les instances dont il était capable.

« La proposition étonna le cardinal, mais elle ne l'ébranla point. Il représenta que l'on était à la veille du sacre; que les billets étaient envoyés, la chapelle préparée; que ses ennemis triompheraient, et ne manqueraient pas de le représenter comme un homme que l'on commence à regarder comme un hérétique excommunié, puisqu'on ne lui permet plus d'imposer les mains aux évêques; qu'il était prêt à tout sacrifier à M. le duc d'Orléans, mais qu'il ne fallait pas exiger des sacrifices excessifs qui seraient en pure perte pour Son Altesse Royale; que bien loin de faciliter par là les voies de conciliation, il était certain que le Pape et les évêques acceptants en deviendraient plus difficiles et plus hardis.

« M. de Clermont fit ce qu'il put pour persuader au cardinal que tout pouvait se concilier, pourvu qu'il voulût

bien, la veille ou le jour du sacre, feindre une indisposition, et engager M. l'archevêque de Rouen (de Bezons) à prendre sa place. Ce prélat crut porter fort loin sa condescendance en disant que Son Altesse Royale consentait que le sacre se fît dans la chapelle de l'archevêché, que Son Éminence donnât à dîner aux évêques, et même qu'elle y assistât. M. le cardinal répondit qu'il ne savait point jouer la comédie, et faire le malade quand il se portait bien; que d'ailleurs s'il était malade le dimanche par fiction, que serait-il le mardi suivant, qui était la veille de la Toussaint, jour qui exigeait de lui un office solennel? que serait-il le dimanche suivant, jour du sacre de M. l'abbé de Lorraine? M. l'évêque de Clermont ne voulut point s'expliquer sur ce second sacre. Il se contentait de dire que M. le Régent trouverait un expédient pour qu'il ne fît point ce sacre sans se commettre.

« L'éloquence du P. Massillon ne persuada point. Il alla sur-le-champ porter la réponse à M. le duc d'Orléans, savoir que si le Roi ordonnait, le cardinal obéirait; mais qu'il ne pouvait se résoudre à se déshonorer lui-même, et qu'il aimerait mieux que M. le duc d'Orléans lui demandât son chapeau que de l'empêcher de faire les deux sacres. M. l'évêque de Clermont s'en retourna au Palais-Royal. Il vit l'abbé Dubois qui le fit entrer dans l'appartement de M. le duc d'Orléans qui était à l'Opéra. Aussitôt que le prince fut averti, il vint. La conversation dura depuis sept heures et demie jusqu'à neuf : ce que j'en ai su est que M. le duc d'Orléans avoua lui-même que si le cardinal ne faisait pas ces deux sacres, ses ennemis se croiraient en droit de dire que Son Altesse Royale elle-même le croyait excommunié. Le P. Massillon avoua de bonne foi à M. le cardinal qu'il avait dit à M. le Régent que si le cardinal de Noailles voulait, il pouvait, sans se commettre, accorder ce que Son Altesse Royale demandait, du moins à l'égard de M. de Tours.

Le P. Massillon vint le lendemain rendre compte à Son Éminence de la réponse de M. le duc d'Orléans, qui était d'attendre au vendredi pour traiter la chose avec le cardinal; mais ce jour-là, il trouva le prince si bien disposé qu'il n'insista pas. »

Évidemment la prestesse et la vivacité ne sont pas les qualités du style janséniste; et, en parlant de Port-Royal, Voltaire a eu raison de dire qu'on y avait la phrase longue. L'énorme écheveau de Dorsanne en particulier n'est pas commode à démêler. On dirait qu'en bon partisan de la doctrine étroite, il est heureux d'imposer une rigoureuse pénitence à ses lecteurs. Il ne s'épargne pas à rendre son livre terne, monotone et rebutant.

L'évêque de Clermont ne fit cette fois que passer quelques semaines à Paris : il retourna dans son diocèse, mais pour peu de temps encore. Il n'avait pas conquis sa liberté. Dès le commencement de l'année 1720, il lui fallut encore revenir à Paris[1], où l'attendait une chose cruelle pour son repos et pour sa renommée. Le fameux abbé Dubois avait obtenu un archevêché, et, par la bizarrerie du sort, le siége même du vertueux Fénelon. Il lui fallait d'abord les ordres, car il n'était que simple tonsuré. Or, son évêque, l'évêque de Limoges, M. de Génetine, lui envoya le « démissoire » indispensable : mais pour être ordonné à Paris, il devait se pourvoir du « licet » de M. de Noailles. Dorsanne prétend que Dubois avait choisi

[1] Il y signait, le 13 mars 1720, avec quatre-vingt-quinze prélats français, une adresse au Régent sur l'affaire de la Constitution. *Anecdotes*, t. III, 1733, p. 317.

le nouvel évêque de Clermont pour lui conférer les ordres, et que de plus Massillon fut contraint d'aller lui-même demander l'autorisation nécessaire à M. de Noailles, dont le refus était facile à prévoir. Il est pénible d'avoir à enregistrer de semblables accusations sans pouvoir les contrôler; n'oublions pourtant pas, en lisant Dorsanne, que c'est un adversaire du Saint-Siége, et par conséquent de Dubois comme de Massillon. Mathieu Marais blâme l'évêque de Clermont [1]; les plus clairvoyants, même parmi les ennemis politiques et théologiques de Dubois, avec le duc de Saint-Simon, « se contentèrent de le plaindre » ; mais si Dubois eut quelques-uns des vices de son temps que la passion a sans doute exagérés, en revanche il était humain, laborieux, habile et zélé à chercher le bien public. Aujourd'hui on l'a du moins réhabilité comme homme d'État et comme homme d'esprit. Allons plus loin : il fut très-utile à la cause catholique, pour laquelle il se déclara nettement. Que fût-il arrivé si, au lieu d'un ami de la papauté, on eût mis à la tête des affaires un de ces ardents jansénistes qui alors remplissaient la cour, les conseils, le monde, le Parlement et même l'Église de France? En s'attachant à Dubois, Massillon, j'imagine, voulait non-seulement marquer sa reconnaissance au duc d'Orléans, mais par-dessus tout contribuer à une politique éminemment catholique. D'ailleurs, pouvait-il se dérober lorsque le Saint-Siége avait déjà résolu de préconiser l'ami du Régent, et qu'il devait prochainement lui envoyer un chapeau de cardinal? La position de

[1] *Mémoires*, t. I, p. 275. Cf. *Anecdotes*, t. III, p. 297, 1733.

défenseur de la constitution prise par Dubois semblait forcer les mains et au Saint-Siége et aux prêtres qui lui étaient particulièrement dévoués.

Fontenelle, en recevant en 1722 le cardinal Dubois à l'Académie française, déploya toutes les ressources de son esprit habile, politique et même malin qui voulait plaire au premier ministre sans sacrifier les partis opposés. Il parlait pourtant avec justesse du rôle du puissant récipiendaire dans cette grave et difficile lutte où il ne s'agissait rien moins que d'un schisme. Renfermé dans son diocèse, Massillon ne put assister à cette séance de l'Académie ; mais il dut lire avec satisfaction ce que Fontenelle, quoique toujours un peu Normand, disait de la pacification de l'Église due particulièrement aux efforts du cardinal Dubois, et où lui-même il avait eu quelque part :

« Ce même esprit qui sait si bien concilier, vous l'avez porté dans la grande affaire dont l'Église de France n'est occupée que depuis trop longtemps. Mais combien les intérêts politiques sont-ils plus aisés à manier que ceux de la religion que chacun se fait une loi de suivre tels qu'il les a conçus; qui n'admettent point une modeste déférence aux lumières supérieures d'autrui; qui ne peuvent céder, je ne dis pas à des considérations étrangères, mais même à d'autres intérêts de religion plus importants; qui enfin semblent avoir le droit de changer l'aveugle opiniâtreté en une constance respectable! Malgré ces difficultés renaissantes à chaque instant, des vues sages et sagement communiquées, des soins agissant avec circonspection, mais toujours agissant, ont réuni les sentiments de presque tous les prélats du royaume, et il nous est permis désormais d'attendre une paix entière,

où l'Église n'aura plus rien à craindre du zèle et de l'amour même de ses enfants. »

Ainsi uni, comme les prélats fidèles, à la politique de Dubois, Massillon se proposait peut-être de lui donner les ordres, lorsque la résistance du cardinal de Noailles lui évita du moins cette pénible obligation. Dubois, ne pouvant être ordonné à Paris, demanda l'autorisation ou le licet à M. de Bezons, archevêque de Rouen; et il se rendit à Canteleu, près de Triel, alors du diocèse de Rouen, et il y reçut des mains de M. de Tressan, évêque de Nantes, qui avait été un des prélats assistants de Massillon, le samedi 24 février 1720, les ordres mineurs et le sous-diaconat, le lendemain le diaconat et le dimanche suivant la prêtrise.

Le pape Clément XI cependant avait hésité à envoyer l'indult pour Cambrai. Le cardinal de Gesvres, archevêque de Bourges, M. de Tressan et Massillon furent chargés de la formalité des informations canoniques : et le 7 juin seulement le sacre de Dubois eut lieu à la chapelle du Val-de-Grâce par les mains du cardinal de Rohan, assisté de Massillon et de M. de Tressan encore. Le duc d'Orléans, les principaux personnages de la cour, et un grand nombre de prélats attirés soit par la bienséance, soit par l'ambition, soit par le désir de montrer leur attachement à l'orthodoxie, furent présents à la cérémonie, qui se fit avec une extraordinaire magnificence. On dut pourtant se dire que la défense de la cause catholique reposait en d'étranges mains; et les jansénistes, les oratoriens, les appelants, ralliés à Noailles, protégés

de Saint-Simon, en voyant l'élévation de Dubois, pouvaient soutenir que ce n'était pas la vertu qui leur faisait la guerre. Après le sacre, le nouvel et singulier successeur de Fénelon réunit à un splendide repas, au Palais-Royal, dans les appartements mêmes du Régent, les évêques, les secrétaires d'État, le ministre de l'Empereur, et les maréchaux de Tallard, de Berwick et de Villeroy.

Massillon passa le reste de cette année 1720 à Paris, où le retenait le conseil de conscience dont il faisait partie, surtout occupé avec les cardinaux de Rohan et de Bissy à former de vains projets pour amener M. de Noailles à une pleine soumission.

Enfin il voulut rompre ses liens et se fixer définitivement dans son diocèse. Il prouva sa ferme volonté en se retirant du conseil, où il fut remplacé par l'archevêque de Rouen. Il partit pour Clermont le 12 février 1721, et il ne devait plus désormais revenir que quelques jours seulement à Paris, où l'attiraient ses amis, ses anciennes relations, le charme puissant du pouvoir et les séductions plus puissantes encore de l'Académie française, mais où il avait rencontré, à côté des souveraines douceurs de la gloire et de l'amitié, les insupportables amertumes des exigences de Dubois, ainsi que de l'hostilité des jansénistes, entre lesquels se rangeaient la plupart de ses anciens confrères de l'Oratoire. Heureux s'il n'eût jamais quitté l'Auvergne, où vont l'attacher à jamais les devoirs de sa charge, comme peut-être aussi le dégoût de la cour et du monde!

CHAPITRE II

VIE ET ADMINISTRATION PASTORALES.

I

L'évêché de Clermont, dont Massillon devenait le quatre-vingt-dixième titulaire, était alors un des plus étendus de France. Dans l'origine, il avait même compris toute l'Auvergne et une partie du Bourbonnais. En 1317, le pape Jean XXII en détacha, pour former le diocèse de Saint-Flour, 290 paroisses de la Haute Auvergne. Le concordat de 1801 composa l'évêché de Clermont du département du Puy-de-Dôme et de celui de l'Allier. Sous le règne de Louis XVIII enfin, le siége de Moulins ayant été établi, le diocèse de Clermont se trouva désormais contenu dans les limites du département du Puy-de-Dôme. Mais au dix-huitième siècle, malgré la réduction de Jean XXII, il était encore extrêmement vaste ; et Massillon se plaignait sans cesse de sa grande étendue. D'après les pouillés du temps, il se divisait en quinze archiprêtrés : Clermont, la Limagne, Souvigny, Cusset, Billom, le Livradois, Sauxillanges, Issoire, Merdogne, Ardes, Rochefort, Herment, Mauriac, Blot et Menat. Il s'y trouvait un grand nombre d'abbayes, de prieurés, de chapitres, de cures et de vicariats. Les abbés,

des collégiales ou les seigneurs jouissaient en beaucoup d'endroits du privilége de nommer à certains bénéfices vacants; et plusieurs monastères ou communautés échappaient à la juridiction de l'ordinaire. L'Oratoire possédait trois maisons : la résidence de Clermont, le collége de Riom et le prytanée d'Effiat; les Jésuites, de leur côté, avaient les colléges de Mauriac, de Billom et de Clermont : dans ce dernier fut élevé Marmontel, qui eut ainsi l'occasion de voir Massillon. Enfin on comptait exactement 29 abbayes, 33 chapitres, 224 prieurés et 758 paroisses, dont la plupart étaient situées dans la montagne. L'évêché rapportait alors 19,000 livres environ [1]; et en 1721, le nouveau prélat recevait l'abbaye de Notre-Dame de Savigny, qui donnait à son commandataire de 12,500 à 13,000 livres [2]. Savigny, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse d'Avranches, était situé près de Mortain. En attendant ce bénéfice qui tarda un peu, Massillon obtint du gouvernement une gratification de 10,000 livres; c'est ce qu'attestent également Dangeau et Saint-Simon [3]. Moins en position d'être sûrement renseigné, Buvat mentionne une pension de 12,000 livres;

[1] Le *Catalogue des archevêques, évêques, abbés et prieurs*, 1728, page 12 de l'*État*, parle de 14,000 livres; mais d'après l'*Inventaire* de 1719 conservé aux Domaines, les revenus étaient de 23,274 livres 21 sols, grevés de charges obligatoires montant à 4,162 livres 20 sols 18 deniers.

[2] *Catalogue*, p. 169. En 1789, Savigny rapportait 15,000 livres, et Clermont exactement autant.

[3] Dangeau, t. XVIII, p. 157 : « Lundi (13 novembre 1719), on a donné une gratification de 10,000 livres à l'évêque de Clermont, en attendant qu'on lui donne une abbaye environ de pareil revenu. » Voir aussi les *Nouvelles de divers endroits* du 25 mai 1720, n° 42 : « Le P. Massillon ne se fait pas aimer parmi ses confrères de l'Oratoire pour la part qu'il s'est donnée dans l'accommodement ecclésiastique... Le bruit court que ce prélat a obtenu du Roi une pension de 10,000 livres. »

et il ajoute qu'en 1720 Massillon servit de confesseur au jeune Roi à cause des infirmités de Fleury [1]. L'année précédente il n'était guère mieux informé lorsqu'il disait : « Le Roi accorda une pension de dix mille livres par an au P. Massillon pour lui donner le moyen de soutenir son rang. » Nous possédons encore la lettre que le nouvel évêque écrivit au Régent le 19 août 1719 pour le remercier de ses libéralités à son endroit [2].

A peine établi dans son évêché, et ses affaires réglées, le 9 avril 1721, il annonçait par un mandement qu'il allait faire la visite générale du diocèse. Les procès-verbaux de toutes ses visites pastorales existent encore en original à la bibliothèque du séminaire de Montferrand, monument précieux de zèle et de sollicitude. Ce sont des formules imprimées, accompagnées d'un questionnaire auquel on répondait par écrit, le tout signé de l'évêque et du curé. Néanmoins dans les premiers temps, Massillon n'a pas signé tous les procès-verbaux; sans doute il y eut quelques abus qui appelèrent son attention et qui le forcèrent à joindre l'autorité de son nom à chacune de ces pièces administratives.

Dans son mandement, en annonçant qu'il allait parcourir son vaste diocèse, il s'excusait de n'avoir pas commencé plus tôt à s'acquitter de cette importante partie de ses fonctions. « Des raisons supérieures, dit-

[1] *Journal de la Régence*, t. II, p. 88, et t. I, p. 470. Buvat copiait-il simplement les *Nouvelles*, comme il le fait si souvent? La feuille du 3 avril 1720, n° 27, avait dit en effet : « L'abbé Fleury se démet de sa charge de confesseur du Roi à cause de ses infirmités; le P. Massillon, évêque de Clermont, lui succède. »

[2] Archives des affaires étrangères.

il, et qui nous paraissaient dans l'ordre de Dieu, avaient jusqu'ici éloigné le pasteur du troupeau. » Cette première visite diocésaine à laquelle il consacrait chaque printemps dura neuf années. Il débuta le 20 avril 1721 par les environs de Clermont. Le 25, il était à Notre-Dame de Volvic, curieuse église romane bâtie en lave volcanique, et située au pied des imposantes ruines de Tournoël. Le lendemain, il arrivait à Riom, chef-lieu judiciaire de l'Auvergne. De Clermont à Riom le chemin est merveilleusement pittoresque. « Il est si beau, disait Fléchier, qu'il peut passer pour une longue allée de promenade ; il est bordé de faux [1] des deux côtés, plantés à une égale distance, qui sont arrosés continuellement de deux ruisseaux d'une eau fort claire et fort vive qui se font comme deux canaux naturels pour divertir la vue de ceux qui passent, et pour entretenir la fraîcheur et la verdure des arbres. On découvre en éloignement les montagnes du Forez d'un côté, et une grande étendue de prairies qui sont d'un vert bien plus frais et bien plus vif que celui des autres pays. Une infinité de petits ruisseaux serpentent dedans, et font voir un beau cristal qui s'écoule à petit bruit dans un lit de la plus belle verdure du monde. On voit de l'autre les montagnes d'Auvergne fort proches qui bornent la vue si agréablement que les yeux ne voudraient pas aller plus loin, car elles sont revêtues d'un vert qui fait un fort bel effet, et d'ailleurs d'une grande fertilité. [2] » Ce charmant tableau, quoique d'un style un peu vague,

[1] Hêtres, *fagus*.
[2] *Mémoires sur les grands jours*, p. 35.

montre que le dix-septième siècle ne détournait pas ses regards autant qu'on l'a prétendu du spectacle que nous présente la nature : il est d'ailleurs parfaitement exact. En effet, lorsqu'aujourd'hui le chemin de fer vous emporte à travers tous ces paysages, on est ébloui de cette fraîcheur de teintes et de cette variété de formes. Et même en ayant présente à la mémoire l'image majestueuse et terrible de la vallée de Chamonix, en se rappelant la puissance ou la sévérité des Pyrénées et des Alpes, l'aspect des montagnes d'Auvergne aux ondulations plus douces et aux contours arrondis, aux flancs couverts d'une riche culture, enchante autant les yeux en les étonnant moins.

Riom, chef glorieux de cette terre grasse,
Que l'on nomme Limagne au lieu d'Auvergne basse.

En citant ces vers, Fléchier voulait flatter à la fois Chapelain, son protecteur, et les habitants de cette heureuse petite ville où il avait été gracieusement accueilli. Mais lorsque Massillon s'y rendit dans ses courses pastorales, il y fut reçu tout autrement que Fléchier durant les grands jours. L'évêque visita d'abord Saint-Amable[1], alors collégiale opulente. C'était l'église d'un ancien monastère qui avait été sécularisé au seizième siècle; au dix-huitième elle possédait un chapitre composé de seize chanoines et de six semi-prébendés. On y conservait un grand nombre de reliques; et surtout on y vénérait la châsse de saint Amable, patron de la localité. Le 11 juin, jour de sa fête, il y avait en son honneur une

[1] Procès-verbal du 26 avril 1721.

procession où apparaissait le reliquaire du Bienheureux. Une grande roue en cire, tout empanachée et enrubannée, le précédait en tournant agilement sur son essieu. Or durant son séjour à Riom, Massillon fit ouvrir la châsse pour vérifier les reliques. Aussitôt le zèle naïf du peuple s'enflamme. S'imaginant qu'on veut dérober leur pieux trésor, les habitants se pressent dans l'église avec des cris et des gestes menaçants. Repoussé, insulté, frappé même, dit-on, par un boulanger, le prélat se réfugie dans la sacristie, d'où il parvient avec peine à gagner sa voiture. La foule furieuse le poursuit; entouré d'archers, il fuit rapidement à travers les rues encombrées pour aller chercher un asile au collége; mais durant le trajet, la multitude ne quitte pas sa proie, vociférant et lançant des pierres qui brisent les glaces de son modeste carrosse [1].

Chose curieuse, en passant à Riom, Massillon avait aussi voulu interdire d'exposer à la dévotion publique certains cailloux dont on s'était servi, suivant la tradition locale, pour lapider le premier martyr; et lui-même y faillit subir le supplice de saint Étienne. Malgré tout, il resta encore à Riom le lendemain pour visiter le chapitre du Marthuret [2]. Avec sa clémence habituelle, il détourna les poursuites qu'on allait diriger contre les coupables.

Mais il n'avait pas réussi à supprimer le culte étrange rendu aux pierres de saint Étienne. Neuf

[1] Mathieu Marais, t. II, p. 144. — Dulaure, *Description de l'Auvergne*, an II, p. 125. — Legrand, *Voyages faits dans l'Auvergne en* 1787 *et* 1788, t. I, p. 228. — *Nouvelles ecclésiastiques*, 1721, p. 65.

[2] Procès-verbal du 27 avril 1721.

années plus tard, se retrouvant au même endroit, il lui fallut de nouveau, et sans doute aussi vainement, prohiber ces reliques si peu authentiques[1]. Déjà en 1665, Fléchier avait remarqué dans cette ville des dévotions prêtes à devenir tumultueuses; il aurait voulu s'y opposer; mais il fut charitablement averti que c'étaient là des coutumes établies, et que plutôt que de les perdre, « le peuple ferait sédition ». Or Fléchier ne se sentait sans doute pas la vocation de saint Étienne; il se le tint pour dit. Aujourd'hui si l'on s'anime contre le clergé, ce ne sera plus apparemment pour les mêmes motifs.

Laissant l'inhospitalière cité, l'évêque remontait à Châteauguyon, Prompsat et Combronde; puis il se dirigea vers l'est et le sud-est, employant les premiers jours de mai aux paroisses des régions de Billom, de Lezoux et de Vertaizon. En 1722, ce fut le tour des frontières de l'Auvergne; et on le voit à l'abbaye d'Ébreuil, aux environs de Gannat et sur les bords de la Sioule. Durant l'hiver de 1723, il s'échappa quelques jours pour aller le 13 février prononcer l'oraison funèbre de Madame; mais il revint promptement, et jusqu'à sa mort il ne quitta plus l'Auvergne. Dès le 1er avril nous le retrouvons livré aux travaux de son ministère; le printemps de cette année il se rendit à Maringues, à Thiers et à Courpière.

C'était une tâche ardue de visiter ainsi une à une les paroisses des montagnes. Aussi avait-elle parfois rebuté les prédécesseurs de Massillon; et l'on prétendait même que quelques localités reculées se trou-

[1] Procès-verbal du 24 avril 1730, signé de Massillon.

vaient depuis plus d'un demi-siècle privées du sacrement de confirmation. Dans certains passages, les chemins étaient mal indiqués, les cailloux roulaient sous les pas, ou les eaux découlaient de toutes parts. Çà et là on y rencontrait de dangereuses fondrières, et l'on y entendait parler de voyageurs disparus mystérieusement. Maintenant encore il n'est pas toujours très-commode de s'avancer à travers ces paysages auvergnats où sont attirés le rêveur et le savant, l'un par la poésie et l'autre par la haute curiosité. Il ne faut aucunement s'y attendre aux guides empressés, ni aux confortables auberges des Alpes suisses ou savoisiennes. On y rencontre plus d'humbles burons et de pauvres cabanes que d'hôtels somptueux. Vous n'y trouverez pas non plus les mers de glace, ni les cimes éternellement neigeuses de Chamonix et d'Interlaken. Ici les hauteurs n'ont rien qui écrase. Mais en revanche la pensée n'est jamais troublée par les bruyantes caravanes des excursionnistes; le méditatif savoure à l'aise les délices du désert; et le rire du touriste ne détonne pas au milieu de l'austérité de la solitude. Les lacs mélancoliques reposent en paix dans leur lit de pierre; ces masses fières et sauvages n'entendent d'autre bruit que le flot sonore du ruisseau qui roule sur les déclivités de la roche. Le contemplatif possède sans trouble ces immenses étendues de fraîche verdure; dans ce domaine enchanté on se croit aisément le maître et le seigneur des choses dont on y jouit. Le chêne ne paraît donner que pour vous son épais ombrage; et la fontaine qui glisse entre les fougères, comme à l'ermite des anciens jours, semble avoir été créée unique-

ment à votre intention. Tant l'homme ramène tout à soi! Mais ce qui vaut mieux, il sait s'élever vers les régions du désintéressement; et averti par la majesté même de ces montagnes et par le silence qui y règne, son cœur cherche celui qui seul peut nous arracher à notre vulgarité.

Quel monde singulier surtout forme cet amas de volcans depuis si longtemps éteints! Ils sont encore entourés de leur lave, ou, comme on dit en Auvergne, de leur *chayre*. En voyant ces irrécusables témoins des convulsions et des révolutions de notre étrange planète, tant de cratères béants, de puys, de dépôts de matière ignée, Massillon se posait-il quelques-unes des questions redoutables qui tourmentent la science moderne? Quoi qu'il en soit, bien avant l'orographie et la géologie, l'Église s'établissait sur les sommets les plus abrupts. Saussure n'était pas né quand saint François de Sales explorait le pays de Chamonix; et Jean-Jacques Rousseau, quoique élevé au pied des Alpes, se contentait des grandes routes de Suisse, de France et de Piémont, ou des molles allées d'Ermenonville et de Montmorency, tandis que Massillon avait fréquenté les sentiers les plus âpres de toutes les montagnes de l'Auvergne. Si la science a précédé la littérature sur les hautes cimes, la religion y a devancé l'une et l'autre.

Précisément nous avons un petit croquis inédit d'un voyage en Auvergne au commencement du dix-huitième siècle par un grand seigneur, un homme de la cour, un ami de Massillon, le duc de Noailles; et cette curieuse esquisse fait voir de quelles difficultés était entourée une pareille entreprise. En 1722, l'ai-

mable duc, comme l'appelait l'évêque de Clermont, ayant dans le conseil de régence refusé la préséance à l'omnipotent cardinal, fut exilé, ainsi qu'on s'exprimait alors, encore qu'ancien favori du duc d'Orléans. Il se rendit donc à ses terres de la haute Auvergne où le gouvernement le reléguait, accompagné de sa femme, Charlotte d'Aubigné, nièce de madame de Maintenon; il passa par Clermont, mais sans y rencontrer Massillon. Dans la relation manuscrite de ce voyage, on aperçoit combien il était désagréable pour des personnages de la cour, peu sensibles au pittoresque et à la poésie, de se faire traîner au fond de cette province reculée. Il est vrai qu'à des disgraciés tout paraît plus horrible. « Nous sommes comme dans l'Arabie déserte; il faut porter des vivres. On est une journée sans trouver personne pour demander le chemin. Nous sommes arrivés à Aurillac en parfaite santé, quoique la marche ait été cruelle par la difficulté des chemins. Madame la duchesse s'est passée de pain la moitié de la route; elle ne mangeait que de la bouillie; bienheureuse d'avoir porté un lit, car elle aurait souvent couché sur la paille. »

Encore le duc et la duchesse ne s'aventuraient que sur les grandes routes du Roi. Qu'était-ce donc lorsqu'il fallait escalader des hauteurs sauvages, longer les torrents et les précipices, parvenir aux églises suspendues aux flancs des rochers? En compensation, la foi des montagnards et de leurs rustiques pasteurs reposait le pieux évêque de ses fatigues et de ses privations. Au reste, les scènes les plus merveilleusement variées s'offraient à chaque détour pour charmer son esprit; tantôt une crête farouche héris-

sée de quelque ruine romane, tantôt un entassement de scories et des croûtes de lave noirâtre, tantôt des pierres qui s'effritent sur les rampes du sentier qu'elles menacent sans cesse. Au fond des gorges, les eaux se précipitent avec rage sous les cimes des châtaigniers et des noyers. Ailleurs, le spectacle s'adoucissant, s'accumule le vert foncé des prairies, large et paisible étendue sur laquelle émergent des îlots de saules au feuillage d'un gris d'étain. Lorsque le soleil d'été jette ses flèches d'or à travers tous ces paysages, perçant çà et là le couvert des arbres, rejaillissant sur l'eau et les herbes, tombant avec prodigalité sur les pics dénudés, et se jouant le long des versants fleuris, c'est une délicieuse fête que Dieu ménage à l'homme pour le récréer de l'âpreté du travail, des déceptions du monde et des pesanteurs de la vie.

Continuant ses visites pastorales au sein de ces contrées agrestres, l'évêque de Clermont, au printemps de 1724, parcourait le midi du Bourbonnais, vers les rives de l'Allier, s'arrêtant à Cusset et à Saint-Germain-des-Fossés, et il revenait en 1725 de ces mêmes côtés; mais ce fut Issoire et les montagnes du sud de l'Auvergne qui, cette année-là, jouirent surtout de sa présence. En 1726, il se dirigeait vers l'est; et à Billom il vit le Saint-Sang et se rendit au chapitre de Saint-Cerneuf, alors composé de vingt-trois chanoines assistés de quatre semi-prébendés; puis se tournant au midi, il allait à Sauxillanges et à Saint-Germain-Lembron.

L'année d'après, nous le suivons vers Bourg-Lastic, Tauves et Champs (Cantal). Il profite des beaux jours de 1728 pour rayonner autour de Saint-Amand-

Roche, Savine, Viverols, Arlanc et la Chaise-Dieu (Haute-Loire). Enfin, avec l'année 1729, nous le rencontrons à Pongibaud, Herment, Pionsat, Lioux (Creuse), Menat et Mauzat. Il terminait ainsi la première visite générale de son diocèse, qui l'avait occupé huit années.

Cependant, elle avait été agitée par un pénible incident. Le 26 avril 1728, nos procès-verbaux nous le signalent au bourg d'Arlanc, dans le voisinage de la Chaise-Dieu. Cet antique et célèbre monastère avait pour abbé commendataire un des amis de Massillon, le cardinal de Rohan. Mais on suppose aisément que le fastueux prélat ne songea jamais à s'aventurer dans ces rochers sauvages. Les moines de la vieille abbaye, lamentablement déchus de la ferveur primitive et de la vieille simplicité, s'étaient, avec beaucoup d'autres, adonnés aux nouvelles opinions et livrés au jansénisme. Ce fut même pour ce motif qu'après que le concile d'Embrun eut déposé Soanen, évêque de Senez, on y relégua cet opiniâtre appelant. On se disait que du moins il ne pourrait y faire de nouveaux prosélytes, attendu que la Chaise-Dieu tout entière partageait ses idées. Les moines se croyaient exempts de la juridiction ordinaire, tandis que les évêques de Clermont prétendaient contre eux au droit de visite. Or au mois de janvier de cette année même, Massillon avait écrit coup sur coup deux lettres touchantes à l'inflexible Soanen pour le conjurer de se soumettre au Père commun des pasteurs et des fidèles. « Quelle consolation pour vous, lui disait-il en le suppliant de revenir à l'Église, de mourir dans son baiser de paix! quelle joie pour moi de voir ren-

trer dans le port un confrère chéri que la tempête avait exposé à un triste naufrage! » Et il ajoutait: « Je crois que j'aurai cet été la consolation de vous aller voir à la Chaise-Dieu; comme je ne serai point en visite épiscopale, rien n'y tirera à conséquence pour la prétendue exemption de cette abbaye. J'y trouverai un ancien confrère que tant de liens d'éducation et de caractère me rendent infiniment cher [1]. Et quelle joie pour moi de pouvoir *os ad os loqui!* » Or sachant Massillon à proximité de l'abbaye, le prieur s'empressa d'aller le saluer, et il lui porta une lettre de Soanen. Que se passa-t-il? Nous ne savons sur cet incident que ce que disaient les *Nouvelles*, toujours opposées à l'évêque de Clermont, qu'elles appellent ironiquement un pacifique prélat, et toujours favorables à Soanen, qu'elles regardent comme un héros, un saint et un martyr. Mécontent du jansénisme exalté des religieux de la Chaise-Dieu et du rôle passionné de leur hôte, Massillon hésita-t-il à monter au couvent et colora-t-il son refus du prétexte de l'exemption? Dans tous les cas, il acheva de donner la confirmation autour de la Chaise-Dieu, sans se rendre à l'abbaye, soit par crainte qu'on abusât de sa visite, soit par motif administratif, soit par manque de loisir.

Le repos de Massillon se trouvait à sa campagne de Beauregard. Entouré de quelques prêtres vertueux et éclairés, conversant avec les honnêtes paysans de l'endroit qu'il aimait et dont il était aimé, il y jouissait d'une douce tranquillité; après avoir accompli

[1] Soanen avait été Oratorien.

les devoirs de son ministère, il passait de longues heures dans la solitude de son cabinet à revoir et à recopier ses sermons. Plusieurs témoignages contemporains le prouvent; en particulier, dit un de nos manuscrits, on écrivait de Clermont en 1726 « qu'il mettait au net ses sermons ». D'autres fois il paraphrasait les Psaumes. Habitué de bonne heure à régler l'emploi de son temps, il ménageait toujours précieusement les instants consacrés au travail : comme jadis à l'Oratoire, il s'enfermait dans sa chambre avec ses manuscrits et ses livres; mais c'était là une occupation purement désintéressée, puisqu'il ne voulait plus prêcher, et qu'il avait renoncé à faire imprimer ses œuvres.

Ce Beauregard où Massillon allait goûter les douceurs de l'étude est un village situé à quatre lieues de Clermont. Le château, très-modeste et très-simple, quoique portant les traces de nombreux remaniements, appartenait depuis le moyen âge aux évêques du diocèse. Massillon assainit de son mieux le petit bourg; et il lui donna du jour et de l'air, soit en redressant, soit en élargissant les rues. Pour assurer par un travail constant et commode l'aisance ainsi que la moralité de ceux des habitants qui ne pouvaient cultiver les champs, le prudent et charitable pasteur conçut un dessein d'une sage administration. Il établit à Beauregard une fructueuse industrie en y introduisant l'art de filer le coton, encore fort arriéré dans la première partie du dix-huitième siècle. Il donna lui-même à chaque famille un rouet et quelques livres de matière première. Ainsi les longues soirées d'hiver et le temps libre des femmes retenues

à la maison par l'âge ou les soins domestiques eurent désormais une destination utile. Il pensait que la meilleure des aumônes, qui relève l'âme en employant le corps, c'est d'apprendre le travail aux bras les plus faibles et d'occuper ceux mêmes qui se croient incapables. Dans un but analogue, il fit améliorer le parc et les jardins de Beauregard, planter des arbres, reprendre les terrassements, aménager les pentes, utiliser les parties négligées jusque-là. Le village, ainsi mis à l'aise, ainsi embelli et doté d'une industrie productive, ayant pris goût à la propreté, au bien-être, au travail, consolé surtout par la paternelle bonté du prélat, lui voua la plus tendre et la plus reconnaissante affection. Sa mémoire y est encore vivante malgré les années et les vicissitudes des choses; et l'on conserva longtemps dans chaque maison le rouet qui venait de sa prévoyante bienfaisance, même lorsque les progrès de la fabrication l'eurent rendu inutile; c'était, pour les bons et simples habitants, le souvenir ou plutôt comme la relique de celui qui les avait tant aimés. Dans ces dernières années, il y avait encore à Beauregard un ou deux de ces petits instruments; on eut la gracieuseté de m'en offrir un, mais je pensai que, malgré tout, il valait mieux le laisser à son ancienne et véritable place.

Tel est le lieu qu'affectionnait Massillon et où il se retira si souvent. La bienveillance du propriétaire actuel permet à l'étranger de goûter à loisir le charme de cette délicieuse campagne et les nobles souvenirs qui l'animent. C'est d'ailleurs le seul pèlerinage authentique qu'on puisse entreprendre en l'honneur d'une impérissable mémoire. La pauvre

église du village conserve pieusement le cœur de Massillon; et la cathédrale de Clermont n'a pas gardé le souvenir de l'endroit où son cercueil fut déposé. Les rustiques paysans qui n'ont jamais connu le prix de son éloquence parlent avec attendrissement de sa charité. Apparemment, si jamais cette grande âme ambitionna un rayon de gloire humaine, ce fut celui-là.

On conçoit, du reste, le prix qu'attachait à cette solitude l'homme qui en vieillissant avait renoncé à Paris, à Versailles, aux prédications solennelles et même à la publication de ses anciens sermons. Les montagnes de l'Auvergne et du Forez, les monts d'Or et surtout le Puy de Dôme lui apparaissant dans leur splendeur durable, lui faisaient oublier les fragiles palais des rois et des grands. La paix et la poésie qui s'exhalent de ces frais paysages, l'arrachaient à un monde dont il avait ressenti le trouble et la sécheresse. Les eaux, les bois, les champs se présentaient à ses yeux paraissant refléter un rayon de la pure sérénité; et cette nature toujours jeune le consolait de l'inconsistance des choses humaines, en le rappelant à l'idée de l'inaltérable permanence et de la vie sans déclin.

Lorsque, pour rendre mon humble hommage à la mémoire de Massillon, j'allai visiter Beauregard, après m'être agenouillé dans la vieille église aujourd'hui dénudée, mais qui conserve pourtant encore quelques belles boiseries de Sureau, et y avoir salué les restes d'un cœur qui fut si plein de l'amour de Dieu, j'entrai avec émotion dans l'ancienne demeure épiscopale devenue une propriété particulière.

Le bon Cousson, le concierge de Massillon, n'a pas de successeur, et l'on ne distingue plus guère les traces des vignes plantées par Massillon ni les allées de son parc. Déjà Dulaure se plaignait de ce qu'on avait relégué l'ameublement de l'éloquent prédicateur au fond des pièces les plus abandonnées, au lieu de les laisser dans la chambre d'honneur. Cependant un œil un peu exercé distingue vite de très-anciennes constructions dans cette habitation tant de fois restaurée et retouchée ; on voit surtout avec intérêt les ruines de la chapelle; on y remarque aussi quelques fauteuils qui viennent, dit-on, du prélat. Mais ce qui fait le prix et le charme particuliers de ces lieux, c'est l'immense panorama dont on y jouit. On était au mois de mars, les plaines de la Limagne se couvraient d'une première verdure que rehaussaient le rouge des pêchers et le blanc des amandiers alors tout en fleur. Tandis que les plus hauts sommets brillaient encore de l'éclat de la neige, au-dessous s'étalaient les formes arrondies des contre-forts du Forez, se revêtant déjà de leur frais costume d'été. Dans la vallée, l'Allier se rapproche en lents détours. On dit qu'on peut distinguer de Beauregard onze villes et quatre-vingt-dix-huit bourgs; parmi eux se signalent Lezoux, Thiers au penchant d'une dernière déclivité, le château de Ravel, la sombre silhouette des murailles de Mozun, Billom, Ennezat, Vertaizon, Riom; de toutes parts surgissent les pointes des clochers ou les toits rouges des fermes. De bonne heure, les grandes ombres descendirent sur la vallée, et l'atmosphère se chargea de vapeurs, confondant les objets au milieu des mystérieuses ondulations des montagnes.

On se figurait transporté au bord de la mer : les cimes neigeuses formaient comme des nuages argentés qui s'élevaient au-dessus des flots; et dans le fond s'étendaient les lignes immenses des vagues grisâtres du brouillard. Comme sur ces terrasses on voudrait voir un instant apparaître le grand homme qui si souvent y médita! Mais le rayon du génie qui illumina les murs de Beauregard est depuis longtemps éteint; les ruines se sont accumulées; le parc est divisé et ravagé, la chapelle effondrée. Cependant la nature demeure dans sa jeunesse; et, tandis que le château s'use et tombe, les œuvres de Massillon ne vieillissent pas.

Son intérieur, soit à Beauregard, soit à Clermont, respirait la modestie qui dans tous les temps conviendra seule au clergé [1]. Néanmoins, il avait rapporté de Paris quelques précieux souvenirs de ses plus illustres auditeurs, entre autres les portraits de Louis XIV, de Louis XV, de Fleury, du maréchal de Villeroy et de la duchesse de Ventadour [2]. Apparemment ces tableaux lui avaient été offerts par les personnages qu'ils représentaient. Nous savons que Louis XIV avait aussi donné son portrait à Bourdaloue; et il fallut, pour que l'humble religieux le conservât dans sa pauvre cellule où il brillait d'un éclat unique, l'autorisation même du supérieur général de la Compagnie de Jésus. Plus tard Massillon put y ajouter le portrait de la reine Marie Leckzinska. Une riche bibliothèque, qu'il accroissait sans cesse et qu'il destinait au public,

[1] *Vie manuscrite de M. Massillon*, par le P. Bicaïs.

[2] *Inventaire des meubles de M. Massillon*, dressé à sa mort par M. David, chanoine. (Archives du Puy-de-Dôme.)

complétait l'ornement de sa demeure. Cette même simplicité lui faisait réunir chaque soir toutes les personnes de son service, et il leur lisait une courte allocution écrite, sans doute choisie dans ses anciens sermons [1].

Ayant à peine terminé sa première visite générale, où, comme il nous l'apprend, il avait reçu beaucoup de consolation par le grand nombre de pasteurs zélés, mais où la joie n'avait pas été pleine et entière à cause des faiblesses de quelques prêtres peu fidèles à l'esprit apostolique, et aussi à cause des misères, des calamités des campagnes parcourues, il annonça une seconde visite, par son mandement du 1er février 1730. Cette seconde visite dura cinq ans. Il la commença le 15 avril 1730 encore par Royat, pour de là s'avancer vers Mozat et Combronde, et revenir par Riom et Ennezat. En 1731, Gannat, Aigueperse et Thiers furent le théâtre de son zèle. Les alentours de Billom, de Vic-le-Comte, d'Issoire et de Saint-Germain-Lembron, le virent au printemps suivant. Au mois de mai 1733, il était du côté du Bourbonnais; le 6, il s'arrêtait quelques heures à Vichy, aujourd'hui si prospère, si animé, si fréquenté, aussi éblouissant les soirs d'été que les boulevards de Paris l'hiver, mais où il ne trouvait alors que quatre sœurs de charité, dont une pour l'école et trois pour l'hôpital; il n'y rencontra pas ces étranges Capucins qui avaient amusé le bel esprit de Fléchier. Il revenait encore dans ces parages l'année suivante, mais en remontant jusqu'à Saint-Pourçain, et aux extrêmes limites septentrionales de l'ancien diocèse

[1] Note ms. du temps.

de Clermont. En 1735, c'est au point opposé qu'il se transporte, aux confins actuels de la Corrèze et du Cantal, Bourg, Lastic, Tauves, Champs, Saignes et tout l'archiprêtré d'Ardes. Le printemps de 1736 le vit à Olliergues, Cunhlat, Arlanc et vers la Chaise-Dieu. Enfin il termine son second parcours en 1737 par Herment, Fernoël, Montaigut et Mauzat.

La fin de mai 1735 l'avait rencontré dans les gorges pittoresques à travers lesquelles se précipitent les eaux de la Dordogne naissante. Il se trouvait dans les environs de Bort, arrosés de clairs ruisseaux et de torrents écumeux, verdoyants de prairies, de vergers et de vignes, et dominés par des rochers volcaniques. Mais il ne se rendit pas jusqu'à la petite ville de Bort qui appartenait au diocèse de Limoges. C'est là qu'était né Marmontel. Après avoir commencé ses études à Mauriac, Marmontel âgé de quinze ans, c'est-à-dire en 1738, alla au collége de Clermont, tout à la fois élève et répétiteur, et vêtu de l'habit ecclésiastique. Avec quelques camarades, les jours de congé, il se promenait dans les environs de Clermont, et parfois jusqu'à Beauregard.

« Or, dit-il [1], dans l'une de nos promenades à Beauregard, maison de plaisance de l'évêché, nous eûmes le bonheur de voir le vénérable Massillon. L'accueil plein de bonté que nous fit ce vieillard illustre, la vive et tendre impression que firent sur moi sa vue et l'accent de sa voix est un des plus doux souvenirs qui me restent de mon jeune âge. Dans cet âge où les affections de l'esprit et celles de l'âme ont une communication réciproquement

[1] *Mémoires de Marmontel*, liv. Ier. Massillon devait avoir alors soixante-quinze ans.

si soudaine, où la pensée et le sentiment agissent et réagissent l'un sur l'autre avec tant de rapidité, il n'est personne à qui quelquefois il ne soit arrivé, en voyant un grand homme, d'imprimer sur son front les traits du caractère de son âme ou de son génie. C'était ainsi que parmi les rides de ce visage déjà flétri, et dans ces yeux qui allaient s'éteindre, je croyais démêler encore l'expression de cette éloquence si sensible, si tendre, si haute quelquefois, si profondément pénétrante, dont je venais d'être enchanté à la lecture de ses sermons [1]. Il nous permit de lui en parler, et de lui faire hommage des religieuses larmes qu'elle nous avait fait répandre. »

Dussault, le critique des anciens *Débats,* rappelant ce passage dans un remarquable article sur Massillon, ajoutait : « Nous avons nous-même entendu dire en 1789 à M. de Marmontel, qui aurait aujourd'hui près de cent ans, qu'après un demi-siècle, ce souvenir était tout nouveau pour lui, et que son oreille retentissait encore des sons de cette voix harmonieuse et imposante qui avait instruit, ému et charmé le grand Roi [2]. »

Beauregard, vers ces années, reçut une autre visite, celle du jeune abbé de Bernis, qui venait d'être nommé chanoine de Brioude. C'était en 1739. Bernis, dans son voyage en Auvergne pour prendre possession de son canonicat, visita l'évêque de Clermont, et, avec sa légèreté ordinaire, il parle de cette entrevue au commencement de ses curieux *Mémoires*. Ces mémoires se conservent avec les lettres et les papiers du cardinal

[1] Marmontel évidemment avait lu les sermons dans une des éditions de Trévoux, que ne paraît pas avoir connues M. Sainte-Beuve, *Causeries du lundi,* 1869, IX, 37.

[2] Dussault, *Annales littéraires,* t. V, p. 497.

au château de Saint-Marcel, appartenant aujourd'hui à M. le marquis Hervé de Bernis. Le cardinal en avait interdit la publication; cependant, ils viennent d'être édités par un savant consciencieux et habile, M. Frédéric Masson. On y voit pleinement apparaître ce personnage si poli, si généreux, si délicatement insinuant, mais un peu vain, parlant souvent de sa belle figure, de sa naissance et de son esprit, répétant que sa famille ne compte aucune mésalliance; et surtout faible, mondain et complaisant dans sa jeunesse : en tout brillante personnification d'une spirituelle et frivole époque. Pourquoi n'a-t-il pu s'y montrer avec les repentirs, la gravité et les réparations des suprêmes années?

En effet, l'élévation de Bernis vaut moins que sa disgrâce. Il y a plusieurs parties dans sa vie. La dernière est la meilleure. Cependant, dans ses ambassades, les *Mémoires* nous le montrent plus sérieux, plus politique, plus désintéressé qu'on se l'imaginait. S'il fut un étrange séminariste, M. Couturier, l'ami de Fleury et de Massillon, son ancien supérieur à Saint-Sulpice, l'eût trouvé un digne cardinal, et lui eût fait grâce. Bernis profita plus de sa résidence à Rome que de son séjour à Saint-Sulpice.

François-Joachim de Pierre de Bernis naquit le 22 mai 1715, au château de Saint-Marcel d'Ardèche. Sa physionomie respirait le charme et la douceur; il avait surtout un air candide qui attirait. Ingénieux et léger, facilement railleur, très-lettré, formé par la meilleure compagnie, à laquelle il appartenait, n'ayant rien d'austère dans les idées et dans les mœurs : tout dans le jeune Bernis était fait pour plaire à la cour de Louis XV et au monde du dix-hui-

[illegible] naturellement [illegible] On se le [illegible] et souriants, [illegible] sa haute [illegible] d'où [illegible] que la flamme. Il [illegible] au coura- [illegible] qui par- [illegible] aux [illegible] votre [illegible] que [illegible] Non-seulement [illegible] résida [illegible] et j'ai [illegible] société [illegible] dans le haut [illegible] tendus, la [illegible] avec le tri- [illegible] de Rome fut [illegible] à sa vie [illegible] ecclésiastique. [illegible] ne sépa- [illegible] et si avec [illegible] portraits [illegible] que la [illegible]

[illegible] Bernis, de [illegible] à Saint-Sulpice [illegible] donna de [illegible] légère; et

avant trente ans, il était de l'Académie française. Cependant, il fut longtemps écarté des grands bénéfices par la sagesse du cardinal de Fleury. On connaît sa répartie mordante au prudent ministre : « Vous n'obtiendrez rien tant que je vivrai », disait le vieux et tout-puissant cardinal. — « Eh bien! monseigneur, j'attendrai », répondit le très-jeune solliciteur avec une profonde révérence. Il paraît qu'à son tour Boyer, évêque de Mirepoix, resta sourd aux instances de Bernis. Mais enfin le vent de la fortune souffla et le poussa loin. Il est fâcheux que madame de Pompadour ait pris tant de part à ce revirement des choses. Barbier, écho de l'opinion de la bourgeoisie parisienne, parle de M. l'abbé de Bernis comme d'un homme d'infiniment d'esprit, très-protégé par madame de Pompadour[1]. Les premières faveurs qu'il reçut furent l'abbaye de Saint-Arnould, qui valait trente mille livres de rente, et l'ambassade de Venise. Il n'était pas encore prêtre; ce fut seulement en quittant Venise qu'il reçut l'imposition des mains, avec une sérieuse religion dont tous les assistants furent édifiés. Sa conduite répondit désormais à l'action qu'il venait de faire, disent les *Annales catholiques*[2]. Le Roi l'appela ensuite au ministère des affaires étrangères; et Benoît XIV l'employa dans les négociations entre Rome et la république de Venise. Le Souverain Pontife reconnut les services de M. de Bernis en lui donnant, de son propre mouvement, le chapeau de cardinal. Mais, rapide retour de fortune! en même temps Louis XV le remplaçait par Choiseul, et exilait

[1] *Journal de Barbier*, t. VI, p. 191, année 1755.
[2] Année 1800, p. 566.

le ministre déchu à son château abbatial de Vic-sur-Aisne, près de Soissons. Trouvant toujours matière à rire, Bernis au moment de ses disgrâces disait que son chapeau rouge lui était un bon parapluie. La faveur revint cependant peu à peu; il fut désigné pour l'archevêché d'Alby, et, après le conclave de 1769 d'où sortit Clément XIV, il eut l'ambassade de Rome; il s'y trouva mêlé à la chute des Jésuites et à tous les événements du dix-huitième siècle finissant.

Malgré la part que le cardinal de Bernis prit aux affaires de la Compagnie de Jésus, et où il se montra plus faible et plus complaisant qu'ardent et animé, il sut se faire estimer par son caractère généreux, humain, charitable. Depuis sa maturité, il condamnait les écrits de sa jeunesse, et il rachetait la légèreté de son ancienne vie. Ce fut à Rome qu'il acheva son poëme de la *Religion vengée,* témoignage de sa foi publié par le cardinal de Gerdil. Mais on lui reproche ses relations épistolaires avec Voltaire, quoiqu'il remette souvent au point son terrible correspondant. La Révolution française le trouva encore ambassadeur à Rome; il refusa de prêter le serment dans son intégralité, et fut déchu de toutes ses fonctions et de toutes ses abbayes. Le chevalier Azara, ministre d'Espagne, lui obtint une pension de son gouvernement. Le vieux cardinal eut l'honneur de recevoir les tantes du Roi; il vécut assez pour apprendre tous les maux de l'Église et de la patrie; car il ne mourut que le 2 novembre 1794, heureux d'avoir ressenti les salutaires et purifiantes adversités qui achevèrent de racheter la première époque de sa vie! Au reste, rien de plus frugal à Rome que sa vie; et si, dans sa splen-

deur, il donnait de magnifiques fêtes, il ne mangeait qu'un peu de légumes. Madame Lebrun, qui était à Rome en ces années, nous montre cette tempérance au milieu d'une table somptueuse : « J'ai été dîner avec Angelica Kaufmann chez notre ambassadeur; il nous a placées toutes deux à table à côté de lui; il avait invité plusieurs étrangers et une partie du corps diplomatique, en sorte que nous étions une trentaine à cette table, dont le cardinal a fait les honneurs parfaitement, tout en ne mangeant que de deux petits plats de légumes. » Madame de Genlis, dans la relation du voyage qu'elle fit à Rome pour accompagner la duchesse de Chartres, parle de la magnificence incomparable du cardinal de Bernis, de sa grâce parfaite, et aussi de la considération dont il jouissait à Rome. « Il avait alors soixante-six ans, une très-bonne santé, et un visage d'une grande fraîcheur. Il y avait en lui un mélange de bonhomie et de finesse, de noblesse et de simplicité, qui le rendait l'homme le plus aimable que j'aie jamais connu. Il se mettait tous les jours à table entre madame la duchesse de Chartres et moi. Les dîners de la meilleure chère rassemblaient la meilleure compagnie, et tout ce qu'il y avait d'illustres étrangers. Le cardinal en faisait les honneurs d'une manière inimitable. Il donna à madame la duchesse de Chartres de magnifiques conversations, c'est-à-dire des assemblées de deux ou trois mille personnes. »

On l'appelait le roi de Rome, et il l'était en effet par sa magnificence et par la considération dont il jouissait. Mais qu'auraient dit nos jansénistes de tout cela?

Voici maintenant le curieux passage où le cardinal de Bernis parle des relations qu'il eut avec Massillon[1] :

« DE MON VOYAGE EN AUVERGNE ET EN LANGUEDOC EN 1739.

« La vie agréable que je menais dans le monde m'avait procuré beaucoup d'amis et une assez grande célébrité, mais la fortune, que je négligeais, n'avait pas cessé de me maltraiter; je fus nommé en 1739 à un canonicat de Brioude, en Auvergne; c'était une place convenable pour un gentilhomme, mais dont les revenus étaient fort insuffisants. Je partis de Paris pour aller prendre possession de ma comté, car c'est ainsi qu'on appelle les canonicats de Brioude. L'église de Saint-Julien est une des plus anciennes des Gaules, et le chapitre de cette église reporte son établissement au règne de Clovis II; on y fait preuve de noblesse de quatre générations paternelles et maternelles. Je revins en Auvergne du préjugé qu'on ne peut vivre ailleurs qu'à Paris; je trouvai dans cette province des gens d'un esprit solide et quelquefois des gens aimables; j'y séjournai un an; et j'y fis la conquête flatteuse de M. Massillon, évêque de Clermont. Cet homme respectable passait une partie de l'année à sa maison de campagne de Beauregard, ainsi nommée à cause de la beauté et de la singularité de sa situation; c'est dans cette retraite que M. Massillon remaniait les sermons admirables qui ont paru après sa mort. Je n'ai point connu d'homme qui, avec l'extérieur le plus simple, inspirât plus facilement que lui la vénération et l'amour. Son esprit ne se développait que par degrés; mais quand

[1] J'ai déjà publié ce curieux fragment dans le *Correspondant* du 10 mai 1870, p. 427, c'est-à-dire huit ans avant l'apparition des *Mémoires*.

il était animé, il se parait des couleurs les plus brillantes et les plus naturelles. Adoré dans son diocèse, il en avait banni toutes les disputes de religion; Clermont cependant était un des berceaux du jansénisme. Un jour qu'il montrait à un étranger son jardin de Beauregard, et que cet étranger se récriait sur la beauté et la richesse de la vue: « Venez, lui dit-il, dans cette allée, je vous montrerai « quelque chose de plus singulier que tout cela. » L'allée était fort sombre; l'étranger témoigna sa surprise en ne voyant rien de ce qu'on lui annonçait. « Comment, lui « dit M. Massillon, vous n'apercevez pas ce Jésuite et ce Père « de l'Oratoire qui jouent à la boule ensemble? voilà à « quoi je les ai réduits. » Je communiquai à M. l'évêque de Clermont les quatre premiers chants de mon poëme contre les incrédules; il m'exhorta d'étendre cet ouvrage et de le finir. Il voulait m'attacher à l'Église, me donner les ordres, et me nommer son grand vicaire, en me disant: « Je n'ai pour moi que ma réputation, mais on a « pour elle encore quelques égards à Versailles; vous « serez plus tôt évêque en travaillant sous mes yeux que si « vous étiez auprès de quelque grand seigneur. » — Je lui fis connaître dans un grand détail les motifs de religion et de probité qui me défendaient de prendre ce parti; il approuva ma délicatesse, m'en aima et m'en estima davantage. Alors il me conseilla de m'attacher aux affaires étrangères, et m'annonça que j'aurais de grands succès dans la carrière des négociations; il me fit promettre, de plus, d'avoir à mon retour à Paris une explication avec le cardinal de Fleury. « Vous savez par- « ler, me dit-il; votre candeur et votre franchise intéres- « sent pour vous. Les hommes les plus durs ne se défen- « dent guère de cette séduction; peut-être ramènerez- « vous le cardinal, du moins vous n'avez rien à perdre de « le tenter. » — Je lui promis de suivre son conseil, et j'exécutai ma promesse en 1743. »

Ce Jésuite et cet Oratorien que le crayon railleur et léger de Bernis nous représente jouant ensemble aux boules sous les ombrages de Beauregard rappellent un trait également malin de d'Alembert. Le cardinal et le philosophe se rencontrent. D'Alembert peint Massillon comme se plaisant à réunir dans son attrayante campagne les Jésuites et les Oratoriens, à les faire jouer aux échecs les uns contre les autres, en les priant de ne jamais se faire de guerre plus sérieuse.

Ce qui est moins contestable, c'est la position difficile où il s'était trouvé dans les débuts de son épiscopat. Il nous dit lui-même combien l'Auvergne avait été agitée par les troubles religieux, et inquiétée par les esprits insoumis. Les jansénistes avaient d'abord compté sur l'ancien Oratorien. Ils se trompèrent. De là, tant d'amères récriminations. La critique n'a pas assez réfléchi que ce mécontentement du parti, que cette aigreur, que ces injures honorent un prélat catholique, en prouvant son orthodoxie et sa fidélité.

Cependant il chercha la paix, et il la rencontra. Comment s'y prit-il? Simplement en prêchant l'obéissance et en donnant l'exemple le premier, puis en demandant le silence sur les questions qui bouleversaient les consciences. « Quel parti donc prendre, écrivait-il à M. de Tourouvre, évêque de Rodez, quel parti prendre pour des évêques qui aiment la paix et la vérité? Il n'y a point à délibérer : il faut prendre le parti qui n'est point parti, c'est-à-dire précisément celui de l'Église qui désavoue, et ceux qui la défendent mal, et ceux qui l'attaquent. C'est le seul moyen

de se rendre utile et de ramener les esprits. » Il aimait dans la discussion religieuse, lorsqu'elle devenait indispensable, la modération, le calme, la bonne foi, tandis qu'il redoutait extrêmement la passion, l'amertume, la colère et les violences. Sa grâce, son caractère conciliant, sa droiture ramenèrent les esprits sages; et plus d'une fois dans ses lettres, il eut lieu de se féliciter de la tranquillité qu'il parvint à faire régner dans un grand diocèse. Mais on n'est pas évêque impunément; on a beau aimer la paix, y sacrifier ses goûts, se dévouer au bien, il y a dans tous les temps des caractères despotiques, des âmes ardentes, des esprits d'un zèle mal éclairé et trop personnel, qui veulent tout soumettre à leur sentiment, à leur intérêt ou à leur passion, soit religieuse, soit politique. Ils n'épargnent en rien ceux qui n'épousent pas leur parti, et ils sont d'autant plus implacables qu'ils sont pour la plupart sincères, et qu'ils se croient vertueux. Il faut surtout les suivre dans leur fluctuation, car leurs idées sont de peu de consistance et de peu de stabilité, pareilles à un grand feu allumé au milieu des champs, dont la flamme varie de direction avec le vent, en demeurant toujours ardente.

Les natures calmes, sages, modérées, pleines de bienveillance et de respect pour les intentions des autres, les administrateurs patients leur sont souverainement antipathiques. Ils préfèrent à toute chose une guerre déclarée. Ne pas céder au courant de leur opinion ou plutôt ne pas s'y précipiter à leur suite, leur paraît le plus irrémissible des crimes. Les auteurs jansénistes se montrèrent plus irrités de la mansuétude de Massillon, de sa conduite modérée,

de sa prudence et de ses égards envers les personnes compromises, que des attaques ou des mesures sévères des plus rigides. Cela se conçoit de toute manière : ils voyaient combien cette lente et douce action détachait les âmes du jansénisme.

II

Avant l'installation définitive de Massillon dans son diocèse, les jansénistes l'avaient attaqué sur divers points où ils eurent peu de succès ; ils lui reprochèrent de s'être mis à porter perruque et d'avoir pris une livrée verte ; surtout ils le soupçonnèrent de n'avoir pas la sérieuse intention de résider en Auvergne. Cependant durant les premières années de son ministère épiscopal, ils parurent vouloir le ménager, soit qu'ils espérassent l'amener à eux, soit qu'ils attendissent l'occasion favorable de recommencer à l'assaillir. On trouve dans deux manuscrits du temps qui sont d'origine oratorienne les traces de cette situation des esprits à son égard. On est, il est vrai, fâché de lui voir des grands vicaires molinistes ; mais on s'apaise volontiers en se disant qu'il fait tout par lui-même, et qu'il ne leur laisse aucune affaire à traiter. Ce qui console surtout et ce qui donne des espérances, c'est, remarque-t-on, que les Jésuites en disent maintenant pis que pendre, et le déchirent comme janséniste approuvant et estimant les Bénédictins, les Pères de l'Oratoire, et autres opposés à la Bulle. Sans doute, il n'a pas gardé un ardent ennemi de la Consti-

tution pontificale, le P. Poujet qui avait travaillé à ses livres liturgiques; mais pour compenser on prétendait lui avoir ouï dire, en parlant de quelques publications du temps, qu'on faisait aux jansénistes une vraie querelle d'Allemand.

Tout balancé, en somme le parti reste inquiet. Et dans leur anxiété, on croirait que nos bons jansénistes ne seraient aucunement fâchés de voir mourir l'évêque de Clermont. N'est-ce pas là en effet le plus sûr ? Comment compter désormais sur lui? Cette naïve aspiration d'une secte qui, dans son désespoir, deviendrait inconsciemment cruelle, a l'air de se trahir dans ces derniers mots : « On écrivait de chez lui en 1726 qu'il mettait au net ses sermons pour l'impression; mais il a été bien malade depuis [1]. » Il fut très-malade en réalité, mais il ne mourut pas, et il ne fit point imprimer ses sermons.

Le P. Batterel, longtemps secrétaire de l'Oratoire, auquel nous devons une partie de ces notes, et qui a laissé des manuscrits encore existants et du plus haut intérêt pour l'histoire de sa congrégation, était un homme sévère, probe, convaincu, laborieux. En com-

[1] Entrait-il dans sa destinée qu'on désirât ainsi sa mort? — Par exemple, M. Pecquet, grand maître des eaux et forêts de Rouen, écrivait de Versailles à Danchet, le 22 mars 1737, une curieuse lettre dans laquelle il réclame son suffrage à l'Académie française pour le siége que la maladie de M. de Clermont *peut bientôt rendre vacant*, et il lui énumère tous ses titres, c'est-à-dire toutes ses traductions. Il paraît que dans ces temps reculés les candidats à l'Académie française étaient pressés, et qu'ils manquaient autant de prudence que de patience, car ils s'exposaient à des représailles, à ce qu'un jour on fît les mêmes vœux contre eux. En revanche, Voltaire souhaitait au respectable prélat une vie presque aussi durable que sa gloire. Et Voltaire fut exaucé, car celui en faveur duquel il exprimait ce sentiment eut ce qu'on appelle une longue existence, et sa gloire subsiste encore.

pulsant les papiers et les registres de cet honnête Oratorien, je me suis attaché à lui; pourtant je dois avouer que son esprit me paraît avoir été un peu étroit, et qu'il se montra favorable à l'idée janséniste. Aussi M. de Vintimille, archevêque de Paris, se crut-il obligé de lui interdire la prédication.

Les choses en étaient là. Revenu à la santé, Massillon continuait à régir avec prudence le diocèse de Clermont; il demandait qu'on se soumît, mais il se contentait d'un assentiment verbal [1]. Il avait même donné à un ecclésiastique d'Auxerre, exilé en Auvergne, la permission de célébrer la messe; pourtant il révoque cette autorisation, au retour de Paris d'un sulpicien [2]. Les jansénistes l'épiaient toujours; ils étaient aux aguets : enfin ils saisirent le joint pour lui porter un coup d'épée. Était-ce seulement pour l'animer, et comme par manière de jeu? Où plutôt voulait-on persuader au public que dans le fond, sous des ménagements politiques, cet éminent évêque n'était pas un adversaire, mais une sorte d'ami secret et timide? Cette fois la tactique ne manquait pas d'une certaine habileté. Or, le jour de la Pentecôte 1728, on avait entendu à la cathédrale un prédicateur jésuite, le P. Bonnefont, préfet des études au collége de Clermont. C'était déjà aux yeux des jansénistes un cas extrêmement grave; de plus, ce déplaisant orateur leur parut vouloir sonner « le tocsin ». D'après leur organe, c'est-à-dire les *Nouvelles*, « il invectiva fortement contre ceux qui gardent aujourd'hui le silence, et dit qu'il fallait prendre parti; on en a porté des

[1] *Nouvelles*, 1721, p. 46.
[2] *Nouvelles*, 1727, p. 149.

plaintes à M. l'évêque, que l'orateur, à ce que l'on croit, avait en vue : mais on pense que ce *pacifique* prélat laissera tomber la chose ». Les *Nouvelles*, profitant de la circonstance, parlaient de l'affaire des douze évêques qui avaient écrit à Louis XV en faveur de Soanen : « Le cardinal de Rohan lui a donné avis de ce que les évêques tramaient à Paris contre les douze; il ajouta qu'il serait charmé d'avoir son approbation. Néanmoins on espère qu'il n'en fera rien [1]. »

Après tout, les jansénistes se contentaient jusque-là de ces égratignures qui ne faisaient pas grand mal. La signature du formulaire catholique que Massillon exigea de ceux qu'il employait anima plus vivement le parti janséniste. En 1730, M. Tournadre était prévôt de Saint-Pierre de Lezoux. C'était alors un chapitre assez important composé, outre le prévôt, d'un chantre, de quatorze chanoines et de quelques semi-prébendés [2].

Or, ce M. Tournadre, voulant prêcher le carême, demanda, suivant l'usage, la permission de l'évêque. Massillon lui proposa de signer le formulaire; naturellement notre prévôt, qui tenait aux nouvelles opinions, répondit qu'il séparait le fait du droit; car tout en blâmant les distinctions et la casuistique de ses adversaires, on n'oubliait pas d'y avoir recours au besoin. Comme notre janséniste s'opiniâtrait, l'évêque lui ôta tous ses pouvoirs, et, dans sa visite pastorale, il le condamna d'abord à trois mois de retraite qu'il

[1] *Nouvelles*, supplément pour les mois d'avril, mai, juin, juillet et août 1728, p. 11, 2e éd., 1728, p. 287.
[2] *Pouillé de Clermont*, 1766, p. 40.

devait passer au Saint-Sacrement. Puis M. Tournadre fut mis en demeure ou de signer ou de résigner; très-attaché à son idée, il préféra se retirer et abandonner son bénéfice : mais il y eut arrêt de défense.

En tirant les choses de leur côté, les *Nouvelles* expliquent cette affaire, et elles donnent des détails qui sont assez curieux, car ils nous font pénétrer dans l'esprit et dans les usages de cette époque mal connue, quoique si proche encore de nous :

« Le 11 janvier (1730), M. Tournadre, prévôt du chapitre de Lezoux, diocèse de Clermont, étant allé demander la mission pour prêcher le carême en cette ville, M. l'évêque lui proposa la signature du formulaire qu'il offrit de signer avec la distinction du fait et du droit suivant la paix de Clément IX. Le prélat (c'est M. Massillon) répondit que c'était une chimère, qu'il fallait croire le fait comme le droit, et signer purement et simplement. Le sieur Tournadre, ayant refusé de signer de la sorte, non-seulement n'eut pas de mission, mais l'évêque lui ôta de plus tous ses pouvoirs, et depuis, dans une visite faite à Lezoux, le 2 mai, il l'a encore condamné à trois mois de séminaire pour cause de désobéissance, et afin qu'il apprenne — chez des sulpiciens — la doctrine de l'Église [1]. Ce n'est pas tout, il ordonna au chapitre de sommer son prévôt de signer le formulaire dans deux mois, et faute de ce, de renoncer à sa prévôté. Une commission si odieuse fut exécutée fidèlement deux jours après. Le baile du chapitre fit verbalement et publiquement à l'issue de la grand'messe la sommation à M. Tournadre; après quoi le chapitre délibéra que si dans deux mois ledit prévôt ne signait, son bénéfice serait impétra-

[1] Procès-verbal du 2 mai 1730, Lezoux. Il fut envoyé non à Saint-Sulpice, mais au Saint-Sacrement de Thiers.

ble, et que le chapitre y pourvoirait. Pour éviter les dangereuses épreuves d'un séminaire sulpicien, le péril de la séduction, les citations et significations par écrit, et toutes les autres violences qu'a essuyées et essuie encore M. Lestage, curé de Biarritz, à Bayonne, M. Tournadre s'est retiré [1]. »

Sans se butter contre les obstacles infranchissables, mais saisissant tous les points accessibles, en tacticien consommé, il s'avançait avec infiniment d'art, de sagesse et de patience. Au séminaire, sa tâche était facile. Les sulpiciens qui le dirigeaient l'aidaient sincèrement. Leur modestie et leur simplicité lui plaisaient. La délicatesse de leur conscience les empêche de se mêler en quoi que ce soit aux choses de l'administration; et leur influence vient de ce qu'ils n'en veulent jamais user : « Recommander un ecclésiastique, c'est nuire à un autre, disait un sulpicien; notre vocation nous l'interdit. » Sans la moindre difficulté, on y avait adhéré à la constitution papale, au formulaire et au concile d'Embrun qui avait condamné Soanen, évêque de Senez. Voulant néanmoins tenter le terrain et se confiant sur le voisinage de la Chaise-Dieu, les jansénistes avaient placé à ce séminaire le précepteur des petits-neveux de Soanen. Rien de plus délicat et de plus embarrassant que la position où se trouvait acculé Massillon. Soanen avait été Oratorien; il était évêque; son malheur même lui attirait de nombreux partisans. Cependant, comme le précepteur ne put se décider à se soumettre aux décisions de l'Église, il fut, paraît-il, obligé de quitter le séminaire de Clermont [2].

Nouvelles du 17 juin 1730.
Nouvelles du 10 novembre et correction du 21 décembre 1730.

Après avoir rapporté le cas du précepteur, la feuille janséniste ajoutait :

« On croit ici (à Clermont) que c'est pour cela même que M. l'évêque avait introduit une signature qui jusque-là n'avait point eu usage dans son diocèse, et à laquelle il semblait même opposé, parce que, disait-il, cela ne fait que multiplier les jansénistes. Ce prélat paraît extrêmement indisposé contre cet illustre captif, surtout depuis que celui-ci, pour toute réponse à une lettre de quarante pages qu'il lui avait écrite pour l'engager à changer de sentiments, s'est contenté de lui mander « qu'il avait « déjà répondu aux mêmes raisonnements dans sa lettre « à M. d'Embrun, et que tout ce qu'il pouvait faire de « mieux pour M. de Clermont, c'était de ne montrer sa « lettre à personne [1]. »

Mais se reprenant et se corrigeant lui-même, le journaliste disait un peu plus tard :

« On a marqué que M. de Clermont avait écrit à M. de Senez une lettre de quarante pages ; en quoi l'on a surfait plus de la moitié. Mais au lieu d'une lettre, il y en a eu deux aussi violentes l'une que l'autre [2].

Or nous avons ces deux lettres de Massillon et la réponse de Soanen; rien, malgré les différences de sentiments, de plus poli, de plus respectueux et de plus touchant même. Il est vrai que l'évêque de Senez parle des lettres de l'archevêque d'Embrun; mais il est loin de dire qu'il ne montrera pas celles de Massillon. Il termine même au contraire en s'adressant au cœur de l'évêque de Clermont avec une véritable effusion :

[1] *Nouvelles* du 10 novembre 1730.
[2] *Nouvelles* du 21 décembre 1730.

« Pour vous à qui Dieu m'a uni par tant de liens sacrés, non-seulement de l'épiscopat, mais encore de notre éducation et de notre ministère précédent, je ne vous répondrai que par ma tendresse et par mes vœux; et j'aimerai toujours beaucoup mieux les petites plaies de l'ami que les fausses caresses de l'ennemi. »

De son côté, Massillon, en exhortant son ancien confrère à se réunir au reste de l'Église, lui offrait ses services, sa campagne de Beauregard, lui exprimait la tendre vénération dont il était pénétré pour ses mœurs, ses talents et ses vertus; et il lui disait quelle joie il éprouverait de le revoir. Chose curieuse, et qui marque que les *Nouvelles* avaient certains moyens d'information à la Chaise-Dieu, c'est qu'il demande à Soanen de ne communiquer à personne les lettres qu'il lui adressait. Mais, on le voit, les amis de l'évêque de Senez le servaient bien mal en attaquant ainsi un des plus doux et des plus conciliants des hommes.

Il paraît même que Massillon remit au point un cousin de Soanen, M. Sirmond, archidiacre de Senez. Ce M. Sirmond, dans l'été de 1736, fit un voyage à la Chaise-Dieu; à son retour, passant par Beauregard, il crut faire sa cour à l'évêque de Clermont en déclamant contre son infortuné parent. Il se trompait, et son hôte le rappelait à la pudeur. A ce sujet, Soanen écrivit à M. Sirmond lui-même : « Il me revint de toutes parts que vous aviez tenu à Beauregard des propos si étranges pour me décrier, que M. l'évêque de Clermont ne put s'empêcher d'en rougir pour vous, et de vous témoigner qu'il n'y avait pas moins d'indécence dans vos paroles que d'exagération; il aurait pu ajouter de fausseté et d'insigne calomnie. Mais

vous n'en devîntes pas plus réservé, ni plus charitable[1]. » Dans les commencements, non content d'offrir à Soanen l'hospitalité à Beauregard, Massillon aurait voulu lui adoucir les rigueurs de l'exil, et lui procurer quelque abri où le climat fût moins rude et la société plus variée qu'à la froide solitude de la Chaise-Dieu. Il fut même question de Saint-Allyre de Clermont; mais Soanen ne voulait en rien se prêter à ces accommodements et à ces tempéraments, n'acceptant ou que son humble siége, ou que son désert glacé[2].

Si, durant longtemps, l'évêque de Clermont essayait de ramener à l'orthodoxie son ancien confrère de l'Oratoire, celui-ci, de son côté, priait et faisait prier pour que Massillon entrât dans la voie étroite de la grâce toute gratuite et toute puissante. Un père de l'Oratoire, âme naïve et évidemment sincère dans son zèle, s'intéressait fort à ce qu'il estimait la conversion et à ce qu'il croyait le salut de celui qui était la gloire de la Congrégation.

A ce religieux dont je voudrais savoir le nom, l'exilé de la Chaise-Dieu écrivait au mois de janvier 1738 : il ne désespère pas; il a foi dans les larmes et dans les prières; il a surtout confiance au livre sur les convulsions de Carré de Montgeron; il est évident qu'un tel écrit, que l'œuvre des convulsions doivent faire tomber les cataractes de tous les yeux. « N'essuyez pas vos larmes, écrivait donc Soanen à cet Oratorien au sujet de Massillon, n'essuyez pas vos larmes sur celui qui en est l'objet. Dieu veut qu'on l'importune; et la violence qu'on lui fait dans la prière lui est tou-

[1] *Lettres de Jean Soanen*, t. V, p. 491. — 28 juillet 1736.
[2] *Ibid.*, t. II, p. 61 et p. 86.

jours agréable. La grâce ne se donne plus que par mesure et goutte à goutte; ne soyez donc pas surpris si vous n'obtenez pas tout à la fois : l'aveu et la conviction qu'a produits la lecture de certain livre (c'est celui de Montgeron), promettent des fruits plus abondants. On peut ne se montrer qu'à la dernière heure, et réparer par un grand courage les fautes d'une excessive lâcheté. Je ne cesserai jamais de faire des vœux très-sincères pour l'illustre personne qui vous est si chère [1]. » Ce qui me touche, c'est de voir Massillon appelé illustre, car c'est la première fois que je trouve ce titre décerné à mon héros.

Il est évident que le goût de Massillon pour les sulpiciens allait croissant avec les années. De temps en temps il passait quelques jours dans leur maison; et il ordonna qu'on y transportât pour son usage propre un petit mobilier, dont parle son testament et dont il disposa en faveur du séminaire. Or on ne lui voit rien faire d'analogue à l'égard des Oratoriens; il s'en faut. Au contraire, de ce côté, que de sujets de mécontentement réciproque! Par exemple, c'est un P. Mallet, de l'Oratoire de Riom, qui durant les vacances de 1730, se présentant pour célébrer la messe à la sacristie de la paroisse où il se trouve, subit comme suspect de jansénisme un humiliant refus de la part du curé, et qui se plaint vainement à l'évêque de l'affront qu'il a subi. C'est un P. Josse, de l'Oratoire de Clermont, qui est interdit pour avoir distribué des livres d'une théologie douteuse. « Le curé de Notre-Dame du Port, zélé sulpicien, avait

[1] *Lettres de Jean Soanen*, t. VI, p. 413.

accusé ce Père de distribuer de Nouveaux Testaments, et d'avoir dit dans une conversation que M. Massillon pensait dans le fond comme l'Oratoire, qu'il n'agissait autrement que par politique. C'est ce qui l'a fait interdire. Il a inutilement tenté, soit par lui-même, soit par son supérieur, de pouvoir s'expliquer avec le prélat. L'audience a toujours été refusée [1]. »

Le curieux était que le neveu même de Massillon, le P. Joseph, alors préfet du collége oratorien de Riom, appartenait au parti janséniste, et qu'en cette qualité il jouissait de l'amitié de Soanen. Les *Nouvelles* qui l'ignoraient, et dont l'aversion pour l'orthodoxe évêque de Clermont devenait chaque jour plus accentuée, dans leur zèle inconsidéré, attaquaient le neveu en voulant ainsi parvenir jusqu'à l'oncle. Ce sont là des mésaventures auxquelles sont exposés les ardents qui parfois frappent plus fort que juste. On voit les confusions un peu risibles que tout cela devait amener. Soanen essayait de débrouiller les choses; et il écrivait au journaliste que le P. Joseph était un ami, loin d'être un adversaire. Mais ce rôle de protégé accepté par le neveu, cet air de protecteur pris par le chef des appelants, ce bruit et ce spectacle ne pouvaient être que très-déplaisants à Massillon, d'autant plus qu'on voyait sans cesse sur la scène et l'Oratoire et les oratoriens.

Le rédacteur janséniste des *Mémoires sur la Bulle Unigenitus* suppose que l'Oratoire et son général s'étaient rangés du côté des opposants; voici en effet ce qu'il dit :

[1] *Nouvelles*, 1731. De Clermont en Auvergne, 19 janvier, p. 16.

« Les chapitres et les curés de la capitale adhérèrent à l'un et à l'autre appel. Les communautés les plus célèbres en firent de même. Celle de l'Oratoire ne fut pas des dernières à se signaler; et son général (le P. de la Tour) souscrivit enfin la signature comme les autres. On sait quelle place de distinction il avait dans l'estime du cardinal de Noailles, et il n'ignorait pas combien cette Éminence avait été fondée en raisons pour se conduire comme elle l'avait fait. Il fut longtemps néanmoins à réfléchir s'il rendrait ses sentiments publics. Sa prudence éclairée ne s'éteint jamais, et le sert si bien que jusqu'à présent elle lui a fait écarter de sa congrégation tous les traits de ses ennemis. De là vient, sans doute, que dans les occasions où il serait essentiel de s'expliquer, le silence qu'il observe le ferait soupçonner d'être favorable aux acceptants, si l'on ne connaissait pas bien son attachement aux intérêts de la vérité. Mais il faut convenir qu'il la tient trop emprisonnée dans son cœur; car lorsqu'il s'agirait de la défendre par quelques paroles ou quelques démarches courageuses, il se renveloppe toujours dans sa prudence [1]. »

Qu'elle fût vraie ou qu'elle fût supposée, cette situation attirait à l'Oratoire les éloges des appelants et des opposants. Comme toujours, les querelles étaient plus animées en province qu'à Paris, parce que les questions personnelles s'y mêlent davantage. Les maisons d'enseignement en particulier se ressentaient de ces divisions : en Auvergne, les plus zélés pour les décrets pontificaux mettaient leurs enfants au collége des Jésuites de Clermont-Ferrand et les autres au collége des Oratoriens de Riom. De là,

[1] *Anecdotes ou mémoires secrets sur la constitution* Unigenitus, t. III, 1733, p. 182.

même dans la plus petite bourgeoisie, un esprit de parti assez vif; Marmontel, qui, tout en finissant ses études à Clermont, cherchait des leçons pour pouvoir vivre lui-même et aider les siens, trace de cette petite guerre un croquis curieux et piquant.

Marmontel était naturellement externe; les Jésuites, chez lesquels il étudiait, ne paraissaient pas prêts à lui procurer des répétitions; et il demeurait en ville, dans une chambre voisine des nues, où il faisait des repas d'ermite accompagnés de réflexions amères, mais assaisonnés par l'appétit de la jeunesse. Une bonne petite madame Clément qui logeait au-dessous de lui, encore qu'assez près du toit, s'inquiétant de voir Marmontel seul, sans feu et sans cuisine, vint le voir et s'informer de sa situation. Le jeune homme lui avoue que pour le moment il n'est pas fort à son aise, mais que les PP. Jésuites s'occupaient de lui.

« Bon! répond madame Clément, vos PP. Jésuites! ils ont bien autre chose en tête; ils vous berceront de promesses, et ils vous laisseront languir. Que n'allez-vous à Riom chez les Pères de l'Oratoire? Ceux-là vous donneront moins de belles paroles, mais ils feront pour vous plus qu'ils n'auront promis. »

Marmontel, sans se rendre à l'avis de sa voisine, va trouver le Préfet de son collége, qui le reçoit froidement.

« Je viens, mon Père, lui dit-il, prendre congé de vous.

— Vous vous en allez?

— Oui, mon Père, je m'en vais à Riom, où les PP. Oratoriens me donneront dans leur collége autant d'écoliers que j'en voudrai.

— Quoi, mon enfant, vous nous quittez; vous élevé dans nos colléges, vous en seriez transfuge!

— Hélas! c'est à regret; mais vous ne pouvez rien pour moi, et j'ai l'assurance que ces bons Pères...

— Ces bons Pères n'ont que trop l'art de séduire et d'attirer les jeunes gens crédules comme vous. Mais soyez bien sûr, mon enfant, qu'ils n'ont ni le crédit, ni le pouvoir que nous avons. »

Le résultat de cette conversation fut que le jeune et rusé Marmontel obtint douze élèves des Jésuites, au vif dépit de madame Clément, qui était janséniste. « Ah! lui disait-elle, je serais bien plus contente de vous voir aller à Riom; c'est là qu'on fait de bonnes et de saintes études. »

On conçoit que Marmontel embellit le tableau, en peignant ces rivalités de colléges. Mais il n'en est pas moins vrai que l'ardeur était grande, et que les jansénistes quels qu'ils fussent, à tort ou à raison, croyaient pouvoir compter sur l'Oratoire. Apparemment, un évêque ne pouvait fermer les yeux. Vous n'êtes pas du parti, devait dire Massillon à ses anciens confrères, je ne demande pas mieux de le croire; mais donnez à l'Église quelque marque de soumission, quelque gage d'orthodoxie. Voici ce que sur ce sujet écrivait le rédacteur du journal janséniste, en y mettant le ton de pur bavardage qui lui est si habituel :

« M. Massillon se dédommage du temps qu'il passa sans exiger de signature. Les Pères de l'Oratoire de son diocèse sont avertis de sa part qu'il n'en admettra aucun aux saints Ordres qu'il n'ait préalablement signé le formulaire.

« On croit que l'affaire du P. Josse se raccommode et

qu'il rentrera dans les bonnes grâces du prélat, sans qu'on sache encore à quelles conditions. La distribution des Nouveaux Testaments n'était pas le seul sujet de sa disgrâce; quelques sujets de plaintes que M. l'évêque prétend avoir contre les Pères de l'Oratoire qui ne sont pas de son diocèse, l'avaient indisposé à un point que le P. Fouilloux, supérieur presque perpétuel de l'Oratoire de Clermont, avait cru devoir lui donner une sorte de satisfaction, en sacrifiant le P. Josse dont il demandait l'éloignement. Ces plaintes du prélat regardent un certain prieuré du P. Pichard qu'on lui avait fait espérer pour son neveu le P. Massillon, actuellement préfet du collége de Riom. Le P. Legendre, supérieur de ce collége depuis dix ans, avait fait de son mieux; mais l'affaire a échoué pour la quatrième fois, malgré la caution donnée pour les frais, et la pension, et les assurances qu'on n'exigerait aucune signature du P. préfet. On a été fort en peine de savoir qui avait pu détourner le P. Pichard de faire sa résignation; et ne pouvant découvrir l'auteur de cette bonne œuvre, on avait voulu détourner toutes les foudres épiscopales sur le distributeur des Nouveaux Testaments. Au reste, M. de Clermont en a été quitte à bon marché; et il ne lui en a pas coûté, comme il lui arriva il y a huit ans, les frais de provision de Rome et de la prise en possession, c'est-à-dire environ cinquante pistoles, et à son neveu un voyage pénible qui se termina à la régence d'une sixième, au lieu du titre de prieur [1]. »

Il n'y a rien de tel pour se tromper que les gens qui prétendent tout savoir. Les Oratoriens avaient à Effiat un collége florissant qui devait même en 1776 être érigé en école royale militaire. Dulaure admirait

[1] *Nouvelles*, 1731. De Clermont en Auvergne, le 12 janvier, p. 43.

ses vastes jardins et ses bâtiments commodes [1]. Au sujet de cette maison, la feuille des appelants essayait encore d'indisposer les esprits contre Massillon :

« Le P. Auphant, supérieur de l'Oratoire d'Effiat et curé de cette paroisse, disait l'an passé pour justifier la précipitation de sa prise de possession, qu'il était convenu secrètement avec M. l'évêque d'en agir ainsi, afin de prévenir la publication de la déclaration du 24 mars et d'éviter la signature du formulaire et de la bulle. On sait ici que le prélat s'embarrasse peu des sentiments, *pourvu qu'on ne fasse pas d'éclat*. Ce sont ses termes. Néanmoins ce même P. Auphant a envoyé deux confrères aux Ordres [2], quoique M. l'évêque lui eût déclaré plus d'une fois qu'il n'ordonnerait aucun sujet de l'Oratoire qui n'eût préalablement signé tout ce qu'on lui présenterait. Ces deux confrères, sans être admis à son audience, ont été civilement renvoyés au grand vicaire, M. de Champflour [3], qui, pour tout examen, les a fait signer dans deux registres différents. L'un d'eux proteste qu'il ne sait ce qu'il a signé. Mais M. de Clermont le sait bien, car en parlant de ce confrère, il a dit au P. Fouilloux, supérieur de l'Oratoire de cette ville, en présence du P. Sicaut, Jésuite, et de M. Audiger, ex-Jésuite, ses commensaux : *Je suis fort content de lui, il a signé le formulaire et la constitution*. C'est ainsi que M. Massillon est parvenu par degrés jusqu'à proscrire les vérités qu'il prêchait, lorsqu'il était de l'Église enseignante; mais il est aussi parvenu à ne plus enseigner depuis qu'il est enseignant [4]. »

[1] Dulaure, *Description de l'Auvergne*, an II, p. 107. Le P. Perrier, supérieur de l'Oratoire d'Effiat, fut durant la révolution évêque constitutionnel du Puy-de-Dôme.

[2] On appelait *confrères* les religieux de l'Oratoire qui n'étaient pas encore prêtres; une fois promus au sacerdoce, ils prenaient rang parmi les *pères*.

[3] M. de Champflour, comme nous l'avons vu, devait devenir évêque de Mirepoix.

[4] *Nouvelles*, 29 mai 1731, p. 107.

On avait soin, en même temps qu'on le montrait contraire au parti, de le peindre en compagnie de Jésuites. Ainsi l'on suppose qu'il aurait déclaré à un membre de la Société, le P. Fillaut, qu'il avait un moyen infaillible de découvrir le rédacteur des *Nouvelles ecclésiastiques*. Sur quoi une personne d'esprit aurait dit qu'elle avait beaucoup de peine à croire qu'à cent lieues de Paris, M. Massillon eût trouvé en un jour la pierre philosophale que M. Hérault et ses émissaires cherchent en vain depuis trois ans [1]. Cette personne-là m'a bien l'air d'habiter Paris et de tenir en souverain mépris le reste du monde; elle doit connaître ceux qui, lors de la nomination de Massillon à l'épiscopat, lui prêtaient charitablement l'intention de ne pas résider; maintenant qu'on le voit s'attacher à l'Auvergne, demeurer à cent lieues de Paris, on le regarde volontiers comme un provincial arriéré, ridicule et peu au fait des choses du jour. « Il va jusqu'à écrire des lettres de quarante pages à M. Soanen pour l'engager à changer de sentiments. En vérité c'était vouloir perdre son temps et son encre. »

Mais « l'illustre captif », plus éclairé que les rédacteurs jansénistes, très-lié avec le P. Joseph, et sans doute aussi touché au fond de l'âme par la bonté, la douceur et la vertu de Massillon, est loin d'être satisfait de tout ce bruit et de tous ces propos, et il trouve qu'on a des correspondants mal informés. Comme il le doit, il couvre le journaliste de fleurs et il l'entoure d'encens; la situation l'exige, les *Nouvelles* défendent

[1] *Nouvelles*, 1731, 19 janvier, p. 16

le parti dont Soanen est le chef; pourtant leur zèle lui paraît parfois un peu inconsidéré et peut-être même périlleux. S'est-il un jour rappelé la fable éternellement vraie de l'Ours et de l'Amateur des jardins? s'est-il dit qu'il y a des gens qui pour écraser une mouche inopportune s'arment d'un pavé et cassent la tête de leurs amis? En un mot, s'est-il répété à lui-même une morale dont nous voyons dans tous les temps la trop fréquente application :

Rien n'est si dangereux qu'un ignorant ami ;
Mieux vaudrait un sage ennemi.

Quoi qu'il en soit, Soanen résiste à ses partisans : il défend un peu Massillon et beaucoup le P. Joseph; il voudrait moins de passion et plus de réflexion. Il est intéressant de mettre en regard de tous ces articles de la feuille janséniste ce qu'il écrivait le 21 août 1731 à un de ses correspondants dont on ignore le nom; il jette sur cette belle flamme un grand seau d'eau froide :

« Il est très-important pour la gloire de la vérité et pour l'intérêt de ses défenseurs que le généreux historien de la tradition journalière sache tôt ou tard ce qui peut se trouver d'altéré dans ses récits. Tout ce qui vient de lui est évidemment un don de Dieu. Rien de plus solide que ses propres réflexions, ni de plus brillant que sa doctrine. Mais ce qui lui vient des autres peut n'être pas toujours véritable; on ne saurait assez louer et son attention et son équité à réparer les brèches de la vérité, quand on les lui fait connaître. Je prie Dieu de le cacher toujours sous l'ombre de sa puissante main; et quoique je l'aime et l'honore tendrement, sans le connaître assez sûrement, j'aime mieux ignorer son nom pour son repos que de le

savoir et trembler pour lui. Cependant, comme il est certain qu'on peut pénétrer jusqu'à lui par une chaîne de médiateurs, je vous prie, si vous en connaissez quelqu'un, de lui faire savoir qu'il y a un peu de passion en ceux qui lui ont parlé ou écrit sur l'oncle et le neveu du chef-lieu de ce pays. Je n'ai pas sous ma main diverses feuilles, parce que je les prête; mais je me souviens : 1° qu'on a quelquefois un peu augmenté en imputant à l'oncle plus de mal qu'il n'en fait; il est sûr que son cœur le porte à faire du bien, et qu'il ne fait pas tout le mal qu'il pourrait; le fond en est très-bon, et s'il suivait son cœur, tout en irait mieux; 2° ce qu'on a mandé là-haut du neveu se trouve contraire à la vérité; car il pense bien, et il est instruit; il est droit et ne fera rien contre son devoir. Je sais pourquoi je parle, et il mérite d'être ménagé. Quant à la feuille du 29 mai 1731 que j'ai en main, on a imputé à l'oncle d'avoir poliment envoyé à son grand vicaire, M. de Champflour, les deux confrères qui, pour tout examen, les a fait signer, etc. La vérité est que le prélat les reçut très-honnêtement, et leur dit sans autre examen, à cause de leur robe, qu'ils n'avaient qu'à se faire inscrire dans le registre des ordinands pour le lendemain, sans avoir besoin de s'adresser à d'autres qu'à lui; mais que M. de Champflour, qui est plus maître du diocèse que le prélat, ayant su cette exemption, les envoya chercher, et leur fit signer ce qu'il voulut, sans leur dire ce que c'était. L'habile historien saura bien donner à ce trait un tour fin pour l'adoucir. Au fond, le prélat est louable d'avoir dit en bonne compagnie, quand il eut reçu la lettre de M. Chauvelin aux évêques : *J'en ai de la joie; cela peut arrêter les brouillons* [1]. »

Les *Nouvelles* ne revinrent pas sur ces incidents; mais elles donnèrent une sorte de compensation et

[1] *Lettres de Soanen*, t. III, p. 325 et 326.

de satisfaction à leur manière, en disant que Massillon avait remercié un Jésuite, le P. Sanmartin, professeur des cas de conscience. Ce P. Sanmartin aurait été ainsi obligé de quitter Clermont, où il enseignait, pour se retirer au Puy en Velay[1]. Mais le fait est très-peu probable, car ce religieux ne laissa Clermont que pour devenir recteur du Puy.

L'intérêt de Soanen pour le P. Joseph était si profond, et sa confiance dans ses sentiments si sincère, qu'il écrivit en sa faveur à M. Pucelle, conseiller clerc au Parlement de Paris. Ce n'était pas un personnage de médiocre importance en son temps que ce M. Pucelle si parfaitement oublié aujourd'hui; il avait du crédit au Parlement, et il jouissait d'une grande popularité dans son parti. Cette notoriété venait de ce que sans cesse il parlait avec fougue et avec violence contre trois institutions aux dépens desquelles on pouvait à cette époque reculée s'élever facilement à une très-haute réputation : 1° le gouvernement, 2° la papauté et 3° la Compagnie de Jésus. Seulement son opposition à la cour était voilée sous les fleurs, les compliments et les protestations d'obéissance, tandis qu'ailleurs elle apparaissait toute nue et toute hérissée.

Le temps d'un homme pareil avait infiniment de prix; ses partisans le ménageaient avec soin; et pour lui recommander une affaire, il fallait être absolument sûr des opinions de celui qu'elle intéressait. Par là même que l'évêque Soanen écrivait à M. Pu-

[1] *Nouvelles*, feuille du 18 janvier 1732, p. 11.

celle pour la cause du P. Joseph, c'est qu'il comptait donc pleinement sur le jansénisme du neveu de Massillon. Au reste, les expressions de sa lettre datée du 10 mars 1732 ne laissent lieu à aucun doute; on va en juger :

« Permettez, Monsieur, que dans ma confiance en votre bonté pour ma personne et en votre courage pour la justice, je mette avec moi un de mes plus précieux amis sous l'ombre de vos ailes, et que je prenne la liberté de vous recommander instamment la cause du cher P. Massillon, supérieur de l'Oratoire de Clermont, qui, sur de bons témoignages, me paraît très-digne que vous lui accordiez cette grâce, tant par la pureté de sa foi que par l'évidence de son oppression dans une chicane que la cour de Rome lui fait contre nos lois et nos usages. Voici le fait : Le P. Pichard, prêtre de l'Oratoire, fameux par ses missions, et encore plus par sa piété, était pourvu canoniquement d'un prieuré, près de Clermont, et sa charité était un des fonds de la Providence pour l'entretien de cette maison. Ses travaux, son âge, ses infirmités, et la connaissance qu'il avait du P. Massillon, furent les seuls motifs qui portèrent ledit prieur à lui résigner son bénéfice. L'acte s'est passé à Clermont dans les formes de droit, et a été ensuite envoyé à Rome. Mais cette cour, qui sait si bien inventer des prétextes pour pousser plus avant ses prétentions, a refusé d'admettre la résignation, sinon après que le résignataire aura produit un certificat de *sana doctrina.* »

« Cette nouveauté est évidemment une forte atteinte à l'article 47 de nos libertés; et sur un bon conseil pris à Paris, on a résolu de présenter requête au Parlement pour demander que l'évêque diocésain soit commis pour l'institution canonique. Si vous daignez, Monsieur, accorder protection à mon ami, la personne qui est char-

gée de cette affaire à Paris aura l'honneur de vous informer plus au long de toutes choses [1]. »

La vivacité des querelles du jansénisme, l'extrême agitation qu'elles produisaient dans le pays, l'ardent intérêt qu'y portaient la bourgeoisie et la magistrature, ces discussions interminables sur des sujets ardus, tout ce bruit et ce mouvement n'ont rien qui doive nous étonner aujourd'hui, car nous savons combien, dans les disputes humaines, l'idée et la théorie sont immolées aux aspirations personnelles ou au résultat pratique. Sans doute il y avait des âmes rigides, élevées et généreuses dont la vérité était l'unique passion; mais en revanche quelle multitude d'esprits envieux, tracassiers, d'intelligences vulgaires, et surtout de cœurs égoïstes et dévorés par l'ambition!

C'est pourquoi le spectacle de ces discussions est dépourvu d'une haute curiosité. Sans doute ceux qui savent se sacrifier à un idéal ou se dévouer au bien public sont rares dans tous les temps; mais le dix-huitième siècle, qui parla tant de sensibilité, manquait particulièrement de désintéressement. On voulait trop arriver, devenir célèbre, être admis dans l'intimité des grands seigneurs, se faire un nom ou une fortune. La flamme qui consume était absente. Il faut attendre la fin du siècle pour voir réapparaître l'ère des sacrifices.

Le jansénisme n'avait donc plus rien de la puissante action du protestantisme. Petit, étroit, mesquin, il faisait une guerre de bureau et de pape-

[1] *Lettres de Soanen*, t. III, p. 391.

rasserie. Le Parlement ne cessait d'adresser des remontrances au Roi, ni des huissiers au clergé. En soi le mal n'était pas bien grand, quelques saisies de temporel, quelques mandements épiscopaux brûlés; après tout, comme la plupart des hommes publics étaient inamovibles, ils gardaient leur poste en voyant accroître leur notoriété. Mais le principe d'autorité perdait peu à peu son prestige, et ce n'était pas au profit de la liberté.

L'opposition religieuse mène à l'opposition politique, ou plutôt s'y mêle toujours chez nous. Un homme ne peut se contenter toute sa vie de faire la guerre à l'Église. Le parti anticatholique parvenu aux affaires ne se nourrit pas uniquement de questions théologiques. La guerre, les finances, le commerce, les arts, l'industrie réclament son attention; et c'est alors que les hauteurs de vue, la netteté d'intention, le mérite de l'esprit, le désintéressement surtout doivent apparaître dégagés des nuées d'or dont quelques hommes sont enveloppés par l'enthousiasme de la multitude et l'exaltation, soit factice, soit réelle, de certaines individualités. Appuyé sur le Parlement qui y trouvait un instrument d'opposition à l'Église et à la royauté, c'est-à-dire un moyen de s'élever lui-même aux dépens de l'une et de l'autre, le jansénisme gagnait du terrain parmi nous et surtout avait l'air d'en gagner. La France est un pays où l'on fera sans cesse fortune en combattant le catholicisme, à condition de le garder toujours, soit que, comme l'eau pour rester limpide, la religion ait besoin d'un continuel mouvement, soit que l'opinion des politiques change un peu avec les positions qu'ils

occupent, soit principalement que la Providence veuille ménager aux hommes sincèrement chrétiens l'occasion de développer ce qu'il y a de noble en eux et ce qui seul donne du prix aux choses terrestres, l'esprit de dévouement, d'abnégation et de sacrifice.

Au milieu de ces troubles, Massillon, ayant pour toujours quitté Paris et Versailles, cherchait la paix qui ne se rencontre jamais ici-bas, surtout lorsqu'on est à la tête d'une administration quelle qu'elle puisse être. Malgré les ménagements, les égards, la douceur qu'il mettait dans ses relations avec les opposants, il sentait qu'il faut sans cesse lutter et souffrir, du moment qu'on s'intéresse à une idée. Et il se plaignait avec émotion des outrages qui lui étaient adressés, et surtout du peu de justice que des esprits aigris, que des natures amères et intolérantes rendaient à ses intentions.

Au reste, sa sensibilité avait eu à supporter un coup plus cruel, car il était sans remède et sans consolation. En effet, s'il fut souvent ému par les violences d'un parti qui méconnaissait sa droiture et son équité, il eut surtout à s'affliger des scandales douloureux qui se produisirent dans son diocèse et même dans son clergé. Une triste affaire eut lieu en 1727 : un prieur ou curé d'Auvergne avait été brûlé en place de Jaude par arrêt du Parlement. Au synode suivant, l'évêque de Clermont exprimait sa profonde tristesse; il se désolait d'un fait si grave, d'une exécution méritée par un crime qui lui paraissait la honte du sacerdoce et l'opprobre du ministère.

A la rigueur pourtant, si l'on admet l'authenticité et la véracité des témoignages recueillis par M. de

Résie, ce curé pouvait être innocent; dans tous les cas, ce ne fut que plus tard qu'il fut justifié, et Massillon eut l'amertume d'être obligé de le croire coupable. Voici, du reste, comment une tradition obscure ou plutôt une légende confuse rapporte les faits.

Saint-Babel est un petit bourg situé près d'Issoire, et qui aujourd'hui, avec les seize hameaux qui en dépendent, contient quatorze à quinze cents habitants. Au dix-huitième siècle, c'était un prieuré de l'archiprêtre de Billom à la nomination de l'abbé de Manglieu, qui vers le temps dont nous nous occupons s'appelait M. de Laval. Là, dit la légende, vivait un prieur ou curé vertueux et charitable. Son presbytère était ouvert à tous. Lorsqu'il y rentrait, il quittait sa houppelande, pour la laisser suspendue dans le corridor de la maison où chacun pouvait entrer librement; le rustique pasteur aimait à tailler les vignes et les arbres de son verger, et il se servait pour ce travail d'une serpe qu'il avait l'habitude de placer dans un trou de la muraille bâtie en pierres sèches.

Or, une après-dînée, le prieur s'était enfermé dans sa bibliothèque pour préparer son sermon. Un paysan de l'endroit, méditant un crime, pénètre dans le presbytère sans se laisser voir, prend la houppelande et la serpe, et les emporte. Puis la nuit venue, il se couvre de l'habit long du pauvre prêtre. Ainsi déguisé, il sort du village et attend sa proie à l'endroit où elle devait se montrer. A peine aperçoit-il sa victime qu'il s'élance et la tue en se servant de la serpe enlevée au prieuré. Sans perdre de temps, il va remettre à leur place, encore tout ensanglantés, et l'instrument du meurtre et la houppelande. Le

misérable assassin court ensuite à la ville dénoncer le prieur comme coupable du forfait qu'il vient lui-même de commettre. La justice, se hâtant, profite de la nuit, et se transporte à Saint-Babel. On arrête le prieur stupéfait, et l'on trouve facilement les pièces à conviction, c'est-à-dire la serpe et la robe encore humides de sang.

Ces objets qui furent saisis et les affirmations du scélérat suffirent. Ni la vie exemplaire du curé, ni son édifiant ministère, ni les pressantes sollicitations de ses ouailles dont il était tendrement aimé ne suspendirent l'action des magistrats. La fermeté du malheureux, sa patience, sa vertu ne se démentirent pas. Malgré les attestations touchantes de ses paroissiens, malgré son air de piété et de douceur, il fut condamné à être brûlé vif. Attachée au poteau fatal, protestant de son innocence, la victime subit l'atroce supplice avec une résignation héroïque. La foule en pleurs croyait voir un saint et un martyr; on dit même que ses ossements furent recueillis comme des reliques.

Quatre années plus tard, un autre crime amena le dénonciateur devant les tribunaux. Reconnu coupable, il fut condamné à la roue. Sur l'échafaud, il déclara qu'il était l'auteur de l'assassinat commis à Saint-Babel, et qu'il avait tout combiné pour en faire porter la peine à l'infortuné prieur [1].

C'est ainsi qu'il faudrait se figurer ce drame

[1] Rèsie, *Examen critique des Mémoires attribués à Fléchier sur les grands jours tenus en* 1664 *et* 1666; — *Lettre à M. Gonod,* Riom, 1845. — Voir aussi le récit de ce fait ou d'un fait analogue dans les *Causes célèbres,* 1768, t. III, p. 557 et ss. (Conf. *Causes célèbres,* 1773, t. I, p. 64, et le romanesque ouvrage *Reconnaissance et repentir,* par M. Bats, curé d'Issoire, 1809.)

étrange, si l'on se laisse convaincre par M. le comte de Résie qui a consulté les traditions locales et recueilli toutes les pièces qu'il a pu rencontrer. Néanmoins, dans l'état actuel de la question, il reste à nos yeux un problème impossible à résoudre. En 1665, par arrêt des grands jours d'Auvergne, un prieur de Saint-Babel, Guillaume Boyer, avait été pendu, malgré un premier jugement et même une sentence du Parlement qui lui avaient été favorables [1]. Il persista invariablement à nier le meurtre dont on le chargeait. Mais les grands jours qui envoyèrent plusieurs gentilshommes à l'échafaud avaient aussi besoin d'un curé. Fléchier a raconté trop légèrement cette histoire; mais elle est incontestable et prouvée d'ailleurs.

Or est-il probable qu'en soixante ans, il y ait eu ainsi à Saint-Babel deux prieurs accusés, exécutés et justifiés après leur mort? Je ne le pense pas. N'est-ce pas le supplicié de 1665, que la tradition obscurcie par le temps et devenue légendaire a placé sous un épiscopat célèbre, en l'enveloppant d'un nuage de poésie? Ce qui est certain, c'est qu'il y eut un prieur de Saint-Babel condamné par les grands jours et un autre curé jugé au temps de Massillon. Mais il faudrait sur tout cela trouver des documents tout à fait contemporains. Après si peu d'années, je n'ai pu parvenir à un terrain sûr et solide. Quoi qu'il en soit, s'il y eut un crime, un ecclésiastique devait à la fin du siècle même le racheter de son sang innocent. En effet, durant la Révolution, on guillotina un prêtre à Clermont; ce fut M. Brugière, du Bagay, commune de Saint-Sauve. Ayant voulu porter les secours de son

[1] *Mémoires de Fléchier*, éd. de 1856, p. 102 et 383.

ministère à une personne de Saint-Sauve qui les avait réclamés, il se vit emprisonné, puis exécuté en 1794. D'ailleurs, le clergé du diocèse n'eut pas à déplorer d'autre victime [1].

Ce qui, au milieu de ces tristesses, faisait la pure consolation de l'évêque de Clermont, c'était sa charité inépuisable. Grâce à son abbaye de Savigny, il se disait et se trouvait assez riche pour être large et généreux.

Il ne réclama et ne reçut jamais rien du petit patrimoine d'Hyères. Il diminua considérablement les anciens droits de greffe ou de secrétariat perçus à l'occasion de certaines autorisations et pour la délivrance de quelques actes épiscopaux [2]. Mais il lui fallut restaurer son évêché en mauvais état; pour trouver les ressources nécessaires, il résolut de vendre la coupe d'une haute futaie qui dépendait de la mense, et, en demandant la permission officielle, il écrivait : « J'ai plus de revenus qu'il ne m'en faut par une abbaye considérable que M. le duc d'Orléans eut la bonté de me donner. C'est pour l'évêché même : il est si pauvre, et je l'ai trouvé dans un état si déplorable qu'aucun évêque n'y pourrait subsister. J'y fais tous les jours des réparations et des améliorations, et j'espère le laisser en meilleur état que je ne l'ai reçu. »

Convaincu que les ressources du pasteur sont celles des ouailles, — c'était là son expression, — il distribuait partout des secours et des aumônes [3]. Il parut vraiment le père des pauvres; et sans cesse il recom-

[1] Il y eut pourtant encore un séminariste qui fut guillotiné à Clermont en 1794. Il se nommait Jamot, et avait vingt-deux ans.

Les pièces originales existent encore à Montferrand.

Voir le P. Bicaïs, *Vie inédite de Massillon*, mss. de la Biblioth. d'Aix.

mandait à ses curés d'aimer, de visiter et de soulager les indigents.

L'hôpital de Clermont attira principalement ses libéralités. A l'exemple des anciens évêques, il y voyait l'objet le plus digne de sa tendresse, de son zèle et de son ministère. Ruiné par le « système », obéré de dettes, le malheureux Hôtel-Dieu était sur le point de se voir réduit à fermer ses portes; Massillon, en 1740, y envoya quatre mille francs; l'hiver suivant, il fit passer à cet établissement la somme de quinze mille francs, mais avec tant de discrétion qu'on ignora longtemps d'où provenait un don si considérable, si nécessaire et si peu prévu. En 1742, il fut assez heureux pour procurer à cette maison un contrat de cinquante-deux mille livres. Enfin, par son testament, il instituait comme ses héritiers universels les pauvres du grand Hôtel-Dieu de Clermont, et il mérita que dans les pièces du procès intenté à sa succession par un indigne neveu, les administrateurs fissent l'éloge de sa charité, le plus bel éloge imaginable pour un prêtre. Voici le début de leur *mémoire* imprimé, document infiniment précieux pour nous [1] :

« Parmi les vertus sans nombre que feu M. Massillon, évêque de Clermont, possédait dans les plus éminents degrés, il était doué surtout d'une charité tendre envers les pauvres. On l'a vu dans les temps de calamité, après s'être épuisé en aumônes, proposer de vendre sa vaisselle d'argent pour remplir l'étendue de son zèle pour leur soulagement; il ne fut détourné d'un tel dessein que par

[1] *Mémoire signifié pour les administrateurs du grand Hôtel-Dieu de Clermont contre Jean-Nicolas Massillon, demandeur et défendeur.*

le secours des emprunts auxquels les personnes qui étaient chargées du soin de ses affaires temporelles l'exhortèrent d'avoir recours en attendant que des temps plus heureux lui fournissent les moyens de satisfaire ses créanciers. Ce penchant qui était comme né avec lui, l'a conduit jusqu'à sa mort [1]. »

Apparemment de tels actes et de tels sentiments valent les plus éloquents sermons; et permettent de penser que la charité fut l'honneur de son sacerdoce.

Un couvent de sœurs manquait de l'indispensable, sans trop oser se plaindre. L'évêque, l'apprenant, leur fit passer de l'argent; mais ce ne fut que par hasard et qu'après sa mort que les bonnes religieuses connurent le nom de leur bienfaiteur.

Comme il joignait à la générosité du cœur les lumières de l'esprit, il désirait surtout créer des œuvres utiles, inspirer le goût du travail, et non pas distribuer des aumônes qui peuvent être parfois dangereuses à la moralité du pauvre. Le plus méritoire, mais le plus difficile, dans l'art de la charité, consiste à relever le courage défaillant, à soutenir l'âme défiante ou incertaine, à éclairer du rayon divin la route que nous parcourons. On a vu ce qu'il fit à Beauregard; et plus d'une fois il me semble l'entendre avec le P. Bridaine dire aux ouvriers des campagnes ou des villes accablés sous le poids du travail et de la peine : « Mes enfants, vos pleurs sont amers, et vos utiles labeurs sont peu considérés par les hommes vulgaires; mais le Christ qui est venu les partager en sait le prix;

[1] Voir : 1° *Notice sur les hospices de Clermont-Ferrand* (par M. Marquis, archiviste); 2° *Recherches sur les hôpitaux de Clermont-Ferrand*, par le Dr Peghoux, in-8°, 1845.

il vous en tiendra compte dans son éternité, et il vous en récompense dès ici-bas par le sentiment de votre dignité morale. »

Si dans les circonstances ordinaires sa charité ne se ralentissait jamais, elle devenait plus vive et plus active devant les fléaux inattendus qui sévissaient parmi ses ouailles. Ainsi dans l'été de 1741 la ville de Thiers fut frappée d'une violente épidémie; on attribuait le mal à des cultures de riz établies depuis peu dans les environs. Pour faire réussir ces rizières, les entrepreneurs avaient imaginé de retenir les eaux et de créer comme des marais artificiels. A la nouvelle des maladies graves qui sortaient de ce foyer d'infection, notre bon évêque se hâta d'envoyer à Thiers un médecin, de sœurs, des dames de charité et des secours de toute sorte. Puis pour obtenir la suppression de ces eaux stagnantes et malsaines, il écrivit au cardinal de Fleury, son recours ordinaire.

Le sort de ses vieux curés, infirmes et dénués, devait aussi attirer son attention. Déjà l'on voyait de bons prêtres chargés de maladies et d'années, après toute une vie de dévouement, réduits à la misère la plus triste, quoique la plus honorable. Ces vénérables et pauvres pasteurs étaient d'autant mieux selon le cœur de Massillon, que leur âme charitable les avait empêchés de songer à épargner.

Il créa donc pour eux à la Châsse une maison de retraite honorable. Il lui donna pour patron le premier apôtre de l'Auverge, saint Austremoine, et il en confia la direction à des missionnaires. C'est cette humble maison qu'il appelait en riant son *petit hôtel des Invalides*. Il fut aidé dans cette bonne œuvre par

Crozat, son fidèle, riche et généreux ami. Enfin il obtint du cardinal de Fleury des lettres patentes qui autorisaient cet établissement et qui lui permettaient de lever, en attendant l'union de bénéfices suffisants, sur le clergé diocésain, une contribution annuelle de deux mille francs. Au reste, rien de plus honorable que les motifs exposés par Massillon et rapportés par ces lettres patentes du Roi : « qu'il convenait à notre charité et à notre justice de procurer une retraite et une subsistance raisonnable à des personnes honorées du sacerdoce qui, après avoir travaillé longtemps avec désintéressement dans les emplois qui ne leur avaient fourni que le nécessaire pour vivre, et dans lesquels après avoir consommé leur santé et passé la plus grande partie de leur vie au service des âmes et au culte de Dieu, se trouveraient, par leur vieillesse ou par leurs infirmités, réduites à de grands besoins, et dans une situation non-seulement honteuse à la religion et au caractère sacerdotal, mais aussi aux chrétiens qui en auraient reçu des secours dans l'administration des choses saintes; que dans ces vues, animé du zèle pour son Église, et touché de compassion pour les ministres qui l'aident à la conduire, l'évêque de Clermont avait cru faire une chose utile à son diocèse, en imitant le soin que notre auguste bisaïeul, d'éternelle mémoire, avait eu d'établir l'hôtel des Invalides pour les officiers et soldats estropiés dans nos armées [1]. » L'église de cette maison de retraite était ornée d'un tableau de Dumont le Romain, représentant saint Austremoine prêchant l'Évangile aux

[1] Archives du Puy-de-Dôme.

Arvernes; ce pourrait bien être encore un présent de Crozat. Cette maison de La Châsse, située à la barrière de Fontgiève, est devenue une caserne, tant les institutions humaines éprouvent de vicissitudes.

Au reste, sa dévotion pour le premier évêque de l'Auvergne se manifesta plus d'une fois. Ainsi, en 1731, il érigea dans son évêché une chapelle à saint Austremoine, et il écrivit au prieur de Mozat pour lui demander quelques reliques du Bienheureux qu'il voulait placer sur l'autel de ce nouvel oratoire. Mozat ou Mauzat était une abbaye de Bénédictins établie près de la ville de Riom [1]. Le prieur accéda sans doute à ce vœu, car il mit et conserva la lettre de Massillon dans la châsse même de saint Austremoine, soit par vénération pour l'éloquent prélat, soit pour sa justification personnelle dans le cas où on lui demanderait compte des reliques dont il disposait ainsi.

Un des soins les plus constants, une des plus vives préoccupations de l'administration épiscopale de notre sage et pieux pasteur consistait à procurer aux œuvres qu'il fondait et qu'il jugeait nécessaires l'annexion de quelque bénéfice devenu par la suite des temps ou des circonstances sans utilité sérieuse pour l'église ou pour les pauvres. Ce genre de transformation ou de nouvelle application des biens ecclésiastiques demandait beaucoup de formalités et de démarches, en exposant à des réclamations qui n'étaient pas toujours dépourvues d'intérêt. Évidemment il ne pouvait être question de distraire même la

[1] Sur Mozat, on peut voir l'*Histoire de l'abbaye royale de Mozat*, par M. H. Gomot, 1872, et un charmant article de M. Émile Montégut dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 décembre 1875.

plus légère portion du revenu des grandes commandes dont la cour disposait au profit de ses favoris. On ne pouvait penser qu'à de très-petits bénéfices, lors de leur vacance.

Mais même les moindres positions sont enviées; il faut donc les disputer contre ceux qui aspirent à les occuper. A sa maison de La Châsse, Massillon voulut attacher une humble chapelle, l'ermitage de Pérotine. Le revenu était médiocre; ce qui valait mieux, c'était l'air pur des bois et des montagnes dont les malades y pouvaient jouir l'été, et les soins des missionnaires séculiers et diocésains auxquels fut confié l'ermitage comme la maison de La Châsse elle-même.

Aux confins de la Loire et du Puy-de-Dôme, près de Noirétable, au milieu de curieux blocs granitiques, s'étend une épaisse forêt de pins. Tout à coup les bois font place à une clairière où serpentent des eaux claires. On y voit les ogives en ruine d'une église gothique et une pauvre ferme où l'œil distingue encore quelques traces de constructions monacales. A côté, se dresse mélancoliquement le roc de Pérotine. Sur ces hauteurs sauvages, au sein de ces rochers, la légende s'épanouit à son aise. On y racontait donc qu'un chevalier, coupable d'un grand crime, errait souvent dans ce désert. Un jour, accablé de fatigue, il s'endormit sous un sapin. Or, durant son sommeil, Notre-Dame lui apparut. Cette vision fit prendre au chevalier la résolution de se consacrer à la pénitence dans les solitudes mêmes où la grâce l'avait touché. Précisément près de lui se trouvait une sorte de grotte naturelle creusée dans la masse granitique; il s'approche; deux jeunes chèvres (tines) s'en échappent

en gambadant. C'est dans cette caverne qu'il voulut établir son séjour. Le rocher, ajoute la naïve tradition, prit le nom de pierre aux chèvres ou Pérotine. Plus tard on y bâtit une église et un petit couvent. Telle était la pittoresque retraite que Massillon conçut le dessein d'offrir à ses curés malades, sans ressource et ayant besoin de l'air vif des hauteurs.

De nouveau, la solitude s'est faite dans la clairière; seuls, quelques pauvres montagnards viennent aujourd'hui saluer les ruines de Notre-Dame de Pérotine, et boire à l'eau clapotante de la fontaine.

Pour ses prêtres missionnaires de l'ermitage, l'évêque obtint encore l'union du petit bénéfice de Bannelles, situé près de Gannat. C'était autrefois un lieu de pèlerinage très-vénéré et très-fréquenté. Le bon prieur de Pébrac, un siècle auparavant, en parlait avec attendrissement et avec reconnaissance. « Je ne crois pas, dit-il, qu'il se trouve un homme, tant idiot soit-il, dans notre province, qui n'ait ouï parler de l'image de Notre-Dame de Pitié, enchâssée de temps immémorial dans la jointure d'un orme, à la forêt de Bannelles, assise aux frontières d'Auvergne et de Bourbonnais, fort proche de la ville de Gannat. Quelle affluence de peuple on y a vue aborder de toutes les provinces voisines[1] ! » Massillon procura à ses missionnaires diocésains les faibles revenus de Notre-Dame de Bannelles. L'acte authentique est conservé par M. Moulin; il est daté de Clermont, le 16 mars 1726 : « Jean-Baptiste, par la permission divine et l'autorité du Saint-Siége apostolique, évêque de Clermont, conseiller du

[1] *La Vie des saints et saintes d'Auvergne et de Velay*, par Jacques Branche, 1651, liv. I.

Roi en tous ses conseils, après avoir pris communication des lettres patentes du Roi, données à Versailles, au mois de février 1724, signées Louis..... obtenues par les prêtres missionnaires dits de l'Ermitage, de notre diocèse, pour lesquelles causes y contenues, Sa Majesté a approuvé et confirmé l'union de Notre-Dame de Bannelles... » Cette pièce, signée de l'évêque de Clermont, est contre-signée : Morange, secrétaire.

En appliquant ses soins aux anciens du sanctuaire, il n'oubliait pas les jeunes gens qui se vouaient au sacerdoce. Le grand séminaire était entre les savantes et religieuses mains de la compagnie de Saint-Sulpice, à laquelle l'Église doit tant de saints prêtres. La modestie des sulpiciens, leur douceur, leur désintéressement exercent sur les nobles cœurs un charme auquel ils ne résistent pas. En particulier, Massillon était si satisfait de leur direction qu'il écrivait à M. Couturier : « A l'égard de notre grand séminaire, il n'y en a pas en France de mieux gouverné. » Il aimait cette religieuse maison et s'en occupait avec zèle; il y réunissait son clergé pour une retraite suivie d'un synode. Lorsque dans ses visites pastorales il trouvait un curé peu zélé, il l'y envoyait passer quelques semaines ou même quelques mois de pénitence, pour s'y renouveler, lui disait-il, dans l'esprit de sa vocation [1].

Ce grand séminaire avait été confié aux sulpiciens par M. d'Estaing, qui leur avait obtenu le prieuré de Saint-Ferréol, et Massillon se contenta seulement de

Procès-verbaux des visites pastorales.

charger le directeur, M. Vincent, de rédiger un plan d'éducation ecclésiastique.

Il est évident que le grand séminaire, exclusivement destiné aux sciences théologiques, ne suffit pas seul à la formation du clergé. Il est bon que les élèves qui s'y présentent aient déjà éprouvé leur vocation, et qu'ils soient parvenus aux termes des études ordinaires. Dans l'ancien ordre de choses, les colléges dirigés par les Universités, par le clergé séculier ou par des congrégations religieuses fournissaient aux grands séminaires un nombre très-suffisant de sujets qui y arrivaient après avoir achevé leur philosophie.

La transition pourtant était encore trop brusque. On souhaitait une sorte de maison intermédiaire entre le collége ordinaire et le grand séminaire proprement dit. Là, les élèves ayant tous fini leurs classes, et par conséquent arrivés au moins à leur seizième ou dix-septième année, examinaient attentivement la carrière qu'ils enviaient, avant de s'y engager. Ainsi ils pouvaient entrer sans trouble, et avec une pensée plus arrêtée, au noviciat suprême du grand séminaire. Les sulpiciens en particulier, avec leur prudence ordinaire, ont toujours désiré avoir ces sortes de maisons de probation; c'est ainsi qu'aujourd'hui dans leur vaste et belle campagne d'Issy, près de Paris, ils réunissent un assez grand nombre de jeunes gens qui se sentent appelés au service des autels; avant d'entrer à Saint-Sulpice de Paris, il faut avoir passé deux ans à Issy, soit qu'on vienne des petits séminaires, soit qu'on sorte des colléges ecclésiastiques, soit qu'on y aboutisse des lycées ou du monde. Tous ceux qui ont vécu dans ce pieux asile en emportent le plus

doux souvenir; M. Renan, qui ne le sait? en rompant avec la religion de ses anciens maîtres, n'a jamais oublié leur sincère et humble vertu. Chose touchante et peu connue, on jouit au séminaire des sulpiciens de la plus parfaite et de la plus honnête liberté; il n'y a aucun système de punition, aucune espèce de contrainte. Jamais on ne vous presse d'entrer dans les Ordres; les sages et excellents directeurs calment au contraire les jeunes enthousiasmes et suspendent les démarches précipitées. Ils ne veulent rien obtenir que du temps, de la raison, de la réflexion et du libre choix. Ce qui prouve peut-être le mieux la parfaite droiture et le bon sens éminent des sulpiciens, c'est qu'ils demandent que les élèves prennent chaque année trois mois de vacances, et qu'ils voient ainsi un monde auquel ils veulent renoncer pour le mieux servir.

Ces sortes de moyens séminaires qui diffèrent essentiellement, et des grands où l'on s'applique à la théologie, et des petits où l'on reçoit le seul enseignement classique, présentent un avantage d'un prix considérable, en ce que l'étude principale y est la philosophie chrétienne. Les maîtres y habituent les élèves à la langue, aux formes, aux méthodes, aux argumentations et aux thèses du thomisme. Sans cette initiative, la grande théologie reste peu abordable. Ce n'est pas, en effet, avec le maigre bagage de la psychologie et de la logique élémentaire qu'on peut s'élancer sur la vaste mer de la scolastique. Autant vaudrait prétendre traverser l'Océan sur une petite barque dépourvue d'agrès et de provisions. Or, Massillon, qui avait professé la théologie à Vienne, tout en

admirant avec l'Oratoire les hautes théories de Descartes, avait conçu pour saint Thomas d'Aquin la plus profonde et la plus sincère vénération. Nous avons un témoignage de ses sentiments; et ce respect pour le grand docteur du moyen âge est un fait curieux à une époque où les meilleurs esprits délaissaient autant l'art du puissant architecte de l'édifice scolastique que celui des maîtres qui bâtirent les cathédrales et les abbayes ogivales.

Rien de plus juste ni de plus magnifique que les éloges qu'il donne à saint Thomas d'Aquin. Non-seulement il parle de sa haute raison, de sa doctrine, de son savoir aussi sûr qu'immense, mais encore de son onction, de sa piété, de son cœur. Il fut, s'écrie-t-il, le nouvel Esdras à qui l'on a recours pour l'interprétation de la loi, l'arbitre et l'oracle des grands de la terre dans leurs difficultés et dans leurs doutes [1]; Rome, Paris, Naples, Bologne l'admirèrent tour à tour [2]; les Universités sont les fidèles dépositaires de sa doctrine, « et sur toutes les autres, celle qui le forma dans son sein, l'illustre Faculté de Paris, plus glorieuse par cet endroit que par mille autres [3] ».

Ce n'est pas assez encore. « Vous dirai-je que l'oracle du monde chrétien, Rome même, ce centre de la foi et de l'unité, a vu souvent ses pontifes descendre du tribunal sacré, et y faire monter les écrits de notre saint pour y prononcer sur les diffé-

[1] *Sermon pour le jour de saint Thomas d'Aquin, panégyrique,* édition de 1745, p. 407.
[2] *Ibid.*, p. 413.
[3] *Ibid.*, p. 414.

rents qui troublaient l'Église [1]? » Et malgré tant de solidité et tant d'exactitude, jamais d'amertume, ni d'orgueil, ni de violence; s'il a bâti un temple à la vérité, c'a été, comme Salomon, sans employer le fer et sans donner un coup de marteau [2].

Il y avait à Clermont un petit séminaire fondé en 1714. Massillon résolut de le consacrer particulièrement à l'étude de la philosophie, et de le confier aux sulpiciens, dont il appréciait tant la douceur, la modération, la doctrine et la régularité [3]. Il obtint en faveur de cette œuvre des lettres patentes au mois de janvier 1733. L'acte qui en donnait la direction à Saint-Sulpice fut signé à Paris le 29 avril 1733, par le procureur de l'évêque de Clermont d'une part, et de l'autre par M. Couturier, assisté de deux membres de sa compagnie. Enfin, le 29 août de cette année, les sulpiciens prirent possession de leur nouvelle maison. En 1736, grâce à l'amitié du cardinal de Rohan, abbé de la Chaise-Dieu, Massillon parvint à unir à son séminaire de philosophie les revenus du prieuré de Saint-Robert. Ce petit prieuré était situé à Montferrand : il dépendait des Bénédictins de la Chaise-Dieu. Mais ce ne fut pas sans peine que l'annexion s'opéra, et encore fallut-il accorder à l'abbé de la Chaise-Dieu le droit d'y nommer deux boursiers. Tels sont les faits que j'ai puisés tant aux sources originales que dans un curieux manuscrit rédigé par MM. de Saint-

[1] *Sermon pour le jour de saint Thomas d'Aquin*, p. 415.

[2] *Id.*, p. 418.

[3] Massillon loue souvent l'excellent esprit de Saint-Sulpice. Un membre de cette pieuse société, M. Leclerc, dans une lettre au président Bouhier, dit que l'évêque de Clermont lui avait écrit. *Vie de M. Le Clerc*, Bertrand, 1877, p. 254.

Sulpice, et conservé dans leur bibliothèque de Montferrand. Il résulte de là qu'en arrivant en Auvergne, Massillon trouva deux séminaires à Clermont : 1° un grand déjà dirigé par les sulpiciens, et 2° un petit qu'il développa et qu'il remit aux sulpiciens pour y faire surtout fleurir les sciences philosophiques. Comme son diocèse possédait plusieurs colléges ecclésiastiques, il ne crut pas utile ou du moins nécessaire d'en créer de nouveaux, ni d'avoir un établissement correspondant exactement à ce qu'aujourd'hui nous nommons petit séminaire, quoiqu'on puisse supposer qu'on n'abandonna pas entièrement dans sa maison réformée les lettres classiques dont il s'était épris non-seulement en les étudiant, mais encore en les professant lui-même.

Au sujet de l'union du bénéfice de Saint-Robert, il écrivait le 24 février 1736 au président de Lamoignon, père du généreux défenseur de Louis XVI, pour lui recommander cette affaire qu'il avait tant à cœur[1] :

« Le diocèse de Clermont, un des plus vastes du royaume, est aussi celui où le clergé est le plus pauvre et le plus nombreux. Mes prédécesseurs y ont établi deux séminaires dans la ville épiscopale, l'un qu'on appelle le grand, pour disposer les ecclésiastiques aux saints Ordres, et le petit pour élever dans l'innocence les jeunes aspirants à la cléricature. Ce deruier n'a subsisté jusqu'ici que des libéralités des directeurs eux-mêmes qui se consacrent à une œuvre si sainte établie dans un grand nombre de diocèses, et dont tout le royaume a senti l'[illegible]lité. Un pieux ecclésiastique, touché des bes[illegible]

[1] Lettre inédite.

l'utilité de ce petit séminaire, se trouvant titulaire en commande d'un petit prieuré, Ordre de Saint-Benoît, situé près de Clermont, a offert de l'unir à cette maison. M. le cardinal de Rohan, collateur de ce bénéfice en qualité d'abbé de la Chaise-Dieu, a consenti à cette union. Les lettres patentes nécessaires à cet effet ont été expédiées et présentées au Parlement. Il est intervenu en conséquence un arrêt qui commet le lieutenant général de Clermont pour informer *de commodo et incommodo*, Son procès-verbal a été envoyé; et il s'est trouvé que les Pères Bénédictins de la Chaise-Dieu, les plus riches religieux de mon diocèse, et où ils ne rendent aucun service. et où l'on n'entend parler d'eux dans les cinq monastères qu'ils ont en ce diocèse que par les procès éternels qu'ils suscitent de toutes parts, sont les seuls qui s'opposent à cette bonne œuvre, qui va aider à l'éducation des pauvres clercs, et à la consommation de cette union par l'enregistrement des lettres patentes. Ils ne sont pas collateurs de ce prieuré, ils n'en sont pas titulaires. Ils en possèdent déjà plus de quatre-vingts, dans ce diocèse, qui forment le plus beau revenu de l'église de Clermont, où ils ne rendent aucun service, tandis que le clergé qui n'y subsiste que très-pauvrement y porte le poids du jour et de la chaleur; et ils viennent nous disputer, sans intérêt et de gaieté de cœur, un petit secours que la piété d'un ecclésiastique, la générosité de M. le cardinal de Rohan, seul intéressé et en droit de s'opposer, et l'autorité du Roi, nous offrent pour aider à l'éducation et à la pauvreté de nos jeunes clercs [1]. »

Une communauté qui partageait avec Saint-Sulpice l'affection de l'évêque, était celle des prêtres du Saint-Sacrement, qui, depuis 1677, dirigeait, à Thiers, un

[1] *Lettres inédites.*

collége ou séminaire, Massillon aimait cette pieuse maison, au point d'aller y passer de temps en temps quelques jours de retraite. On montre encore la chambre qu'il y occupait. Il voulut donner à ces bons prêtres des lettres qui attestaient avec quelle sincérité ils étaient soumis à l'Église, et avec quelle fidélité ils accomplissaient leurs devoirs. Aussi, comme aux sulpiciens, il leur confia parfois certains curés qui avaient besoin de se retremper dans l'esprit sacerdotal [1].

Jusqu'à la fin de sa vie, Massillon travaillait à l'amélioration spirituelle et temporelle de ses séminaires. Il eût voulu faire passer sur son grand séminaire les revenus de l'abbaye bénédictine d'Ébreuil, déchue de son antique splendeur. Il obtint même dans ce but des lettres du Roi. Mais les moines résistèrent, et ils parvinrent à soulever contre l'évêque les habitants de leur petite ville [2]. Avec sa patience ordinaire, il attendit sans insister. A la mort du dernier abbé régulier, dom Étienne de Fontenay-Montsalvin, pour préparer les voies à cette réunion qu'il jugeait nécessaire, il fit nommer un abbé commandataire, qui fut son neveu Jean-Baptiste. A peine pourvu de ses bulles, Jean-Baptiste donna son consentement notarié à l'union; mais les religieux s'y opposaient toujours. Peu de temps avant sa mort, au mois de juillet 1742, il écrivait sur ce sujet une lettre pressante à M. de La Porte, intendant de Moulins :

[1] *Procès-verbaux des visites pastorales.*

[2] Voir l'*Histoire manuscrite d'Ébreuil* à la bibliothèque de Clermont, et les *Monastères d'Auvergne* de M. Branche, 1842, p. 421. — M. Branche, qui n'a pas compris le dessein de Massillon dans ces affaires d'union de

« Après l'expédition des bulles de l'abbaye, j'ai obtenu un arrêt du Conseil par lequel Sa Majesté me permet de procéder à cette union par les voies canoniques. L'abbé y a aussitôt donné son consentement par un concordat qu'il a passé entre les supérieurs et directeurs du séminaire; et j'ai fait faire ensuite les informations sur l'utilité de cette union. Et j'ose dire qu'il n'y en eut peut-être jamais de plus convenable, puisque d'un côté ces religieux ne rendent aucun service à l'Église, et qu'ils ne peuvent jamais être en nombre requis par les ordonnances pour établir la conventualité dans cette maison, et que d'un autre, depuis près d'un siècle qu'on a établi un séminaire dans un diocèse d'une aussi vaste étendue que celui-ci, il n'a pas été possible de trouver d'autre bénéfice à y unir pour la dotation de ce séminaire : ce qui fait que non-seulement il n'y a aucun revenu pour y recevoir de bons sujets que la pauvreté de leurs parents ne leur permet pas d'y entretenir, mais qu'il n'y en a pas même suffisamment pour fournir à la subsistance des directeurs [1]. »

La mort l'empêcha de poursuivre son projet jusqu'au bout. En 1768, M. de la Garlaye établit un hôpital dans les bâtiments de l'abbaye d'Ébreuil, qui n'avait plus alors que quatre moines.

Un peu avant la révolution qui devait détruire toutes ces institutions, les deux séminaires de Clermont avaient échangé entre eux leurs bâtiments. La maison des philosophes devint quelques années la résidence du grand séminaire. C'est maintenant une

bénéfices, confond aussi un peu les faits. Par exemple, il attribue à l'éloquent évêque un fragment manuscrit de la Bibliothèque de Clermont qui n'est nullement de sa main, p. 422.

[1] Lettre inédite, sur l'original, aux Archives du Puy-de-Dôme.

caserne d'infanterie, *veteres migrate coloni.* Après le Concordat, M. de Dampierre, évêque de Clermont, obtint du gouvernement, pour son grand séminaire, l'ancien couvent des Ursulines de Montferrand; c'est là que les sulpiciens, rétablis, conservent avec respect les registres du secrétariat de Massillon et les procès-verbaux de ses visites pastorales.

Tout en s'appliquant ainsi aux devoirs si nombreux et parfois si pénibles de sa charge, il songeait, par un sentiment naturel, à obtenir des siéges épiscopaux pour les ecclésiastiques de mérite dont il s'était entouré. Un de ses grands vicaires, M. de Champflour, nous l'avons vu, avait été nommé à l'évêché de Mirepoix. Il voulut procurer aussi la mître à M. Ribeyre, son successeur. Dans cette vue, il écrivait au cardinal de Fleury, le 8 avril 1740 :

« Je me crois encore obligé de ne pas laisser ignorer à Votre Éminence que M. l'abbé Ribeyre, depuis qu'il a pris la place de M. de Champflour, qu'il est devenu premier grand vicaire et chargé des principales affaires du diocèse, passe en bien tout ce qu'on pouvait attendre de lui. Nous lui avions toujours trouvé plus de fonds d'esprit et d'usage des hommes qu'à M. de Mirepoix; mais je n'aurais pas cru qu'il lui fût encore très-supérieur pour l'expédition des affaires et le gouvernement d'un diocèse. M. l'abbé Couturier, informé par les directeurs de mon grand séminaire de tout ce détail, pourra confirmer à Votre Éminence le témoignage que je crois devoir rendre à l'abbé Ribeyre. Il est docteur en Sorbonne, très bon théologien, grand vicaire et official depuis quinze ans. Ses mœurs honorent sa place. J'ai cru qu'il était de mon devoir d'en informer Votre Éminence, qui ne

cherche qu'à connaître des sujets dignes d'être mis en place [1]. »

Ce vœu fut exaucé presque immédiatement, sans que le grand vicaire, qui appartenait à une famille considérable de Clermont, fût obligé de quitter l'Auvergne. En effet, à peu près au moment où le cardinal de Fleury recevait cette lettre et cette demande, le 13 avril mourait M. d'Étaing-Saillans, évêque de Saint-Flour, âgé de quatre-vingt-dix ans. Le vieux ministre de Louis XV, se hâtant d'accéder au désir de son vénérable ami, fit nommer à ce siége M. Paul Ribeyre ou plutôt de Ribeyre, qui put être sacré dès le 12 août 1742. Ce fut une des dernières consolations de Massillon, qui mourut le mois suivant. A même d'obéir à son cœur, M. de Ribeyre, en arrivant à Saint-Flour, supprima totalement les droits de son secrétariat, imitant et surpassant même son vieux maître.

L'abbé de Bernis ne s'était donc pas trompé, lorsque, dans l'entrevue qu'il eut à Beauregard avec l'évêque de Clermont, il crut remarquer que son interlocuteur comptait encore assez sur son crédit à Versailles pour faire reluire aux yeux du jeune ecclésiastique, s'il se fixait en Auvergne, les espérances d'un évêché qui pouvaient fasciner le léger Bernis, mais qui ne tenteraient guère un esprit grave, sérieux et attentif. C'est en effet le devoir seul qui doit faire accepter à celui qui sait réfléchir, une charge aussi pénible, aussi austère et aussi laborieuse que celle de

[1] Lettre inédite de Massillon, sur l'autographe, aux Archives des Affaires étrangères.

l'épiscopat, dans laquelle on ne s'appartient plus, et où il n'y a plus ni temps, ni liberté.

Quoi qu'il en soit, il est évident que Massillon aimait à produire ceux dont il était entouré. Je trouve une nouvelle trace de ce sentiment dans une lettre qu'il adressait au cardinal de Bissy, personnage alors assez en faveur :

« Je vais faire une visite dans nos plus hautes montagnes, et je mène notre cher abbé avec moi afin qu'il paraisse qu'il n'est pas sans fonction dans ce grand diocèse. Votre Éminence ne pourrait-elle pas se servir de cette circonstance pour parler encore une fois en sa faveur? Il m'est venu là-dessus une pensée que je prends la liberté de communiquer à Votre Éminence : puisqu'on a tant de peine à lui accorder un évêché, comme on vous l'avait promis, ne pourriez-vous pas, Monseigneur, le demander pour votre suffragant dans l'évêché de Meaux avec un titre *in partibus?* Votre âge, votre dignité, vos occupations continuelles pour l'Église, tout vous autorise à en demander un; et sûrement on ne vous le refusera pas. Votre grand vicaire même qu'on vient de placer, est une nouvelle raison pour demander un nouveau secours sur qui vous puissiez absolument compter. Au reste, ce titre de suffragant ne déroge point à la naissance de notre abbé. Nous avons vu l'archevêque de Besançon, Grammont, avoir eu longtemps auprès de lui son neveu revêtu du même titre. D'ailleurs, notre cher abbé ne vous sera point à charge; il n'a pas besoin d'une pension sur l'évêché de Meaux; il est en état de s'y soutenir décemment avec le revenu de ses prieurés, lorsque Votre Éminence sera à Paris. De plus, il sera bien plus aisé d'obtenir pour lui ou une abbaye ou même un évêché, quand, revêtu du caractère épiscopal, il aura été quelque temps votre suffragant. On calmera par (là) ses peines qui sont

bien fondées, et Votre Éminence aurait la consolation d'avoir fait du bien à un parent qui, comme vous le savez, n'est pas indigne de votre protection et de votre amitié [1]. »

Ce genre de préoccupation s'explique, du reste, par l'amitié qu'il avait vouée à ceux qui l'aidaient dans son administration, et aussi par le désir qu'il nourrissait de contribuer pour sa part à procurer de bons évêques aux diocèses de France. Ayant éprouvé la vertu, le mérite et la doctrine de plusieurs prêtres de son entourage, il s'efforçait de les faire nommer à l'épiscopat. Il y réussit plusieurs fois.

Peut-être à ces motifs supérieurs se joignait le sentiment naturel qui nous engage à employer le crédit dont chacun de nous croit jouir plus ou moins. D'ailleurs, on se dit volontiers que, comme tant d'autres choses, le crédit s'use par l'inaction et se développe par l'exercice, et qu'en conséquence il est bon de le mettre en mouvement. De plus, en grand ou en petit, qui n'aime à jouer le rôle de protecteur?

Faire valoir sa puissance, prendre part aux affaires ou en avoir l'air, pousser ceux qui nous cultivent, les recommander aux maîtres du jour, ce sont là des choses que tous les hommes, même les meilleurs, ne détestent guère. Pour se refuser ce plaisir quand l'occasion s'en présente, et pour s'abstenir en pareille matière, il faudrait être ou bien saint ou bien désabusé.

[1] Lettre inédite, sur l'original.

Ce qu'on doit penser en terminant, c'est que la vue du bien public et particulier dérobait aux yeux de notre héros ce que de semblables démarches pouvaient avoir de personnel. Quel qu'on soit, le mieux est de ne pas trop solliciter le pouvoir.

CHAPITRE III

ÉCRITS COMPOSÉS EN AUVERGNE.

Pendant ses heures de repos et de retraite, à Beauregard surtout, en face de la nature dont il était candidement épris, et sans analyser ses sentiments, comme on le devait faire quelques années plus tard, il s'élevait vers celui qui sous le voile des mondes laisse apercevoir les lois de l'ordre immuable, les rayons de la beauté sans nuage et le charme de l'éternel amour. Pour s'aider dans sa contemplation, il paraphrasa les Psaumes. Ce n'est là nullement une œuvre de critique, ni d'érudition, mais le secret épanchement, les tendres et solitaires effusions d'un cœur chrétien à l'occasion des paroles sacrées. Après sa mort, on retrouva ces pages qui n'avaient jamais été destinées au public; il ne s'y rencontra qu'une partie des psaumes. Est-ce tout ce qu'il composa sur ce sujet? Non, sans doute; et le P. Joseph ne le pense pas. Telles qu'elles subsistent, les *paraphrases* forment une des plus riches portions de l'héritage du grand évêque. C'est un genre nouveau pour lui : il ne s'agit plus de prédications. S'entretenant seul à seul avec Dieu, versant, dans le mystère, de la plénitude de son cœur, il n'écrit que pour décharger son âme. Aussi rien de plus touchant, ni de plus simple. Le style si délicat, si peu appuyé, convient à

la prière et à la méditation. L'encens brûle doucement sur les degrés de l'autel en parfumant tout le sanctuaire. C'est un des chefs-d'œuvre de la littérature religieuse, et l'on ne saurait trop inviter les esprits chrétiens à le savourer.

En même temps, ne doit-on pas dire que ces pages sont comme ses confessions, comme ses mémoires, les mémoires de son âme? On y retrouve, en effet, les sentiments que tour à tour il éprouvait en pensant soit aux magnificences de la création, soit à l'indulgence divine, soit aux jugements de l'arbitre suprême, soit à la charité du Sauveur. Sur ces hauteurs de Beauregard, considérant les cieux scintillants par une belle nuit d'été, il s'élève avec saint Augustin au-dessus de ce qui captive les yeux mortels, dominant les pâles et légères images que les choses relatives présentent des choses absolues.

Plus loin que ces incommensurables espaces que parcourt le monde sidéral, par delà cet océan éthéré où nagent les îles lumineuses des étoiles, à travers ces flots d'azur d'où se détachent les radieux archipels des constellations, il cherche le point fixe et immuable sur lequel repose l'universel mouvement et autour duquel s'agitent les vagues de l'univers.

Imposant silence au murmure des sens, et, comme il dit, au *croassement* des passions [1], il ne veut écouter que la voix de Dieu, ou du moins que l'écho de son

[1] *Le croassement des passions*, ps. XVIII. En employant cette pittoresque expression, l'auteur pensait sans doute aux cris des corbeaux qui l'interrompaient dans sa méditation en tourbillonnant autour du clocher et du vieux château de Beauregard.

harmonie à travers la création, y mêlant sa note la plus discrète :

« Oui, Seigneur, les peuples les plus grossiers et les plus barbares entendent le langage des cieux dont la magnificence publie votre gloire. Vous les avez établis sur nos têtes comme des hérauts célestes qui ne cessent d'annoncer à tout l'univers la grandeur du roi immortel des siècles : leur silence majestueux parle la langue de tous les hommes et de toutes les nations ; c'est une voix entendue partout où la terre nourrit des habitants. »

D'autres fois, comme saint Chrysostome, il voit dans la nature une leçon ou une image. Ce grand observateur de l'âme humaine revient sans cesse aux choses du dedans ; et c'est avec le plus beau langage qu'il passe du spectacle des cieux au spectacle du monde moral. Il devient alors lyrique à la façon de Bossuet, tant la contemplation solitaire exalte son cœur !

« La grande leçon, ô mon Dieu, que le ciel et le soleil surtout devait donner aux hommes, c'est sa régularité dans la course que vous lui avez marquée. Fidèle à suivre la voie que vous lui avez tracée dès le commencement, ce bel astre ne s'en est jamais départi. Son éclat, où il semble que vous avez manifesté principalement votre gloire et votre puissance, lui a attiré autrefois des hommages impies et insensés. *On a adoré cette tente superbe où il semble que vous avez établi votre demeure et caché votre majesté;* et l'on n'a pas compris qu'en obéissant à vos ordres par l'uniformité constante de sa carrière, il criait aux hommes que toute leur grandeur consiste à remplir leur destination, et à ne jamais s'écarter de la voie que vous avez tracée en les tirant du néant. Les créatures

insensibles vous obéissent, grand Dieu! c'est dans le cœur de l'homme seul que vos ordres éternels trouvent de l'opposition et de la révolte. Le soleil, comme un époux éclatant qui sort de sa chambre nuptiale, se lève et parcourt régulièrement ce vaste univers; il répand partout sa chaleur et sa lumière, et chaque jour recommence sa course majestueuse; et l'homme inconstant, et ne ressemblant jamais d'un moment à l'autre à lui-même, n'a point de route fixe et assurée, il se dément sans cesse dans ses voies; tous ses jours ne sont marqués que par des changements et des inégalités qui le font perdre de vue. Sa course ressemble à celle d'un insensé qui va et revient, et retourne sans savoir où ses pas doivent le guider; il se fatigue, il s'épuise, et n'arrive jamais au but. »

Un autre jour, sans doute en voyant couler des hauteurs les eaux limpides, ou en apercevant à ses pieds les flots étincelants de l'Allier, il s'écriait : « L'eau dont vous m'avez désaltéré, ô mon Dieu, est cette eau qui rejaillit jusqu'à la vie éternelle. On n'a plus la soif du monde et des plaisirs quand une fois on en a bu. Une seule goutte de cette eau céleste rafraîchit, soulage plus le cœur que tous les fleuves de Babylone; c'est une eau claire et paisible qui n'entraîne avec elle ni boue ni tristes débris. » Ou encore, en apercevant les bergers conduisant leurs troupeaux sur des montagnes écartées, il disait : « Je sais, ô mon pasteur adorable, que dans vos pâturages mêmes, le loup entre souvent pour y chercher sa proie; mais votre houlette seule suffit pour nous défendre et le mettre en fuite. » N'était-ce pas après la célébration du mystique sacrifice dans la chapelle de Beauregard, en sentant monter à lui les odeurs

des prairies ou les parfums des vignes en fleur, qu'il laissait échapper quelque chose des tendres et douces joies qui l'animaient : « Oui, Seigneur, c'est dans ce festin d'amour que vous répandez avec effusion dans nos âmes des consolations ineffables, et que votre calice les enivre d'une joie toute divine. Les parfums de l'Égypte amollissent le cœur en fortifiant le corps; ils préservent nos cadavres d'une corruption passagère, et leur assurent une longue durée dans la triste demeure du tombeau. Mais l'huile du parfum précieux que vous versez dans nos âmes avec les saints mystères, les purifie, les embellit, les rend plus vigoureuses et plus fortes dans la pratique de vos commandements. »

Parfois, ramenant sa pensée vers le monde, et pensant à l'état social et religieux du dix-huitième siècle, il s'abandonne à une amère tristesse; il se désole à la vue de l'incrédulité qui déborde, et qui atteint l'Auvergne même; il désespère de la conversion des esprits que la philosophie détachait de plus en plus du christianisme : « On revient des faiblesses de l'âge; on ne revient guère de la dépravation impie de la raison. Les années mûrissent les passions; mais l'orgueil de l'incrédulité renaît et se fortifie avec les années. Plus les années deviennent sérieuses, plus elles donnent du crédit et une sorte de bon air à la philosophie de l'impiété; et la vieillesse est le temps où l'impie s'en fait le plus d'honneur, et où elle lui attire aussi le plus d'éloges de la part de ses imitateurs. » Ailleurs, il gémit de l'abaissement moral de la société. Ici l'évêque, le pasteur se console aux pieds du Dieu de l'Eucharistie; il le remercie de ses

dons, et il appelle ses grâces sur lui et sur son troupeau. Le plus souvent il peint les délices d'un esprit qui, après s'être livré aux distractions du monde, se désabuse et revient pleinement à la prière. Mais chose plus intime! il cherche, dans le cœur de celui qui seul ne se fatigue jamais de nos plaintes, des forces et des remèdes contre les traits empoisonnés de la calomnie dont il est transpercé. On sent bien que c'est un homme qui a reçu le dard aigu dont on entend les soupirs : « Si je rendais à mes calomniateurs injure pour injure; si j'allais fouiller dans l'histoire la plus secrète de leur vie pour en publier la honte et l'infamie; si je cherchais à discréditer leur imposture, en apprenant au public que leurs mœurs doivent faire perdre toute créance à leurs discours; si, pour me justifier devant les hommes, je les accablais d'invectives, et me rendais coupable de haine et de vengeance devant vous... alors, grand Dieu, je mériterais que votre justice me laissât entre les mains de leur fureur et de leurs impostures. Je n'aurais pas à me plaindre si le mensonge et la calomnie prévalaient contre moi; je n'aurais plus droit de m'adresser à vous si je me trouvais abattu, sans appui, sans ressource, entre mille ennemis, tous les mains levées pour achever de m'écraser. » Enfin, au milieu des dégoûts et des fatigues de la vie présente, le chrétien las de la route aperçoit les tentes de l'immuable repos; il voit, du désert où il se traîne accablé par l'âge et la maladie, la terre des promesses, « terre bienheureuse où coulent le lait et le miel; d'où les larmes et la douleur sont bannies; où les habitants sont abreuvés dans un torrent de vo-

lupté ». Dans toutes ces saintes et nobles effusions se révèle une âme ravie par l'amour des biens invisibles, et qui ne regarde les hommes que dans le cœur de Jésus-Christ. C'est là, c'est à l'aide de ces feuilles qui ne devaient jamais voir le jour qu'on apprend à connaître Massillon, mieux encore que par ses sermons les plus légitimement vantés.

Heures de solitude trop vite écoulées! Les soucis amers de l'administration l'arrachaient à la vie méditative. Du moins, dans ses nombreuses courses diocésaines, le zèle, la naïveté, la vertu des humbles pasteurs des églises villageoises l'édifiaient et le consolaient. Ayant vu ainsi à leur œuvre, sous le toit moussu du presbytère champêtre, dans la chapelle du hameau, les prieurs, les curés et les vicaires de l'Auvergne, il les réunissait chaque année au séminaire pour le synode, se réjouissant avec les forts et ranimant les faibles. Il tint ainsi dix-neuf synodes de 1723 à 1742. Après le compte rendu ou le rapport annuel du promoteur, il prenait toujours lui-même la parole; nous avons ces dix-neuf instructions paternelles, car ni l'âge, ni la maladie, ni les infirmités ne purent ralentir la vivacité de son dévouement. Dès son premier synode, il renouvela l'ordonnance de son prédécesseur sur l'acceptation de la bulle *Unigenitus* et sur la défense de lire l'ouvrage de Quesnel [1].

Au synode s'ajoutait la retraite. Sans aucun doute elle n'était pas obligatoire, mais il désirait vivement que le clergé vînt chaque année se retremper près de lui dans l'esprit de la vocation ecclésiastique. Durant

[1] Lettre au P. Mercier.

ces heures de renouvellement, le bon pasteur adressait à ses prêtres de touchantes exhortations. Nous possédons encore sept de ces conférences [1], monument de sa ferveur, et vraiment dignes des plus beaux jours de son éloquence.

Devant son religieux auditoire venu de tous les coins de l'Auvergne, il est plus simple, plus ferme, plus net; et si l'on n'y goûte pas les délicieuses effusions dont jadis avaient été ravis Versailles et Paris, on y sent la piété sacerdotale, on y jouit d'une âme renouvelée avec l'âge même, comme ces arbres antiques qui n'ont plus le luxuriant feuillage de leur jeunesse, mais qui produisent des fruits plus abondants et plus savoureux. Il est facile de se représenter le vénérable évêque vieillissant, souriant à ses prêtres fidèles, respectant les anciens du sanctuaire et rendant aux jeunes lévites les bontés dont il avait lui-même été jadis comblé en Provence, plein d'indulgence pour ceux qui étaient tombés, sans oublier cependant les exigences d'un ministère auquel le monde si complaisant pour soi-même ne pardonne jamais rien.

Le clergé a toujours goûté ces discours pour les conférences et pour les synodes. Les littérateurs les négligent trop. Massillon y paraît comme sous une nouvelle lumière. Il y est plus libre, plus rapide; et, dans ces réunions de famille, secouant les longs plis de son manteau de velours et de soie, il laisse mieux

[1] On a fait de fréquentes confusions à ce sujet; il y a bien dans ses œuvres seize conférences ecclésiastiques; mais les huit premières ont été prononcées à Saint-Magloire; la neuvième est destinée à de jeunes clercs; seules les sept dernières appartiennent aux retraites de Clermont.

voir ce qu'il y a en lui de vraie vertu et de profonde religion. C'est un grand mérite à un homme public, à un illustre orateur, de gagner ainsi à se faire approcher et toucher. La morale, qui est le fond de ses études et de son éloquence, domine dans ses exhortations ecclésiastiques comme dans ses sermons de la cour. Tantôt il peint les joies du pasteur dévoué; tantôt il décrit les remords du prêtre oublieux de sa mission. Il rassure les timides, les relève à leurs propres yeux; il montre que ce n'est pas toujours au talent, à la puissance oratoire qu'appartiennent la grâce sainte et le mérite moral, se regardant lui-même « comme un canal qui demeure souvent vide après avoir enrichi de ses eaux les terres et les campagnes [1] ». Et lui, dans sa charmante modestie, le grand prédicateur envie la vertu secrète et inconnue qui féconde mystérieusement les âmes, sans que le monde la devine :

« Ce ne sont pas toujours les grands talents qui supposent en nous les plus grandes vertus. Ils nous rendent plus utiles aux hommes, mais ils ne nous rendent pas toujours plus agréables à Dieu; ils avancent son œuvre dans les autres, mais ils la retardent souvent en nous-mêmes. La sagesse de Dieu emploie quelquefois pour la consommation de ses élus des instruments qu'il rejette après s'en être servi, et qu'il n'avait destinés qu'à ce seul usage. Ce n'est pas ce que le Seigneur opère par nous qui doit nous rassurer, c'est uniquement ce qu'il opère en nous. Quand nous parlerions le langage des anges, nous pouvons n'être devant Dieu qu'un airain sonnant. »

[1] *Douzième conférence ecclésiastique.*

S'il encourageait et ranimait ainsi la discrète vertu, il s'élevait avec l'énergie du zèle contre l'abus ou la négligence. Il ne demande pourtant que ce qui est possible et juste, sachant bien que la sévérité a ses dangers, et qu'on rebute par des réglementations excessives. Ainsi Massillon blâme le jeu, mais le jeu outré ou habituel, permettant au clergé séculier des récréations sages, honnêtes et modérées :

« Un prêtre joueur de profession est une espèce d'opprobre dans l'Église Il y perd un temps destiné au salut et à la sanctification de son peuple; il y perd un argent saint qui n'est pas à lui et qui appartient aux pauvres, dès qu'il ne lui est pas nécessaire; il y perd le goût de tout ce qu'il y a de saint et de sérieux dans son état; il y perd son âme par les passions inséparables des événements du jeu; il y perd le respect et la confiance de ses peuples [1]... Voilà des pertes qui ne peuvent plus se réparer, et mille fois plus importantes que celles de son argent. »

Après cela, on peut apprécier à son juste prix l'anecdote recueillie par le janséniste abbé d'Étemare et rapportée par M. Sainte-Beuve. Or, on raconte qu'un jour de grande fête, au sortir du dîner, le prélat étant à jouer avec des dames, après que le jeu eut duré assez longtemps, quelqu'un fit remarquer que c'en était assez pour un jour de grande fête, et qu'il fallait donner quelque chose à l'édification. L'évêque alla sur-le-champ chercher un de ses sermons, et le lut. Alors une de ces dames lui dit que si elle avait fait un pareil écrit, elle serait une sainte; mais l'auteur,

[1] Expression souvent employée dans ce sens par l'auteur.

en moraliste avisé, répondit qu'*il y a un pont bien large de l'esprit au cœur*. Sur quoi un Père de l'Oratoire qui était dans un coin ajouta : « *Et il y a bien quatre arches de ce pont de rompues*[1]. » L'anecdote est piquante; mais évidemment les jansénistes la tirent à eux, selon leur coutume. Supposons tout bonnement l'évêque ayant donné la confirmation, ou présidé une cérémonie, et se reposant après l'office dans quelque château ou même à Beauregard; le repas fini, il se récrée avec ses hôtes; comme il est aimable, souriant, il se met un instant au jeu ainsi que les autres, ou plutôt il regarde. Avec lui, on revient vite aux choses sérieuses, et il s'empresse de lire un de ses plus édifiants sermons. Cela dure quelque temps et pénètre peu à peu les esprits. Une dame, heureuse de l'entendre, entrant dans ces généreux sentiments si parfaitement exprimés, et sous le charme de cette grande éloquence, s'écrie, comme nous le faisons volontiers en présence de telles œuvres : « Ah! pour écrire de cette sorte, pour parler ainsi de Dieu, il faut être un saint. » Et lui, toujours humble et agréable, répond par quelque image tirée du spectacle des champs qu'il avait sous les yeux, ainsi qu'il le faisait tout à l'heure à ses curés : « Madame, on peut, comme un canal, avoir servi à répandre des eaux fraîches et vivifiantes, et cependant rester soi-même à sec. » Ou encore, montrant un pont qui réunissait une route poudreuse à un frais enclos : « Hélas! il y a un large pont de l'esprit au cœur. » Sur quoi, un soupçonneux et rigoriste Oratorien, qui est là plus pour

[1] *Port-Royal*, 1867, t. III, p. 200.

espionner que par affection et amitié, se met à gronder et à murmurer : « Oui, oui, et il y a bien quatre arches de ce pont de rompues; et ces quatre arches abattues, c'est d'avoir accepté la constitution pontificale, de recevoir des molinistes, de blâmer la résistance du saint de la Chaise-Dieu, et de prêcher la soumission au Pape. » Et là-dessus, le bon janséniste se hâte d'écrire aux correspondants des *Nouvelles* et en Hollande. Voilà comme j'imagine que les choses ont dû se passer; et, en vérité, pour se scandaliser, il faut beaucoup de bonne volonté.

Revenons encore un instant aux conférences ecclésiastiques. L'auteur y peint son caractère. Comme il avait l'âme généreuse et charitable, il attaque surtout l'avarice dans le prêtre : il y trouve avec raison quelque chose de particulièrement sordide et rebutant. Comme aussi il était homme d'étude et de cabinet, il récrimine fort contre la chasse à laquelle se livraient dans les campagnes reculées certains curés de village, fils des champs, et ayant besoin d'un violent exercice; ces fortes et rustiques natures s'échappant de leur église et de leur presbytère couraient dans leurs montagnes, le fusil à la main, la gibecière au côté. Or il trouve que cette habitude est peu en rapport avec le pacifique ministère des autels. Entrant dans les détails familiers que ne dédaigne pas la noblesse ordinaire de ses idées, il recommande un habillement propre et convenable, une tenue décente, voyant dans un extérieur négligé, ou la marque d'une honteuse avarice, ou le signe d'une inattention et d'une paresse répréhensibles. A travers ces conseils, marqués au coin de la sagesse, se répandent les

pieuses tendresses de son cœur. On y reconnaît aussi le moraliste consommé à ces peintures de caractères où il excelle. Voulez-vous regarder un de ces portraits? il est frappant. C'est le curé brouillon, qui, dans son zèle imprudent, amer, exagéré, ne consulte jamais, et qui, en voulant tout réformer, désorganise tout.

« Ils entreprennent tout. Tout ce qui a l'apparence du bien les anime et les met en mouvement; rien ne leur paraît impossible, et rien ne leur semble à la place où il doit être. Ils voudraient tout changer, tout déplacer. Ils commencent par mettre une confusion universelle à tout ce qu'ils touchent sous prétexte d'y rétablir l'ordre. Esprits inquiets, bornés, téméraires, entreprenants, pourvu qu'ils s'agitent, ils sont contents d'eux-mêmes, et croient remplir toute justice. Ils vont hardiment heurter de front à tous les inconvénients les plus délicats, les plus dignes d'être ménagés, les plus exposés à des suites grandes et fâcheuses, les plus capables d'arrêter la prudence et l'habileté la plus consommée; et au sortir de cet écueil où ils viennent de se briser et de donner au public une scène toujours désagréable au ministère, ils vont avec la même sécurité traiter une autre entreprise qui ne leur offre pas moins de péril, et qui ne leur promet pas moins de confusion. »

Mais il n'y a pas que des curés qui puissent être ainsi faits. Cela se rencontre dans d'autres fonctions.

Ayant dans son diocèse de nombreux villages reculés, jetés dans les montagnes, habités par les pauvres ouvriers des champs, il encourageait les jeunes ecclésiastiques à se livrer à leur rustique et pénible ministère avec joie, avec confiance, par l'espé-

rance d'une heureuse moisson. Là, l'esprit le plus ordinaire, la plus modeste capacité, soutenus par la prière et par le travail, produisent des fruits que le dix-huitième siècle cherchait vainement dans les villes et parmi les puissants : « Mes chers enfants, disait-il en consolant et en rassurant ces jeunes clercs destinés aux campagnes, et avec un retour ému sur lui-même, hélas ! votre talent aura moins d'éclat, mais aussi moins de danger et plus de fruit. Il sera plus sûr pour vous et plus utile pour vos frères. La parole sainte tombe d'ordinaire au milieu des grands et des riches comme au milieu des ronces et des épines ; ce n'est que sur le cœur des pauvres et des simples qu'elle trouve une terre toute préparée qui rapporte au centuple. » Et en même temps qu'il excitait ainsi l'ardeur des commençants par les promesses du succès, il consolait les vétérans et les anciens entre lesquels il se rangeait par l'approche des célestes moissons :

« Que l'âge lui-même, que la longue durée des fonctions où vous avez vieilli ne vous paraisse pas une raison légitime de cesser le combat et de goûter le repos que tant d'années de travail semblent vous accorder. Renouvelez plutôt votre jeunesse comme celle de l'aigle... Nous touchons, vous et moi, mes frères, au moment qui va consommer notre course. Quel malheur si vous manquiez de force et de courage sur le point d'arriver, et si vous alliez perdre par un repos prématuré le fruit d'une vie entière de travail et d'assiduité à vos fonctions ! »

En ce temps, dans les provinces reculées, les mandements ressemblaient à la politique : on en

faisait peu, et ils étaient très-simples. Cependant il y avait des événements qui intéressaient la nation, et auxquels la religion prenait sa part : une naissance ou un mariage dans la maison régnante, le sacre du roi, et par-dessus toute une victoire; l'Église avait des jubilés, le diocèse des missions et des visites pastorales. La crainte de la guerre ou de la peste réclamait des supplications publiques. Alors les évêques faisaient de courts mandements pour demander des prières ou un *Te Deum*. Comme ses confrères, Massillon écrivit donc quelques mandements toujours très-brefs. Loin de l'exalter, la victoire lui faisait ardemment désirer la paix. Ce grand cœur, plein de christianisme et d'humanité, regardait la guerre comme un affreux fléau. On cite souvent une lettre célèbre d'Argenson, et l'on ne parle pas des mandements de Massillon. Et néanmoins quoi de plus éloquent que ce qu'il disait en 1734, en faisant chanter un *Te Deum* à l'occasion d'un triomphe remporté sur les Allemands en Italie?

« Eux seuls (les peuples barbares) peuvent triompher d'une journée aussi sanglante et aussi meurtrière. Pour nous, elle couvre même de deuil l'éclat de notre victoire : elle accompagne nos témoignages publics de reconnaissance envers le Dieu des armées d'une tristesse d'humanité et de religion, et mêle à nos actions de grâces les larmes que nous ne pouvons nous empêcher de verser sur la mort de nos proches, de nos amis, et de tant de vaillants sujets qui viennent de sacrifier généreusement leur vie pour la gloire du prince et pour les intérêts de l'État. Quels trophées pourrions-nous donc élever sur *un champ de ba'aille tout couvert des corps entassés et des membres*

épars de tant de milliers de chrétiens? Transportons-nous-y en esprit; et de ce lieu souillé de tant de ruisseaux de sang, et si lugubre même pour nous malgré notre victoire; de ce lieu dont nous ne sommes demeurés les maîtres que pour y lire et méditer *à loisir* l'instabilité des choses humaines et les malheurs inévitables des guerres. présentons au Dieu de paix ce spectacle si capable d'émouvoir ses entrailles paternelles; faisons monter jusqu'à lui la voix de tant de sang répandu; et que cette voix, loin de solliciter comme autrefois sa vengeance, la calme et la désarme. »

Assurément ces accents ne manquent ni de générosité ni de hardiesse. J'ai connu un bon curé de village qui, après une victoire (cela remonte loin, hélas!), le *Te Deum* chanté, les larmes aux yeux, ayant récité quelques prières pour les pauvres jeunes gens du pays morts sur le chant de bataille, fut rudement réprimandé et âprement menacé par son sous-préfet et son procureur. « Et pourtant, répondait avec simplicité l'excellent homme, nos chers enfants ont été tués, et vous voulez nous empêcher de les pleurer. »

Une des principales préoccupations du clergé au commencement du dix-huitième siècle, c'était le remaniement des livres liturgiques. Massillon suivit la violence du courant. Sous prétexte de revenir à la primitive et idéale antiquité, on abattait les merveilles du moyen âge. C'est ainsi que, dans le dessein de redresser et de régulariser un vieux parc, on détruit les arbres séculaires et les chênes majestueux. Deux idées exclusives dominaient alors dans les esprits : on voulait ce qu'on appelait du beau latin, c'est-à-

dire du latin savant et classique, et, dans l'hagiographie, on prétendait ne s'appuyer que sur des témoignages tout à fait contemporains.

Il arrivait de là qu'on délaissait les hymnes et les proses du moyen âge, naïves, charmantes et pieuses compositions, qui, même au point de vue purement artistique, avaient une tout autre saveur que les pastiches des auteurs païens, que les œuvres plus correctes et plus travaillées sans doute des versificateurs modernes, mais où se sent toujours un peu le *Gradus ad Parnassum*. En pareil sujet la foi l'emportera toujours sur l'érudition, et la bienheureuse candeur des saints sur le talent même de Santeuil. Le sentiment, qui ne vaut rien dans les œuvres de critique, est excellent dans les livres de liturgie. D'autre part, la science historique naissante, chargée de textes et de documents originaux, foulait aux pieds avec dédain, dans le culte des saints, les vieilles légendes des couvents et des paroisses.

Ces légendes, vive expression de la dévotion locale, étaient pourtant plus vraies à leur manière que les doctes dissertations bénédictines. Les unes venaient du pied de la montagne, encore toutes ruisselantes de rosée et tout humides de fraîcheur, comme la rose sauvage qui se suspend sur les pierres d'où coule la fontaine. Les autres descendaient des monastères romans de la haute Auvergne, âpres, austères, mélancoliques, ainsi que les sommets escarpés où se plaisaient les premiers Pères de la solitude. La forêt offrait ses mystérieuses richesses, trésor des époques mérovingiennes et carlovingiennes. Là le lys pur; ailleurs la primevère qui éclôt et brille

sous les épines et les cailloux, ou le genêt d'or qui étincelle dans les déserts et au bord des bois. Apparemment, le savant amateur aime mieux les rares productions entassées dans sa serre chaude; mais cependant, sur les bords verdoyants de la source, entre les gorges des puys, sous les noyers de la plaine, toutes simples qu'elles sont, accumulées sans art et sans ordre, les fleurs sauvages ont, caressées par le vent, brûlées même par le soleil, plus de poésie et d'attrait que les prodiges du Tropique ou de l'horticulture étiquetés, classés et exposés sous verre. Les liturgistes du dix-huitième siècle, hommes instruits, humanistes sérieux, ayant fait de fortes études, sachant par cœur leur Cicéron et leur Horace, repoussaient fièrement la tradition de la paroisse pour arranger en beau latin les documents et les textes authentiques. Alors tout est géométriquement démontré, mais tout est plat et sec, malgré la régularité de la période ou la perfection du mètre. Ils sont heureux et fiers parce qu'ils arrachent la mousse touffue des ruines et qu'ils sarclent minutieusement le champ. Mais, disent-ils avec Baillet, « nous ne voulons que ce qui est historique et pertinemment prouvé ». Ils discutent là où il ne faut que prier. Eh! le beau malheur quand la prose populaire se laisserait pénétrer d'un trop candide enthousiasme ou comme envelopper d'un nuage d'encens et de poésie! Briserez-vous donc le reliquaire d'or parce qu'on y a incrusté des émaux et découpé des arabesques? Nous ne comprenons plus, dites-vous, les naïves et légendaires histoires des héros de la vie monastique; respectons-les du moins, et honorons en elles l'expres-

sion de la pieuse antiquité. C'est ainsi que l'enfant de chœur et la villageoise chantent l'hymne sans trop s'inquiéter du sens, et cependant par là s'élèvent à leur manière jusqu'à Celui d'où rayonne la beauté religieuse. La science est une chose excellente, mais mise à sa place, dans les travaux de critique, de paléographie et d'histoire, et non pas dans les chants de la piété populaire. A force de remanier, de réparer, de reconstruire, de renouveler, d'améliorer, on arrache à l'édifice sacré son âme qui est son antiquité elle-même.

C'est ainsi que les archéologues, dans leur inflexible précision, pour parvenir à un type scientifique, à une unité préconçue, enlèvent de nos églises tout ce que le cours des âges y a lentement ajouté. Ils sacrifient la grâce à la théorie. Par exemple, dans un édifice gothique, épris du désir de retourner à l'idée primordiale, ils arrachent sans pitié les dentelles de la Renaissance, les rétables de Henri IV ou de Louis XIII, les marbres, les boiseries, les grilles, les colonnes, les tableaux et les bronzes des deux derniers siècles.

« L'œuvre, s'écrient-ils d'un accent de triomphe, est plus correcte, plus uniforme, plus irréprochable; elle se détache plus nettement et plus sobrement. » Soit, mais en revanche elle a moins de vie; si elle satisfait mieux le raisonnement, elle parle moins au cœur. Je les aimais mieux, nos vieilles églises françaises, avec leur ornementation un peu confuse et leur mobilier disparate, qu'avec toutes ces imitations en pierre, ces autels très-savants, très-exactement copiés du moyen âge, et pourtant très-secs, très-mesquins et très-froids.

La nouveauté, la mode, l'engouement du jour,

l'érudition artistique ne suffisent pas; le sentiment, la foi, le temps auront toujours le dessus. Que dirai-je encore? Je regrette jusqu'à ces maisons qui enveloppaient ainsi qu'un chaud manteau les murs de l'édifice sacré. Avec quel charme du milieu des rues étroites on apercevait brusquement la haute silhouette d'un clocher qui planait sur toutes ces habitations accumulées, et l'on distinguait à travers une allée ou une cour quelque porche roman! Cet ensemble était plein de mouvement, de vie et d'attrait. Maintenant qu'on isole avec soin l'église pour l'entourer d'une place nue et alignée, elle me paraît glacée, abandonnée et inhospitalière. On y arrive de loin, péniblement parfois. C'est un monument historique, exposé à l'admiration; ce n'est plus la maison du Père commun près de laquelle on se groupe. Sans doute la symétrie et la science y gagnent; en retour la poésie et le cœur y perdent. Vénérables édifices romans et gothiques, on vous remanie et l'on vous remet à neuf; mais que je vous préférais parés de votre vétusté même, pleins des vénérables traces de nos aïeux, sentant le parfum des siècles, tout comblés de statues, de tombes et de boiseries évidemment inutiles on disparates, mais qui conservaient la marque de chaque génération et qui nous entretenaient de nos pères!

Il en est de même de la liturgie. La tradition, le long usage y valent mieux que l'érudition. Or précisément, à la façon des architectes modernes, poussés par un zèle excessif, les doctes liturgistes du dix-huitième siècle, pour retrouver l'irretrouvable, pour rappeler une primitive antiquité à jamais évanouie,

sacrifiaient le passé même qu'ils avaient encore sous la main.

Déjà depuis longtemps, et de toutes parts en France, se modifiaient les formes secondaires du culte, et l'on y taillait sans cesse dans le respectable manteau de la tradition locale. Nous aimons le changement, et nous nous y portons avec une étrange fureur. La critique historique qui avait fait chez les ecclésiastiques d'heureux progrès, dont on s'est, hélas ! détourné depuis, contribuait elle-même à un bouleversement auquel elle ne pensait pas. On admirait et l'on aimait tant les vers latins modernes, qu'on en voulait voir partout. Tous ces goûts ont passé; mais alors nul ne résistait à l'entraînement. Il fallait du nouveau. Le sage Bourdaloue, lui-même, sacrifiait à Santeuil la vénérable antiquité. « Soyez en repos, écrivait Bourdaloue à Santeuil, le rancunier (le P. de la Rue) est déjà converti, et c'est lui-même qui me charge de vous en assurer. Vos vers lui ont paru très-beaux, et ils le sont en effet. Il n'y a point de rancune qui puisse tenir contre la poésie; j'entends contre la vôtre. Je serai ravi de voir l'hymne de saint André. Plût à Dieu que toutes celles du bréviaire romain fussent de votre main ! Car il y en a qui ne sont pas soutenables, quoiqu'elles aient le mérite de l'antiquité [1]. » Puisqu'on le pouvait alors, il eût été si simple, si sûr, si juste, en s'attachant à la vieille liturgie romaine, d'obtenir de la bienveillance et de la générosité du Saint-Siége la confirmation canonique des offices particuliers, la conservation

[1] *Mélanges de littérature de M. de Santeuil sur ses ouvrages.* — Cologne, 1742, t. II, p. 150.

des usages et des coutumes de chaque province [1]! Il y avait de touchantes cérémonies, des habitudes séculaires, de ces choses chères au cœur et dont il y a lieu de regretter la disparition. Le courant ne remontera plus.

Mais alors dans chaque diocèse se manifestait un empressement fébrile; et prenant Paris pour modèle, on se façonnait une nouvelle liturgie avec l'étrange prétention de se rapprocher de l'Église naissante. Quoique avec plus de lenteur, l'Auvergne en fit autant; du moins Massillon sut éviter les abîmes où plusieurs se précipitèrent, par exemple l'évêque de Troyes, débile héritier du grand nom de Bossuet.

Pour s'aider dans ces révisions liturgiques, il avait appelé à Clermont l'Oratorien Pouget, en lui donnant le titre de vicaire général. Ce Père, docteur en Sorbonne, fils d'un secrétaire du Roi, était entré dans la congrégation en 1696 [2]. Il avait été de la même licence que M. Colbert de Croissy. Colbert, devenu évêque de Montpellier, attira près de lui le P. Pouget; il l'admit au conseil épiscopal et le nomma supérieur du séminaire. Le bon Oratorien était un théologien savant, un liturgiste consommé, un homme d'étude, mais un voyageur timide, surtout un cavalier fort

[1] Cette sage condescendance de Rome est évidente. Un jour, un archevêque français (je le tiens de lui-même) parlait à Pie IX de la coutume qu'ont parmi nous le clergé et les fidèles de baiser la terre à l'*expiravit* de la Passion; le Saint-Père l'interrompit en lui disant : « O mon archevêque, je vous en conjure, conservez cette pratique si belle et si dévote. »

[2] Archives, MM. 583, année 1696. Le P. François-Aimé Pouget, prêtre docteur de la Faculté de théologie de Paris, abbé concordataire de Notre-Dame de Chambon, âgé de trente et un ans, fils de M. André Pouget, conseiller secrétaire du Roi, et de madame Desprez, né à Montpellier, entré le 13 octobre et vêtu le même jour.

inexpérimenté. Il accompagna quelquefois son évêque dans ses visites pastorales ; or il fallait presque toujours y être à cheval, et souvent par des chemins difficiles, entre des rochers escarpés, sur de dangereuses hauteurs. Le P. Pouget tremblait, et M. de Croissy, qui ne riait guère, plaisantait de ses frayeurs. Notre Oratorien aimait beaucoup mieux travailler au catéchisme de Montpellier; il y mit toute sa science et tout son zèle; et enfin, en 1702, il parut sous le titre d'*Instructions générales en forme de catéchisme,* sous l'autorité formelle de l'évêque de Montpellier. Mais comme, en le composant, l'auteur avait joint un peu de jansénisme à beaucoup de savoir, le livre fut mis à l'index en 1721 ; depuis, et avant même, le P. Pouget l'adoucissait, le retouchait sans cesse ; il le traduisit même en latin, ce qui déplut à M. de Croissy, qui blâma les nouvelles éditions françaises, et qui finit même par condamner solennellement la traduction latine, de sorte que l'ouvrage se vit d'abord interdit par le Saint-Siége, qui y trouvait justement trop de jansénisme, et ensuite par M. Colbert de Croissy, qui n'en trouvait plus assez.

On vantait donc sa science : sa bonne foi est hors de doute. Massillon, qui avait dû le rencontrer, soit à l'Oratoire de Paris, soit surtout à Montpellier, lorsqu'il y prêcha son carême de 1698, qui savait d'ailleurs que plusieurs prélats l'avaient employé pour leurs publications liturgiques, le pria de venir s'établir à Clermont et de lui prêter le concours de son érudition spéciale. Pouget se rendit d'autant plus volontiers à cette invitation que les médecins lui

prescrivaient les eaux d'Auvergne, et il travailla surtout au rituel [1].

Malgré tout, il resta peu de temps en Auvergne. « Il a été grand vicaire de M. de Clermont, son ami, ce qui faisait dire aux gens de sa connaissance qu'il y aurait eu bien plus d'honneur pour lui à continuer à gouverner le diocèse de Montpellier. Mais ils ne se sont pas accommodés longtemps, et le P. Pouget a été obligé de le quitter. Quand sa lettre à M. le cardinal de Noailles fut imprimée, le P. Massillon dit que le P. Pouget était autrefois plus politique; à quoi celui-ci répondit que c'était son exemple qui l'avait gâté [2]. » Ces mots vifs signifient apparemment que de part et d'autre on ne se trouvait pas assez retenu et modéré. Au reste, comme j'ai déjà pris la liberté de le faire remarquer, à cette époque les documents oratoriens sont hésitants, flottants, indécis. Tantôt ils se réjouissent, affirmant que Massillon est mécontent des Jésuites, qu'il se plaint de « leurs querelles d'Allemands, » et qu'il aurait été même jusqu'à dire en parlant d'eux : « *Ces gens-là ne pardonnent rien au mérite.* » Tantôt au contraire ils gémissent, le montrant entouré de grands vicaires molinistes, et moliniste lui-même.

Apprenant cette sorte de disgrâce du P. Pouget, M. Colbert de Croissy lui écrivait, le 7 octobre 1722, à Saint-Magloire, où le pauvre Oratorien s'était retiré, et où il allait bientôt mourir : « Mon cher Père, lui

[1] Note (ms.) du *Rituel de Massillon*, exemplaire de la Bibliothèque de Clermont. — Bibliothèque (ms.) de l'Oratoire, 25684. Archives de Montpellier, correspondance de Pouget, communiquée par M. l'abbé Daniel.

[2] *Matériaux* (ms.) *de l'Oratoire.*

disait-il, vous ne devez pas douter que je n'aie appris avec bien du déplaisir tous les chagrins que vous avez essuyés pendant votre séjour à Clermont. J'aurais bien souhaité que vous les eussiez évités. Mais Dieu l'a ainsi permis pour votre sanctification, et pour que vous fussiez encore plus convaincu, par votre propre expérience, du peu de fonds qu'on doit faire sur les hommes. J'apprends que vous voilà enfin résidant à Paris dans un lieu que vous aimez, avec des gens que le monde n'a point corrompus, et qui vous aiment et vous estiment; je vous en félicite. » Il était écrit que le P. Pouget ne devait plaire à aucune puissance, car, à sa mort, qui eut lieu au mois d'avril 1723, le garde des sceaux envoya saisir son catéchisme latin aux trois quart imprimé, et il fallut la protection de M. le duc pour obtenir la mainlevée [1].

Quant à Colbert de Croissy, il est évident que son zèle d'appelant et de réappelant, son rôle d'adhérent à Soanen, avaient refroidi l'amitié que lui avait jadis portée l'évêque de Clermont. Un petit incident les rapprocha pourtant un moment. L'archevêque de Narbonne, M. de Beauveau, métropolitain de Colbert, avait donné la bénédiction dans la cathédrale de Montpellier, sans l'autorisation de l'ordinaire. On crut voir là une sorte d'empiétement; Colbert réclama; plusieurs évêques appuyèrent ses démarches, et, avec quelques autres, Massillon écrivit au cardinal de Fleury pour le prier de ne pas soutenir ce qu'on appelait une prétention du métropolitain. A ce sujet, Colbert écrivait en ces termes à l'évêque de Clermont : « Je suis

[1] *Institutiones catholicæ in modum catecheseos*, auctore A. Pouget, presbytero Oratorii gallicani, Parisiis, Simart, 1725.

pénétré de reconnaissance de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Vous pensez et vous agissez en évêque. J'attends un succès heureux de celle que vous avez bien voulu écrire au ministre. Cette démarche était nécessaire. On m'avait donné avis que M. de Narbonne se flattait d'avoir un arrêt qui lui accorderait la provision. J'espère que le mouvement que je vois parmi les évêques arrêtera le coup. Je suis avec respect... [1]. — C'est comme le marbre, poli et froid.

L'honnête P. Pouget, qui était, au fond, d'un mérite et d'une vertu solides, eut le malheur de vivre dans un temps de lutte, sans avoir tout ce qu'il faut soit pour combattre, soit pour se tenir à l'écart. Son catéchisme, quoique célèbre à son heure, quoique goûté par Louis Racine, le fait moins connaître que ses relations avec La Fontaine. On sait que l'immortel fabuliste, doué d'une riche imagination, s'était un jour figuré qu'il avait la vocation religieuse. A vingt ans, il entra donc à l'institution ou noviciat de l'Oratoire; et le voilà en robe longue, en col rabattu, en vrai séminariste. Ce n'était point trop là son affaire. Du moins il conserva toujours de ses vieux maîtres un respectueux et tendre souvenir. Comme d'anciens séminaristes de nos jours, il dut parler avec un noble et charmant sentiment de la modeste maison où il avait porté l'habit ecclésiastique. Il fit plus : dans ses suprêmes années il revint à la piété de sa jeunesse. Il demeurait depuis longtemps alors chez madame de la Sablière, sur la paroisse de Saint-Roch. Il y tomba gravement malade vers la fin de l'année 1692. Le

[1] *Œuvres de Colbert de Croissy*, évêque de Montpellier, in-4°. Cologne, 1740, t. III, p. 693.

curé lui envoya un de ses vicaires, qui n'était autre que Pouget, qui ne devait entrer à l'Oratoire qu'un peu plus tard. Pouget, récemment ordonné prêtre, ayant à peine achevé sa licence, tout effrayé d'une telle responsabilité, fut bientôt rassuré par la simplicité et la franchise de La Fontaine. Il se présenta d'abord comme le fils d'un ami, car M. Pouget le père était en effet lié avec le poëte, et sans doute aussi avec madame de la Sablière, chez laquelle demeurait La Fontaine, et dont le mari avait été, comme le père de Pouget, secrétaire du Roi.

La candeur, la droiture du jeune vicaire plurent au vieux poëte, qui voulut l'avoir pour confesseur. Dans les discussions et les conversations qui précédèrent la réception des sacrements, il y eut de part et d'autre une grande sincérité. Ce fut chose sérieuse; et la Sorbonne même dut donner son avis. Enfin le 12 février 1693, plusieurs personnes de la plus haute distinction et quelques membres délégués par l'Académie française se trouvèrent réunis dans la chambre du malade, qui était assis dans son fauteuil. M. Pouget apporta le Saint Sacrement. « Et La Fontaine, en présence de cette nombreuse assemblée, exprima, dans les termes les plus formels, son repentir d'avoir écrit ses *Contes;* il manifesta l'intention où il était de passer le reste de ses jours dans les exercices de la pénitence, et de ne plus s'occuper qu'à la composition d'ouvrages de piété. Le confesseur lui fit ensuite une exhortation pieuse, et le recommanda aux prières de tous les assistants. Tous se mirent à genoux et prièrent, tandis que le malade recevait le saint viatique. » Scène grave et touchante!

Le grand et illustre poëte témoignant hautement son repentir, et le jeune prêtre lui apportant les pardons de celui qui est notre père avant d'être notre juge, montrent le prix qu'ils attachaient tous aux espérances de l'impérissable gloire.

Le fabuliste vécut deux années encore ; il persévéra dans ses bons sentiments, se soumettant même à des austérités que ne lui avait pas prescrites l'abbé Pouget, quoique ce fût un directeur sévère, de sorte que Racine le fils a pu dire avec raison de La Fontaine :

> Vrai dans tous ses écrits, vrai dans tous ses discours,
> Vrai dans sa pénitence à la fin de ses jours,
> Du maître qui s'approche il prévient la justice.
> Et l'auteur de *Joconde* est armé d'un cilice.

La Fontaine revint à la santé, mais il ne retrouva plus madame de la Sablière. Il quitta donc sa maison qu'il habitait depuis vingt ans; et dans la rue il rencontra M. d'Hervart qui lui dit : — Mon cher La Fontaine, je vous cherchais pour vous prier de venir loger chez moi. — J'y allais, répondit La Fontaine avec une touchante simplicité.

Le P. Pouget, qui écrivait à l'abbé d'Olivet pour lui donner quelques détails sur la conversion de l'immortel fabuliste, termine sa lettre ainsi : « A l'égard de M. de La Fontaine, je le perdis bientôt de vue; il alla demeurer chez feu madame d'Hervart, sur la paroisse de Saint-Eustache [1]. » L'hôtel d'Hervart devint l'hôtel d'Armenonville, puis l'hôtel des Postes. Quelle que

[1] Lettre du P. Pouget à M. l'abbé d'Olivet, 22 janvier 1717. — DESMOLETS, *Mémoires de littérature et d'histoire*, t. Ier. — SAINT-MARC GIRARDIN *La Fontaine et les fabulistes*, Xe leçon.

soit l'excellence du catéchisme de Pouget, malgré ses retouches, en dépit du temps qu'il y consacra, sa petite lettre est infiniment plus précieuse et plus édifiante même. Il n'est pas étonnant qu'un prêtre d'un tel caractère ait, malgré sa jeunesse, été demandé aussi par madame Deshoulières et par l'abbé de Tallemant, de l'Académie française, qui moururent vers le temps de la maladie de La Fontaine [1].

Plus tard, sous la Régence, avant de se rendre en Auvergne, le P. Pouget donnait une nouvelle preuve de sa prudence et de sa sagesse. C'était le moment où la banque de Law faisait tourner toutes les têtes. Comme les actions montaient sans cesse, que les esprits s'animaient, qu'on ne pensait plus ni au travail sérieux ni aux devoirs de la vie, que les riches et les pauvres ne songeaient qu'aux jeux perfides de la Bourse, le P. Pouget condamna le tripotage des actions et l'agiotage de la rue Quincampoix, disant avec un grand sens chrétien : *Nullus potest fieri dives ex parvo lucro et parvo labore* [2]. La catastrophe qui suivit et qui causa tant de ruines, sous lesquelles se débattirent vainement les coupables et les innocents, ne put étonner un esprit si juste, mais seulement attrister son cœur généreux. Dans tous les temps la maxime de notre Oratorien aurait son prix; pourtant elle ne profitera jamais qu'aux caractères modérés.

[1] Le 15 avril 1694, il écrivait à son jeune frère, depuis chanoine de Montpellier, d'une manière sage et sensée; il lui conseille de s'appliquer à l'Écriture et à saint Thomas, sans pourtant négliger les lettres. « Les *Offices* de Cicéron vous apprendront à vivre et à parler; je souhaite que vous les lisiez souvent en latin, et que vous mettiez par écrit les plus belles maximes de conduite que vous y trouverez. » (*Archives de l'H. de Montpellier.*)

[2] Buvat, t. II, p. 2.

sans ambition excessive, et par conséquent volontiers satisfaits de la position qu'ils doivent à l'économie de leurs parents ou à leur propre travail.

Je ne sais ce que le bon Oratorien conservait d'idées jansénistes lorsqu'il demeurait à l'évêché de Clermont; cependant je regrette que Massillon ne l'ait pas gardé plus longtemps avec lui. Ensemble ils auraient pu causer de Paris, de la mésaventure de la rue Quincampoix, de l'Oratoire, de la Provence, des prédicateurs, de l'Académie française, de La Fontaine :

Les chimères, le rien, tout est bon; je soutiens
Qu'il faut de tout aux entretiens;
C'est un parterre où Flore épand ses biens;
Sur différentes fleurs l'abeille s'y repose,
Et fait du miel de toute chose.

Ce qui les eût l'un et l'autre reposés de leurs discussions jansénistes, ainsi que de leurs études ou de leurs publications liturgiques.

De ces travaux, auquels Pouget avait pris plus ou moins de part, résulta d'abord le *Bréviaire de Clermont*. L'Écriture sainte, les Pères, quelques courts et secs récits hagiographiques, des hymnes parfaitement versifiées, en formèrent le fonds principal; il parut en 1732, précédé d'une intéressante lettre latine où l'évêque expliquait son dessein, déclarant qu'il suivait l'exemple des autres diocèses de France et qu'il empruntait beaucoup aux nouveaux bréviaires, tout en s'appliquant dans cette réforme à conserver les rites de l'Église de Clermont [1]. Les fêtes furent de

[1] Ex emendatioribus quæ nostro ævo in lucem prodierunt, breviariis, nullatenus vel inhonorum, vel objurgatione dignum nobis visum est non

huit degrés : les annuels majeurs, les annuels mineurs, les solennels majeurs, les solennels mineurs, les doubles majeurs, les doubles mineurs, les semi-doubles et enfin les simples. La Trinité se célébrait le dernier dimanche après la Pentecôte, comme terme du cycle ecclésiastique.

On n'oublia certainement pas les principaux saints de l'Auvergne ; mais leur vie est toute décolorée et toute flétrie. Cependant, rien de plus riche et de plus varié que la flore hagiologique de Clermont. Chaque village auvergnat a pour ainsi dire son Bienheureux ou sa Notre-Dame. Qu'on ouvre simplement le délicieux recueil du bon Père Branche, « prieur-mage » de Pébrac [1]. Quelle opulence ! quelle grâce et quelle piété ! En vérité, je ne saurais lui comparer que son contemporain Desguerrois, auteur de la *Sainteté chrétienne* de Troyes [2]. Sans contredit, ce ne sont pas des savants, du moins au sens du siècle de Louis XV. Mais quoi de plus honnête, de plus pieux, de plus poétique même? Le prieur-mage commence sa magnifique galerie par les Notre-Dame : Notre-Dame de Clermont, Notre-Dame d'Auteyrac, Notre-Dame de Vaccivière, d'Orcival, de Murat, de Vauclaire, de la Chaigne, d'Allègre, et bien d'autres. « Si je commence, dit-il, d'écrire la vie des saints de ces provinces par la dévotion qu'elles ont de tout temps

panca nostro adaptare... In hoc præsertim religiosum studium adhibuimus ut in renovanda breviarii nostri forma priscus Ecclesiæ nostræ Claromotensis ritus, et antiquioris ætatis traditione venerandus, immutatus maneret; et ut ab antecessoribus nostris accepimus, idem ævis sequentibus traderetur. — *Breviarium Claromontense*, 1732, p. 2.

[1] *La Vie des saints et saintes d'Auvergne et de Vélay*, 1652, in-12, Le Puy.

[2] 1637, in-4°. Troyes.

portée à la bienheureuse Mère de Dieu, je ne ferai que suivre l'exemple que m'en ont donné ceux qui les premiers y ont porté la semence évangélique. » A la suite de la reine du ciel, viennent les saints et les saintes dont s'honorent le Vélay et l'Auvergne. Il ne néglige rien, et après avoir mis la moisson dans son char, il repasse, et il glane avec soin les épis tombés de la gerbe. Ses petites descriptions ne sont pas sans charme et sans couleur. « On voit le cimetière des pestiférés de Blêle dans une petite plaine, couverte, de bonne grâce, de divers arbres et ramages, tout contre le ruisseau de Voirèse, au bas du faubourg de la ville. Au-dessus du portail était une image de Notre-Dame gravée dans une pierre en façon de niche tenant son petit Jésus au bras gauche. Il y avait ordinairement de l'eau bénite, un aspersoir attaché avec une chaîne, et une petite agrafe de fer contre la muraille pour y afficher les chandelles qu'on offrait de tout temps à la Sainte Vierge en priant pour les Trépassés. » Au sujet de Notre-Dame de Vaccivière, il fait de l'étymologie à sa manière et vise naïvement à la science : « Elle est appelée Vaccivière à cause de la nourrice incomparable des vaches qui s'y fait ordinairement, ou bien Vassivière, en suite de ce qu'on avait accoutumé de dire anciennement en ramage du pays à ceux qui ne voulaient pas croire aux miracles qu'on y voyait arriver aux temps passés : *Per y creire, vas-y veire.* » Pour parler de saint Robert, il se rendit à l'abbaye de la Chaise-Dieu, là même où nous avons vu Soanen. « Saint Robert jugea quant à quant que Dieu lui avait découvert ce lieu pour y accomplir ses desseins, et qu'il le devait prendre de sa main

comme un paradis de délices qu'il avait si longtemps désiré, car son plus grand délice était de ne point jouir des délices. » Il y a un peu de François de Sales dans l'aimable prieur-mage de Pébrac.

Mais ce style et cette naïveté n'étaient plus de mode au dix-huitième siècle. Soyons justes pourtant : cette constante application de l'Écriture qu'on faisait alors aux moindres détails de la prière publique avait aussi son prix et sa sévère beauté. Au reste, la piété de Massillon se révèle sans cesse dans son bréviaire : il cherche surtout à honorer les saints pontifes d'Auvergne, en commençant par les Austremoine (Stremonius) et en continuant par les Allyre, les Artème, les Rotiri (Rusticus), les Sidoine Apollinaire et les Gal ; or on comptait parmi les évêques de Clermont au moins vingt-huit Bienheureux [1]. Je citerai comme la perle du bréviaire de Massillon les litanies de la Sainte Vierge tirées des seules Écritures. Au surplus, cette liturgie fut promptement remaniée encore ; car le successeur même de Massillon, M. de la Garlaye, voulut aussi mettre la main sur cette proie. Après le bréviaire venait naturellement le missel. Il parut en 1737, et tout en correspondant avec le bréviaire, il se rapprochait mieux du rite romain [2]. L'évêque de Clermont enfin publia pour l'usage du chœur et des fidèles les divers livres nécessaires qui se rapportaient à la liturgie ainsi renouvelée. En 1733, il avait donné son rituel [3], dont quelques détails étaient particuliers

[1] Voir la *Chronologie des évêques de Clermont*, par M. Gonod. — Clermont-Ferrand, 1833.

[2] *Missale Claromontense*, 1737. Nous avons reproduit dans notre édition la lettre latine qui le précède, et qui est de Massillon.

[3] *Rituel du diocèse de Clermont-Ferrand*, Clermont, 1733.

au diocèse ; ainsi l'on jetait des cendres bénites sur le lit des mourants. La peste qui avait effrayé le Midi, et qui en 1721 menaça même l'Auvergne, engagea Massillon à s'étendre sur les précautions à prendre et sur les devoirs à pratiquer en présence du fléau. Pour s'exciter lui-même, avec un cœur digne des Borromée et de Belzunce, il commença par expliquer longuement quelles sont en temps d'épidémie les obligations de l'évêque :

« Il est à propos que l'évêque visite par lui-même tous les quartiers où il y a des malades, pour voir si tous les règlements qu'il a faits sont exécutés; pour consoler lui-même les malades; pour donner l'aumône de sa propre main à ceux qui en ont besoin; pour administrer dans les maisons le sacrement de confirmation à l'exemple de saint Charles, et même les autres sacrements, surtout aux prêtres malades; pour exciter tout le monde par son exemple à faire son devoir, chacun en ce qui le concerne, et à s'exposer courageusement à la mort pour le salut du prochain, et surtout les magistrats, les curés, les autres prêtres, les religieux, les médecins, les chirurgiens, les apothicaires. »

Il prodigue les plus sages conseils de religion, de discipline, quelquefois même d'hygiène; il recommande avec instance la prière, l'étude, l'ordre; il s'inquiète des registres paroissiaux, d'autant plus importants qu'on n'avait pas alors les états civils. Quelquefois même ses précautions nous semblent exagérées et étranges, comme lorsqu'il règle la manière d'administrer les sacrements aux pestiférés. « Le prêtre, dit-il, doit enfermer la sainte hostie dans

une grande hostie non consacrée; il enveloppe le tout dans une feuille de papier; il met ce papier à terre; il couvre le papier d'une pierre; et le malade vient lui-même se communier avec un profond respect.» Pour l'extrême onction, il engage le curé à se servir d'une longue baguette. Cela du moins prouve le soin attentif qu'il avait pour son clergé, dans un temps où le fléau terrifiait les plus braves.

Tout en s'appliquant ainsi aux fonctions de sa pénible charge, il ne perdait pas le goût des lettres; et il n'oubliait pas qu'il appartenait à l'Académie française. Chose peu remarquée, quoique tout à fait digne de lui, il fonda près de sa cathédrale une bibliothèque publique.

Déjà, dans le cours du seizième siècle, Mathieu de la Porte, doyen du chapitre, avait laissé ses livres aux chanoines de Clermont. Massillon leur légua aussi sa bibliothèque avec deux mille francs pour contribuer aux frais d'installation; il voulut qu'un des chanoines en eût soin, et qu'elle fût sans cesse ouverte au clergé, et, dit-on, aussi au public deux fois par semaine. Mais, ajoute malicieusement le citoyen Legrand, deux fois la semaine elle était vide[1]. Frère Bernard, de la maison de la rue Saint-Honoré, était chargé par Massillon de lui acheter à Paris et de lui envoyer les livres nouveaux. Parmi eux, il remarquait les travaux de Montfaucon, et il écrivait au docte auteur pour le féliciter et l'encourager.

[1] *Voyage en Auvergne*, par le citoyen LEGRAND, an III, t. Ier, p. 145. Voir l'article 3 du *Testament* de Massillon, l'article Ier du *Mémoire des administrateurs de l'Hôtel-Dieu* sur sa succession, et DULAURE, *Auvergne*, p. 205.

Un littérateur qui s'occupait d'ouvrages tout différents paraît avoir eu avec lui des rapports plus suivis. C'est Danchet, poëte et bel esprit, né à Riom, de sept ou huit ans plus jeune que Massillon. Le temps a flétri sa physionomie ; cependant à leur moment ses tragédies, ses opéras surtout ne manquaient pas d'une certaine vogue. L'Académie française l'admit dans son sein. Il fut un des hôtes de la petite cour de Sceaux. Il avait été un des précepteurs de l'abbé de Louvois, par qui Massillon put le connaître. Ce fut même à Meudon, alors maison de campagne de Louvois, dans ce château maintenant en ruine, que Danchet fit admirer sa prodigieuse mémoire : il était à même de réciter sans hésitation Horace tout entier. Le prédicateur devait envier un tel don, lui qui répondait un jour avec esprit et modestie à quelqu'un qui lui demandait quel était son meilleur sermon :

— Mon meilleur sermon, c'est celui que je sais le mieux [1].

Dès 1705 il entrait à l'Académie des inscriptions, car le poëte était érudit à ses heures. Dix ans plus tard, il appartenait à l'Académie française : il y arriva par un autre chemin que Massillon; du moins l'amour des lettres les unit l'un à l'autre par une constante et sincère affection. Sans la moindre for-

[1] On attribue généralement ce mot à Massillon. Toutefois, il m'est venu quelque doute en voyant que Trublet, à même d'être bien informé, le donne à Bourdaloue, *Panégyriques des Saints*, 1755, p. 136. Mais les deux prédicateurs n'ont-ils pu éprouver le même sentiment? D'après Trublet, Bourdaloue aurait répondu : « C'est celui que je sais le mieux, parce que c'est celui que je dis le mieux. » N'appuyons pas trop d'ailleurs sur ces sortes de choses : après coup, on prête volontiers aux hommes célèbres des paroles qui paraissent leur convenir. Il faudrait un témoignage tout à fait contemporain que nous n'avons pas ici.

tune, Danchet se tirait d'affaire en donnant des leçons, et durant ses heures de liberté il revenait à ses études. Enfin il eut à la Bibliothèque un poste qui lui laissa plus de loisir; car ses répétitions lui dérobaient le meilleur de son temps. Un ingénieux et spirituel observateur l'a, en effet, remarqué : « L'occupation de montrer en ville n'est guère moins opposée à l'étude que la dissipation des plaisirs. Il est vrai qu'on s'affermit beaucoup dans ce qu'on savait; mais il n'est guère possible de faire des acquisitions nouvelles, surtout quand on a le malheur d'être fort employé [1]. »

Devenu à son tour directeur de l'Académie française, Danchet reçut Surian, évêque de Vence et ancien Oratorien, qui lui aussi avait fait son *Petit Carême;* il envoya son discours à Massillon, qui lui répondit par une lettre d'une politesse charmante; on y sent que le vieil évêque regrettait de ne pouvoir jouir de la société de ses confrères de l'Académie. « Nous sommes à plaindre dans nos provinces. Nous n'y pouvons conserver quelques restes de bon goût que par réminiscence. Des fonctions sérieuses, les sociétés qui nous environnent, l'air que nous respirons, tout nous épaissit. Vous nous redonnez une étincelle de cet esprit que vous puisez à la source, et vous prévenez une extinction totale, quand vous, Monsieur, ou nos autres confrères nous font l'honneur de nous communiquer quelques-uns de leurs ouvrages. » Les beaux esprits de Paris durent être satisfaits. Jusqu'à la fin, l'évêque de Clermont entretint quelque corres-

[1] Fontenelle, *Éloge de M. Carré.*

pondance avec Danchet, et il lui répond d'une main tremblante et défaillante ; du moins on voit, par ces lettres qu'on ne peut regarder sans peine, tant l'écriture indique de malaise dans celui qui l'a tracée, qu'il n'oublia jamais ni l'Académie, ni la littérature, ni Paris. « Je suis presque honteux d'avoir part aux libéralités qu'on fait à l'Académie, sans en avoir jamais eu aucune à ses travaux et à sa gloire. Je sens, comme je le dois, la bonté que vous avez eue de vous charger du nouveau plan de Paris qui m'est destiné, et de l'avoir remis à M. Meulan qui doit arriver ici incessamment. A l'égard de la nouvelle édition de notre dictionnaire, quand elle paraîtra, je vous serais très-obligé si vous vouliez bien la faire remettre au Frère Bernard de l'Oratoire, rue Saint-Honoré [1]. » M. Meulan était receveur général des finances d'Auvergne, et M. Desbouis a publié le curieux procès-verbal de la *tournée* qu'il fit en 1740 [2].

En oubliant sa propre gloire, il n'oubliait donc pas celle des autres, et en négligeant d'imprimer ses sermons, il publiait ses livres liturgiques. Pendant qu'il reportait avec joie sa pensée vers l'Académie française, que la fidélité qu'il mettait à l'accomplissement de ses devoirs devait l'empêcher de revoir jamais, il songeait à l'instruction des enfants de son diocèse. Durant ses visites pastorales il s'occupait des écoles avec une tendre sollicitude ; dans un temps où l'on plaçait la culture du cœur fort au-dessus de celle de l'esprit, il

[1] Sur l'original.

[2] Procès-verbal de la tournée faite par M. Meulan, receveur général des finances d'Auvergne, dans l'année 1740 (publié par M. Desbouis). Clermont-Ferrand, 1861.

encourageait de son mieux le zèle des instituteurs et des institutrices ; par exemple, il souhaitait qu'on séparât les petites filles des jeunes garçons, et je le vois recommander au maître d'école de Lezoux de ne pas faire la classe aux petites filles [1]. Ces hommes dévoués, utiles et modestes qui se consacrent à l'enseignement élémentaire des campagnes sont toujours touchés de l'intérêt que leur portent les ministres de la religion, et du concours qu'ils prêtent à leur œuvre. Les conseils affectueux d'un prélat si éloquent, si justement célèbre, membre de l'Académie française, l'exemple de sasollicitude sou te nue par une pure et haute vertu, ajoutaient à leurs fonctions le rayon de considération humaine dont nous avons tous besoin, et le reflet de dignité chrétienne qui seul ennoblit les maîtres comme les élèves.

Chose vraiment touchante, il n'imprima pas le *Petit Carême*, composé pour un jeune roi, et il édita un catéchisme pour les enfants des paroisses auvergnates. La rédaction de ces humbles livres l'intéressait justement ; on peut voir dans une lettre qu'il écrivait au cardinal de Bissy une preuve de l'attention que les évêques y mettaient. « J'ai reçu, y disait-il, les deux dernières corrections que vous avez faites, l'une à votre catéchisme, et l'autre au mandement de Votre Éminence sur la juridiction ecclésiastique [2]. » Le *Catéchisme* de Massillon [3] est d'une grande clarté

[1] *Procès-verbaux.*

[2] *Lettre inédite,* sur l'autographe.

[3] Le *Catéchisme* de Massillon est devenu fort rare. Ces sortes de livres se détériorent et se détruisent aisément. M. Desbouis, ancien bibliothécaire de Clermont, a bien voulu m'en donner un exemplaire, qu'il regardait comme à peu près unique. Il porte la date de 1735.

comme d'une simplicité charmante, quoique rempli d'une substantielle doctrine. Il est accompagné de pieuses prières où respire l'âme d'un saint évêque. Les invocations à l'Enfant Jésus, au Saint Sacrement et au Sacré-Cœur exhalent surtout le suave parfum des fleurs de saint François de Sales.

Il veut qu'avec les enfants, le curé, le vicaire ou l'aumônier soit à la fois grave et agréable, et il demande qu'on se forme au moyen de l'étude et de la prière « à l'aimable emploi de catéchiste ». Toutefois, ajoute-t-il judicieusement, par l'exercice seul on s'y rendra « plus industrieux, plus prudent dans le très-saint art de faire connaître, aimer et servir Dieu et de lui gagner des âmes ». Qui ne se plairait à considérer celui qui dans ses plus radieuses années avait enseigné le christianisme aux rois, aux princes et aux puissants, consacrant ainsi son expérience et ses derniers jours aux petits enfants des montagnes de l'Auvergne? Pour connaître Massillon, les sermons de Paris et de Versailles ne suffisent donc pas; il faut y joindre les paraphrases, les œuvres pastorales, et enfin le catéchisme.

Dans la retraite et la solitude, les portes à jamais closes au monde, son cœur brille d'une lueur plus égale, plus douce et plus calme. Ailleurs la flamme n'est-elle pas toujours un peu agitée par un souffle auquel il est impossible de parer entièrement? ne vacille-t-elle pas sous l'action secrète d'une préoccupation humaine, du désir de la renommée, d'un souci ambitieux dont on ne s'avoue pas à soi-même le compromettant voisinage? Massillon avait dit que quand on approche des avenues de Versailles, on sent un air

amollissant, et un de ses anciens amis avait observé qu'il ne nous en faut pas tant pour nous énerver, nous faire oublier les réflexions sévères et nous distraire des pures idées; il remarquait spirituellement que même le simple bourdonnement d'une mouche, ou quelque autre petit bruit, est capable d'empêcher un homme de considérer des vérités abstraites et fort relevées, parce que toutes les idées abstraites ne modifient point l'âme, et que toutes les sensations la modifient [1].

[1] *Recherche de la vérité*, l. III, iv, 3. Édit. de 1674, p. 339.

CHAPITRE IV

SUPRÊMES ANNÉES.

I

L'âge était arrivé, accompagné de son inévitable cortége de maladies, d'infirmités et de désillusions. Tout semblait alors se réunir pour accabler l'âme du vieil évêque : les famines, la misère, l'épidémie, des calamités de toute sorte fondent sur la malheureuse Auvergne; partout les désordres se multiplient, les écrits immoraux envahissent les salons, les mansardes, les châteaux, les chaumières même; et la religion est prête à quitter la terre pour remonter au ciel. Pendant que le monde se livre au plaisir, la piété gémit. Les jeunes esprits sourient à un idéal généreux qui leur apparaît sous les nuages; mais pour les hommes chargés d'années l'univers entier a l'air d'être sur le point de s'ensevelir dans les ténèbres : ils s'attristent comme à l'approche de la nuit et à l'aspect mélancolique des ombres qui s'allongent en tombant du faîte des montagnes :

Majoresque cadunt altis de montibus umbræ.

Ils ne songent pas assez qu'au lever d'une nouvelle

aurore la nature sera reposée et revivifiée. Rien en effet de plus âpre que la considération du passé, lorsqu'elle est isolée. L'antique édifice croulait, mais sur ses ruines un autre allait se bâtir. Les sociétés et les individus ne doivent pas seulement regarder par derrière pour déplorer ce qui s'échappe : il faut aussi chercher à voir ce qui va s'avancer. De nos jours, Lamartine a peint par de poétiques images l'état moral d'un cœur lassé, accablé, pour lequel l'avenir n'a plus de sourire. Rien ne brille à ses yeux : il n'a ni désir ni intérêt; l'homme du monde, découragé en considérant ce qu'il avait perdu, ne trouvait plus dans la coupe de l'existence que de la lie et de l'amertume.

C'est l'heure où, sous l'ombre inclinée,
Le laboureur, dans le vallon,
Suspend un moment sa journée
Et s'assied au bord du sillon;
C'est l'heure où, près d'une fontaine,
Le voyageur reprend haleine
Après sa course du matin,
Et c'est l'heure où l'âme qui pense
Se retourne, et voit l'espérance
Qui l'abandonne en son chemin.

Tout comme le poëte, l'homme de Dieu a de ces retours, mais, au lieu de ne sentir que le regret d'une jeunesse à jamais évanouie, il se reprend par ailleurs; il distingue dans le lointain de nouvelles cimes où blanchit l'aurore d'un jour sans déclin, et il redouble d'ardeur dans sa marche; au lieu de s'assombrir, il se réjouit, et, en ranimant sa foi, il avive ses espérances. A travers les débris du corps, le cœur rayonne de plus en plus. Ainsi dans les bois, lorsque le froid

novembre fait tomber les feuilles des arbres, que la nature entre dans le silence de l'hiver, on aperçoit mieux le ciel, et l'on entend mieux la parole de l'âme. Il faut dire de Massillon ce que lui-même pensait des justes parvenus au terme de leurs années terrestres : « Dès que le jour de l'éternité commence à luire sur eux, et que, dégagés des ténèbres de la mortalité, ils voient ce matin, cette naissance de la lumière éternelle où ils sont sur le point d'entrer, leurs afflictions, leurs souffrances passées ne leur paraissent plus qu'un songe; les délices saintes dont ils se trouvent enivrés à leur réveil leur laissent à peine le souvenir de ces images affligeantes et passagères qui les avaient occupés durant le moment rapide de la nuit du siècle. » Le flot de poésie est limpide, lumineux, et pourtant il coule aussi abondamment.

La vieillesse avait donc pour lui des aspects consolants. Aussi ne craignait-il pas de parler de sa mort que lui annonçaient comme prochaine les cruelles douleurs névralgiques dont il était atteint. Le 15 mars 1738, avec les plus touchantes expressions, il prévenait son clergé qu'il allait entreprendre sa troisième visite générale du diocèse. « Ce sera, disait-il, la dernière fois que nous aurons la consolation de passer par vos églises; la patience divine n'a déjà que trop prolongé la durée de notre épiscopat. En attendant la fin de notre carrière, dont le terme ne saurait être loin, nous ne cesserons de vous porter dans nos entrailles paternelles. » Mais, comme cette année même son mal redoubla, il ne peut que visiter quelques villages des environs de Beauregard. Sa main est tremblante, il signe avec peine les procès-verbaux,

et il a besoin d'un secrétaire. Cependant, les crises atroces de la gravelle, triste et fréquente épreuve des hommes d'étude, ne l'empêchaient pas de reprendre, aux heures de calme, les plus fatigants devoirs de ses austères fonctions. Pour soulager un peu ses souffrances, il avait quelquefois recours aux eaux de Médague, qui coulent assez près de Beauregard. En 1739, il voyagea au nord et à l'est de son diocèse; et enfin en 1741 il terminait par la Limagne toutes ses courses apostoliques; le 13 mai 1741, Chanonat reçut sa dernière visite [1]. C'est dans ce pittoresque endroit que Delille avait vu le jour trois années auparavant :

O champs de la Limagne, ô fortuné séjour!

Le poëte n'oublia jamais ces paysages qui riaient à son imagination naissante, le presbytère où il fut élevé et où peut-être Massillon l'entrevit, les honnêtes gens qui lui servirent de famille,

Et le sage pasteur qui forma son enfance.

La charité du vieil évêque sur le point de consommer son œuvre ne tarissait pas avec ses forces. En se répandant dans les campagnes, en voyant les habitants des hameaux, en recevant les confidences des pasteurs villageois, il eut la tristesse de se rendre compte de la misère qui dévorait les montagnards auvergnats. Il déplore leurs privations et leurs souffrances, soit dans ses mandements, soit dans ses discours synodaux. Enfin, rentré à Beauregard, ému d'une légitime compassion, il se décide à écrire

[1] *Procès-verbal du* 13 *mai* 1741. Il est encore signé par Massillon, mais d'une main toute défaillante.

encore une fois au cardinal de Fleury pour le supplier de diminuer les impôts de cet infortuné pays. Sa lettre montre quelle confiance affectueuse il portait au vieux ministre; elle fait surtout mieux connaître l'étendue de son propre cœur. Mais dans quelle situation horrible se trouvaient les gens de cette âpre contrée!

« Si les misères du troupeau ne viennent pas jusqu'à vous par la voix du pasteur, par où pourraient-elles jamais y arriver? Les peuples de nos campagnes vivent dans une misère affreuse, sans lit, sans meuble; la plupart même, la moitié de l'année, manquent du pain d'orge ou d'avoine qui fait leur unique nourriture, et qu'ils sont obligés de s'arracher de la bouche et de celle de leurs enfants pour payer leurs impositions. J'ai la douleur d'avoir chaque année ce triste spectacle sous les yeux dans mes visites [1]. »

Ces pressantes réclamations furent favorablement accueillies. Le cardinal de Fleury chargea M. Orry de chercher des soulagements à une si accablante infortune. De son côté, Orry voulut que M. Meulan, receveur général d'Auvergne, étudiât avec le soin le plus attentif la situation de sa circonscription. M. Meulan était un administrateur habile, équitable, humain. De plus, ce qui ne nuit jamais, il était fort en faveur et en crédit, ayant épousé la nièce d'Orry, mademoiselle Terray. Madame Guizot, Pauline de Meulan, était sa petite-fille.

Mais que faire? Les choses, hélas! étaient bien dans le lamentable état où les avait trouvées Mas-

[1] *Lettre au cardinal de Fleury.* Sur une ancienne copie.

sillon. M. Meulan le constata tout d'abord dans son remarquable rapport. Les récoltes manquaient, les besoins devenaient effrayants. M. Meulan commença par diminuer les frais de recouvrement des impôts; il veut que ses employés accordent du temps et aient des ménagements. Il fit activement travailler aux routes, afin d'occuper les plus pauvres ouvriers, qui sans cette ressource risquaient de périr de faim. En cela l'excellent fonctionnaire entrait dans les sentiments de Massillon, qui cherchait à relever l'aumône en la rendant, autant qu'il est possible, le prix du travail. Il ne s'agissait pas tant pour ces sages et nobles esprits de distribuer de l'argent que de savoir le faire gagner. Une mesure assez heureuse fut adoptée : on demanda des avances à M. Orry, qui ne les aimait guère, et l'on acheta des grains et des bestiaux qu'on prêta aux cultivateurs embarrassés. Rien de plus sage, de plus clair, de plus pratique que le mémoire de Meulan; rien de plus humain que sa conduite; et il méritait l'amitié que lui portait l'évêque de Clermont. Son rapport s'étend à tout : il y traite de l'agriculture, du commerce, de l'industrie, des troupeaux, des vins, des marchands, des ouvriers ambulants, des pépinières publiques, des fromages, des chaudrons, de ces chaudrons qui, selon l'auteur de *Jeannot et Colin,* concurremment avec son collége, rendent la ville d'Issoire célèbre dans l'univers entier. Enfin, M. Meulan, à peu près comme Massillon, demandait la réduction des charges pour l'Auvergne, et il s'exprimait ainsi :

« Il (le receveur général) croit devoir observer que les

impositions sont portées extrêmement haut en Auvergne; que par sa situation elle est exposée plus qu'aucune autre province aux grêles, ravines et orages, et qu'il est indispensable de lui accorder tous les ans un moins imposé considérable sur le brevet de la taille, tant à cause de la surcharge des impositions et des accidents particuliers auxquels elle est davantage en butte, que par rapport à ses malheurs de cette année, et à ceux des années précédentes dont elle n'est pas encore remise [1]. »

Quelques années auparavant, une affaire d'un autre genre, moins grave, sérieuse néanmoins, avait fort préoccupé l'évêque de Clermont. Nous en possédons tous les documents; et il est assez curieux d'étudier ses détails, qui nous font pénétrer dans les rouages administratifs du dix-huitième siècle.

On avait établi de nouveaux droits de consommation sur les viandes et sur les boissons; les ecclésiastiques les payaient ainsi que tous les autres citoyens. Mais plusieurs provinces, et notamment l'Auvergne, avaient trouvé plus commode et plus économique de s'acquitter de cet impôt au moyen d'un abonnement, c'est-à-dire d'une somme annuelle déterminée. Dans ces généralités, le clergé avait été d'abord déchargé de sa quote-part d'abonnement. Lorsque M. Orry fut mis à la tête des finances, il réclama au diocèse de Clermont non-seulement les droits de l'année courante, qui étaient de cinq à six mille francs, mais encore ceux des années antérieures, qu'il faisait monter à plus de cinquante-quatre mille. Comment exiger une pareille somme du pauvre clergé d'Auvergne?

[1] *Procès-verbal*, p. 19.

L'intendant, M. Trudaine, lié d'ailleurs avec Massillon, hésitait; mais Orry pressait, et parlait de saisir le temporel. Dans ces difficiles circonstances, l'évêque s'était adressé au cardinal de Fleury, sa ressource habituelle. Où donc trouver plus de soixante mille livres? Faut-il réduire les curés à n'avoir plus de pain?

« Dans cet embarras, Monseigneur, accablé par un arrêt du conseil et par les poursuites rigoureuses de M. Orry, que puis-je faire que réclamer votre protection? Et ensuite, voici le parti que je suis résolu de prendre, à moins que Votre Eminence, à laquelle vous savez combien je suis soumis, ne m'ordonne le contraire. Je ne ferai point sur mon pauvre clergé une imposition si monstrueuse, et que je ne suis point en droit de faire; et je ne laisserai pas un exemple aussi pernicieux à mes successeurs. Mais puisqu'à mon refus l'arrêt du conseil commet M. Trudaine, je le laisserai faire, quoique je connaisse trop sa droiture, sa modération, et son amour de la règle, pour n'être pas persuadé qu'il ne se chargera de cette commission qu'avec une extrême répugnance. De mon côté, je donnerai l'exemple à mon clergé, et je satisferai le premier à la taxe qui me sera imposée, trop heureux si j'y pouvais satisfaire pour tout mon diocèse... Je souhaite que M. Trudaine trouve dans ce grand diocèse plus de facilité qu'il n'espère y trouver pour la levée d'une imposition si peu usitée, que les frais de recouvrement n'en excèdent pas le produit par la multitude des commis qu'il faudra employer, surtout dans les montagnes, et que Votre Éminence ne soit pas affligée par les relations qu'elle ne manquera pas de recevoir des saisies du temporel, des exécutions des meubles et des autres violences que les commis seront obligés d'exercer dans les presbytères et dans les monastères d'hommes et de filles pour

se conformer à la lettre et aux ordres de M. Orry. Je n'oserais parler des autres inconvénients que je prévois, et qui paraissent inévitables. Cette pauvre province est déjà affligée de tant de fléaux qu'il y avait lieu de s'attendre qu'elle exciterait plutôt la compassion que la sécheresse et la sévérité du ministre des finances, et qu'on recommanderait plutôt à M. Trudaine la douceur et les ménagements qui sont si fort de son caractère, que les saisies du temporel et les exécutions de meubles, surtout à l'égard du clergé.

« Pour moi, Monseigneur, je verrai la désolation de ce malheureux diocèse avec toute la douleur inévitable à un évêque qui doit en être le père, et ne pouvant y apporter du secours, j'aurai bien de la peine à lui refuser des larmes. Dans l'affliction dont je suis pénétré à la vue des calamités dont nous souffrions déjà, et de celles dont on nous menace encore, je n'ai point d'autre consolation que de répandre mon cœur dans le sein paternel de Votre Éminence [1]. »

Cette lettre est datée du 9 novembre 1731 ; son auteur ne craignait pas de faire remarquer que le produit de la taxe nouvelle ne devait pas aller dans les coffres de l'État, et que les receveurs et les fermiers généraux qui la sollicitaient en profiteraient seuls. Le cardinal de Fleury répondit qu'il louait le zèle de son correspondant, qu'il essayerait de le soulager sur les arrérages, mais qu'il était impossible de le décharger de la nouvelle imposition [2]. — Malgré la rigidité de Fleury et d'Orry en matière de finances, cette affaire se termina par une transaction : on devait

[1] *Lettre inédite.* Archives du Puy-de-Dôme.
Lettre inédite de Fleury à Massillon. Archives du Puy-de-Dôme.

payer l'année courante, plus une autre année, soit une somme totale de 11,051 livres exigible au mois d'octobre 1731 sur le clergé de la généralité de Riom; et les autres arrérages furent gracieusement remis. « J'ai déterminé, écrivait M. Trudaine au contrôleur général, j'ai déterminé M. l'évêque de Clermont à faire cette imposition. Il a fait la répartition de l'année courante à la dernière assiette, et une autre année d'à-compte des anciens arrérages. » — Nous sommes loin des soixante mille livres instamment réclamées par Orry. M. Trudaine déclara aux délégués du diocèse que cette grâce était regardée comme considérable; et, ajoutait-il, « je puis vous assurer que vous en êtes uniquement redevables aux vives et pressantes sollicitations de M. l'évêque de Clermont ».

Cependant, au milieu de ces soucis, de ces soins et de ces souffrances l'inévitable terme approchait avec rapidité. Massillon le considérait souvent. Il engageait ses curés à consoler les suprêmes années de leur évêque par un redoublement de ferveur. En particulier il les suppliait d'assister avec une plus sévère exactitude aux conférences un peu délaissées et abandonnées. « Je vous conjure donc, leur disait-il, je vous conjure, mes frères, de lever ce scandale qui nous afflige; rendez à ce grand diocèse la gloire dont il a toujours joui par la pratique universelle d'une discipline si utile. Ma carrière est déjà bien avancée; ne me la laissez pas finir avec le chagrin de voir un usage si saint prêt à tomber; épargnez cette douleur à ma vieillesse; ranimez-la plutôt d'une joie nouvelle, en ranimant votre zèle pour vos devoirs, et en particulier pour les conférences ordonnées :

l'amour de l'étude se réveillera avec elles. Secondez donc là-dessus les désirs d'un pasteur qui vous a toujours aimés, qui n'a jamais usé qu'à regret de son autorité envers ses frères, et qui par là a lieu d'espérer que, sans employer les menaces, il suffira, pour vous toucher, de ses seules remontrances. » Malgré son caractère éminemment doux et bienveillant, l'évêque parle pourtant ici de quelques mesures de sévérité. Quelles furent-elles? Se bornaient-elles uniquement à ces retraites un peu prolongées, à ces pénitences de plusieurs mois dont font mention les procès-verbaux de ses visites pastorales? Envoya-t-il seulement quelques ecclésiastiques retremper leur zèle émoussé, soit au séminaire de Clermont, soit à celui de Thiers? En d'autres termes, comme on l'a dit, avait-il à Mozun une sorte de séquestre épiscopal où son officialité pût interner certains prêtres dont elle jugeait la vie mal édifiante? Le château de Mozun, vieille demeure féodale, appartenait en effet depuis 1207 à l'évêché de Clermont. Mais il était dès longtemps déjà en ruine et inhabitable. A la rigueur partout, il n'est pas inadmissible que, comme le veut une vague tradition, Massillon ait relégué dans les dépendances de Mozun deux ou trois curés infidèles à leur ministère. Quoi qu'il en soit, ces actes d'une prudente et juste administration n'autorisent en rien les déclamations de Legrand d'Aussy, qui voit dans de tels faits une souillure, une tache, de la dureté. Tel qu'il est, l'antique château fort de Mozun, situé près de Billom sur un pic isolé, offrirait à des Chartreux ou à des contemplatifs une admirable retraite. Mais, ne pouvant l'entretenir et le réparer, Massillon con-

tribua sans doute à le détruire; il conserva seulement quelques chambres ou quelques bâtiments accessoires, laissant debout les fières et indestructibles murailles dont les masses majestueuses ajoutent à l'austérité du paysage [1].

Quoi que prétende donc Legrand d'Aussy, une administration éclairée est forcée parfois d'avoir recours à de certaines rigueurs. La misère humaine les rend indispensables au bien général. Par exemple, Sauxillanges avait un prieuré clunisien dont on voit encore les restes; or il y avait là sous un prieur faible, mou et âgé, quatre moines scandaleux. Massillon, décidé à réprimer ces désordres, après trois ou quatre mois d'attente et de patience, se crut obligé de procéder contre eux dans les formes. Mais avant d'agir, il écrivait à l'abbé de Cluny en lui disant : « Vous êtes encore à temps pour prévenir une affaire aussi déshonorante. Je ne suis point d'un caractère à faire de la peine à des religieux d'un Ordre que j'ai toujours honoré; la douceur avec laquelle je gouverne ce grand diocèse, où nous vivons tous en paix, en répond assez. »

Ces troublantes surprises de toutes les choses humaines, ces déceptions, ces responsabilités font chèrement payer aux âmes sincères, sensibles et généreuses l'élévation dont elles jouissent. Au fond de sa maison de Beauregard ou de son évêché de Clermont, que de fois il dut reporter sa pensée vers son humble enfance écoulée aux bords de la Méditerranée! La pure poésie dont il s'entourait jadis,

[1] D'après l'inventaire de 1719, la terre de Mozun rapportait à l'évêche 4,500 livres. *Domaines, Archives.*

soit en contemplant un paysage enchanté, soit en étudiant les vieux auteurs, les souvenirs du toit domestique, la paix qui ne s'attache qu'aux existences modestes, se représentaient à son esprit embellis encore, idéalisés par la magie de l'éloignement. S'il eût passé ses jours dans un rustique presbytère de Provence, au milieu des enfants et des bonnes gens du village, il eût été plus heureux et plus tranquille; si simplement il eût vieilli dans les colléges de l'Oratoire, il n'eût pas goûté l'amertume du calice, ni senti les aiguillons qui percent tous ceux ou que la gloire a visités ou que les honneurs recherchent. Les grâces de sa belle éloquence lui avaient jadis attiré la jalousie et la calomnie; et maintenant qu'il était accablé par les années, il se trouvait en proie aux soucis qui dévorent quiconque a une fonction un peu en vue. Mais qu'importe cependant? La joie n'est pas le prix de l'existence; et l'honneur de la vie consiste, non pas à être heureux, mais utile.

Un jour, par exemple, il reçut les plus chagrinantes nouvelles d'un autre prieuré de cet Ordre de Cluny alors si dégénéré. A la pauvreté, à l'austère et rigide travail des anciens Pères avaient succédé la mollesse et l'oisiveté. Ce monastère ainsi déchu était situé près de Châteldon et se nommait Ris. Massillon ne put remédier au relâchement des religieux du couvent. Comme les moines qui le composaient ne reconnurent pas la juridiction diocésaine, toutes les lettres, toutes les visites, tous les avis de l'évêque furent absolument perdus.

Il avait plus de facilités dans ses relations avec le clergé séculier, surtout avec les excellents prêtres de

la campagne, plus modestes, plus laborieux et plus désintéressés. On rencontrait en Auvergne des ecclésiastiques qui, nés généralement dans une paroisse rurale, voulaient y passer leur existence entière. Sans rang hiérarchique, sans honneurs et sans pouvoir, ces humbles prêtres qui avaient quelques revenus patrimoniaux, se consacraient librement aux services les plus obscurs.

On les nommait filleuls ou fillols. Par une sage ordonnance, Massillon fixa leurs droits et leurs devoirs. Il régla aussi les honoraires des fonctions sacerdotales, et il le fit assurément sans exiger trop; ainsi un mariage de première classe, tous les frais compris, ne pouvait revenir à plus de cinq francs, et le maximum de l'honoraire attribué à une messe basse était de dix sous [1]. C'est qu'il comprenait que la richesse morale du clergé vient de sa pauvreté matérielle.

II

Du moins la Providence réservait à une vieillesse souvent éprouvée la plus douce des consolations. Au sein de l'affaiblissement de la foi, du relâchement des mœurs et de la décadence de la chaire, apparut à l'Église étonnée un apôtre vraiment nouveau. Entouré de zélés coopérateurs, le P. Bridaine parcourait les villes et les campagnes. Son éloquence populaire,

[1] Nous avons publié ailleurs les deux mandements qui se rapportent à ces affaires, d'après les placards que nous avait communiqués M. Desbouis.

violente, familière, troublait les plus insouciants. La France méridionale surtout avait été secouée par ce souffle qui remplissait les rues et les places publiques, ne pouvant rester contenu dans l'enceinte des églises. Jamais on ne vit une fougue plus puissante, une plus véhémente ardeur; jamais peut-être on n'avait entendu un organe aussi éclatant. Lorsque sa voix formidable faisait retentir les mots d'éternité, de mort, de jugement, tout se courbait sous l'orage.

Aidé par Belzunce, il avait jeté la torche de la charité au sein de l'inflammable Marseille, qui prit feu aussitôt [1]. Après avoir évangélisé les provinces du Midi, il était venu en 1739 porter à Grenoble son euthousiasme sacré. On n'y fut plus témoin que de restitutions, de bonnes œuvres, de conversions. Malgré les tonnerres d'une parole qui faisait trembler les vitres des cathédrales, les sanglots de l'auditoire empêchaient souvent de l'entendre. Les magistrats, les officiers, les commerçants tenaient des cierges au milieu d'une procession de douze mille personnes qui parcouraient les rues de la villè. Tel était le spectacle présenté au siècle des Helvétius et des d'Holbach, et qu'on ne soupçonnerait guère en lisant les mémoires, les chroniques ou les brochures du temps. Et pourtant, avant la fin même du siècle, les croix pacifiques qu'inaugurait le missionnaire sur les places et dans les carrefours seront violemment

[1] Le zèle catholique de Bridaine, dès sa mission de Marseille, avait irrité les jansénistes. « Les deux objets, disaient-ils, qui paraissaient être le but de tous les exercices, c'était d'accréditer la Bulle, et de décrier les appelants en général et les Pères de l'Oratoire en particulier. » *Nouvelles*, 14 avril 1732, p. 74.

abattues; à l'endroit où il les élevait, on verra dresser souvent, non plus l'image de la Pitié, mais l'instrument de la fureur et de la barbarie.

Non omnes eadem mirantur amantque.

Émerveillé des succès de Bridaine, Massillon voulut l'attirer à Clermont. A sa seconde demande, l'homme de Dieu répondit par un engagement formel. Enfin le 1er mars 1740, l'évêque annonçait la bonne nouvelle par un mandement dont le seul exemplaire connu est gardé aux archives du Puy-de-Dôme.

De son exil de la Chaise-Dieu, l'évêque de Senez, Soanen, dont l'âge n'affaiblissait pas l'ardeur janséniste, s'irrita vivement contre ce projet de mission. Depuis longtemps il n'avait plus de rapport avec Massillon, désespéré de sa résistance; on avait cessé de s'écrire; chacun suivait sa voie; et malgré d'anciens désirs, malgré ses courses pastorales dans les montagnes de la haute Auvergne, jamais Massillon ne put se décider à se rendre à l'abbaye de la Chaise-Dieu. Les jansénistes le souhaitaient vivement; le bruit même en courut. En effet, Colbert de Croissy, dans une lettre à Soanen, écrivait : « On dit que vous avez reçu la visite de M. de Clermont; en êtes-vous content? » Et les éditeurs de Colbert, répondant pour Soanen, déclarent en marge que « M. Massillon n'a jamais rendu visite à M. de Senez, depuis que ce dernier est à la Chaise-Dieu [1] ». Or Soanen avait appris ce qui se préparait; et comme Bridaine était loin de passer pour favorable au jansénisme, il s'afflige et

[1] *OEuvres de Colbert de Croissy, évêque de Montpellier.* Cologne, 1740. t. III, p. 307.

s'anime par avance. Dès le 12 mars 1740, il écrit que « la mission de Clermont n'est digne que de larmes [1] ». Ce jour-là même, samedi 12 mars 1740, les cloches de toute la ville publiaient l'ouverture de ces exercices dont s'effrayait le chef et le saint des appelants. A la joie de Massillon, Bridaine était arrivé avec ses trois principaux collaborateurs, MM. de Teissonnier, Robert et de Deur. Le lendemain matin, une procession solennelle inaugurait la mission. On y voyait les quatre chapitres de la ville « avec Monseigneur notre évêque qui inspirait à tous les assistants, par son extérieur recueilli, des sentiments propres à disposer les âmes ». Voici comment fut réglé l'ordre de ces journées consacrées à la retraite, à la pénitence et à la méditation : dès trois heures trois quarts du matin, les cloches sonnaient, et aussitôt la prière, la messe et une première instruction. La multitude qui se pressait de si bonne heure à l'église, ou plutôt aux églises, — car les sermons se donnaient simultanément et à la cathédrale et à Saint-Genez, — se hâtait de revenir pour assister, dans la matinée même, à de nouvelles prières et à de nouvelles prédications. A cinq heures, les infatigables missionnaires et les non moins infatigables auditeurs reprenaient leur œuvre. Malgré le zèle de Bridaine et de ses coopérateurs, il fallut que Massillon les fît aider par deux curés, par deux Jésuites et par les missionnaires diocésains.

Les pauvres secourus, les discordes apaisées, les confessionnaux remplis, les procès civils terminés à l'amiable, des restitutions multipliées, mieux encore

[1] *Lettres de M. Soanen, evêque de Senez*, t. VII, . 541.

que les démonstrations publiques, prouvèrent le pouvoir de cette éloquence apostolique. Massillon ne cessait de combler Bridaine de ses éloges mérités, et il écrivait à l'archevêque de Paris et à un autre évêque de ses amis, qu'il n'avait de sa vie, ni à Paris ni ailleurs, entendu un homme dont la parole fût si ardente, si forte et si persuasive. Marmontel, frappé de cette vigoureuse et populaire prédication, en conserva un souvenir impérissable; et longtemps après il rappelait à l'Académie française le succès de Bridaine, comme un des plus étonnants triomphes de la parole :

Je l'ai vu. Massillon lui-même en fut témoin;
De s'égaler à lui l'orateur était loin;
Ce n'était point ce style ingénieux et tendre
Qui semble attacher l'âme au plaisir de l'entendre;
Ce langage épuré qu'une sensible voix
Parlait si doucement à l'oreille des rois;
C'était un orateur saintement populaire,
Qui, content d'émouvoir, oubliait l'art de plaire.
D'une éloquence vaine il dédaignait les fleurs;
Il n'avait que des cris, des sanglots et des pleurs.

Marmontel cite une des paraboles de Bridaine qui l'avait le plus frappé. Un innocent est condamné à mort. On le mène au lieu du supplice; mais il n'y a ni bourreau ni potence. Le peuple, touché de pitié, espère que ce malheureux évitera la mort. Mais, au milieu de la compassion publique, de l'attendrissement général, un homme élève la voix, et il s'écrie : *Je vais dresser la potence, et je servirai de bourreau.* « Vous frémissez d'indignation! Eh bien! mes frères, chacun de vous est cet homme inhumain. Il n'y a plus de Juifs pour crucifier Jésus-Christ. Vous vous

levez et vous dites : *C'est moi qui le crucifierai.* » Et Marmontel ajoute : « J'ai moi-même entendu Bridaine, avec la voix la plus perçante et la plus déchirante, avec la figure d'apôtre la plus vénérable, tout jeune qu'il était, avec un air de componction que personne n'a jamais eu comme lui en chaire; je l'ai entendu prononcer ce morceau; et j'ose dire que l'éloquence n'a jamais produit un effet semblable : on n'entendait que des sanglots. » Oui, Marmontel a raison, c'est là de l'éloquence. Mais il aurait pu comparer à cette grande émotion excitée par Bridaine le foudroyant effet du sermon du petit nombre des élus sur un auditoire infiniment moins impressionnable que celui de Clermont.

Ces succès mêmes, en désolant les fauteurs de l'appel, augmentaient leur amertume. L'esprit de secte est impitoyable. Sans doute, lorsqu'il résolut de résister aux meneurs jansénistes, Massillon avait dû s'attendre à leurs coups; savoir prendre nettement son parti des hommes et des choses est un événement moral d'où la vie dépend. Son âme, dont l'exquise sensibilité fait le prix, eut donc souvent à souffrir des attaques de ses anciens amis et de plusieurs de ses confrères de l'Oratoire; il laisse parfois échapper un gémissement discret; mais apparemment il s'affligeait surtout de ce qu'on avait l'air de soupçonner son désintéressement. Je citerai encore un exemple de ces cruelles ironies qui le harcelèrent jusqu'à la mort : c'était dans les vacances qui suivirent le *Petit Carême,* et l'auteur se reposait à Montmorency. Un Oratorien, le P. Terrasson, prédicateur distingué, et alors fougueux partisan de l'appel, va le voir, non

pas en ami, non pas en confrère, mais en adversaire qui veut gâter la paix qu'on cherche à la campagne. Écoutons le récit de cette visite que je tire d'une lettre inédite adressée à la marquise de la Cour, qui résidait en ces années à son château de Belleroy près de Bayeux :

« On assure que le P. Terrasson ayant été à Montmorency, proche Paris, où est le P. Massillon, et lui ayant appris l'appel de M. le cardinal de Noailles, le P. Massillon lui dit : *Oh! que cela est fâcheux pour l'Église! — Pour l'Église de Clermont,* reprit le P. Terrasson, *car vous n'aurez pas sitôt vos bulles.* — Le P. Massillon avait déjà fait partir pour Clermont ses meubles, qu'il sera obligé de faire revenir [1]. »

Hélas! l'épiscopat pouvait paraître une chose enviable aux yeux d'un Terrasson; mais saurait-il vraiment l'être à des esprits élevés et sérieux? Que Massillon avait-il à y gagner, sinon une lourde et âpre responsabilité? La mission de Bridaine raviva ces vieilles haines, attisa ces anciennes suspicions.

Elle témoignait hautement que l'évêque qui l'avait attiré ne se rapprocherait jamais du jansénisme. On avait un moment espéré que l'œuvre des convulsionnaires amènerait Massillon au système religieux de Soanen; mais le parti ne pouvait plus se faire d'illusion. Déjà dans une lettre à M. Trudaine notre prélat,

[1] *Lettre inédite,* 10 octobre 1718, Paris. — *Correspondance de la marquise de la Cour,* manuscrit 2691, b. page 228. B. M. — Le P. Terrasson fut, à cause de l'excès de son opposition, obligé de quitter la congrégation de l'Oratoire. Il finit par se soumettre. (Le P. PATOUILLET, *Supplément aux Nouvelles,* 27 juillet 1744.)

d'un ton moitié sérieux, moitié ironique, avait manifesté son opinion sur les faits étranges qui se produisaient au cimetière de Saint-Médard. « J'avais cru, lui écrivait-il le 25 janvier 1732, que les glaces refroidiraient un peu la dévotion de Saint-Médard. On m'écrit de tous côtés qu'elle se réchauffe de plus en plus. J'attends le dénoûment pour en faire mon acte de foi. Mais s'il est vrai qu'on ne gagne en attendant que des convulsions, je douterai si ces miracles sont des châtiments ou des grâces : car d'aller croire avec nombre de gens bien sentants que c'est un jeu, il y aurait trop de personnes dans le secret, et le mot de l'énigme aurait échappé à quelque faux frère [1]. » Les convulsionnaires, les appelants, les simples jansénistes avaient donc raison de désespérer; et leur journal redoublait de violence contre l'évêque et contre ses missionnaires. Écho des passions du temps, les *Nouvelles* sont curieuses à lire :

« *Du* 13 *juin, de Clermont en Auvergne.*

« Le sieur Bridaine, dont les missions sont déjà si connues dans nos *Nouvelles,* vient d'en faire une ici, sous les yeux de M. l'évêque, qui non-seulement l'a autorisée, mais qui y a applaudi par les éloges les plus expressifs. Son mandement (de 13 pages in-4°, gros caractères, en date du 1er mars 1740) [2] *pour disposer les fidèles de cette ville à cette mission,* commence par ces mots : « Voici enfin, mes frères, le temps de la miséricorde de « Dieu sur vous, voici les jours favorables que sa bonté « paternelle avait préparés de toute éternité pour votre

[1] *Lettre inédite.* Archives du Puy-de-Dôme.

[2] Ce mandement, qui déplut si prodigieusement aux quesnellites, a été, bien entendu, supprimé par le P. Joseph.

« salut. » Ensuite *l'homme apostolique* que M. Massillon annonce comme *suscité pour la conversion des peuples,* est comparé par le prélat à *Jonas,* et sa mission à *une nouvelle promulgation de la loi.* C'est Dieu lui-même qui vient en la personne de M. Bridaine et de ses associés, qui sont appelés plusieurs fois des *ministres* ou des *ouvriers apostoliques.* Mais voici un morceau de ce mandement où, parmi des exagérations du même genre, on trouvera du *vrai,* du solide, de l'édifiant : « Grand Dieu (s'écrie « M. de Clermont) ! que l'indignité du pasteur qui solli- « cite ici vos miséricordes pour son peuple, n'en suspende « pas les saintes effusions. Vous avez puni, Seigneur, « cet infortuné troupeau, en lui donnant un pasteur si « peu digne de l'être... Mais, enfin, le temps de votre « colère, à laquelle votre miséricorde met toujours des « bornes, va bientôt finir avec ma carrière qui ne saurait « être longtemps prolongée : *Non in perpetuum irascetur.* « Remplacez par les fruits abondants de cette mission « apostolique les jours vides et infructueux de mon sacer- « doce. Vous êtes, grand Dieu, le Père des miséricordes « et le Dieu de toute consolation, et vous voulez que sur « la fin de ma course, et pas loin d'aller paraître devant « vous, ne pouvant vous offrir qu'un long ministère « oiseux et inutile, je vous offre, du moins, les fruits « immenses que nous attendons du zèle des saints minis- « tres, puissants en œuvres et en paroles, que vous nous « envoyez [1]. »

[1] Sachons gré au rédacteur des feuilles jansénistes de nous avoir conservé ces paroles si chrétiennes, si humbles, si épiscopales, et qui demeurent, en dépit des sottes moqueries des *Nouvelles,* comme un monument du zèle et de la foi du pasteur mourant. La *relation* de 1740 parle de ce mandement avec un juste sentiment d'admiration : « Ils (les missionnaires) furent annoncés par notre évêque, dans une instruction pastorale qu'il a faite à ce sujet, où brillent ses nobles et grands sentiments sur la religion que la France lui connaît : les cœurs les plus endurcis sont attendris, les plus tièdes sont animés à la piété par les traits pathétiques qui composent

« Sur de si belles espérances le célèbre P. Massillon s'est rendu esclave du fameux Bridaine, dont il n'a osé réprimer aucun des excès, *quoiqu'il ait assisté fort régulièrement à tous les exercices, l'on dirait presque à tous les scandales de la mission.* Le prélat essaya seulement de faire de très-humbles représentations à *l'homme apostolique* sur la paix qui régnait dans le diocèse où, disait-il, l'on ne parle point publiquement des disputes qui agitent l'Église. Mais le sieur Bridaine répondit avec l'assurance d'un prophète : « Ne pensez point, Monsei-« gneur, me fermer la bouche; je dirai tout ce que Dieu « m'inspirera lorsque je serai en chaire. » Néanmoins, il a accusé en chaire les prétendus jansénistes d'enseigner que les commandements de Dieu sont impossibles; ce qui est une indigne fausseté que le Dieu de vérité n'inspire point, et sur laquelle M. Massillon doit être en état de rendre justice (s'il voulait) aux innocents calomniés. Dieu très-certainement n'a pas non plus inspiré au prêtre ultramontain d'enseigner, comme il l'a fait, qu'il faut une permission expresse pour lire l'Écriture sainte, et M. de Clermont sait bien en sa conscience que ce n'est pas là le langage d'un missionnaire apostolique...

« Elle (la mission) s'ouvrit le second dimanche de Carême, et finit le premier jour de mai, qui était le second dimanche après Pâques. On n'en fera pas ici la relation détaillée... Ces hommes apostoliques ne varient point. Ce sont toujours les mêmes exercices, le même plan, les mêmes processions, les mêmes spectacles, *les mêmes contorsions,* et s'il est permis de le dire, *les mêmes*

l'ouvrage de notre respectable prélat. Il nous y annonce sa mort comme prochaine, en même temps qu'il nous y annonce l'arrivée des saints missionnaires. Mais nous espérons que nos cœurs et nos lèvres, se purifiant de plus en plus, forceront le Ciel à nous le conserver, pour qu'il soit pendant de longues années témoin des fruits de son zèle et de sa tendresse pour nous. »

hurlements [1]. C'est surtout en quoi le sieur Bridaine excelle. D'ailleurs, il y a moins de religion dans tous ses discours et dans tous ceux de ses adjoints, que dans un seul des sermons que le P. Massillon, aujourd'hui évêque de Clermont, prêchait autrefois, avec tant d'applaudissement, dans la capitale de ce royaume. »

Puis on raconte que Massillon rit à un discours du prédicateur. Les confrères du pathétique Bridaine dont on parle sont les PP. Teissonnier, Desrobert (ou Robert) et M. Déglise, homme de confiance de l'évêque de Clermont.

« Tels sont les ministres apostoliques qui ont dû remplacer (en six ou sept semaines) les jours *vides* et *infructueux du sacerdoce* de M. de Clermont. Tels sont les *fruits immenses* que cet évêque offre à Dieu en dédommagement du *long ministère,* qu'il appelle lui-même oiseux et stérile. »

Le *Supplément,* qui, on le sait, avait pour but de réfuter les erreurs des *Nouvelles* et de répondre aux calomnies dont elles sont remplies, parle de ces honteuses attaques contre Massillon et contre Bridaine [2].

« *A Clermont en Auvergne, le* 25 *septembre.*

« La mission qu'a faite ici M. Bridaine depuis le 13 mars jusqu'au premier jour de mai ne pouvait manquer d'être décriée par le gazetier janséniste. Le zélé missionnaire et ses dignes associés combattent trop ouvertement la nouvelle hérésie pour avoir l'approbation de ses partisans. L'écrivain périodique de la secte, dans sa feuille du 13 juin dernier, à l'article Clermont, improuve surtout l'assiduité constante avec laquelle Massillon, notre

[1] Ainsi les fauteurs des convulsions et des miracles du diacre Pâris traitent le sage et pieux Bridaine.

[2] Supplément aux *Nouvelles ecclésiastiques,* 1740, p. 175.

lié, et il ajoutait : « Pourquoi rechercher si loin et prôner avec tant d'emphase ces ouvriers à qui un faux zèle tient lieu d'un grand mérite ? Si l'on avait voulu juger de l'arbre par les fruits, on aurait pu savoir que ceux-ci ont beaucoup de montre et peu de rapport. Mais qui peut concevoir le mal de tant de communions indignes que l'on offre aux plus grands pécheurs sous la simple caution d'une absolution sans repentir et sans épreuve ? Je vois la chère Congrégation (l'Oratoire) livrée à ses ennemis. Dieu la protége encore; mais la politique veut la sauver : et c'est le moyen de la perdre [1]. »

Le 24 juillet, Soanen, approuvant la violence des attaques des *Nouvelles ecclésiastiques*, mandait encore à un prêtre de l'Oratoire : « J'ai lu la feuille des *Nouvelles* sur la mission de Clermont; et je sais par plusieurs témoins oculaires qu'on n'y a rien dit que de vrai. Mais si ce vrai déplaît, parce qu'il fait peu d'honneur, il fallait le prévenir plutôt que d'en faire un crime à des innocents [2]. »

Mais écoutons aussi le supplément :

« *A Clermont en Auvergne, ce* 14 *novembre.*

« Le gazetier janséniste, non content d'avoir lancé dans ses *Nouvelles* du 13 juin les traits les plus envenimés contre Monsieur notre évêque et le sieur Bridaine, retombe sur eux avec autant d'injustice que de malignité dans sa feuille du 12 septembre. Les deux articles sont remplis de faussetés et de mensonges...

[1] Lettre de Soanen à un prêtre de l'Oratoire, t. VII, p. 544.
[2] *Ibid.*, p. 586.

« Les mêmes lettres... ajoutent que M. de Clermont, ne recevant plus les *Nouvelles* depuis la mort de M. Crozat qui les lui envoyait, était sur le point de prendre des mesures pour se les procurer d'ailleurs, lorsqu'il reçut par la poste la feuille en question. La joie qu'il en ressentit était malheureusement trop vive, car dès qu'il eut vu de quoi il s'agissait, cette joie prématurée fit subitement place à d'autres mouvements. Il jeta feu et flamme, disent ces lettres; et il ne se possédait plus. Il est irrité, ajoute-t-on, contre les Pères de l'Oratoire, qu'il croit à tort auteurs des Mémoires sur lesquels l'article a été dressé; comme si toute la ville n'avait pas été témoin, aussi bien que ces Pères, de tous les faits qu'on a rapportés. — Le gazetier ne pouvait guère mentir plus impudemment pour tâcher de mettre à couvert les Oratoriens ses correspondants et ses bons amis, car presque toute la ville atteste que les faits rapportés dans la gazette du 13 juin, ou sont entièrement faux, ou très-altérés dans leurs circonstances. De plus, les discours satiriques et calomnieux qui furent tenus pendant la mission par plusieurs Pères de l'Oratoire, contre le sieur Bridaine et ses associés, se trouvent conformes à ce qui est débité ensuite par le nouvelliste. Comment, après cela, ne les soupçonnerait-on pas d'être les auteurs de l'indigne mémoire qu'il a publié, et auquel ils ont tant applaudi?

« Rien de plus infidèle que le récit du même écrivain lorsqu'il parle de la joie prématurée de notre prélat, et du juste mécontentement qu'il fit paraître bientôt après. « Si l'on veut en croire, dit-il, M. Massillon, c'est le Père « seul (M. Bridaine) qu'il veut venger. Il a crié bien haut « qu'on calomniait ce saint prêtre, un homme apostolique, « mais personne n'a pris le change, parce que tout le « monde sait bien que M. Bridaine n'a pas été calomnié. » S'il était nécessaire, tout ce qu'il y a ici de gens d'honneur

et de probité marquerait en détail les traits calomnieux qui se trouvent accumulés contre ce digne ouvrier dans l'infâme libelle périodique. Tout le crime de M. Bridaine est de se déclarer partout avec zèle contre la nouvelle hérésie, et de faire bien sentir les affreuses conséquences qui résultent des dogmes jansénistes [1]. »

Sans se laisser troubler par ces agitations et par ces attaques de parti, l'œuvre s'était admirablement poursuivie. Aujourd'hui, dans les villes, ce sont les classes les plus éclairées et les plus aisées qui se montrent aussi les plus religieuses et qui fréquentent davantage les églises. Alors il en était autrement. Les jansénistes avaient beau se remuer, leur temps passait, et l'opposition théologique faisait place à l'opposition philosophique. Tandis que la foi chrétienne abandonnait les hautes régions, elle n'avait pas encore cessé d'animer et de consoler les ouvriers des villes. On remarqua dans le jubilé des trois quarts du dix-huitième siècle, prêché à Notre-Dame par le P. Beauregard, que la vaste cathédrale était remplie d'artisans. A Clermont, en 1740, la noblesse, la bourgeoisie, la magistrature se confondaient avec le peuple. Au milieu de tous, malgré son âge et ses souffrances, Massillon semblait l'âme de la mission.

« C'est, écrivait-on dans la relation du 2 mai 1740, c'est un autre saint Charles Borromée que je vous représente au milieu de son clergé et de son peuple, passant les jours et les nuits dans le temple du Seigneur pour fléchir sa colère et porter au recueillement et à la pénitence les âmes qui lui sont confiées. Il élevait les mains au

[1] Supplément aux *Nouvelles ecclésiastiques*, 1741, p. 6.

ciel comme un Moïse, tandis que M. Bridaine, comme un Josué, placé et élevé dans la chaire de vérité, faisait la guerre au démon et au vice; il tonnait contre le péché, et le saint prélat priait pour obtenir miséricorde sur le péché. Sa libéralité a suivi les grands sentiments de son cœur. Sa religion l'a rendu présent à tout, malgré le nombre des années qui affaiblit si souvent dans les autres le courage et les forces. Combien de fois ne l'a-t-on pas entendu désirer d'en avoir assez pour se faire entendre à son peuple! Mais inutilement eût-il donné le ton comme un docteur et un maître puissant en paroles, sa voix aurait à peine atteint le premier rang de l'auditoire. »

Un des jours les plus solennels fut le dimanche de la Passion, qui, cette année, tombait le 3 avril. A la cathédrale eut lieu la communion générale des femmes; elle dura un temps considérable. Massillon voulut lui-même distribuer l'Eucharistie; malgré la fatigue, la joie rayonnait sur son noble visage, on le vit verser des larmes d'attendrissement. Le soir de ce même dimanche fut consacré par une procession touchante. Nous pouvons aisément nous la figurer [1].

En tête du cortége, précédées de la croix portée par mademoiselle de Fraydeville, paraissent les jeunes filles de Clermont, toutes vêtues de blanc, couronnées de fleurs, enveloppées d'un long voile et ayant à la main un cierge orné d'un bouquet. Puis viennent les mères de famille; elles ont aussi leur cierge allumé. Alors brille une croix tenue par un chevalier de Saint-Louis. Les jeunes gens de la ville suivent; on y remarque surtout d'étincelants officiers, qui donnent à

[1] *Relation*, 1740. *Journal* (*ms.*) *de Tiolier, procureur à Clermont.*

la fête comme un air patriotique. Ensuite défilent les pères de famille, les hommes mûrs, et enfin les vieillards s'associant aux joies de leurs enfants. Ils s'avancent à pas lents entre ces rues étroites, jonchées de verdure et bordées de tapisseries, au milieu du chant des hymnes et des joyeux carillons des cloches.

Après cette longue théorie marchent les nombreux religieux de Clermont, Augustins, Capucins, Cordeliers, Jacobins et Carmes; leur antique costume rappelle l'histoire monastique presque entière. Alors on distingue le clergé séculier, qui s'ouvre par le séminaire sulpicien, si cher à Massillon, et qui se termine par les trois chapitres collégiaux de la ville, parés de leurs plus brillantes chapes. Enfin se montrent les chanoines de la cathédrale. Cependant, entre les rangs, des groupes de lévites, en longues tuniques blanches, prodiguent les fleurs et l'encens. Agenouillés près de leurs portes et de leurs fenêtres, quelques vieillards et quelques infirmes unissent leur tremblante voix aux cantiques éclatants du saint et solennel défilé.

Voici, entouré de cierges, de parfums et d'amour, porté par quatre dignitaires, le dais sous lequel éclate la radieuse Eucharistie. Les pieux habitants l'avaient chargé de leurs plus riches étoffes et de leurs plus précieuses pierreries. La tête courbée par les ans, les yeux baissés, l'âme inondée d'une sainte joie, tenant de sa main vacillante un des cordons du dais, car le vieux pontife ne pouvait plus soutenir le poids de l'ostensoir, Massillon apparaît, honorant par son silence recueilli celui que devant Louis XIV et Louis XV il avait jadis célébré par son immortelle parole.

« Monseigneur notre évêque était placé auprès de l'arc de triomphe, son cœur était encore plus uni à Jésus-Christ par les liens de sa charité que par le riche cordon qu'il tenait en main. Ses yeux baissés, son esprit recueilli animaient tous ses chers enfants à suivre son exemple. »

Derrière l'auguste vieillard se déploient les robes rouges de la cour des aides, accompagnée des magistrats du présidial, des officiers de la sénéchaussée, des échevins et de l'élection. La procession s'arrête aux reposoirs ; à l'un d'eux retentissent les trompettes du Berry-Cavalerie. Toutes les rues étaient illuminées.

La nuit descendait ; on rentre à la cathédrale alors couronnée par la statue de Notre-Dame du Retour, et ornée de deux tours romanes si malheureusement abattues en 1848 ; les innombrables cierges des assistants s'unissent à l'illumination du sanctuaire, les sons majestueux de l'orgue, les suaves odeurs des encensoirs paraissent aux plus pieux l'image de la gloire céleste, l'écho des harmonies éternelles et comme un parfum échappé à l'urne d'or de l'impérissable Jérusalem. Pour Massillon, sa religion ne se lassait pas de ces magnifiques solennités.

« Je regarde la constance et la fermeté du prélat en cette occasion comme un continuel miracle, puisque les plus jeunes et les plus robustes avouèrent après le cours de cette inouïe procession que leurs forces en étaient affaiblies. »

Telle est bien l'idée qu'on devait avoir de Massillon à ses suprêmes années. Cependant, avec quelle joie je lus ces relations, écrites par deux témoins le lende-

main même de la mission, lorsque M. Desbois les retrouva, et avec quel empressement je joignis l'une d'elles à mon édition des œuvres du grand prédicateur ! seules en effet elles suffiraient pour démontrer combien était fausse l'image que se faisait de Massillon, devenu évêque, M. Sainte-Beuve, pourtant d'ordinaire si parfaitement informé et si juste, tout prévenu qu'il fût pour le catholicisme. Il s'imagine donc deux temps très-marqués dans sa carrière ecclésiastique et oratoire ; et il se le figure, en sa vieillesse et même avant, amolli, mondain, n'étant plus guère sous sa forme sacrée qu'un moraliste et qu'un sage [1].

C'est que Sainte-Beuve ne connaissait de l'épiscopat de Massillon que les documents jansénistes, et il ne paraît pas avoir étudié ses œuvres pastorales. Ce n'était pas une raison pour être si accessible aux méchants propos des derniers disciples de Quesnel. Hélas ! on a beau être critique, et admirable critique, il ne faut pas trop vivre avec les gens de secte et de parti. A force de s'enfoncer sous les cloîtres étroits de Port-Royal finissant, de se tenir près des survivants attardés de la vieille lutte, il arrive insensiblement à ne plus regarder que par leur fenêtre rétrécie les beaux paysages où il se promenait jadis si librement. D'abord bienveillant, équitable, quoique écarté de l'Église, il finit par trop croire aux petits et malveillants bavardages du jansénisme. Puis, comme chaque jour l'éloignement du catholicisme s'accentuait, il se mit à retoucher ses riches tableaux, y ajoutant çà et là

[1] *Port-Royal* (édition de 1867), livre III, ch. XII, et Appendice. — *Causeries du lundi*, t. IX, notes de la dernière édition (1869).

quelques traits qui déparent légèrement l'unité de la belle œuvre. Je ne parle que des portraits de Massillon. Il ne retoucha pas son magnifique Bourdaloue, l'ayant un peu tiré à soi, comme on fait toujours, et s'étant contenté de dire que c'est *le plus janséniste des Jésuites*.

La relation continue d'exposer les diverses cérémonies de la mission de Bridaine, la communion générale des hommes, la première communion des enfants, les prières publiques pour les morts : enfin le 1er mai on érigea sur la place de Jaude une croix que bénit Massillon, et sur cette place même, de sa voix épuisée par l'âge, mais ranimée par le zèle, cédant aux instances du missionnaire, il adressa quelques paroles à l'immense auditoire dont il était entouré. Comme les chanoines lui demandaient une copie de son discours : « Non, répondit-il avec sa grâce spirituelle, son fin sourire, car j'en veux trop au P. Bridaine de la mortification qu'il m'a fait éprouver; et d'ailleurs j'ai tout oublié [1]. » Il se tint au pied de la croix; et il y parut *ce saint prélat*, comme une victime de propitiation, qui voulait en quelque sorte mêler son sang avec celui de Jésus-Christ, pour porter en sa personne une partie des châtiments que nos crimes méritent [2]. Mais les amis de Massillon, et ils redeviennent aussi nombreux que jamais, liront avec intérêt la petite relation complète, monument d'un zèle auquel mit fin la mort toute seule. On le voit, nous sommes loin de cette image de sage pro-

[1] Notes (ms.) du temps.
[2] Relation de 1740.

fane que croyait entrevoir l'auteur des *Causeries du lundi.*

Édifié par les fruits de ces religieux exercices, l'évêque de Clermont aurait voulu procurer ces missions à plusieurs paroisses de son diocèse [1].

Ces merveilleux succès de Bridaine, ce zèle heureux comblaient l'âme du vieil évêque d'une si pure satisfaction que durant les exercices mêmes il voulut écrire au cardinal de Fleury pour lui communiquer sa joie, et pour l'engager à faire entendre à la cour le fervent missionnaire des provinces. Cette importante lettre est datée du 8 avril 1740. « Monseigneur, y dit Massillon, je crois faire plaisir à Votre Éminence de l'informer des fruits prodigieux qu'opère ici le zèle de M. Bridaine et des missionnaires qui l'accompagnent, si dignes de la protection dont vous les honorez. Clermont est une ville toute renouvelée, et je mourrai sans regret après avoir été témoin des bénédictions incroyables dont Dieu favorise cette mission. J'avais besoin que ces saints ouvriers vinssent suppléer ici avant ma mort à tout le bien que j'aurais dû y faire moi-même. M. Bridaine, qui en est le chef, a un talent d'apôtre. Il n'est pas possible de résister à la voix de Dieu qui parle par sa bouche. Son talent est pour les grands comme pour le peuple. Il le diversifie, et le met à la portée de l'état et du caractère de ses auditeurs. Son zèle, et je n'en ai pas encore vu de semblable, est pourtant sage et décent; et je suis persuadé, Monseigneur, que si Votre Éminence l'appelait à la cour pour y prêcher tout seul,

[1] Mandement du 20 janvier 1742.

et sans aucun appareil de mission, le carême prochain, *je connais assez cet auditoire* [1] pour vous assurer qu'il y serait respecté, admiré, et que Votre Éminence aurait la consolation de voir toute la cour renouvelée ; et quelles suites ne pourrait pas avoir le renouvellement d'une cour! Votre Émineuce le sent mieux que je ne pourrais avoir l'honneur de le lui dire. Je compte mener tous mes missionnaires à Beauregard pour les laisser reposer un peu après leur mission, qui ne finira qu'à la fin du mois [2]. »

Chose curieuse, et qui prouve une fois de plus qu'il y avait quelque espion à l'évêché de Clermont, les *Nouvelles* eurent connaissance de cette lettre au premier ministre. On lit en effet dans le numéro du 13 juin 1740, où l'on parle des missionnaires : « Cette troupe va, dit-on, de Clermont à Moulins et de Moulins à Paris, où l'on assure qu'il ne tiendra pas à M. l'évêque (de Clermont) que la cour ne profite des sermons du sieur Bridaine. Car on prétend qu'il en a fait à M. le cardinal de très-grands éloges. »

L'affaire d'Ébreuil devait être un de ses derniers soucis. Les Bénédictins, anciens et légitimes possesseurs du monastère, ne voulaient pas se laisser dessaisir : ce qui est très-naturel. D'un autre côté, Massillon désirait avec ardeur attacher à son grand séminaire les revenus de l'antique abbaye. Le cardinal de Fleury entrait dans les vues de l'évêque de Clermont ; on se disait que cinq religieux, inutiles débris du passé, ne

[1] Depuis vingt-deux ans, l'auditoire de la Cour avait singulièrement changé. Les plus grands esprits eux-mêmes oublient-ils donc l'impitoyable action du temps?

[2] Sur l'autographe. *Archives des affaires étrangères.*

suffisaient plus à expliquer l'existence de la communauté; et l'on invoquait contre elle les souvenirs mêmes de la splendeur dont elle avait brillé au moyen âge. On ne pensait pas qu'il est cruel de détruire une institution qui date de six ou sept siècles, et que surtout il est injuste pour un plus grand bien de supprimer des droits respectables et reconnus. Le neveu de notre évêque, Jean-Baptiste Massillon, vicaire général de Clermont et abbé commandataire d'Ébreuil, agissait avec vivacité en faveur de l'union, soit par un sincère désintéressement, soit par un honorable désir de répondre aux intentions de son oncle, soit enfin pour plaire aux puissances du jour; et il ne ménageait pas les démarches à Ébreuil, à Versailles et à Moulins, car l'abbaye ressortissait à l'intendance du Bourbonnais. Les Bénédictins se défendaient de leur mieux. Malgré les ordres de la cour, Dom Feularde, prieur conventuel d'Ébreuil, avait agrégé un nouveau religieux, Dom Vernay, muni d'une commission pontificale. Peu de temps avant la mort de son oncle, l'abbé d'Ébreuil était à Paris, où il sollicitait et où il consultait. Il y écrivait à Massillon une lettre datée du 27 août 1742, hôtel du Languedoc, rue du Bouloi : « Si vous désirez l'union, lui disait-il, si vous voyez qu'il en doit revenir un si grand bien à votre séminaire, à votre clergé, à votre diocèse, soyez enfin le maître. Elle (l'affaire) dure depuis sept ans, malgré vous et malgré les règles ordinaires; elle peut être terminée dans un mois... Sur la foi de vos lettres, M. le cardinal et M. Couturier pensent que ma présence ici doit assurer le succès et accélérer la fin de l'union... J'ai eu l'honneur de voir ce matin M. le

comte de Saint-Florentin, qui m'a dit avoir envoyé à Moulins les ordres qu'il m'avait promis, et avoir même parlé à M. de la Porte [1]. » De son côté, Massillon s'adressait à ce même M. de la Porte, intendant de Moulins, d'une manière très-pressante : il lui rappelle que son séminaire n'a nul revenu, et que l'union est décidée en principe; et il le prie d'exiger que Dom Vernay se retire d'Ébreuil. « Permettez-moi de vous représenter que je n'ai entrepris cette union à mon séminaire que parce qu'elle m'a été inspirée par M. le cardinal de Fleury qui, par la lettre même par laquelle il eut la bonté de m'apprendre que le Roi avait nommé mon neveu à l'abbaye d'Ébreuil, me conseilla de travailler à l'union de la manse conventuelle et des offices claustraux de cette abbaye à mon séminaire qu'il savait n'avoir point de revenu, et à qui il faut que mon clergé paye une pension pour aider à la subsistance des directeurs [2]. » Mais, quoique fort ébranlée, la vieille abbaye d'Ébreuil devait durer plus longtemps que l'oncle et le neveu.

III

Ce qu'il y a de particulièrement mélancolique quand l'âge se fait sentir, c'est de voir disparaître tout ce qu'on aimait le mieux. Trop souvent même les bâtons de la vieillesse, quelque robustes qu'ils semblent, se dérobent sous les mains tremblantes qui

[1] *Lettres inédites de l'abbé d'Ébreuil,* archives du Puy-de-Dôme.
[2] Sur l'autographe. Archives du Puy-de-Dôme.

veulent y chercher un appui. Aux heures où surtout on a besoin de soutien et d'affection, la nature nous isole afin de nous montrer qu'une longue vie est une exception, et que la place que nous occupons ici-bas est avide de recevoir des générations nouvelles. Massillon devenait un des plus vieux évêques de France. En 1737, il avait perdu le cardinal de Bissy, évêque de Meaux, mort à l'âge de quatre-vingts ans, et en 1738, Colbert de Croissy, évêque de Montpellier, qui en avait soixante-dix. M. de Bissy, d'une régularité parfaite, d'une exemplaire orthodoxie, s'occupait de quelques mémoires sur les affaires du jansénisme; il les avait envoyés à plusieurs prélats, évidemment pour les consulter, lorsque la mort le surprit le 26 juillet 1737. Le 4 septembre suivant, Massillon écrivait au marquis de Bissy, neveu du cardinal, la lettre suivante, que nous avons copiée dans la collection de feu M. B. Fillon :

« Monsieur, je sens trop combien il importe que les derniers écrits de M. le cardinal de Bissy sur les affaires de l'Église ne soient pas rendus publics; j'ai été trop touché de sa perte et je respecte trop sa mémoire pour ne pas me conformer là-dessus à ses dernières intentions et aux vôtres. Je n'ignore pas que ces écrits ont été communiqués à plusieurs évêques, mais je serais fort surpris qu'il s'en trouvât quelqu'un d'assez imprudent pour publier un ouvrage que feu M. le cardinal ne cessait de retoucher et qu'il n'avait pas encore mis apparemment au point où il le souhaitait, puisqu'il n'a pas jugé à propos de le publier pendant sa vie. Je voudrais bien, Monsieur, pouvoir vous donner des marques plus sensibles de la part que j'ai prise à la douleur que vous a

causée la mort d'un oncle aussi respeetable, et dont la mémoire sera toujours chère, et à l'Église de France qu'il a honorée par sa piété et par la multitude de ses ouvrages, et aux pauvres qu'il n'a cessé de soulager par l'immensité de ses largesses.

« Depuis ma lettre écrite, Monsieur, je reçois une lettre de M. le cardinal de Fleury qui me demande les écrits en question, et j'ai l'honneur de les lui envoyer par la poste. »

Jusqu'à la fin, l'évêque de Clermont, en dépit de la vieillesse et de la maladie, tint exactement chaque année son synode le jeudi qui suivait la décollation de saint Jean-Baptiste, célébrée le 29 août. On a prétendu que l'archevêque de Bourges, M. de la Rochefoucauld, l'engageait à prêcher encore quelques-uns de ses anciens sermons [1]. Un pasteur si sage et si zélé n'avait besoin ni de conseils ni d'exhortations. Mieux que personne il savait ce qu'il devait et ce qu'il pouvait faire. Lorsque M. de la Rochefoucauld se rendit à Bourges, Massillon avait soixante-huit ans. Une voix devenue très-faible, une mémoire fatiguée, ne lui permettaient plus de renouveler les prodiges de sa jeunesse. Du moins il fit ce qui convenait à son âge et à ses forces : dans ses courses apostoliques, soit du haut de la chaire paroissiale, soit d'un fauteuil placé à l'entrée du chœur, le vénérable pasteur adressait à ses ouailles des champs une rapide, simple et touchante instruction; et à ses curés réunis il lisait soit ses discours synodaux, soit ses généreux conseils.

[1] Chaudon, lettre à Barbier. *Revue rétrospective*, 2e série, 1837, t. XII, p. 319.

sa demeure qu'on préparait les repas des pauvres du pays; et lui-même regardait comme un devoir et comme un honneur de goûter à ces mets de la charité.

Cet amour encore persistant des bonnes gens de Beauregard pour la mémoire de Massillon est un éloquent éloge funèbre. Son cœur et ses entrailles furent déposés dans une petite cavité pratiquée à l'entrée du chœur de l'église du village; on les a relevés en ces dernières années, et j'ai eu la consolation de recueillir quelques débris de ces vénérables restes.

Le lendemain du décès, les scellés furent apposés. Vers deux heures, à Clermont, le procureur du Roi ouvrit le testament. Aucun des parents de Massillon ne se trouvait sur les lieux; mais M. de la Bâtisse assistait à la lecture.

Or rien de plus sage et de plus édifiant. Les manuscrits des sermons formaient sans contredit la plus précieuse partie de l'héritage. Ce fut le P. Joseph, son neveu, ancien supérieur de l'Oratoire de Clermont, mais depuis 1740 retiré près de Paris, à Aubervilliers ou Notre-Dame des Vertus, qui les obtint. En lui abandonnant ce trésor, en lui confiant ses manuscrits, l'humble évêque le conjurait « de les garder pour son usage, notre intention, disait-il, n'étant pas qu'ils soient jamais donnés au public ». Qui se plaindra que le P. Joseph n'ait pas répondu à ce désir et à cette prière? Ce neveu eut en outre la montre d'or et l'une des deux croix pectorales du prélat. Il légua simplement à son autre neveu, l'abbé d'Ébreuil, la seconde croix et l'anneau épiscopal, présent déjà ancien de Louis XV. Ce fut tout ce que reçut la

famille de Massillon; il lui laissait pourtant sa portion patrimoniale d'Hyères dont il n'avait d'ailleurs jamais voulu rien toucher.

Après ces souvenirs (car ce n'étaient pas des legs), sur des fonds qu'il avait avancés au clergé de Clermont, il établissait une fondation pour des missions paroissiales, il réglait des pensions viagères en faveur de ses domestiques, et enfin il donnait à M. Morin, économe de l'évêché, une rente de 500 francs, le priant de l'accepter sa vie durant « comme une faible marque de son amitié et de sa reconnaissance ».

Comme nous l'avons déjà indiqué, les livres et leurs tablettes, avec 2,000 francs, furent affectés à la bibliothèque du chapitre devenue publique. Il n'oublie pas, dans ces pieux souvenirs, le séminaire de Clermont; il lui offrit sa chapelle épiscopale et ses ornements sacerdotaux, ainsi que les meubles de l'appartement qu'il aimait à occuper chez les vénérables prêtres de Saint-Sulpice. Il ajoutait : « Nous supplions les directeurs dudit séminaire de Clermont, à l'établissement desquels notre clergé doit le renouvellement de l'esprit ecclésiastique, de chanter tous les ans, le jour de notre décès, une grand'messe pour le repos de notre âme et pour obtenir de Dieu la grande miséricorde dont nous avons besoin. » Le testament, chose grave, ne mentionne aucunement l'Oratoire.

Ces dispositions faites, il nommait, désignait, instituait comme ses héritiers universels et naturels les pauvres du grand Hôtel-Dieu de Clermont, en déclarant qu'il ne leur rendait que ce qui était à eux, tous ses biens, disait justement le sage testateur, appartenant en effet aux pauvres et à l'Église.

Au reste, la succession montait à peu ; 80,000 francs environ, sur lesquels pesaient bien des dettes et des charges : dans cette somme était comprise la valeur de l'argenterie et des meubles. Ce qui a fait dire à d'Alembert, mais avec un peu de malice philosophique, qu'il mourut, comme tout évêque doit mourir, sans argent et sans dettes, et aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Clermont qu'en comptant sur cette succession, on se repaîtrait d'illusions et de chimères, et qu'on courrait après un vain fantôme. Cependant, un frère encore vivant de l'évêque de Clermont, lieutenant-colonel à Hyères, Jean-Nicolas, ne respecta pas cette grande mémoire. C'est ainsi que de nos jours le nom de l'éloquent Lacordaire subit le même affront. Malgré son âge avancé, il intenta un procès à l'Hôtel-Dieu, et se rendit à Clermont. On le voit assister à l'inventaire de l'évêché. Il oubliait que les biens qu'il convoitait étaient ceux des pauvres et de l'Église ; il méconnaissait ce que ses deux fils avaient reçu de son illustre frère ; Massillon en effet s'était chargé de leur éducation et de leur avancement ; l'un était alors capitaine de cavalerie et l'autre abbé d'Ébreuil. Mais quel motif d'annulation présentait donc Jean-Nicolas? Un seul, et qui semble bien futile. Il disait que la suscription du testament était illégale ; en effet, selon l'usage des prélats encore conservé par eux, le célèbre prédicateur n'avait pas mis son nom de famille, il avait simplement signé des deux initiales de ses prénoms précédées d'une croix et suivies de sa qualité, de cette manière : † J. B., évêq. de Clermont. Les administrateurs de l'Hôtel-Dieu répondirent à cette attaque par un

excellent mémoire, où, après avoir rendu un admirable hommage à la charité de l'illustre défunt, ils prouvent que pendant ses vingt-trois années d'épiscopat, Massillon n'avait jamais eu d'autre signature, même dans les actes juridiques, et que c'était là la constante coutume des évêques de France. On croit que cette fâcheuse affaire se termina par une transaction à l'amiable. Si Jean-Nicolas retira quelque argent de sa poursuite et de son voyage, il eut la honte d'étaler au grand jour son ingratitude, son avidité et son manque de respect pour une immortelle mémoire. Il y a des noms qui obligent. L'autre frère, le notaire d'Hyères, était mort : ses enfants, entre lesquels se trouvait le P. Joseph, s'honorèrent par un silence d'acquiescement.

Dans le bureau de Massillon, il restait une multitude de lettres qui lui étaient adressées et le double de ses réponses. Les jansénistes qui avaient intérêt à les faire disparaître, les ont-ils détruites? Les hésitations et les contradictions du parti donneraient presque à le penser. Voici ce que j'ai pu trouver à ce sujet. Écoutons d'abord les *Nouvelles* de 1757 (p. 183) :

« Feu M. Massillon, évêque de Clermont, avait légué sa bibliothèque à son chapitre. En attendant l'exécution du testament qui souffrait quelques difficultés, le procureur du Roi consentit que les livres fussent remis au sieur de La Bâtisse, chargé alors des affaires de cette Compagnie, dont il est membre [1]. Aussitôt celui-ci se transporte dans la bibliothèque, où, à force de fureter, il découvre dans une

[1] Le Chapitre. M. de la Bâtisse vivait encore en 1766.

espèce de cache une multitude de lettres des cardinaux de Fleury et de Bissy et autres seigneurs, avec le double des réponses que M. Massillon y avait faites. On sent combien la découverte était curieuse. L'abbé s'en empare et n'a rien de plus pressé que d'en faire sa cour à M. Couturier, lequel, pour témoigner sa reconnaissance, fit promptement substituer sur la feuille des bénéfices M. de La Bâtisse à M. Vassadel (autre chanoine et grand vicaire de Clermont), pour une abbaye que le premier possède encore[1]. Comme M. le Maître de la Garlaye, actuellement évêque de Clermont, était fort maltraité dans les lettres dont il s'agit, il sut fort mauvais gré à l'abbé de La Bâtisse de les avoir communiquées; et c'est, dit-on, pour l'en punir, que le prélat lui a ôté ses lettres de grand vicaire, après lui avoir fait subir, sous d'autres prétextes, la plus humiliante correction. »

Suit une malice janséniste sur le pauvre ancien grand vicaire de Massillon, mais qui n'a plus de rapport aux papiers de notre éloquent évêque.

Cependant, tout cela était peu vraisemblable. Aussi, les jansénistes, fâchés de s'être ainsi avancés, reviennent au commencement de l'année suivante sur cette correspondance ainsi disparue. On avoue d'abord que Massillon n'avait pu parler de M. de la Garlaye qu'il ne connaissait aucunement. Puis, comme les papiers au bout du compte n'existent plus, on imagine de tirer à soi ce même Massillon que, vivant, on avait si hautement traité de moliniste, d'ami de Rome et de la Constitution, et d'adversaire des jansénistes, de Soanen et de l'Oratoire. Le trait est vraiment significatif[2].

[1] C'était l'abbaye du Bouchet, près de Clermont, dont le revenu était d'environ 1500 livres.

[2] *Nouvelles ecclésiastiques*, année 1758, p. 10, 9 janvier 1758.

« (De Clermont-Ferrand) ....Ce fut au moment même de la mort du prélat que cet abbé (de la Bâtisse), en furetant dans la bibliothèque, trouva, dans le bureau de M. de Clermont, le double de quelques lettres écrites par M. Massillon au *saint* évêque de Senez, les enleva, c'est-à-dire, exactement parlant, les vola, et en fit sa cour à M. Couturier de Saint-Sulpice [1], son patron. Il ne pouvait pas y être parlé de M. de la Garlaye, depuis évêque de Clermont. Son prédécesseur, *absent de Paris depuis plus de vingt ans* [2], ne le connaissait en aucune manière. Ce ne sont donc point les lettres volées et sacrifiées à M. Couturier qui engagèrent M. de la Garlaye, évêque de Clermont, à ôter à l'abbé de la Bâtisse ses lettres de grand vicaire, mais d'autres raisons qui avaient déjà attiré à cet abbé, de la part de M. Massillon, une mortification à peu près semblable. Si M. l'abbé Couturier avait voulu rendre publiques les lettres de M. Massillon à M. de Senez, on y aurait vu que, quoique le premier se soit comporté à l'égard de la Bulle *Unigenitus* comme tout le monde sait, il n'en était pas moins opposé à la doctrine des Jésuites et à celle de la Bulle par conséquent. Nous savons par une voix très-sûre que ses lettres à M. de Senez contenaient des preuves de cette opposition que M. Couturier ne doit pas être curieux de mettre sous les yeux du public. Ce fait en rappelle un autre. M. Massillon, tout politique

[1] Nous donnons une lettre de Massillon à M. Couturier, supérieur général de Saint-Sulpice.

[2] Les jansénistes ne s'aperçoivent pas quel témoignage ils rendent ici, sans y penser, à la vertu de Massillon. Cet évêque, à qui vous reprochiez d'être l'ami du premier ministre, de se répandre à la cour et dans le monde, cet académicien, et, pour tout dire, cet homme éloquent et naturellement séduit par les arts et les lettres, contre l'exemple général, ne quitte pas son diocèse et résiste à la tentation de laisser, même un moment, ses pauvres et ses curés, pour revoir Paris, la cour, l'Académie française, ses amis et la bonne compagnie. Et eux, ces zélés, criaient qu'ils étaient exilés, dès qu'ils quittaient Paris.

qu'il était, ne laissait pas de forcer les Jésuites à mettre dans leurs thèses la nécessité de l'amour de Dieu pour être justifié dans le sacrement de pénitence; et nous savons par la même voie que quelqu'un lui ayant fait remarquer un jour dans une des thèses de ces Pères qu'ils y détruisaient cette assertion par ce qui le précédait et le suivait, il répondit en haussant les épaules : « Ne « savez-vous pas que ces gens-là ne sont pas chrétiens? »

Vraiment les *Nouvelles* de 1758 veulent faire de Massillon, non-seulement un appelant comme elles, mais un brutal à leur manière; déjà les feuilles de 1740 nous avaient présenté ce doux et charmant esprit sous les traits d'un *furieux,* mais cette fois à l'endroit des jansénistes.

« A l'égard des lettres du même prélat aux cardinaux de Bissy et de Fleury, et à d'autres seigneurs, ainsi que leurs réponses, elles n'ont point fait partie du larcin de l'abbé de La Bâtisse. Feu M. Boyer, ancien évêque de Mirepoix, employa l'autorité du Roi pour les faire enlever, et il n'avait garde de les donner au public, parce qu'elles contenaient très-certainement la condamnation du schisme qu'il fomentait, et l'exposé de ce que faisait M. Massillon dans son diocèse pour le prévenir et l'empêcher. On y aurait vu, dans ces lettres, d'autres anecdoctes qui ne sont guère moins intéressantes. La personne du monde qui les connaissait le mieux (le P. Joseph, sans doute) prétend qu'en 1732 M. Massillon en écrivit une au cardinal de Fleury où il exposait si fortement les inconvénients de l'exil du Parlement que le cardinal le fit rappeler huit jours après. Enfin on nous certifie que parmi les réponses qui furent faites à M. Massillon, l'on en trouverait une entre autres qui ferait voir que si tous ceux qui condamnent les sentiments des Jésuites et qui approuvent intérieurement la

conduite et la doctrine des jansénistes prétendus, avaient osé le dire hautement, la société et ses adhérents n'auraient pas lieu de faire sonner si haut en leur faveur l'autorité du corps épiscopal. M. de Vintimille, en particulier, écrivant à M. Massillon à cœur ouvert et avec sa naïveté ordinaire sur les troubles du diocèse de Paris, lui marquait que « tout bien examiné, il était forcé (lui archevêque) de re- « connaître qu'il n'avait d'honnêtes gens véritablement « gens de bien dans son diocèse que ces pauvres jansénistes « qu'on persécutait tant; qu'il n'avait aucun juste sujet de « plainte à faire contre eux; que c'étaient les Jésuites, vrais « boute-feu, qui étaient la vraie cause du mal et de tous « les troubles qui agitaient l'Église, et qu'il ne pouvait pas « venir à bout de les contenir... La lettre est certaine... »

« On aurait vu sans doute aussi dans ce recueil une lettre de M. Massillon au cardinal de Bissy, lequel avait voulu s'immiscer dans le gouvernement du diocèse de Clermont, comme il faisait dans presque tous les diocèses du royaume. M. de Clermont lui donnait des leçons de paix et de charité dont l'Éminence profita pour ce diocèse seulement et pour le sien propre. Telle était la manière de penser de M. Massillon sur le schisme. Aussi les Bâtisse, les Féligonde, et autres qui ont voulu faire les importants sous M. de la Garlaye, étaient-ils sous M. Massillon qui se connaissait en mérite, des hommes sans considération, sans crédit et sans conséquence. »

Quoi qu'il en soit, ce trésor est aujourd'hui perdu. Mais les correspondants d'un homme si justement célèbre, la plupart du moins, devaient conserver ce qu'ils recevaient de lui. D'Alembert pense que les lettres de Massillon formeraient un volume considérable [1]; et le P. Tabaraud parle d'un précieux recueil

[1] D'Alembert, notes sur l'*Éloge de Massillon*. Par une rencontre aussi

d'autographes vendu à l'étranger. Hélas! où le chercher aujourd'hui? Nous nous sommes pourtant mis à l'œuvre; et nous avons pu réunir un certain nombre de pièces, soit dans les dépôts publics, soit dans les collections particulières.

Quant aux jansénistes, ils avouèrent qu'ils furent contraints de pleurer la mort de Massillon. M. de la Garlaye, qui lui succéda, après avoir rétabli quelques droits de secrétariat supprimés par un prédécesseur, se montra impitoyable à l'égard des appelants et particulièrement des Oratoriens de Riom : « Affreuse situation d'un diocèse qui se trouve obligé de regretter M. Massillon [1]. » A un autre point de vue, l'abbé de Blanval, vicaire général de Clermont, louait la modestie de Massillon, et rappelait publiquement, trente-cinq ans après sa mort, son esprit de paix qui l'avait rendu les délices de son église [2].

Le P. Joseph, absent de Clermont à la mort de son oncle, et suspect au gouvernement en raison de son jansénisme déclaré, eut quelque peine à obtenir les manuscrits dont il était l'héritier [3]. Quittant la maison que l'Oratoire avait à Aubervilliers, il revint à

heureuse qu'inattendue, nous avons pu voir le manuscrit autographe de d'Alembert. Le savant Fauriel l'avait, vers 1811, donné à M. Renouard. Or, on lit dans ce précieux manuscrit que M. Tinseau, évêque de Nevers, possédait un recueil des lettres de Massillon pouvant former à l'impression un volume considérable. C'est apparemment celui que le P. Tabaraud, en général très-bien informé, mentionne comme ayant été vendu à l'étranger. Quelques indices me font soupconner que cet important recueil existe encore, et qu'il est en Angleterre.

[1] *Nouvelles*, 15 octobre 1744.

[2] *Éloge de M. de la Garlaye*, lu le 25 août 1777 à la Société des sciences, arts et belles-lettres de Clermont. — Clermont-Ferrand, Viallanes, 1777, p. 7 et p. 13.

[3] *Nouvelles* du 24 juillet 1781, p. 118.

Paris avec ses richesses; il s'établit rue Saint-Honoré, il s'y occupa de trouver des éditeurs. En 1745, il commença la publication des œuvres de son oncle par le *Petit Carême*, et il la termina les années suivantes.

Il l'achevait à peine que l'ardeur de ses opinions lui attirait de nouveaux chagrins. Le P. de la Tour avait été depuis longtemps déjà remplacé par le P. de la Valette. La ferveur de la Valette lui avait fait jadis, tout comme Massillon, quitter la Congrégation de l'Oratoire pour entrer à la Trappe, où lui aussi ne resta que quelques mois. C'était un homme vertueux; il tenait au parti de la grâce absolue; mais cédant aux ordres de Boyer, évêque de Mirepoix, devenu ministre, il adopta dans l'assemblée de 1746 la bulle *Unigenitus*, malgré l'opposition de la majorité des Oratoriens[1].

Or entre les chefs de la résistance on citait le P. Joseph, qui déclara publiquement qu'il lui était impossible de souscrire à la Constitution pontificale. C'est alors qu'il se vit obligé par le nouveau supérieur de l'Oratoire de se séparer d'une Congrégation qui lui était chère. Emporta-t-il avec lui les manuscrits de Massillon? Son édition achevée, voulut-il les anéantir pour ne pas les abandonner au P. de la Valette? Les archives de l'Oratoire n'en conservent aucune trace; et je n'ai pu, malgré mes longues recherches, découvrir nulle part le moindre débris des papiers du P. Joseph. Quant à ce modeste héritier de Massillon, le succès de la publication, les nouvelles éditions qui se multipliaient durant sa vie, et toujours calquées sur la première, avec les mêmes

[1] Tabaraud, *Bérulle*, II, p. 295.

dispositions typographiques, lui assuraient une vie parfaitement indépendante, des revenus dont il se contentait aisément. Prêtre austère, ayant le goût de l'humilité, aimant une vie simple et même pauvre, écrivant en faveur de l'appel, il continuait dans le quartier Saint-Paul son existence de pénitent et de rigoriste; comme la plupart des purs jansénistes, il étudiait le passé pour l'opposer au présent. Il fit extraire par M. de la Porte des écrits de Massillon quelques pensées de morale et de piété, et il les donna en 1748 pour faire suite aux œuvres complètes, ou plutôt pour se vendre séparément. Ce petit recueil, qui contient la quintessence des sermons, composé avec art et avec goût, obtint un légitime succès. Le P. Joseph vécut jusqu'en 1781, ayant joui de la gloire de son oncle comme rajeunie et renouvelée, malgré les préoccupations philosophiques et sociales de ce temps. Voltaire lui-même y contribua. Lorsque le P. Joseph mourut épuisé par l'âge, il avait été rétabli, en qualité d'externe, sur les registres de l'Oratoire. A ses derniers moments, il fit, après quelques difficultés, une déclaration un peu équivoque de soumission aux décisions de l'Église en général, et par là put recevoir les derniers sacrements d'un prêtre de Saint-Paul, sa paroisse. On conçoit qu'un tel homme se fût cru obligé à ne pas publier certaines pièces qu'il pouvait avoir, et surtout à supprimer le mandement de Bridaine.

Dans tous les cas, on ne devait évidemment pas rencontrer dans ses papiers les prétendus *Mémoires* édités sous le nom de Massillon par l'audacieux Soulavie, non plus que cette vie du Corrége dont d'Alem-

bert parlait sans doute en se jouant, et sur laquelle depuis on ne cesse de revenir inconsidérément. Comment, en effet, le prédicateur aurait-il pu imaginer d'écrire sur le suave et ancien maître italien? Pour cela il eût fallu visiter Parme, voir les fresques de San Giovanni, les coupoles du dôme, l'admirable Saint-Jérôme, la Vierge à l'Écuelle du Musée. Il eût été nécessaire aussi de connaître la Madeleine pénitente et la belle *Nuit* de Dresde. D'ailleurs, que sait-on de la vie du Corrége? Bien peu de chose. On racontait qu'une jeune femme se promenant avec le charmant artiste dans quelque jardin de Parme, lui offrit une rose chargée d'humidité, en lui disant : Antonio, vous avez beau faire, vous ne pouvez rien peindre d'aussi délicat que cette fleur. Mais se mettant à l'œuvre, il fit une Vierge au Saint-Georges si tendre, si sereine et si gracieuse qu'il gagna la gageure. Peut-être, et c'est ainsi que je me figure les choses, un matin M. Crozat se trouvant avec Massillon dans sa riche galerie de tableaux, et voyant l'orateur contempler avec émotion une des ravissantes madones du peintre de Parme, se mit-il à lui dire en souriant; « Voyez, mon ami, quel charme et quel douceur. Il me semble que vous seul avec votre parole à la fois sérieuse et attrayante seriez capable d'exprimer la pureté et la candeur du Corrége. Et encore, malgré tout, la plume peut-elle jamais égaler la bienheureuse fraîcheur de l'art et de la nature? » Et Massillon, avec cet air de gaieté qu'on lui connaissait, dut répondre : « Ah! mon cher Crozat, voudriez-vous donc mettre un prédicateur en lutte avec un peintre? — Non, s'écriait sans doute Crozat, malgré son goût pour les

tableaux, non, Massillon, restez tel que vous êtes : laissez au Corrége la physionomie et le dehors, et vous, continuez à peindre le cœur et le dedans. » Et M. Crozat embrassa son ami. Depuis ce temps-là, en voyant l'Oratorien se lier de plus en plus avec le riche amateur, on prétendit en riant qu'il écrivait la vie du peintre italien [1].

Dans cette riche et artistique demeure de Crozat, il fut à portée de rencontrer Watteau. Son genre amollissant, ses effets recherchés, le maniéré de son style, les petits plis chatoyants et arrêtés ne pouvaient agréer au prédicateur, dont les draperies, malgré leur éclat, sont toujours amples, majestueuses et abondamment flottantes, et dont le caractère porte toute la sévérité chrétienne. Crozat écrivait le 11 août 1721 : « Nous avons perdu le pauvre Watteau. » A ce moment même, Massillon était fixé dans ses montagnes, et il ne devait plus revoir ses anciens amis.

Quand l'ancien orateur mourut, Paris sembla d'abord ne s'occuper de lui que pour savoir qui le remplacerait soit à l'Académie, soit dans l'épiscopat. Le duc de Luynes notait à la date du 31 octobre 1742 : « Il y a quelques jours que l'on sait la mort de M. l'évêque de Clermont ; c'était le P. Massillon, autrefois grand prédicateur. Le Roi nomma hier à cet évêché M. l'abbé de la Garlaye, comte de Lyon, l'un de ses aumôniers. » Et au mois de février suivant, Luynes disait encore : « Lundi dernier, 4 de ce mois (4 février 1743), M. le duc de Nivernais et M. de Marivaux furent reçus à l'Académie française, le pre-

[1] Voir sur le Corrége, outre les auteurs anciens, M. Meyer, Leipzig, 1871 ; Me Mignat, 1871, et M. Schuré, *Revue des Deux Mondes*, 15 mai 1881.

mier à la place de feu M. l'évêque de Clermont, et le second à la place de feu M. l'abbé Houtteville, connu par son livre de la *Religion prouvée par les faits*. Le discours de M. de Nivernais fut extrêmement approuvé; celui de M. Marivaux le fut beaucoup moins. M. l'archevêque de Sens (Languet de Gergy), en qualité de directeur, leur répondit. Son discours fut trouvé trop systématique et trop long. »

Le duc de Nivernais parla de Massillon en termes convenables, mais rien de plus. Après avoir, suivant le style de ce temps, dont se moque souvent Voltaire, dit que le mélange des qualités du *cœur* et de l'*esprit* peut seul rendre vraiment dignes de l'Académie française ceux qu'elle admet dans son sein, il ajoutait :

« Tel fut M. l'évêque de Clermont, également fait pour jouir de votre estime et pour mériter vos regrets. Qui mieux que lui connut, remplit, honora, s'il est permis de le dire, ses engagements? Né avec cette droiture de cœur, avec cette justesse d'esprit qui font aimer et saisir la vérité, il se dévoua par son état à l'enseigner. Avec quel succès ne s'acquitta-t-il pas de cet auguste ministère? La douce persuasion coulait de ses lèvres. S'il n'entraînait pas les esprits, il captivait les cœurs; s'il ne commandait pas en maître, il s'insinuait en ami; et l'on pourrait dire de lui qu'il fut le plus séduisant des hommes, s'il n'avait pas employé sa voix à dissiper les prestiges de la séduction. Habile à démêler toutes les nuances du vice, il le combattait en le démasquant; mais en même temps qu'il peignait les passions avec ce coloris vrai qui en montre la difformité, il savait, par un contraste utile, leur opposer le tableau touchant d'une morale qu'il avait l'art de rendre intéressante pour ceux mêmes dont elle attaquait les penchants. Un talent si rare l'éleva à une dignité émi-

nente, dont il soutint l'éclat par ses vertus; et bientôt le même talent, envisagé sous un autre point de vue, lui obtint une place dans cette illustre compagnie. »

Un trait heureux de ces discours où étaient un peu trop prodigués ces mots de talent, d'esprit et de cœur, fut justement remarqué par les auditeurs qui avaient pu entendre Massillon, dont les œuvres n'étaient pas encore publiées; et, après Nivernais, on aimait à dire que la douce persuasion coulait de ses lèvres.

Mancini Mazarini, dernier duc de Nivernais, né en 1716, n'avait pu entendre Massillon [1]. Mais Languet de Gergy, archevêque de Sens, qui en cette année 1743 était âgé de soixante-dix ans, avait connu l'orateur qu'il célébrait. Très-attaché au Saint-Siége, ami des Jésuites, ayant écrit la vie de Marie Alacoque et propagé la dévotion du Sacré-Cœur, Languet déplaisait également aux philosophes et aux jansénistes. Cependant d'Alembert lui rend un juste hommage. Le suffrage de ce prélat si pieux, si orthodoxe et si charitable est d'un grand prix. Il admirait l'éloquence de Bossuet, son ami et son compatriote; il savait aussi apprécier celle de Massillon, que son frère, le curé de Saint-Sulpice, avait jadis fait prêcher dans son église.

Après avoir parlé noblement de la vie et de la mort également saintes de Massillon, qui lui assurent les récompenses divines, l'archevêque de Sens peignait d'une manière vive et pittoresque la physionomie ora-

[1] Voir l'*Éloge du duc de Nivernais*, par M. Dupin, Paris, 1840. M. Roy, depuis comte Roy, avait été l'avocat du duc, qui mourut en 1798. — Les *Œuvres de Nivernais* forment huit volumes in-8°, auxquels il faut ajouter deux volumes d'œuvres posthumes publiées par François de Neufchateau.

toire de l'évêque de Clermont, dont la modestie avait été le trait principal.

« Ne vous semble-t-il pas le voir encore dans nos chaires avec cet air simple, ce maintien modeste, ces yeux humblement baissés, ce geste négligé, ce ton affectueux, cette contenance d'un homme pénétré portant dans les esprits les plus brillantes lumières, et dans les cœurs les mouvements les plus tendres? Il ne tonnait pas dans la chaire; il n'épouvantait pas les auditeurs par la force de ses mouvements et l'éclat de sa voix; non, mais par sa douce persuasion il versait en eux, comme naturellement, ces sentiments qui attendrissent, et qui se manifestent par les larmes et le silence. Ce n'était pas par des fleurs étudiées, recherchées, affectées; non, les fleurs naissaient sous ses pas, sans qu'il les cherchât, presque sans qu'il les aperçût : elles étaient si simples, si naturelles, qu'elles semblaient lui échapper contre son gré, et n'entrer pour rien dans son action. L'auditeur ne s'en apercevait que par cet enchantement qui le ravissait à lui-même. Tel fut le caractère propre de l'éloquence du Père Massillon. Aussitôt couru qu'arrivé de sa province, aussitôt admiré qu'entendu, aussitôt enlevé pour la cour qu'il fût connu à la ville. Les applaudissements réitérés et continuels de l'une et de l'autre ne le firent point sortir de ce caractère de modestie, de douceur, de simplicité qui était le sien propre; modestie qu'il a conservée au milieu des applaudissements les plus flatteurs, et qui ne l'a point quitté dans les honneurs de l'épiscopat; modestie véritable plus précieuse que les talents et peut-être plus rare. Oublierat-on jamais ce dernier carême qu'il prêcha à la cour, où, dans des sermons mesurés sur l'âge et la portée d'un roi enfant, il s'apetissait, pour ainsi dire, en faveur du prince, sans cesser d'être grand, d'être instructif, d'être touchant pour le courtisan? Il versait alors dans le cœur

du jeune roi ces précieuses semences de religion que l'âge n'a point fait oublier, que l'éclat du trône n'a point effacées, tandis qu'un autre maître formait ce même cœur aux nobles sentiments de bonté, d'humanité, d'amitié dont il a recueilli lui-même à sa mort les marques les plus tendres[1]. Ce n'est pas un simple souvenir qui nous reste de l'éloquent prélat; ce seront ses sermons mêmes qui augmenteront nos trésors, et qui serviront à jamais de modèle aux orateurs chrétiens. Déjà le public avide lui en avait dérobé une partie. J'apprends qu'il en a préparé une édition plus fidèle. Quelle richesse pour l'avenir! Quel modèle propre à fixer dans de justes bornes l'éloquence chrétienne! »

Malgré ces éloges, le souvenir de Massillon allait peut-être entrer dans les nuages parfois charmants, mais souvent fallacieux, de la légende, lorsque le P. Joseph le remit en pleine lumière. Pardonnons donc au neveu les erreurs de son esprit, comme l'avait fait d'ailleurs son oncle lui-même. Nous lui devons trop pour nous montrer ingrats envers sa mémoire.

S'il a négligé quelques parties, il a produit cependant l'œuvre dans son éclat et son abondance. Massillon lui doit la plus belle, la plus grande, la plus durable partie de sa gloire. La religion et les lettres lui seront reconnaissantes d'avoir, malgré la volonté suprême de l'auteur, publié le travail d'un si grand maître de l'éloquence morale. Ce fut une vraie révélation, car le trésor était enfoui et rouillé.

Alors on avait oublié les éditions de Trévoux. Leur impression si incorrecte, d'un caractère difficile à lire, l'incertitude sur leur fidélité, l'inexactitude des

[1] Le cardinal de Fleury venait de mourir à Issy (le 29 janvier 1743).

copistes, les réclamations de l'auteur, l'insertion d'un grand nombre de passages et même de sermons apocryphes, tout avait contribué à les faire délaisser. Si pour la critique elles sont précieuses aujourd'hui, c'est parce qu'on les peut contrôler. Quelle joie donc lorsque apparurent ces excellents sermons dans leur intègre et pure splendeur! On était en plein dix-huitième siècle. Ce fut quelque chose d'imprévu, comme au cœur d'une forge ardente un souffle d'air frais et vivifiant. Les philosophes eux-mêmes respirèrent le charme moral de cette religieuse parole. Actuellement encore, lorsqu'au fond de quelque vieille bibliothèque, où l'on n'a que les écrits du siècle de Louis XV, si pleins de trouble, de tumulte et de passion, on vient à trouver les œuvres de Massillon, on éprouve la délicieuse impression d'un homme qui, longtemps renfermé dans une cité populeuse, au milieu de l'atmosphère énervante des rues étroites, se sentirait tout à coup transporté un jour de juin au sein des champs, y goûtant les parfums salubres, et y contemplant l'innocent spectacle d'un monde qui semble toujours nouveau malgré son ancienneté même.

> A one who long in populous city pent,
> Where houses thick and sewers annoy the air,
> Forth issuing on a summer's morn, to breathe
> Among the pleasant villages and farms
> Adjoin'd, from each thing met conceives delight[1].

D'Alembert, en lisant et en publiant un éloge de Massillon, contribua puissamment à la gloire de l'élo-

[1] *Paradise lost*, book IX.

quent prédicateur. La clarté, le goût, l'esprit, la sincérité, malgré quelques traits philosophiques du temps, donnent à l'œuvre de d'Alembert un prix vraiment incomparable. Cependant, à côté de ces belles pages, il ne faut pas négliger le travail beaucoup plus modeste d'un Oratorien. C'est une notice contenue dans un petit volume qui a pour titre : *Mémoires sur plusieurs hommes illustres de Provence.* Cet humble livre est sans nom d'auteur; mais on sait qu'il est du P. Bougerel.

Sans aucun doute, ce bon religieux n'a rien du talent, de la vivacité et de la philosophie de d'Alembert; en revanche, il se trouvait à même d'être exactement renseigné. On n'ignorait pas qu'il avait été janséniste; mais de piquantes révélations viennent de nous apprendre qu'il allait plus loin qu'on ne le pensait dans sa résistance; et apparemment sans le P. Ingold on n'aurait pas su jusqu'où le portait l'ardeur de sa passion [1].

Il était né à Aix, d'un père procureur du Parlement. Il fut élevé au collége des Jésuites, mais en 1702 il entrait à l'Oratoire. Dès l'année 1703 il professait la sixième à Toulon [2]. Nous le trouvons à Arles, puis successivement à Notre-Dame des Grâces, en Forez, où était supérieur le P. Flayosque, ancien condisciple de Massillon [3], à Notre-Dame des Anges, Grasse. en 1709, et à Marseille à partir de 1715.

[1] *Le P. Bougerel,* d'après des documents inédits (par le P. Ingold, de l'Oratoire), 1882. J'ajoute quelques renseignements à ceux que donne le savant P. Ingold, en me servant notamment des registres MM. 583 et 586.

[2] *Le C. Bougerel d'Aix à Toulon,* 1703. MM. 536.

[3] MM. 537.

Si Bougerel n'était pas philosophe, il était donc fort janséniste. Avec tous les Oratoriens de Marseille, il appela en 1719, et avec eux tous il fut interdit par le célèbre Belzunce [1]. Ce qui n'empêcha nullement Bougerel et ses confrères de se montrer héroïques durant la peste. Plusieurs périrent de la contagion. Le jansénisme avéré d'un certain nombre d'Oratoriens ne doit pas faire oublier la vertu, la charité de la congrégation, non plus que sa rigidité et son savoir [2].

Or en somme, et tout pesé, nous devons à l'Oratoire la plus profonde reconnaissance, car ses services sont nombreux : il a puissamment contribué aux progrès des lettres, de la science, de l'érudition ecclésiastique; il compte des écrivains, des prédicateurs, des savants, des professeurs d'un incontestable mérite; ses colléges, surtout Juilly, furent célèbres; ses méthodes d'éducation et d'enseignement demeureront précieuses; il a fourni un grand nombre de prêtres instruits, vertueux, fidèles à la foi, sévères, zélés, dé-

[1] « *Nous étions* tous *interdits depuis notre appel fait* en 1719. » — *Autobiographie de Bougerel,* publiée par le P. Ingold, p. 42.

[2] Voir *M. de Belzunce,* par l'abbé Jauffret, 1881, et *Protestation contre les accusations de M. Jauffret,* par le P. Ingold, 1882. Ces deux études indiquent beaucoup de talent et de travail. Mais oserais-je dire que ce n'est pas ainsi qu'il faudrait envisager la critique historique? On souhaiterait moins de passion, d'ardeur, plus de calme, digne et sereine équité. Ce n'est pas avec un sentiment, quelque estimable qu'il soit en lui-même, que les faits se constatent. Ainsi pour ces deux honorables écrivains, M. Jauffret, en rappelant les actes évidemment jansénistes des Oratoriens de Marseille, eût dû mieux faire ressortir leur magnifique dévouement; et le P. Ingold, en défendant l'orthodoxie un peu résistante de la Compagnie, n'a pas été juste, en supposant dès le début que son contradicteur a l'intention de condamner tout l'Oratoire et même de confondre avec l'ancien le nouvel Oratoire, auquel il n'a jamais pensé. Le désintéressement, l'impartialité, le respect des opinions sincères sont les devoirs essentiels de l'historien. *Hoc erat in votis.*

voués au bien; il s'honore enfin par une candeur qui lui gagne les sympathies, par une austérité, par une modestie tout évangélique qui fut comme le caractère de la Compagnie. Cependant l'observateur impartial reconnaît que beaucoup d'Oratoriens rejetèrent la bulle *Unigenitus*, donnant ainsi l'exemple de la résistance à un âge où plus que jamais l'union paraissait nécessaire. Le jansénisme de plusieurs n'ôte rien à la sainteté des autres; et d'ailleurs qui n'avouerait que la tentation était grande? Mais peut-être l'historien de la Congrégation, le P. Tabaraud, a-t-il exagéré en nous montrant l'opposition qui régnait à l'Oratoire dans la première partie du dix-huitième siècle, seule époque dont nous puissions nous occuper ici; pourtant il est curieux de le voir peindre l'état des esprits au temps du P. de la Tour, sixième supérieur général de l'Oratoire :

« Le P. de la Tour n'eut pas le même succès dans la Congrégation de l'Oratoire, où les appelants étaient en grand nombre, et peu disposés aux mesures d'une politique qu'ils croyaient contraire à la simplicité évangélique. En vain fit-il jouer tous les ressorts que son esprit fécond en ressources pût lui suggérer pour disposer les assemblées générales à recevoir la constitution; il ne lui fut jamais possible de vaincre la répugnance que la majorité des membres témoigna constamment contre ce décret[1]. »

Quoi qu'il en soit, le P. Bougerel, laissant le Midi, vint s'établir à Paris dans la maison de la rue Saint-

[1] *Histoire de Bérulle*, suivie d'une *Notice des supérieurs généraux de l'Oratoire*, 1817, t. II, p. 287.

Honoré. Il y mourut le 19 mars 1753, âgé de soixante-treize ans, laissant de nombreux écrits. On voit combien l'excellent homme fut à portée d'être sûrement informé de ce qui concernait Massillon.

En bon janséniste, Bougerel abhorrait les molinistes. Seuls, à ses yeux, en dépit de M. de Belzunce, les colléges de l'Oratoire valaient quelque chose. Ses souvenirs des établissements des Jésuites où il avait été élevé étaient faits pour plaire aux appelants. « Ils (les Jésuites) ne faisaient la classe que par manière d'acquit; souvent passaient-ils tout le temps à causer tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre; ensuite, au lieu de nous instruire, ils s'amusaient à déclamer avec vivacité contre MM. Arnauld, Pascal, Nicole, contre la *Fréquente Communion* et le *Testament* de Mons. Quand une fois ils étaient en train, ils ne finissaient qu'avec la classe; nous en étions bien aises, parce que nous ne faisions rien du tout; et en troisième, au lieu de nous donner des devoirs, ils nous faisaient transcrire la réponse du P. Daniel aux *Provinciales*[1]. » On aime ordinairement à se rappeler avec reconnaissance ses anciens maîtres, et leur pensée charme la tristesse des vieilles années. L'ingratitude de Bougerel, quoique expliquée par son appel, me gâte un peu sa physionomie morale. Naturellement notre Oratorien, qui a lu ses *Provinciales*, a des anecdotes contre les Jésuites. Mais s'il imite Pascal, il n'a aucun reflet de son esprit ni de l'éclat de son style. Voici une de ces historiettes qu'il dut faire courir dans tous les colléges et toutes les résidences de l'Oratoire. Il prétend la tenir d'un Espagnol[2] :

[1] *Autobiographie* publiée par le P. Ingold, p. 8.
[2] P. Ingold, p. 34.

« La femme d'un grand d'Espagne témoigna avoir envie de laisser aux Carmes deschaux la somme de 60,000 ducats. Ils tenaient déjà la chose pour sûre, lorsque les Jésuites voulurent leur enlever leur proie. Je crois que ceux d'Espagne ne sont pas plus scrupuleux que ceux de France. Les voilà en campagne. Ils tendent si bien leurs filets, et agissent avec tant d'adresse auprès de la dame espagnole, qu'ils se félicitent de lui avoir fait changer de résolution. Cependant, cette dame se sentant encore un reste d'inclination pour les Carmes, et voulant aussi contenter les Jésuites, refait son testament et laisse aux Carmes les fruits des 60,000 ducats, tant que vivraient un Carme jeune et un vieux qu'ils nommeraient à leur choix; mais après leur mort, elle veut que les Jésuites jouissent du fond. Elle meurt. Aussitôt ils présentent requête pour obliger les Carmes à faire cette nomination. Les Carmes s'assemblent, consultent entre eux, délibèrent. Ils proposent vingt sujets; ils ne peuvent convenir. L'un est trop vieux, l'autre trop valétudinaire. L'affaire leur paraît trop sérieuse pour n'y pas apporter tous les soins possibles. Cependant l'assemblée convient sur le choix du jeune religieux : il y en avait un d'une constitution vigoureuse, d'un âge encore tendre, toutes les voix concourent à sa nomination. Mais ce n'était pas tout, il fallait encore trouver un vieillard qui pût vivre longtemps. Le provincial, homme sensé, rompt l'assemblée et dit qu'il y pensera. Il se retire à sa chambre tout rêveur, résolu de faire son possible pour ne pas laisser échapper sa proie. Il croit avoir trouvé l'homme qu'il cherche, et tout joyeux assemble sa communauté et nomme le *prophète Élie*. Tout le monde applaudit. Les Jésuites cependant, surpris de cette nomination, disent qu'elle est nulle, présentent requête pour la faire casser; les Carmes la soutiennent. Nous avons, disent-ils, satisfait aux conditions : nous avons nommé le frère de Sainte-Marie qui est tout jeune;

disputera-t-on qu'Élie ne soit pas assez vieux? L'Écriture nous le dit encore en vie, et nous l'avons toujours reconnu pour notre fondateur. Les Jésuites disputent le dernier point avec chaleur; les Carmes le soutiennent. L'affaire se plaide. Enfin il y a un arrêt qui déclare valable la nomination d'Élie, et les maintient dans la jouissance des 60,000 ducats jusqu'à ce que les Jésuites aient produit un extrait mortuaire d'Élie. »

On le conçoit, dans une pareille situation d'esprit, ennemi des Jésuites et de la Bulle, notre Oratorien n'était guère propre à parler de l'administration épiscopale de Massillon. Il ne pouvait comprendre ni sa douceur conciliante, ni sa soumission à l'Église, ni son affection pour les Sulpiciens. L'heureuse mission de Bridaine, un des plus sincères défenseurs du libre arbitre, devait le chagriner. Il s'attacha donc surtout, dans sa trop courte notice, à louer la charité de son héros. « Parmi toutes les vertus qu'il a pratiquées, celle qu'on a remarquée le plus, c'était sa charité pour les pauvres. Il était à la tête des bonnes œuvres de son diocèse. Il distribuait partout des aumônes abondantes, et l'on pouvait toujours compter sur lui; comme un véritable père, il prenait dans les occasions les intérêts de ses diocésains [1]. » Au reste, la charité est une si belle vertu qu'on ne saurait jamais assez l'admirer. Elle est surtout l'ornement du sacerdoce; et en détachant l'homme de lui-même, en lui imposant des sacrifices, elle le rapproche de l'adorable modèle de l'immolation, du dévouement et du généreux amour.

[1] *Mémoires de plusieurs hommes illustres de Provence*, 1752, p. 332.

Maintenant voici le terme de cet humble travail ; il a occupé une grande partie de mon existence ; il n'a fallu épargner ni les recherches, ni les voyages, ni les démarches, ni les sollicitations. Si souvent mon espoir était déçu, avec quelle joie je trouvais une lettre, une signature, une ligne de mon héros ; je découvrais sur sa personne un renseignement authentique et contemporain ! La fin d'une œuvre à laquelle on a mis son cœur est toujours douloureuse : ce n'est pas sans peine que l'ouvrier quitte le champ qu'il a labouré, se sépare de la terre où il a versé ses sueurs.

O vous qui fûtes l'objet de ce trop faible essai, si du sein du Dieu que vous avez servi et glorifié, vous vous intéressez aux choses terrestres où votre nom tient une noble place, ne dédaignez pas nos pauvres efforts. Continuez à nous enseigner la modération, la paix, la charité. Votre vie fut digne de votre beau talent, et votre éloquence durera aussi longtemps que la langue de la France pour fortifier et élever les cœurs. Au milieu de la perpétuelle mobilité des choses humaines, demeurez comme un des maîtres les plus achevés de la chaire chrétienne ; restez aussi par la modestie et la bonté le modèle du clergé de notre pays. Ainsi que tous les temps, le siècle présent offre ses joies et ses peines, ses grandeurs et ses petitesses, des exemples de dévouement et des spectacles d'égoïsme. Le jansénisme sans doute s'est évanoui, mais l'Église épurée par la persécution même, au milieu de son rajeunissement, trouve une hostilité sans cesse renaissante ; et tandis que d'anciens abus ont disparu, la patrie blessée au vif saigne cruellement. Pendant que les âmes vulgaires, étroitement ambitieuses, dédaignent l'idéa-

lité, se détournent avec insouciance des pensées douloureuses, et n'adorent que ce qu'elles appellent les choses réelles ou positives, parlez à ceux qui ont plus de courage ou d'élévation morale, leur apprenant de mieux en mieux la science de Dieu, la science de la vie généreuse et désintéressée.

Quoi qu'il arrive, avec des modèles et des maîtres tels que vous, avec des Massillon, des Bourdaloue, des Fénelon et des Bossuet, la France aura toujours l'empire des esprits et des cœurs. Par les lettres et par la charité, elle demeure la reine intellectuelle et morale de l'univers entier. C'est là l'intacte gloire de la patrie; c'est là une consolation que nul ne saurait nous arracher.

CORRESPONDANCE INÉDITE

DE MASSILLON.

LETTRE DE MASSILLON

à M. ***[1].

(Sur l'autographe.)

A Vienne, ce 20 août.

Vous verrez, Monsieur, par la réponse de madame la marquise de Pusignan [2], que vous pouvez compter sur ses sollicitations, et que si vos parties ne réussissent pas mieux à embrouiller votre affaire qu'à mettre cette dame de leur côté, les mauvais incidents qu'ils pourraient faire naître ne doivent guère vous inquiéter. Je lui lus l'endroit de votre lettre où vous me parais-

[1] Peut-être à M. de Saint-Martin, avocat général du Parlement de Provence. Nous avons un fragment d'une lettre de Massillon datée de Vienne, 5 juin, à ce M. de Saint-Martin, et dans le même sens que celle que nous donnons ici : « Je ferai écrire, lorsque vous me ferez l'honneur de me le marquer, les personnes qui ont ici quelque bonté pour l'Oratoire. Il est bien juste que nous employions le crédit de nos amis pour un homme qui est si universellement honoré parmi nous. »

[2] Dangeau parle d'un Pusignan, brigadier d'infanterie et colonel du régiment de Languedoc, envoyé en Irlande en 1689, et tué au siége de Londonderry.

siez craindre quelque changement; elle en rit beaucoup, et vous sut fort bon gré de vos frayeurs. Elle prit ce que vous m'écriviez comme un compliment honnête pour elle plutôt que comme une véritable appréhension; autrement elle n'aurait pas entendu raillerie. Ne craignez donc rien de ce côté. Madame de Pusignan vous marque que je serais bien votre caution sur le bon usage que vous faites de votre bien; mais je pourrais aussi être la sienne sur l'attachement qu'elle aura toujours pour vos intérêts. Quand vous reviendrez dans ce pays-ci, je crois que si elle est encore à Vienne, vous ne ferez pas mal de l'y venir voir en passant. Vous lui ferez plaisir, je vous assure; et par l'estime qu'elle a déjà et qu'elle aura encore plus pour votre personne après cette entrevue, vous la mettrez dans vos intérêts aussi vivement que vous pourriez le souhaiter.

Nous avons ici madame de Grammont depuis quelques jours. Elle me promet souvent de solliciter pour vous, à condition que vous irez quelquefois jouer à l'hombre avec elle.

Faites-moi l'honneur de m'écrire quand il sera temps de vous envoyer les lettres, et vous les aurez sans délai.

J'ai appris de bien des gens qu'on rend à Grenoble la même justice à votre mérite qu'on y rend en Provence depuis longtemps. Vous voulez bien que je m'en réjouisse et que je me félicite encore une fois d'avoir eu occasion de connaître une personne que tout le monde honore. Donnez-moi toujours, je vous prie, un peu de part à votre amitié, et soyez convaincu que si je ne la mérite pas par d'autres endroits, je la mériterai du moins par mes empressements et mes soins.

Vous savez sans doute que votre prélat est arrivé à Grenoble.

Je suis avec beaucoup d'estime et de respect, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

MASSILLON,
prêtre de l'Oratoire.

Quand vous verrez le R. P. Perrin, vous voulez bien que je vous prie de lui offrir mes respects très-humbles.

1697

II

LETTRE DE MASSILLON

au P. ARCÈRE, ancien Oratorien.

(Publiée par le *Conservateur marseillais*, 1828, p. 46 [1].)

2 février 1697.

Il y a bien du temps, mon cher Monsieur, que je pense à vous et que j'avais résolu de vous écrire. La tendre amitié qui nous avait liés depuis notre enfance, et la connaissance particulière que j'avais de ce que vous valez, me rendit sensible à votre sortie [2]. Si j'eusse été à portée, je vous avoue que je n'eusse rien oublié pour vous empêcher de nous quitter. Il est

[1] Réimprimée par M. l'abbé BAYLE, *Étude sur Massillon*, p. 210.

[2] Le P. Arcère, né à Marseille en 1663, avait été le condisciple de Massillon à l'institution et au scolasticat de l'Oratoire. Son aptitude pour les langues était prodigieuse. Il composa un dictionnaire français-turc resté inédit. Ce savant religieux quitta sa congrégation et voyagea en Orient. Massillon, dans cette lettre, le presse de rentrer à l'Oratoire.

triomphe des bons Pères de Montpellier. Je croyais que M. le marquis de Torcy ou M. l'abbé Renaudot vous avaient écrit tout ce qui s'était passé à la cour et à la ville sur l'affaire de l'interdit, et que ce serait vous ennuyer que de vous en redire le détail. Rien n'est plus vrai que tout Paris a loué la modération, l'équité et le zèle de votre conduite, que tous ceux qui ont lu le sermon ont été scandalisés que les Jésuites de Paris aient osé parler de cette affaire, et les bons Pères eux-mêmes ont été si fâchés d'en avoir d'abord fait tant de bruit qu'ils ont prié leurs amis de n'en plus parler.

pellier. Les archives de l'Hérault conservent la quittance des honoraires de cette station signée par Massillon; nous devons ce petit document à M. l'abbé Daniel.

M. le Trésorier du chapitre, vous payerez au Révérend Père Massillon, prêtre de l'Oratoire, la somme de trois cents livres, pour avoir prêché à la Cathédrale, durant le Carême de cette année, sur la nomination du Chapitre approuvée par Monseigneur l'évêque de Montpellier. En rapportant le présent mandement avec la quittance, ladite somme vous sera allouée en la dépense de votre compte de cette année. Fait à Montpellier, le second avril mil six cent quatre-vingt-dix-huit.

GARDEL, syndic.

PATRIS, syndic.

Verso.

SAINT-PIERRE.

J'ai reçu la somme marquée ci-derrière. A Montpellier, ce 2 avril 1698.

MASSILLON, Pire de l'Or.

(Note apposée à la quittance.) SAINT-PIERRE.

✝

Mandement et acquit au prédicateur de Saint-Pierre de 300 francs.

(Autre note apposée à la quittance.) Chez M. Dusfours, trésorier du chapitre.

Ce fut M. l'abbé de Louvois qui, revenant de Versailles, me dit en propres termes que le Roi avait ordonné au P. de la Chaise de vous écrire une lettre d'honnêteté, et que toute la cour avait désapprouvé la conduite des Pères Jésuites, ajoutant que vous étiez heureux, Monseigneur, d'avoir été soutenu avec tant d'agrément et tant d'éclat dans une première démarche. Il me raconta tout le détail de ce que M. le marquis de Torcy avait remontré au Roi, et surtout la réponse très-judicieuse qu'il lui avait faite, lorsque le Roi lui dit : « Je sais que M. de Montpellier est un fort bon évêque. Mais on m'a dit qu'il n'y a que quarante confesseurs dans Montpellier; c'était autrefois la méthode des jansénistes. » — A quoi M. le marquis de Torcy répondit : « Sire, ce n'est point là mon métier; et je ne saurais dire à Votre Majesté s'il faut plus ou moins de confesseurs à Montpellier. Mais j'ai toujours ouï dire, et je sais que M. de Chartres, qui ne passe pas pour janséniste, est fort difficile là-dessus. » — Cette réponse fit que le Roi tourna tout court à l'instant, et ne parla plus de confesseurs.

Pour M. de Paris, que j'ai eu encore l'honneur de voir depuis peu, il trouve le sermon très-digne de l'interdit, et ne peut se taire sur votre fermeté et sur l'amour que le Seigneur a donné à Votre Grandeur pour la vérité et pour l'Église. Lorsqu'il fut à Versailles pour parler de cette affaire, le Roi le voyant entrer lui dit : « L'évêque de Montpellier va bien vite; il fait trop de bruit en ce pays-là. » — « Qu'a-t-il donc fait? répondit M. de Paris. A-t-il interdit toute la société? Je puis protester à Votre Majesté que si j'avais été à sa place, j'aurais fait tout comme

lui. » — A quoi il ajouta tout ce qu'on peut dire de plus fort pour une bonne cause, et le Roi en demeura très-satisfait. La dernière fois que j'eus l'honneur de le voir, il me fit encore raconter toute cette histoire, qui, en vérité, ne méritait pas d'être si souvent redite; car il n'y a que votre conduite, Monseigneur, qui m'y paraisse digne d'attention. Le P. de la Chaise arriva comme je commençais; il fallut céder la place; et je passai à un autre appartement, attendant qu'il eût fait sa visite. Je revins quand il fut parti; et M. de Paris me dit en riant : « Tenez, il vient de me parler encore de cette affaire. » — Il ne m'en dit pas davantage; et je n'osai pas l'interroger. Mais il me répéta qu'il en avait parlé au Roi très-vivement, que, quoique vous n'eussiez pas besoin de son crédit, étant fort en état de vous soutenir par vous-même et par votre famille, néanmoins il avait cru que le poste où vous êtes demandait de lui cette démarche. Il ajouta qu'il ne fallait plus satisfaire le Roi que sur l'article du petit nombre des confesseurs, et qu'il attendait la liste que vous deviez lui en envoyer. Je n'oserais vous dire, Monseigneur, tout ce qu'il pense des grâces que le Seigneur répand sur les commencements de votre épiscopat[1], tout ce qu'on dit à Paris à l'occasion de cette affaire. Vous attendiez des contradictions en faisant cette démarche; vous avez trouvé des applaudissements.

M. de Meaux[2] surtout sait le sermon du pauvre Jésuite par cœur, quoiqu'il ne vaille pas trop la peine

[1] Colbert de Croissy eut l'évêché de Montpellier en 1696. — *Catalogue des archevêques, évêques, abbés et prieurs*, etc., 1728, p. 19.

[2] Bossuet.

d'être appris; et avec la vivacité que vous lui connaissez, il en parle assez souvent. En un mot, il y a peu de jours que je manque de Paris, et lorsque j'en partis, tous les gens de bien chantaient victoire sur votre affaire. Ce n'est pas, Monseigneur, pour soutenir votre zèle que je vous écris ce détail. Je connais le fonds de votre piété et le caractère de votre amour pour les devoirs de l'épiscopat; mais c'est que je suis indigné que les mauvais contes soient toujours si fort à la mode à Montpellier, et que les bons Pères soient humiliés sans être plus sages. Si je n'avais craint de vous déplaire, j'aurais envoyé votre lettre à M. de Paris : elle aurait fait un effet merveilleux; et il n'aurait pas manqué d'en faire tout l'usage qu'on en peut faire; mais je n'ai osé de mon chef produire une de vos lettres.

Il vient de répondre à M. de Cambrai [1]. On dit que la réponse est accablante et qu'elle roule toute sur des faits. Je ne l'ai pas encore vue. J'ai lu celle de M. de Meaux; c'est une lettre adressée à M. de Cambrai. Elle est bien vive, et la guerre s'y fait à découvert et sans ménagement.

Je ne mettrai jamais d'obstacle au projet de notre mission. Vous savez, Monseigneur, que mes premiers travaux m'ont attaché à votre personne pour toute votre vie et vous ont donné sur moi un droit irrévocable.

Je suis avec une vénération très-respectueuse, Monseigneur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

MASSILLON,
prêtre de l'Oratoire.

[1] Fénelon.

1701

IV

LETTRE DE MASSILLON

à l'abbé DE LOUVOIS.

(Sur l'autographe qui se trouve à la Bibliothèque nationale, résidu Saint-Germain, paquet 16, n° 4 [1].)

A Paris, ce 2 janvier 1701.

Je commence, Monsieur, à user de la liberté que vous m'avez donnée. Il est juste de vous demander au commencement de ce siècle la continuation de vos bontés, et de demander au Seigneur pour vous la continuation et l'accroissement de ses miséricordes.

Vous devez être jusqu'ici bien content de votre voyage [2]. A peine avez-vous paru à Rome que vous nous avez donné un Pape, et un Pape des premiers temps [3]. Du moins on le dit ainsi vers la rue de Saint-Louis [4]. Mais au faubourg Saint-Jacques [5], on attend; et, quoiqu'on y aime les premiers siècles, je ne vois pas qu'on se presse de battre des mains. Peut-être se trompe-t-on des deux côtés, car nous autres Français,

[1] Déjà publiée par M. Lock dans le *Journal général de l'instruction publique*, 1853, p. 398.

[2] L'abbé Letellier de Louvois, bibliothécaire du Roi, intendant du cabinet des médailles, membre de plusieurs académies, était parti en Italie au mois d'octobre 1700. Il y avait été envoyé avec l'abbé de Targny chercher des manuscrits, des livres et des antiques.

[3] Clément XI.

[4] Les Jésuites avaient une maison dans la rue Saint-Antoine, près de la rue Saint-Louis-du-Marais.

[5] Les Oratoriens avaient deux établissements au faubourg Saint-Jacques.

nous sommes sujets à être dépaysés et à prendre le change. Vous rétablirez à Rome, Monsieur, de ce côté-là l'honneur de la nation. Vous y avez porté tout ce qu'il faut pour ne se méprendre sur rien et faire bon usage de tout; je dis de tout et des abus mêmes; il est bon de les voir dans leur source pour en mieux connaître la faiblesse et la vanité. Du moins, Monsieur, si l'Italie n'a rien à vous donner du côté de la maturité, qu'elle ne vous ôte rien du côté de la santé; et reportez-nous toute celle que vous aviez quand vous sortîtes de France [1].

Je crois que vous préviendrez les grandes chaleurs, et par là vous éviterez les incommodités du séjour de Rome. Je n'envie de toutes les merveilles que vous y voyez que la consolation que vous y avez de pouvoir aller quelquefois prier sur le tombeau des saints apôtres, et y respirer ces restes d'esprit apostolique que leurs cendres respirent encore. J'aimerais bien mieux les aller puiser là qu'au Vatican [2].

Vous savez, Monsieur, tout ce qui se passe à Paris, et il serait inutile de vous écrire des nouvelles. M. de Barbézieux a eu deux ou trois accès de fièvre; mais ce n'est rien [3]. Comme les affaires ont augmenté et qu'il a beaucoup travaillé, le travail l'a pu échauffer. C'est madame de Louvois [4] qui me fit l'honneur avant-

[1] L'abbé de Louvois était d'une constitution frêle et délicate.

[2] Cette phrase regrettable montre qu'en 1701 on était loin des sentiments qu'on eut au milieu et à la fin de sa vie.

[3] Barbézieux mourut peu de jours après, dans l'éclat de la jeunesse.

[4] Anne de Souvré, marquise de Courtenvaux, mariée à Louvois le 19 mars 1662 et morte le 2 décembre 1715. Elle voyait Massillon et Bourdaloue, comme le prouve la correspondance inédite de l'abbé de Louvois. *Bibliothèque nationale*, n° 139, p. 191.

hier de me venir voir qui me donna cette nouvelle.

Je suis, avec un respect singulier et un attachement très-sincère, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

MASSILLON,
prêtre de l'Oratoire.

V

LETTRE DE MASSILLON

à l'abbé DE LOUVOIS.

(Sur l'autographe, Bibliothèque nationale, Mss. résidu Saint-Germain, paquet 16, n° 4 [1].)

A Paris, ce 10 janvier 1701.

Je n'aurais jamais cru, Monsieur, qu'un devoir aussi triste se fût mêlé parmi ceux que vous m'aviez permis de vous rendre pendant votre séjour à Rome. Mais le Seigneur se joue de nos pensées et de nos espérances, et nous frappe toujours par l'endroit par où nous croyons être le plus en sûreté. En prenant toute la part possible à votre affliction, je le bénis dans les vues de miséricorde qu'il a sur vous, Monsieur. Il vous ménage de grandes instructions domestiques, et je suis bien sûr qu'elles ne vous seront pas inutiles. Vous perdez tout selon le monde en perdant M. de Barbézieux [2], mais selon Dieu cette perte peut devenir un grand profit et vous mettre au-dessus du monde

[1] Lettre déjà publiée par M. LOCK, dans le *Journal général de l'instruction publique*, 1853, p. 398 et suiv.

[2] Barbézieux était mort en cinq jours.

même. Je vous assure, Monsieur, que dans ce terrible événement, je n'ai été occupé que de vous seul. Je connais la bonté de votre cœur, la tendresse particulière que vous aviez pour le défunt et celle qu'il avait pour vous; et je comprends bien que vous aurez eu besoin pour soutenir un aussi rude coup de toute votre religion et de tout le secours de vos amis.

Je tâche de rendre à madame de Louvois tous les soins dont je suis capable. Jugez de son accablement, et du besoin qu'elle a aussi d'être consolée.

Les grandes prospérités sont mêlées de grandes amertumes. Heureux ceux qui en connaissent le néant, et qui n'attendent pas à la mort à reconnaître que tout est vanité et affliction d'esprit! Je vous avoue que dans mon obscurité ces grands exemples ne laissent pas de m'instruire; et au sortir du monde où je trouve tout désolé et accablé de cette perte, la retraite me paraît un bien bien-aimable. Que ne puis-je avoir l'honneur, Monsieur, d'être auprès de vous dans ces tristes moments! Peut-être ne vous serais-je pas inutile; car un ami chrétien et sincère ne l'est jamais dans ces occasions.

Je prie le Seigneur de vous combler lui-même, et de remplir dans votre cœur la place qu'y occupait celui que nous pleurons.

Je serai toute ma vie, avec un respect véritable et un attachement infini, Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

1705

VI

EXTRAIT
D'UNE LETTRE DE MASSILLON
A MONSEIGNEUR ***.

(Du cabinet de feu M. Fossé-Darcosse.)

Paris, le 13 juin 1705.

Dieu qui vous frappe, mon très-cher et très-estimable seigneur, vous soutient en même temps, en mettant dans votre cœur des sentiments de foi et de religion, rares parmi les personnes de votre rang, et plus encore parmi celles de votre âge. Il veut que vous appreniez par l'usage chrétien [1] des infirmités à faire un jour un saint usage de la santé et à rendre utiles à l'Église et à l'État les talents et les lumières qu'il met en vous.....

MASSILLON,
prêtre de l'Oratoire.

[1] Massillon écrit *crétien.*

1709

VII

LETTRE DE MASSILLON

en envoyant un exemplaire de son Oraison funèbre du prince DE CONTI [1].

(Sur l'autographe.)

A Paris, ce 15 juillet 1709.

Je prends la liberté, Monsieur, de vous envoyer un exemplaire de l'oraison funèbre de Monseigneur le prince de Conti [1]. Ce n'est pas que je sois persuadé que l'ouvrage mérite de vous être présenté; mais c'est que l'ancienne bonté dont vous m'honorez, Monsieur, vous donne un droit sur tout ce qui m'appartient, et que je ne saurais me dispenser à votre égard de cette marque de respect et de reconnaissance. Faites-moi donc l'honneur, Monsieur, de la recevoir; et si vos arrangements vous permettent de m'envoyer une voiture quelqu'un des jours de la semaine qui vient, je serai ravi de vous aller renouveler, à Villeneuve, les protestations de l'attachement respectueux avec lequel je serai toute ma vie, Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

MASSILLON,
prêtre de l'Oratoire.

[1] Paris, Mazères, 1709, in-4° et in-12.

1717

VIII

LETTRE DE MASSILLON

au duc DE NOAILLES[1].

(Sur l'autographe appartenant à M. Boutron.)

MONSEIGNEUR,

Je compte si fort sur l'honneur de votre amitié que j'espère que vous m'en donnerez une marque en me ménageant un moment où je puisse avoir l'honneur de vous voir. J'attendrai là-dessus vos ordres. J'allai rendre hommage à votre porte, dès que j'eus fait ma révérence et mon remercîment à Son Altesse Royale[2]. Reprenez, je vous en conjure, mon aimable duc, les anciens sentiments de tendresse dont vous m'avez autrefois honoré. Votre élévation ne doit point vous refroidir envers vos anciens amis. Vous avez toujours été ce que vous êtes, homme d'État et capable des plus grandes choses. Vous me l'avez ouï dire plus d'une fois. Puisque vous avez pu m'aimer avec tout votre mérite, pourquoi m'oublieriez-vous avec tous les honneurs et les embarras que votre mérite vous

[1] Massillon venait d'être nommé évêque; il avait insisté auprès du cardinal de Noailles pour lui faire accepter la bulle du Saint-Siége, ce qui, sans doute, refroidit l'amitié que lui portait le duc de Noailles, alors président du conseil des finances.

[2] Le Régent.

attire? Je ne vous en ai jamais cru capable; et moi, je le suis de l'attachement le plus tendre, le plus inviolable et le plus respectueux avec lequel on puisse être,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

MASSILLON,
prêtre de l'Oratoire.

Ce mercredi matin, 17 novembre (1717).

IX

LETTRE DE MASSILLON

AU CHAPITRE DE CLERMONT.

(Sur une ancienne copie.)

Paris, le 22 novembre 1717.

MESSIEURS,

Je ne saurais qu'être très-sensible aux marques de bonté dont vous voulez bien m'honorer. Il fallait à une église aussi illustre que la vôtre, par les grands évêques qui l'ont gouvernée, et par le mérite des sujets qui la composent actuellement, un évêque qui pût en soutenir toute la dignité. Il s'en faut beaucoup que j'en sois capable; mais j'y porterai de bonnes intentions, si je n'y porte pas de bonnes qualités. J'espère encore que votre secours et vos conseils suppléeront à tout ce qui me manque; et quand je serai connu de vous, peut-être ne me trouverez-vous pas

indigne de l'honneur de votre confiance. Permettez-moi de vous la demander par avance, et de vous assurer qu'on ne peut être avec plus d'estime et de respect que je suis, Messieurs, votre, etc.

X

LETTRE DE MASSILLON

au P. GAUTHIER,
supérieur du collége de l'Oratoire de Marseille[1].

(Sur l'autographe faisant partie de la collection de M. le marquis de Clapiers.)

Un homme de Dieu comme vous, mon Révérend Père, doit me plaindre beaucoup et prier pour moi. C'est l'office le plus essentiel que je puis attendre de l'amitié dont vous m'honorez. C'est tout ce que je puis vous dire dans l'accablement de lettres et d'affaires où je me trouve dans ces commencements. Je n'aurais rien à souhaiter si le diocèse de Clermont devenait un jour digne de votre zèle. Avec un ouvrier comme vous, je me croirais bien fort; et je pense que je vous représenterai un jour si vivement les besoins de cette grande église, que votre piété ne vous permettra pas de vous y refuser.

[1] Déjà publiée par M. l'abbé Bayle. Le P. Gauthier mourut en septembre 1720 de la maladie contagieuse qu'il gagna au service des pestiférés. Malheureusement, il ne se signala que trop pour l'appel. V. son éloge dans le nécrologe des appelants, 1751, p. 168 et 169, et une lettre de lui du 2 février 1718 dans les *Réponses des PP. de l'Oratoire de Marseille.* (Bibliothèque nationale, Imprimés, t. V du Catalogue. N° 1081.)

Souffrez que je remercie ici tous nos Pères de l'honneur de leur souvenir, que je me recommande à leurs prières, et que je vous proteste de tous les sentiments d'estime et de respect avec lesquels je suis, mon Révérend Père, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

MASSILLON,
prêtre[1] de l'Oratoire.

A Paris, le 2 décembre[2].

Au Révérend Père, le Révérend Père Gautier, supérieur du collége de l'Oratoire, Marseille[3].

1718

XI

LETTRE DE MASSILLON

AU CHAPITRE CATHÉDRAL DE CLERMONT[4].

(Sur l'autographe, aux archives du Puy-de-Dôme.)

A Paris, ce 22 mars 1718.

MESSIEURS,

Il n'est rien de si juste et de si conforme à l'esprit des canons que de conserver aux églises la liberté dont elles jouissent; et vous devez être assurés que loin d'être opposé à vos droits et à vos usages, j'en deviendrai ainsi même le plus zélé protecteur. Vous avez pu même connaître sur ce point mes dispositions;

[1] M. Bayle a lu mal à propos *père* au lieu de *prêtre*.
[2] Date omise par M. Bayle.
[3] Suscription négligée par M. Bayle.
[4] Il s'agit de la candidature de M. de Ribeyre à un canonicat de la

dans les occasions qui se sont présentées, j'ai eu pour les libertés de notre Église non-seulement toute l'attention qu'un évêque doit avoir, mais encore tout le zèle d'un chanoine.

Il me paraît que la Cour ne veut rien changer à vos usages. Son Altesse Royale m'a fait l'honneur de m'en assurer : on ne veut point gêner vos suffrages. Cependant, Messieurs, je croirais que plus la Cour en use favorablement à votre égard, plus vous devez en user avec circonspection et sagesse. C'est un avis que vos lumières ont sans doute prévenu, mais que je n'ai pu refuser à l'intérêt que je prends à ce qui vous regarde, et aux sentiments d'estime et de respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

MASSILLON,
n. à l'évêché de Clermont.

XII

FRAGMENT

D'UNE LETTRE DE MASSILLON

A MONSEIGNEUR ***.

(Sur l'autographe venant du cabinet de feu M. Lajariette.)

(Il a lu avec beaucoup de plaisir et de consolation l'ouvrage que Monseigneur lui a envoyé.)..... J'y trouve un esprit de paix, de modération et de cha-

cathédrale. L'intendant d'Auvergne, M. Boucher, prétendait prendre part à l'élection, en vertu du droit de régale, pendant la vacance du siége épiscopal. Cette lettre a déjà été éditée par M. l'abbé ATTAIX.

rité dont je suis charmé; et au fond ce doit être là l'esprit épiscopal. Nous n'écrivons pas en docteurs; nous écrivons en prêtres et en juges pour instruire, pour ramener et fortifier les faibles.

Paris, 18 juillet.

1719

XIII

LETTRE DE MASSILLON

aux chanoines de la Sainte-Chapelle de Riom [1]

(Sur l'autographe, aux archives du Puy-de-Dôme.)

A Paris, le 12 janvier.

Je reçois, Messieurs, avec beaucoup de reconnaissance les nouvelles marques de votre souvenir; et je vous prie d'être persuadés que je serai ravi de vous donner dans toutes les occasions des marques de l'estime et de la considération avec laquelle je suis, Messieurs,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

† J. B., *évêque de Clermont.*

---

[1] Déjà publiée par M. l'abbé Attaix.

XIV

LETTRE DE MASSILLON

à MM. les chanoines du Chapitre cathédral sur la mort de M. OGIER, leur doyen [1].

(Sur l'autographe, aux archives du Puy-de-Dôme.)

A Paris, ce 2 mai 1719 [2].

MESSIEURS,

Vous avez besoin comme moi de consolation, après la perte commune que nous venons de faire. Votre compagnie perd un de ses plus illustres confrères; le diocèse, un des hommes les plus propres à l'édifier et à le gouverner; la province, une de ses meilleures têtes; et moi, un ami tendre et fidèle, un secours infini et la plus grande consolation de mon épiscopat. Comme c'est parmi vous, Messieurs, qu'il s'était formé, et que c'est vous qui m'aviez fait un présent si précieux, j'espère que vous m'en dédommagerez, et que je retrouverai dans toute votre compagnie le même zèle pour moi et la même amitié dont feu M. votre doyen m'avait honoré. J'espère encore que vous voudrez bien m'aider dans la conduite d'un

[1] J'ai publié pour la première fois une grande partie de cette lettre dans les *Annales de philosophie chrétienne*, août 1881, p. 1056. Depuis, M. l'abbé Attaix l'a donnée en entier dans son excellente thèse sur Massillon. Toulouse, 1883, p. 185.

[2] Cette date de 1719 est assignée par M. David, qui fut chargé des archives du Chapitre de 1727 à 1744.

diocèse si vaste et si pénible, comme je compte vous donner dans toutes les occasions les marques les plus sincères du respect et de la confiance avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

XV

LETTRE DE MASSILLON

AU RÉGENT[1].

(Sur l'original, aux archives des Affaires étrangères, série Brune, Auvergne, t. 7.)

A Clermont, le 19 août 1719.

MONSEIGNEUR,

La protection dont Votre Altesse Royale veut bien m'honorer fait toute la consolation de mon état. Le secours qu'elle vient de m'accorder si généreusement me tire précisément de l'indigence. Je ne suis point inquiet pour l'avenir ; j'ai un bon maître. J'ai toujours pensé, Monseigneur, que Votre Altesse Royale n'abandonnerait point un évêque qui lui doit tout, qui a besoin d'être secouru, et qui parmi toutes les peines de sa situation n'en trouve pas de plus amère que d'importuner un bienfaiteur.

Je serai tout le reste de ma vie, avec toute la reconnaissance, l'attachement et la fidélité la plus tendre, Monseigneur, de Votre Altesse Royale le très-humble et très-obéissant serviteur.

[1] Publiée pour la première fois par le savant et zélé M. Frédéric Masson.

XVI

FRAGMENT
D'UNE LETTRE DE MASSILLON
A MONSEIGNEUR ***.

(Sur l'autographe de M. le baron de L. L.)

Il lui mande que sa négociation n'a été ni longue, ni heureuse; qu'on ne lui a pas donné le temps d'entrer en matière, et que dès le premier mot il lui a été répondu qu'on n'entendrait jamais aucune proposition, tant que la dame en question serait privée de voir le Roi. Après avoir longuement continué le récit de cette négociation, il ajoute :

« Je me suis retiré aussi furieux que M. de Cavoie ; et je vous avoue que je suis d'un chagrin que je ne puis exprimer. Mais j'ai trouvé un fonds de mauvaise volonté, où je puis vous assurer que vous n'auriez rien changé. »

XVII

LETTRE DE MASSILLON

AU CHAPITRE DE CLERMONT, en faveur de M. Périer [1].

(Sur l'original, au chapitre de Clermont.)

17 septembre 1719.

MESSIEURS,

On vient de m'apprendre la mort de M. le chantre [2], et je suis fort touché de la perte que vous avez faite. Vous connaissiez son zèle pour les intérêts de notre église, et je ne doute pas que M. Périer, son neveu, ne trouve auprès de vous les sentiments de reconnaissance qui sont dus aux services et à la mémoire de son oncle. Si ma recommandation pouvait y ajouter quelque chose, je prendrais la liberté de vous solliciter en sa faveur. C'est un bon sujet qui sert l'Église depuis longtemps; et vous voyez bien, Messieurs, que c'est la seule équité, et non aucun intérêt, qui me détermine à vous demander pour lui la place de son oncle. Je suis même persuadé que la prière que je vous fais vous sera agréable; et vous devez l'être aussi que je ne vous en ferai jamais d'autre, et que je chercherai toujours toutes les occasions de vous mar-

[1] On lit sur le dos de cette pièce la note suivante, d'une ancienne écriture : « Lettre de M. Massillon en faveur de M. Périer, oncle de ma femme, décédé chantre de la cathédrale. 17 septembre 1719. »

[2] Une des dignités de l'ancien chapitre de Clermont.

quer le respect et l'attachement avec lequel je suis, Messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

† J. B.,
évêque de Clermont.

A Beauregard, ce 17 septembre.

A la suite de cette lettre, M. Périer, neveu de Pascal, fut élu grand chantre.

1723

XVIII

LETTRE DE MASSILLON

à l'abbé DE THEZUT,
secrétaire des commandements du Régent,
abbé de Saint-Martin de Pontoise[1].

(Sur l'original de la collection de M. le comte d'Hauterive.)

Il est vrai, Monsieur, que la nomination de la sœur du Ronset à la coadjutorerie de l'abbaye de l'Esclache[2] a soulevé une partie des religieuses de cette maison. Elles se plaignent que l'abbesse les a toujours gou-

[1] Massillon avait connu l'abbé de Thézut au nouveau conseil de conscience, composé du cardinal de Noailles, président; de Dubois, de Bissy, de Fleury et de Massillon. C'est à ce conseil que Thézut présentait la feuille des bénéfices. (V. *Journal de Buvat*, t. II, p. 184; l'*Abbé Dorsanne*, 1756, t. III, p. 303, et Saint-Simon, qui loue le caractère honnête de Thézut, éd. Chéruel, in-12, IV, 95, et XI, 180.) L'abbaye de Pontoise, qui fut donnée à M. de Thézut en 1716, valait environ huit à neuf mille livres de revenu.

[2] L'Esclache ou Eclache était une abbaye de Filles de l'Ordre de Cîteaux. Ce monastère, situé à Clermont, tirait ce nom du lieu que les religieuses

vernées avec beaucoup de hauteur et de dureté, et présument que la nièce succédera aux inclinations comme à la place de sa tante. C'est un avenir dont personne ne peut répondre. J'ai vu deux fois cette coadjutrice : elle m'a paru d'un caractère d'esprit fort doux. Tout le monde convient que c'est une bonne religieuse. Il ne serait pas juste que le mauvais gouvernement de sa tante, vrai ou prétendu, devînt un préjugé contre elle. La plupart des religieuses qui se plaignent, aspiraient à cette place, et c'est la jalousie toute seule qui forme leurs plaintes. Si Son Altesse Royale[1] avait la complaisance de les écouter, elle ne nommerait à aucun bénéfice, surtout dans cette province, qu'elle ne fût accablée de semblables lettres. Ce sont là des factions inévitables dans les monastères, et principalement dans ceux où la régularité n'est pas infinie. Il est de la dignité du gouvernement de ne point changer, et de blâmer pareilles critiques. Les esprits sont ici naturellement durs et indociles. Je l'éprouve tous les jours sur les contestations présentes. Il faut une douceur extrême et un ménagement continuel pour les contenir. Mais aussi la fermeté ne gâte rien[2].

L'accusation qu'on forme contre l'abbesse, d'avoir

occupaient dans les montagnes de la basse Auvergne, avant de venir se fixer à la ville.

[1] Le Régent.

[2] Massillon donne ici la clef de son administration pastorale. Un autre prélat, Belzunce, si célèbre par son dévouement, écrivait au Régent dans le même sens. Dans une admirable lettre que conserve M. d'Hauterive, Belzunce, s'adressant au duc d'Orléans du milieu même de la peste, et « comme enseveli », dit-il, « dans les pensées de l'éternité », et lui donnant les plus sages conseils, veut, comme l'évêque de Clermont, qu'on joigne le *fortiter* et le *suaviter* de l'Écriture.

dissipé le temporel de la maison, est fausse; elle l'a rétabli, au contraire, et payé les dettes que sa devancière avait contractées. Je ne sais si le reproche qui regarde la dureté de son gouvernement est mieux fondé. C'est un monastère qui n'est pas soumis à la juridiction de l'évêque, et je ne puis savoir ce qui s'y passe que par le bruit public. Or, il est certain que le bruit public charge fort l'abbesse sur cet article.

Voilà, Monsieur, un compte exact de tout ce que vous me faites l'honneur de me demander.

Souffrez que j'y ajoute les protestations sincères du respect et de l'attachement avec lequel je suis, Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

† JEAN-BAPTISTE,
Évêque de Clermont.

A Clermont, ce 16 septembre [1].

1724

XIX

LETTRE DE MASSILLON

au P. MERCIER, Cordelier, à Riom [1].

(Copiée par M. de Créqui et imprimée dans les *Mélanges de philosophie*, t. I, p. 262 (Bibliothèque nationale, t. II, c. 889); rééditée dans le *Discours inédit de Massillon sur le danger des mauvaises lectures, suivi de plusieurs pièces intéressantes*, par l'abbé HESMIVY D'AURIBEAU, p. 72 et suiv., et déjà en partie publiée par d'Alembert.)

(Revue et complétée sur une ancienne copie.)

17 novembre 1724.

Vous me félicitez, mon cher Père, sur le dernier procès de la conférence de Riom, comme si c'était

[1] Massillon partit définitivement pour son diocèse le 12 février 1721. Il

un nouveau règlement dans mon diocèse. Il est aussi ancien que mon épiscopat; et dans le premier synode que je tins en y entrant, je renouvelai l'ordonnance de mon prédécesseur sur l'acceptation de la bulle *Unigenitus,* et sur la défense de lire le livre des *Réflexions morales.*

Si j'ai ordonné qu'on rappelât cette défense dans la dernière conférence de Riom [1], c'est sur l'avis que me donna M. l'abbé Champflour, un de mes vicaires généraux [2], qu'il y avait encore quelques personnes qui ne se faisaient pas un scrupule de lire ce livre condamné par l'Église.

Vous me demandez une copie du procès-verbal, pour l'envoyer, dites-vous, en cour, et partout ailleurs. Je loue votre zèle; mais je n'ai pu m'empêcher d'en rire. Je vous dirai simplement que je ne crois pas avoir besoin d'être prôné; qu'ainsi je veux bien vous avoir pour ami, mais non pour panégyriste sur l'article dont il s'agit [3]. C'est faire injure à un évêque de croire le louer, en publiant qu'il maintient l'intégrité d'un dépôt dans son église. C'est à nous à rendre ce témoignage aux autres, et non pas à le recevoir d'eux. Ce serait d'ailleurs une ostentation pitoyable de publier dans des diocèses étrangers des actes domestiques que j'aurais été obligé de faire pour le

ne revint qu'une seule fois à Paris, dans l'hiver de 1723, pour l'oraison funèbre de Madame. Le duc d'Orléans mourut dans les derniers jours de 1723. Cette lettre est donc d'une de ces trois années 1721, 1722 ou 1723.

[1] Et non pas à Reims, comme le dit d'Auribeau.

[2] Les imprimés portent simplement : *Sur l'avis que me donna un de mes grands vicaires.*

[3] Et partout ailleurs selon votre zèle; et je n'ai pu m'empêcher d'en rire. Mais je vous dirai que je n'ai pas besoin d'être prôné; qu'ainsi je veux bien vous avoir pour ami, non pour procureur. *Imprimés.*

bon ordre de mon diocèse. Un évêque doit être plus occupé [1] à faire son devoir qu'à faire du bruit, à moins que l'Église ou ses talents ne l'appellent à combattre l'erreur par des écrits publics.

Vous voyez que mon diocèse, que j'ai trouvé plein de troubles en y entrant, est aujourd'hui le plus paisible du royaume. Je l'attribue moins à mes soins qu'à une protection particulière de Dieu sur cette grande église, et à celle de tant de saints évêques qui l'ont gouvernée, et dont je suis le successeur indigne.

J'en ai fait sortir tous les réappelants ; et le petit nombre d'appelants qui y restaient [2] sont venus se soumettre à moi, et m'ont témoigné être disposés à faire tout ce que j'exigerais d'eux. Toutes les disputes sont si fort tombées ici, qu'on ne parle non plus des dernières erreurs condamnées [3], que des hérésies de Nestorius et d'Eutychès.

Si vous avez trouvé quelques laïques qui sont entrés en contestation avec vous, c'est que, tout plein de ces matières, vous croyez par un bon zèle devoir en parler à tout le monde; et il n'est pas étonnant qu'il se soit trouvé des laïques qui, par un esprit de contradiction, ou par une mauvaise plaisanterie, ont affecté là-dessus de vous contredire. Il faut les instruire de leurs devoirs, et ne pas les accoutumer à disputer sur des matières qui les passent.

Une des grandes plaies que le jansénisme ait faites à l'Église, c'est, à mon sens [4], d'avoir mis dans la

[1] *Obligé,* Imprimés.
[2] *Qui restent,* Imprimés.
[3] *De celles,* Imprimés.
[4] *A mon sens,* omit. d'Alembert. — *A mon avis,* d'Auribeau et Mél.

bouche des femmes et des simples laïques, les points les plus relevés et les plus incompréhensibles de nos mystères [1], et d'en avoir fait un sujet de conversation [2] et de dispute. C'est ce qui a répandu l'irréligion : et il n'y a pas loin, pour les laïques, de la dispute au doute, et du doute à l'incrédulité.

Aidez-moi, mon cher Père, à maintenir la sage tranquillité qui règne dans mon diocèse. Réservez-vous à instruire l'Église dans vos ouvrages que nous attendons avec impatience ; et en attendant, ne faites part de vos lumières qu'à ceux qui sont capables de vous entendre et d'en profiter.

J'espère que vous [3] ferez encore un voyage à Clermont, avant que de quitter l'Auvergne, et que j'aurai le plaisir de vous voir et de vous assurer de toute l'estime avec laquelle je suis votre, etc.

XX

LETTRE DE MASSILLON

au cardinal DE NOAILLES.

(Sur l'autographe, Bibliothèque nationale, manuscrits fr., 23218, p. 266.)

Clermont, le 1er janvier.

MONSEIGNEUR,

Je n'importune pas souvent Votre Éminence, bien persuadé que des lettres plus fréquentes en vous en-

[1] *Les plus relevés et les plus incompréhensibles mystères*, Mélanges et d'Auribeau.

[2] *Contestation*, d'Alembert et Mélanges.

[3] Ce paragraphe ne se trouve que dans l'ancienne copie.

nuyant ne vous apprendraient rien de nouveau sur les sentiments de respect, de tendresse et de dévouement que j'aurai toute ma vie pour Votre Éminence; mais la nouvelle année m'autorise à vous les renouveler, et à vous demander la continuation des bontés et de l'amitié dont vous m'avez toujours honoré. Je ne saurais assez répéter à Votre Éminence à quel point je suis touché des troubles qui continuent dans l'Église de Paris. L'ouvrage de la paix était solide, mais l'exécution n'a pas répondu aux intentions de ceux qui s'en étaient mêlés; il fallait que l'ouvrage de la paix fût conduit avec des dispositions pacifiques, et on y a mêlé beaucoup d'humeur et d'esprit de parti. Dieu saura faire tout servir à l'utilité de l'Église et à la manifestation de la vérité. J'espère encore que le retour de M. le cardinal de Rohan mettra un peu plus de douceur et de modération dans les démarches. Ce qui me console, c'est que Votre Éminence conserve sa santé au milieu de tant d'agitations; personne ne s'y intéresse plus que moi et n'est avec un attachement plus inviolable et plus respectueux, Monseigneur, etc.

1722

XXI

FRAGMENT
D'UNE LETTRE DE MASSILLON

au P. MAURE, de l'Oratoire.

(Cité par le P. Bougerel dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de plusieurs hommes illustres de Provence.* Paris, 1752.)

Nous nous avançons tous les jours vers l'éternité. Votre sort est infiniment préférable au mien : vous paraîtrez devant Dieu avec une sainte confiance. Vous lui présenterez des croix, des afflictions, des maladies : pour moi, je ne pourrai lui offrir que de vains titres, que des dignités.

XXII
LETTRE DE MASSILLON

au cardinal DE BISSY.

(Sur l'original.)

Monseigneur,

Le zèle de Votre Éminence pour l'Église ne se ralentit point avec les années, et vous nous en donnez tous les jours de nouveaux témoignages.

Je reçus, il y a quelque temps, la censure des propositions du P. le Courayer[1] que vous me fîtes l'honneur de m'envoyer. Il eût été honteux au clergé de France de laisser publier à la face de toute l'Europe une doctrine aussi téméraire, sans avoir paru la désapprouver. J'avais déjà lu son ouvrage, et la hardiesse de l'auteur, son ton décisif sur les opinions universellement reçues, ses adoucissements sur la doctrine des hérétiques, son affectation à dire des choses nouvelles et à trancher sur les plus douteuses et les plus délicates, m'avaient si fort déplu que je fus sur le point d'en écrire à Votre Éminence. Mais j'appris en même temps que ce livre commençait à soulever les esprits, et ce soulèvement me promit une censure. Je l'ai trouvée fort solide, et rien n'a échappé aux lumières des censeurs.

J'ai M. l'évêque de Senez[2] dans mon diocèse, mais fort éloigné de la ville épiscopale et dans un pays de montagnes inabordable en hiver. On m'assure qu'il persiste toujours dans le mauvais parti qu'il a pris. Il est bien triste pour l'Église, Monseigneur, que des évêques qui auraient pu l'édifier et l'honorer par des mœurs épiscopales, la scandalisent et l'affligent par un esprit de schisme et de révolte. Je vous avoue que j'en ai le cœur percé de douleur, et j'espère toujours que Dieu nous consolera enfin et leur fera connaître

[1] Le P. Le Courayer, bibliothécaire de Sainte-Geneviève, se rendit fameux par son attachement pour la réforme anglicane. On connaît surtout sa *Dissertation sur la validité des ordinations anglicanes* (1723), et sa *Défense de la Dissertation* (1725). Un grand nombre d'évêques de France écrivirent contre lui. Ce prêtre, ce religieux finit par se retirer en Angleterre et par embrasser, ou à peu près, le protestantisme.

[2] Soanen.

que la vérité, qu'ils cherchent et qu'ils croient aimer, ne peut se trouver dans la séparation et hors de la communion du reste des pasteurs.

J'ai l'honneur d'être avec un attachement respectueux,

Monseigneur,

De Votre Éminence,

Le très-humble et très-obéissant serviteur.

Ce 29 décembre 1727.

1728

XXIII

LETTRE DE MASSILLON

à SOANEN, évêque de Senez.

(Copiée par M. de Créqui et imprimée dans les Recueils indiqués lettre XIX, p. 254, et citée en partie par d'Alembert.)

(Revue sur une ancienne copie.)

14 janvier 1728.

Il est vrai, Monseigneur, qu'ayant appris, il y a six ou sept mois, que vous étiez indisposé à la Chaise-Dieu, j'eus l'honneur de vous offrir le château de Beauregard pour y venir changer d'air, dans la persuasion où j'étais et où je suis encore[1] que la cour ne vous aurait point refusé, et à moi, cette consolation[2].

La rigueur extrême de la saison me jette aujour-

[1] *Dans la persuasion où j'étais encore*, Imprimés.

[2] V. les lettres de Soanen, t. II, p. 61 et 68.

d'hui dans les mêmes inquiétudes à votre égard que j'avais alors; c'est pourquoi je vous offre encore, avec un cœur bien sincère [1], tout ce qui peut dépendre de moi pour vous ménager quelque adoucissement.

Il est bien triste [2], Monseigneur, de souffrir, et de souffrir en vain. Le plaisir que vous trouvez dans vos peines n'en justifie pas [3] le motif : vous savez que l'erleur a toujours eu ses martyrs, comme la vérité. Plus votre terme approche, plus vous devez examiner devant Dieu si vous ne prenez pas [4] le change, et s'il est possible que toute l'Église [5] ait canonisé l'erreur, et que vous seul, avec un petit nombre d'adhérents, soyez le défenseur de la vérité. Vous souffrez, dites-vous, pour empêcher que le molinisme ne devienne la doctrine de l'Église, et que le clergé de France [6] ne se départe de nos libertés et de nos maximes. Mais l'Église peut-elle jamais ériger en dogme une opinion fausse ou douteuse? Les portes de l'enfer pourraient-elles donc prévaloir contre elle [7]?

J'ai eu l'honneur de conférer avec la plupart des évêques de France sur ces matières; mais je n'en ai pas trouvé un seul qui ne fût porté à souffrir plus que vous ne souffrez, plutôt que d'abandonner l'ancienne doctrine et nos libertés. Vous prétendez qu'on y donne atteinte en condamnant l'appel interjeté de la bulle *Unigenitus;* mais l'Église a toujours improuvé les

[1] *A votre égard, et je vous offre avec...* Imprimés.
[2] *Il est triste,* Imprimés.
[3] *Point,* Imprimés.
[4] *Point,* Imprimés.
[5] *S'il est possible que l'Église,* Imprimés.
[6] *De France,* omis par les Imprimés.
[7] *Contre elle,* mots omis par les Imprimés.

appels interjetés sur des matières déja décidées. Nous conservons donc les[1] appels; mais nous condamnons l'usage que vous en faites.

Vous affligez donc[2] l'Église par votre injuste séparation. Vous calomniez vos confrères; vous nous regardez tous comme des déserteurs de la vérité, comme des évêques livrés à la cour, et disposés à tout sacrifier pour une misérable fortune : c'est là, du moins, le langage de vos adhérents.

Je suis assurément le plus faible et le plus imparfait de mes confrères; mais je vous déclare devant Dieu que c'est l'amour de l'Église et de sa doctrine tout seul, qui me retient dans l'union avec le Pape et tous mes confrères; que je croirais être hors de l'Église si j'en étais séparé, et que je perdrais plutôt mille vies que de rompre les liens sacrés qui font toute ma sûreté et ma consolation.

Je demande tous les jours à Dieu, Monseigneur, qu'il vous mette dans les mêmes dispositions. Dépouillons-nous de toutes les[3] complaisances inséparables de la singularité; regardons comme des piéges[4] que nous tend l'orgueil, le[5] désir, souvent caché à nous-mêmes, de nous donner en spectacle. Il est terrible d'être tout seul de son côté, et d'avoir contre soi tout ce qui porte un nom d'autorité dans l'Église : cette solitude, loin de flatter l'amour-propre, doit alarmer la foi. Il faut, pour être tranquille dans cet état, pou-

[1] *Nos*, Imprimés.
[2] *Donc*, omis par les Imprimés.
[3] *Ces*, d'Auribeau et Mélanges. — *Les*, d'Alembert et Copie.
[4] *Un piége*, d'Auribeau et Mélanges. — *Des piéges*, d'Alembert et Copie.
[5] *Ce*, d'Auribeau et Mélanges. — *Le*, d'Alembert et Copie.

voir parvenir à se persuader qu'on est seul plus éclairé ou plus sincère que tout l'univers ensemble, et penser, comme le pharisien, qu'on n'est pas fait comme le reste des hommes.

Recevez, Monseigneur, ces effusions de mon cœur, avec la même simplicité que je les[1] épanche dans le vôtre. Elles ne sont, en effet, que les suites de l'attachement tendre et respectueux avec lequel je suis, cette année et toutes celles qui la suivront[2], etc.

XXIV

LETTRE DE MASSILLON

à SOANEN, évêque de Senez.

(Copiée par M. de Créqui et imprimée dans les endroits indiqués lettre XIX, p. 254, et citée en partie par d'Alembert. Revue et complétée sur ancienne copie.)

19 janvier 1728[3].

Je crains, Monseigneur, qu'il ne me soit échappé, dans ma dernière lettre, quelque terme qui ait pu vous déplaire. Ce serait vitesse ou inattention, plutôt que mauvaise volonté. Je vous proteste que je ne me serais point permis de vous parler de ces tristes dissensions[4], si vous ne m'en aviez donné lieu par votre lettre. Dieu m'est témoin que, loin de vouloir ajouter

[1] *Je l'épanche,* d'Auribeau et Mélanges. — *Je les épanche,* d'Alembert et Copie.

[2] D'Auribeau ajoute : *Monseigneur,* votre...

[3] *Ce* 19 *janvier,* Copie.

[4] *Discussions,* d'Auribeau.

une nouvelle douleur à vos chaînes[1], je souhaiterais pouvoir les partager avec vous, pour vous en soulager, sans être de part[2] néanmoins au motif qui vous les fait souffrir.

Si vous connaissiez, Monseigneur, mon respect pour votre âge, pour vos vertus épiscopales et pour vos talents, vous connaîtriez que tout ce que j'ai l'honneur de vous écrire, ne part que de l'affliction profonde où je suis de voir tous les dons que vous avez reçus du ciel pour l'utilité et l'édification de l'Église, tourner contre elle.

Je ne voudrais, pour me défier de la bonté de votre cause, que les écrits[3] odieux que vos apologistes répandent tous les jours dans le public. Je ne compte pour rien les invectives et les satires dont ils sont assaisonnés contre le Pape, et ce qu'il y a de plus[4] respectable dans l'Église; ce qui a toujours été, comme vous le savez, le style du schisme et de l'erreur[5]. Il n'y a plus de décisions, il n'y a plus d'Église que le concile ne soit assemblé. La voix unanime du Pape et de tous les évêques ensemble n'est qu'un vain son[6]; Jésus-Christ n'est plus avec nous; il faut retourner à Trente pour le[7] trouver. En attendant, tout particulier peut dogmatiser, et nulle autorité n'est en droit de lui imposer silence. Quand tout le corps des pasteurs se réunirait pour le condamner, ce ne serait pas

[1] *Peines*, d'Auribeau et Mélanges. — *Chaînes*, d'Alembert et Copie.

[2] *Sans partager*, d'Alembert et d'Auribeau. — Mot laissé en blanc dans les Mélanges.

[3] *Lire les écrits*, d'Auribeau et Mélanges.

[4] *Plus*, omit. d'Auribeau et Mélanges.

[5] Les Imprimés ajoutent ici : *Mais tous les principes y sont renversés*.

[6] *N'est plus qu'un*, Imprimés.

[7] *L'y*, Imprimés.

l'Église, qui n'existe point jusqu'à la tenue du concile, et l'anathème retomberait sur eux.

Je viens de lire un livre intitulé : *Jésus-Christ sous l'anathème*. L'auteur y décide nettement que comme la synagogue prévariqua en condamnant Jésus-Christ, l'Église a prévariqué en condamnant le P. Quesnel; que l'Église aujourd'hui[1], comme la synagogue alors, est dans la défection générale, prédite dans l'Évangile; que les Pharisiens et les Saducéens sont encore parmi nous les maîtres de la doctrine, c'est-à-dire les Jésuites désignés[2] par les premiers, qui n'ont qu'une écorce de religion; et les évêques, marqués par les Saducéens, qui n'en ont point[3] du tout.

Ces blasphèmes, mon cher seigneur, ne font-ils pas horreur à votre piété? Une bonne cause serait-elle défendue par de tels excès; ou plutôt, quand il faut nécessairement en venir là pour la défendre, n'est-ce pas la marquer[4] d'un caractère de réprobation? Peut-on être en sûreté à l'abri de ces impiétés?

Ne laissez pas[5] séduire, mon très-respectable seigneur[6], votre zèle et votre bonne foi par les louanges de ceux qui vous applaudissent : ce sont des esprits factieux et excessifs, et vous devriez les avoir assez[7] connus. S'ils voulaient s'en tenir précisément au dogme[8], nous serions bientôt d'accord; mais ils ou-

[1] *Aujourd'hui*, ce mot ne se trouve que dans la Copie.
[2] *Désignés*, d'Alembert et Copie. — *Dénotés*, Al.
[3] *Pas*, Hesmivy d'Auribeau seul.
[4] *La marque*, Hesmivy et Mélanges.
[5] *Point*, Hesmivy et Mélanges.
[6] *Mon cher seigneur*, les mêmes.
[7] *Assez*, omit. Hesmivy.
[8] *S'ils voulaient précisément soutenir un dogme*, Hesmivy et Mélanges.

trent tout, et c'est ce que la sagesse de l'Église ne souffrira jamais.

Les Jésuites ont leurs opinions, que l'Église tolère; mais croyez-vous que la plupart des évêques pensent et enseignent comme eux? Je puis vous attester le contraire. Au lieu de vous unir à nous pour nous aider à soutenir l'ancienne [1] doctrine et la saine morale, vous nous affaiblissez en vous séparant de nous; vous donnez de nouvelles armes au molinisme; vous aidez ses sectateurs à persuader au monde qu'on ne peut combattre leur doctrine sans tomber dans des excès opposés; et votre conduite seule serait capable de la faire prévaloir, si l'erreur pouvait prévaloir sur la vérité [2].

Unissez-vous donc à nous, Monseigneur; votre zèle et vos lumières nous seront d'un grand secours. Venez défendre avec nous la vérité, mais avec les armes de l'Église, mais dans son sein, mais sous ses étendards, mêlé [3] avec vos confrères qui vous aiment, qui vous chérissent [4], qui [5] donneraient leur vie pour vous arracher du camp ennemi, auquel vous n'appartenez point.

Pouvez-vous vous persuader que vous ne seriez point en sûreté, uni à la chaire de Rome [6] et à tout l'épiscopat, et que vous n'avez rien à craindre tout seul? Quand je dis tout seul [7], j'en dis de même de tous vos adhérents; vous êtes seuls, comparés au reste de

[1] *La même doctrine,* Hesmivy et Mélanges.

[2] Les Mélanges et d'Auribeau tronquent ainsi cette phrase : *Et votre conduite seule serait capable de la faire valoir sur la vérité.*

[3] *Mais,* Imprimés.

[4] *Qui vous chérissent,* mots omis par les Imprimés.

[5] *Et qui,* Imprimés.

[6] *A la mère Église de Rome,* Imprimés.

[7] *Quand je dis tout seul,* membre de phrase négligé par les Imprimés.

l'Église. Vous avez été élevé dans son sein, vous y avez vieilli; vous l'avez édifiée par vos mœurs et par vos talents; vous l'aimez[1]; ne doit-il pas être douloureux pour vous, à la fin de votre carrière, de la voir armée contre vous, et de mourir dans sa haine et sa disgrâce? Remettez-vous-en à elle des intérêts de la vérité que vous croyez soutenir. Confiez-lui vos peines[2] et vos alarmes, non comme un maître qui veut lui prescrire des lois, mais comme un enfant qui veut écouter ses instructions. N'attendez pas[3] cette Église à venir assemblée, pour lui donner des marques de votre docilité. Vos jours sont trop avancés pour vous flatter de la voir jamais. Donnez-en[4] à l'Église que vous voyez, et qui est une, toujours[5] la même, qu'elle soit assemblée ou dispersée. Vous réjouirez les anges du ciel : votre exemple sera peut-être le remède que Jésus-Christ prépare aux maux de son Église[6].

Quelle consolation pour vous, mon cher seigneur[7], de mourir dans son baiser de paix! Quelle joie pour moi de voir rentrer dans le port un confrère chéri, que la tempête avait exposé à un triste naufrage! N'écoutez là-dessus que les mouvements de votre piété tendre et solide[8]; fermez l'oreille aux sollicitations étrangères. Ceux qui vous tentent[9] sont des

[1] *Vous l'avez édifiée par vos mœurs et par vos talents; vous l'aimez,* mots omis par les Imprimés.
[2] *Vos craintes,* Imprimés.
[3] *Point,* Imprimés.
[4] *Donnez-les,* Imprimés.
[5] *Et toujours,* Imprimés.
[6] *De l'Église,* Imprimés.
[7] *Monseigneur,* Imprimés.
[8] *Tendre et solide,* omis par les Imprimés.
[9] *Ceux qui vous tentent sont,* Copie. — *Ce sont,* Imprimés.

hommes nourris dans le trouble, et dans l'amour de la singularité, et qui ne peuvent inspirer que l'amour de la dissension dont ils sont remplis [1].

Je crois que j'aurai, cet été, la consolation de vous aller voir à la Chaise-Dieu.

Comme je ne serai point en visite [2] épiscopale, rien n'y tirera à conséquence pour la prétendue exemption de cette abbaye. J'y trouverai un ancien confrère, que tant de liens d'éducation et de caractère me rendent infiniment cher. Eh [3]! quelle joie pour moi de pouvoir *os ad os loqui*, et vous marquer le respect et l'attachement avec lequel je suis, etc.

Vous comprenez bien, mon cher seigneur, que mes lettres ne sont que pour vous seul. Vous m'ôteriez la consolation d'avoir jamais aucun commerce avec vous, si je croyais qu'elles pussent passer en d'autres mains.

XXV

LETTRE DE MASSILLON

*à M. ***.*

(Sur l'autographe faisant partie du cabinet de M. Chambry.)

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous adresser une requête que je présente au Roi, afin qu'il me soit permis de faire

[1] *Dans le trouble ou dans l'amour de la dissension dont ils sont remplis.* Imprimés.

[2] *Comme je n'y ferai point une visite,* Imprimés.

[3] *Eh!* exclamation omise par les Imprimés.

couper un bois de chêne de haute futaie, dépendant de mon évêché. J'expose dans ma requête une partie des raisons qui m'obligent à demander cette grâce à Sa Majesté, et à vous conjurer, Monsieur, de m'aider à l'obtenir.

1° Ce bois est sur son retour, et il va dépérir et devenir inutile si on diffère de le couper;

2° Il est fort éloigné des deux châteaux que l'évêque de Clermont possède à la campagne, et par conséquent pillé et dégradé tous les jours, et en danger de l'être totalement, sans qu'on y puisse remédier;

3° Cet évêché, un des plus grands du royaume, est en même temps un des plus pauvres, et le produit de ce bois qui serait placé en fonds de concert avec l'intendant de la province, lui ferait une petite augmentation de revenu.

Une quatrième raison que je n'ai pas mise par ma bienséance dans ma requête, c'est que mon prédécesseur qui avait déjà obtenu du Roi la permission d'en faire couper une partie dont le produit fut placé sur l'hôtel de ville de Paris, quelques années après, en fit couper encore autant sans permission et sans lettres patentes enregistrées au Parlement. On m'informa de cet abus dès que je fus nommé. J'en portai mes plaintes à M. Fagon[1], chargé alors du département des bois, et qui est au fait de toute cette affaire. Je voulus m'en prendre à la succession de mon prédécesseur, il ne s'y trouva rien. Je poursuivis les marchands qui avaient acheté ce bois en fraude, et je n'en eus point de justice. Or, comme cet évêché est fort

[1] Fagon, fils du premier médecin du Roi, conseiller d'État du bureau des finances.

pauvre, il pourrait arriver que quelqu'un de mes successeurs suivît ces mauvais exemples, et achevât de le ruiner.

Je n'ajoute pas à toutes ces raisons, Monsieur, que feu M. le duc d'Orléans, quand il m'eut fait l'honneur de me nommer à cet évêché, comme le change était alors excessif, et que les bulles montaient à vingt mille écus, m'accorda la coupe de ce bois pour m'aider à payer une partie de cette taxe. Je n'usai point de la permission que j'avais, et ne crus pas pouvoir en conscience me servir pour mes intérêts seuls d'un fonds appartenant a un évêché déjà très-pauvre.

Au reste, Monsieur, ce n'est pas pour moi que je voudrais un peu augmenter l'état de cet évêché. J'ai plus de revenus qu'il ne m'en faut par une abbaye considérable que M. le duc d'Orléans eut la bonté de me donner[1]; c'est pour l'évêché même. Il est si pauvre, et je l'ai trouvé dans un état si déplorable, qu'aucun évêque n'y pourrait subsister. J'y fais tous les jours des réparations et des améliorations, et j'espère le laisser en meilleur état que je ne l'ai reçu.

Ayez la bonté, Monsieur, de me seconder dans ce dessein; je l'attends de votre équité et de l'attachement respectueux avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre humble et obéissant serviteur.

A Clermont, ce 18 février 1728.

---

[1] Savigny, *Sanctæ Mariæ de Savigniaco,* de l'Ordre de Cîteaux, dont le commanditaire touchait alors douze à treize mille livres de rente. Savigny était dans le diocèse d'Avranches, près de Mortain.

XXVI

LETTRE DE MASSILLON

*à l'évêque de **** [1].

(*British Museum*, fonds additionnel 21514, p. 319 et 310, publiée par M. Gustave Masson, *Bulletin du bouquiniste*, 1878, 2e série, p. 307.)

La demande que vous m'avez faite, Monseigneur, étant juste, je me suis aussitôt empressé d'y faire droit; c'est avec plaisir que je vous l'apprends. Vous pouvez donc dès à présent rappeler cet honnête ecclésiastique dans votre diocèse. Je ne pense pas devoir de sitôt quitter le mien; toutefois je puis vous assurer que si j'en sors, ce sera pour venir vous voir. J'ai besoin de me concerter avec vous sur la rédaction de ce nouveau Mémoire; vos lumières me seront d'un grand secours dans cette affaire, et je les réclame dès aujourd'hui avec toute l'insistance possible, au nom de cette humanité qui vous est si chère.

Je suis, Monseigneur, avec l'estime la plus parfaite, votre très-obéissant serviteur.

Ce 11 mars.

---

[1] M. Gustave Masson donne cette lettre comme adressée à Huet le 11 mars 1717. Mais 1° à cette date Huet n'était plus évêque d'Avranches, et 2° Massillon n'était pas encore nommé à Clermont.

XXVII

LETTRE DE MASSILLON

à M. DE TOUROUVRE, évêque de Rodez [1].

(Copiée par M. de Créqui et imprimée dans les *Mélanges de philosophie*, réimprimée par l'abbé d'Auribeau et citée en partie par d'Alembert.)

(Revue sur une ancienne copie.)

28 février 1728.

Il est vrai, mon cher Seigneur, que je n'aurais pas été d'avis ni de la démarche que vous avez cru devoir faire, ni de la manière dont elle s'est faite. Il y aurait eu des moyens de la rendre plus utile, supposé qu'elle eût été nécessaire; et si j'avais pu conférer avec vous là-dessus [2], je me flatte que vous n'auriez pas été éloigné de ma façon de penser.

Les remèdes qui aigrissent le mal sont de nouvelles plaies qu'on fait [3] à l'Église. Il est certain qu'il y a de l'excès et de la révolte dans le parti. Ceux qui sont à la tête et qui écrivent pour sa défense sont des esprits outrés, qui passent le but sur toutes les matières qu'ils traitent; et si leur cause était bonne, ils réussiraient à la rendre mauvaise par leur [4] façon de la soutenir. Il est vrai encore [5] que, de l'autre côté, on ne s'en est pas toujours tenu aux justes

[1] M. de Tourouvre était un des douze évêques qui, le 28 octobre 1727, ecrivirent à Louis XV en faveur de Soanen.

[2] *Là-dessus*, omit. Imprimés.

[3] *Une nouvelle plaie que l'on a faite*, d'Auribeau. — *Que l'on fait*, Mélanges.

[4] *La*, d'Auribeau, Mél.

[5] *Encore*, omit. d'Alembert.

bornes [1], et qu'on a défendu l'Église avec des armes qui l'affaiblissaient [2] et qui relevaient le courage de ceux qu'on voulait abattre. Il y a des esprits excessifs partout.

Quel parti donc à prendre [3], mon cher seigneur, pour des évêques qui aiment la paix et la vérité? Il n'y a point à délibérer [4] : il faut prendre le parti qui n'est point parti, c'est-à-dire précisément celui de l'Église, qui désavoue, et ceux qui la défendent mal, et ceux qui l'attaquent. C'est le seul moyen de se rendre utile et de ramener les esprits.

Je connais, comme vous savez, le caractère [5] des appelants [6], et c'est parce que je les connais, que dans aucun temps il ne m'a [7] été possible de les goûter : orgueil, amour de la singularité, mépris pour tout ce qui ne pense pas comme eux, quelque rang qu'on puisse tenir dans l'Église; partis extrêmes sur tout [8], hardiesse à décider et à revenir [9] sur tout ce qu'il y a de mieux établi; nulle règle, nul amour de la paix; une intrigue et une cabale éternelle et puérile [10] : les ignorants, les femmes, les dévotes, les mondains, tout leur est bon [11]. Si vous les connaissez, les voilà. Je les ai

[1] *On ne s'est pas toujours tenu dans les justes bornes*, Mélanges et d'Aur.

[2] *Qui affaiblissent sa cause*, d'Alembert.

[3] *Reste-t-il à prendre*, d'Alembert. — *Mon cher seigneur*, omis par les Imprimés.

[4] *Il n'y a point à délibérer*, omit. d'Alembert.

[5] *Assez*, d'Auribeau, Mélanges.

[6] *Les appelants*, Mélanges, d'Auribeau.

[7] *Point*, Mélanges et d'Auribeau.

[8] *Parti extrême*, Mélanges, d'Auribeau. — *Sur tout*, omit. d'Alembert.

[9] *Et à revenir*, ne se trouve pas dans d'Alembert.

[10] *Éternelle seulement*, Mélanges et d'Auribeau.

[11] *Les laïcs, les femmes, les dévôtes, les mondains, tout leur est bon*, Mélanges et d'Auribeau.

toujours vus tels de mes propres yeux, pendant près de trente ans que j'ai été à Paris. En vérité, mon cher Seigneur, un homme sensé et qui a un peu vécu ne peut que revenir de ce parti, s'il a été capable d'y donner dans ses jeunes ans; et d'autant plus que, pour peu qu'on paraisse les favoriser, ils vous associent, ils grossissent leur liste de votre nom; ils chantent victoire, comme si vous pensiez de même qu'eux, et prennent une condescendance charitable [1] pour une adhésion totale à leur entêtement.

Ainsi, mon cher Seigneur, laissez-les continuer tant qu'ils voudront; ce n'est point ainsi que l'on défend la vérité : c'est en front de bandière, pour parler militairement, enseignes déployées, et avec le gros de l'armée. Les voies singulières n'ont jamais prospéré. L'autorité et le consentement public ont toujours pris le dessus. Les doctrines outrées n'ont qu'un temps. La mode passe : il n'est plus du bon air d'être frondeur; on laisse crier le petit nombre de désespérés, qui se font un mérite de s'obstiner; le bon sens et la règle prennent [2] la place du parti.

Vous me connaîtriez peu, mon cher Seigneur, si vous croyiez que votre démarche pût diminuer mon tendre attachement [3] pour vous : j'ai désapprouvé la démarche, sans condamner la personne. Je connais trop la droiture de votre cœur, la candeur de votre piété, votre éloignement des discussions, et votre amour pour l'Église. Je suis persuadé que vous avez pris dans ces dispositions, si dignes de l'épiscopat,

[1] *De charité,* Mélanges et d'Auribeau.
[2] *Prennent enfin,* Mélanges et d'Auribeau.
[3] *Mon respect et mon attachement tendre,* Mélanges et d'Auribeau.

les motifs qui vous ont fait agir. L'exemple de vos confrères vous a rassuré. Vous vous proposiez un bien [1], vous vouliez courir au secours d'un confrère que vous croyiez injustement persécuté; vous avez nui à sa cause en voulant la défendre. Il fallait demander justice des procédés, s'il y en avait eu d'illégitimes à son égard, et ne pas justifier sa conduite, qui n'était [2] susceptible d'aucune justification. Vous pouviez condamner les juges, s'ils avaient prévariqué; mais il ne fallait pas absoudre le coupable. Je le plaignais comme vous; je respectais son âge, son caractère, ses mœurs épiscopales; mais je voyais avec douleur qu'il nous avait ôté lui-même tous les moyens [3] de le défendre.

Je reçois quelquefois de ses nouvelles. Il ne cesse de me dire qu'il ne souffre que pour défendre [4] la grâce efficace et les libertés [5] de l'Église de France [6]. J'ai beau lui répondre que, sur ce pied-là, de cent vingt [7] évêques que nous sommes, il y en aurait au moins cent d'exilés. Le [8] bon vieillard n'entend rien; il ne perd pas de vue son fantôme. Ses correspondants abusent de sa simplicité, et le lui grossissent sans cesse, avec des éloges si pompeux sur sa fermeté, qu'il est surpris que nous ne donnions pas tous dans un piége si usé, et où il n'y a que des enfants

[1] *Et vous vouliez,* Mélanges et d'Auribeau.
[2] *Qui n'est,* Ibid.
[3] *Les moyens seulement,* Ibid.
[4] *Pour la défense de..., et de...* Ibid.
[5] *Et la liberté,* d'Alembert.
[6] *Gallicane,* Melanges et d'Auribeau.
[7] *Cent vingt,* d'Alembert; *cent,* Al
[8] *Ce,* Mélanges et d'Auribeau.

ou des têtes échauffées qui puissent se prendre [1]. J'espère que Dieu aura égard à ses intentions [2]; mais comme [3] je le connais de longue main, je crains fort qu'il n'entre dans sa conduite un peu de complaisance sur les applaudissements du parti, et sur le triste spectacle qu'il donne à l'Église.

Vous voyez, mon cher Seigneur, par la confiance avec laquelle je vous parle sur des matières sur lesquelles j'ai fait profession de garder un profond silence, que rien ne s'est passé de nouveau dans mon cœur sur votre compte, qu'un nouveau désir de recevoir plus souvent de vos nouvelles, et un renouvellement de la tendresse et du respect avec lesquels je serai [4] toute ma vie votre très-humble, etc. [5].

[1] *S'y prendre,* Mélanges et d'Auribeau.

[2] *J'espère que Dieu aura égard à vos intentions,* Ibid. *Il espère,* d'Al.

[3] *Mais je les connais,* Ibid.

[4] *Avec lesquels je suis,* Mélanges et d'Auribeau.

[5] Soanen (t. III, p. 515) écrivait en 1732 à Colbert de Croissy : « Il m'est revenu de Clermont que le pasteur avait écrit une lettre à M. de Castries et une autre à M. de Rodez. Je crois vous avoir mandé dans ma dernière, et je vous prie de nouveau, Monseigneur, de me faire la grâce de savoir d'eux bien positivement si le fait est vrai, et si les deux seigneurs n'ont pas sujet de penser que leurs deux lettres ont été écrites par un ordre d'en haut. Cela me servira à me convaincre que celle qu'on m'a écrite vient de la même source. »

1729

XXVIII

LETTRE DE SOANEN

à *MASSILLON*[1].

(Du Recueil des lettres de Soanen, t. II, p. 499 et suiv.)

La Chaise-Dieu, 18 avril 1729.

Ayez pour agréable, Monseigneur, que je vous renouvelle les assurances de mon dévouement, par la bouche du R. P. Dom..., prieur de cette abbaye, qui va vous rendre ses devoirs, et qui a bien voulu se charger des miens. Je ne puis vous parler par un plus sûr interprète de ma vénération pour vous que par celui à qui j'ai confié ma conscience et mes sentiments pour Dieu. Je me joins à ce cher Père pour vous demander, Monseigneur, la continuation de vos bontés pour les jeunes ordinands de cette abbaye, dont tous

[1] On lit dans les *Nouvelles ecclésiastiques*, 1728 (n° du 3 juin) : « Extrait d'une lettre de Clermont en Auvergne du 3 mai. — M. Massillon vient de finir sa visite du côté de la Chaise-Dieu. Dès qu'il fut à portée de l'abbaye, à Arlanc, le prieur et un autre religieux allèrent lui faire compliment, et lui présentèrent une lettre de M. l'évêque de Senez, pour l'engager à venir se reposer dans l'abbaye; mais il a refusé, et il a répondu dans les termes suivants : Les Pères... sont venus pour m'engager à pousser jusque chez vous; mais vous n'ignorez pas, Monseigneur, que mes prédécesseurs et moi sommes en contestation avec ces Pères pour les droits de visite. Il ne convient pas que je fasse la planche, et que je préjudicie à mes successeurs. J'aurais pourtant un vrai empressement de vous voir; il ne tiendra qu'à vous; je voudrais vous posséder un mois au moins à Beauregard. Si vous voulez demander cette permission, on ne vous la refusera pas; ou bien consentez que je la demande pour nous voir, bien que nous soyons éloignés de sentiments et de conduite. »

les sujets m'édifient beaucoup par leur piété et leur charité.

Je ne vous dis rien, Monseigneur, au sujet de vos dernières lettres du 14 et du 19 janvier 1729, non pas parce qu'elles n'étaient qu'une réponse à ma dernière : car je ne compterai jamais avec vous, me faisant un devoir de vous prévenir en amitié ; mais uniquement parce que je me tiendrai avec joie à la règle si sage et si aimable que vous-même m'avez proposée, en me marquant, avant vos deux dernières lettres, que vous vouliez conserver avec moi l'union de votre cœur, malgré la différence de vos sentiments, me disiez-vous, et de votre conduite.

Je me ferai une douce loi de votre maxime qui, dans le temps présent, est plus nécessaire que jamais. D'ailleurs, tous les principes que vous m'alléguez dans vos deux lettres sont absolument les mêmes que ceux de M. l'archevêque d'Embrun dans les siennes. Mais, en même temps que je vois une entière conformité entre vos dogmes et les siens, je me flatte qu'il y a une différence infinie dans vos cœurs : c'est ce qui m'a porté à lui répondre par une lettre un peu vive, qu'il m'a forcé lui-même de lui écrire.

Mais pour vous, Monseigneur, à qui Dieu m'a uni par tant de liens sacrés, non-seulement de l'épiscopat, mais encore de notre éducation et de notre ministère précédent, je ne vous répondrai que par ma tendresse et par mes vœux; et j'aimerai toujours beaucoup mieux les petites plaies de l'ami, que les fausses caresses de l'ennemi.

XXIX

LETTRE DE MASSILLON

à l'intendant DE LA GRANDVILLE.

(Sur l'autographe, aux archives du Puy-de-Dôme.)

Le cardinal de Fleury avait reçu une lettre signalant l'inconduite des moines clunisiens du Ris, et il avait écrit à M. de la Grandville, à Clermont, le 15 juin 1729, de prendre des informations sur cette affaire, M. de la Grandville chargea M. de Merville, subdélégué de Thiers, d'une enquête secrète à ce sujet. M. de Merville défendit les religieux, et le 12 août M. de la Grandville rendit compte au ministre du résultat de l'enquête de son subdélégué, ajoutant toutefois que les moines du prieuré du Ris ont mauvaise réputation, et que l'évêque de Clermont s'en plaint beaucoup.

Il n'est que trop vrai, mon cher intendant, que les moines du Ris mènent une vie scandaleuse. J'ai fait de mon mieux pour les corriger; mais comme ils ne dépendent pas de la juridiction épiscopale, tous mes avis et toutes mes visites ont été inutiles.

Je ne crois pas que vous deviez renvoyer cette affaire à M. d'Evry; j'aurai l'honneur de vous en dire les raisons. M. le cardinal vous charge de cette commission non pas comme intendant, mais comme à un homme de confiance, ainsi qu'il m'adresse quelquefois des affaires qui regardent les diocèses voisins.

Je vous embrasse mille fois, et suis avec tous les sentiments de respect et de tendresse que vous me connaissez, mon cher intendant,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Ce mardi.

XXX

LETTRE DE MASSILLON

à M. MORANGES, chanoine de la cathédrale, secrétaire de l'évêché.

(Sur l'autographe, aux archives du Puy-de-Dôme [1].)

Vous ne doutez pas, mon cher monsieur, que je n'aie été infiniment touché de la mort de votre pieux frère [2]. C'est une vraie perte pour mon diocèse et pour moi; aidez-nous, je vous prie, à la réparer. Vous savez qu'il était chargé de la supériorité des Hospitalières et des Filles de la Visitation. Il avait gouverné ces deux monastères avec beaucoup de douceur et de modération, et y avait toujours maintenu la paix et l'union. J'espère que vous voudrez bien lui succéder dans la même fonction de supérieur, et je ne doute pas que vous ne succédiez aussi à l'esprit de paix et de prudence avec lequel il a gouverné ces deux monastères. Ces bonnes filles, qui sans doute sont fort touchées de la mort de leur supérieur, seront consolées d'en avoir un qui le remplace par le nom et par la conduite. Je vous embrasse, mon cher monsieur.

Ce 8 juillet.

---

[1] Déjà publiée par M. Attaix.

[1] M. François Moranges, également chanoine de la cathédrale de Clermont, et prieur de Saint-Sandoux.

1731.

XXXI

LETTRES PATENTES

de LOUIS XV, roi de France,

Portant confirmation de l'établissement de la Maison de la Châsse, sous le titre de Saint-Austremoine de Clermont, données à Versailles au mois de janvier 1731 [1].

(Archives départementales du Puy-de-Dôme.)

Louis, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir salut.

Les bénédictions toutes particulières qu'il a plu à Dieu de verser sur nous nous obligent d'en rendre des grâces continuelles à sa divine bonté, et d'appliquer tous nos soins à faire fleurir dans notre royaume la véritable religion, et à en bannir l'erreur. Pour satisfaire à un si juste devoir, nous avons estimé qu'il n'y avait rien qui pût y contribuer davantage que de tenir la main à l'exécution des saints décrets sur l'établissement des séminaires, et nous avons cru qu'il ne suffisait pas d'avoir dans notre royaume des séminaires établis dans presque tous les diocèses, pour préparer aux saints Ordres ceux qui sont en âge

[1] Le cœur de Massillon s'attendrit sur la position de ses vieux curés infirmes; il créa pour eux, à La Châsse, une maison de retraite, et il obtint du cardinal de Fleury les lettres patentes qui suivent. Le riche Crozat servit fort Massillon dans sa bonne œuvre. — Voir *Notice sur les hospices de la ville de Clermont-Ferrand,* par M. Marquis, s. d., in-8°; et *Recherches sur les hôpitaux de Clermont-Ferrand,* par le docteur Peghoux, Clermont, 1845, in-8°. Cette maison, située à la barrière de Fontgiève, est maintenant une caserne.

de les recevoir, et d'autres maisons encore où l'on reçoit ceux qu'il plaît à Dieu d'appeler au service de ses autels, dès leur plus tendre jeunesse, lesquels dans ces saintes retraites trouvent non-seulement un asile propre à conserver leur innocence, mais de plus une école spirituelle où ils sont nourris de la parole de la la foi, et instruits dans les principes de la solide piété; c'est pourquoi notre amé et féal Jean-Baptiste Massillon, évêque de Clermont, conseiller en nos conseils, nous ayant représenté que ce n'est pas assez d'élever des clercs et de former des pasteurs, qu'il faut aussi pourvoir à leurs besoins, surtout lorsque la vieillesse ou des maladies incurables les mettent dans l'impuissance de continuer leurs fonctions, et que manquant à son diocèse, qui est un des plus vastes de notre royaume, et dont le clergé est très-nombreux, une maison qui fût établie à l'effet d'y recevoir gratuitement les ecclésiastiques et les prêtres qui auraient servi l'Église avec édification dans ce diocèse, et à qui le grand âge et les infirmités ne permettraient pas de continuer leurs services, il convenait à notre charité et à notre justice de procurer une retraite et une subsistance raisonnable à des personnes honorées du sacerdoce, qui, après avoir travaillé longtemps avec désintéressement dans des emplois qui ne leur auraient fourni que le nécessaire pour vivre, et dans lesquels, après avoir consommé leur santé et passé la plus grande partie de leur vie au service des âmes et au culte de Dieu, se trouveraient, par leur vieillesse ou par leurs infirmités, réduites à de grands besoins, et dans une situation non-seulement honteuse à la religion et au caractère sacerdotal, mais aussi aux

chrétiens qui en auraient reçu des secours dans l'administration des choses saintes; que faute d'une pareille retraite, il y avait même des prêtres obligés de demeurer en des lieux peu séants à leur caractère, ou de prendre place dans des hôpitaux; qu'il avait trouvé des paroisses mal desservies, des peuples sans instruction, et l'administration des sacrements négligée à cause de la faiblesse de l'âge des curés, à quoi il ne voyait qu'on pût remédier qu'en procurant une retraite commode à ces vieillards; qu'un tel établissement était un moyen puissant pour encourager les ecclésiastiques à travailler avec plus de désintéressement, quand ils se verraient assurés d'un lieu où ils seraient reçus et assistés dans leur vieillesse d'une manière convenable à leur caractère, sous la conduite de quelque ecclésiastique vertueux qu'il en chargerait; que dans ces vues, animé du zèle pour son Église, et touché de compassion pour les ministres qui l'aident à la conduire, il avait cru faire une chose utile à son diocèse, en imitant le soin que notre auguste bisaïeul, d'éternelle mémoire, avait eu d'établir l'Hôtel des Invalides pour les officiers et soldats estropiés dans nos armées, de commencer cette bonne œuvre en choisissant une maison à laquelle il avait donné le nom de Saint-Austremoine, apôtre et prémier évêque d'Auvergne, pour y retirer quelques-uns de ses vieux ecclésiastiques, sous le gouvernement de prêtres séculiers déjà établis à l'Hermitage et à Banelles pour les missions de son diocèse, auxquels prêtres il avait confié le soin de ladite maison; qu'il s'y trouvait déjà quelques-uns de ces ecclésiastiques vieux et infirmes qui bénissaient Dieu des secours

spirituels et temporels qu'ils y recevaient; que beaucoup d'autres attendaient une forme d'établissement plus stable pour s'y venir retirer ; et qu'une personne charitable [1], touchée d'une œuvre si édifiante et si utile, voulait y contribuer de ses biens, s'il nous plaisait de l'autoriser et confirmer par nos lettres patentes; qu'il nous a très-humblement supplié de lui accorder la permission d'imposer, par chacun an, la somme de deux mille livres sur tous les bénéficiers de son diocèse, pour ladite somme imposée être payée par forme de pension, aux termes qui seront réglés, et mise entre les mains de celui qui sera établi pour principal économe de ladite communauté, sur ses quittances, jusqu'à ce qu'il soit uni à ladite communauté des bénéfices, dont la possession et la jouissance soient actuelles, et qui soient au moins de la valeur de six mille livres, toutes charges déduites.

A ces causes, voulant entrer dans les bonnes intentions de notre amé et féal l'évêque de Clermont, désirant contribuer à un établissement si glorieux pour la religion et si avantageux pour les ministres du Seigneur, nous, de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, avons, par ces présentes, signées de notre main, approuvé, confirmé et autorisé, approuvons, confirmons et autorisons l'établissement de ladite maison, sous titre de séminaire de Saint-Austremoine, pour que les ecclésiastiques et les prêtres âgés et infirmes qui ont travaillé dans le diocèse de Clermont y soient reçus à l'effet d'y être aidés, s'ils ont peu de bien, et d'être pourvus à tous

[1] M. Crozat.

leurs besoins, s'ils n'en ont point, le reste de leur vie, en observant les règlements que notre amé et féal l'évêque de Clermont jugera à propos de leur donner; laquelle communauté demeurera établie sous l'autorité immédiate et entière de l'évêque de Clermont et ses successeurs. Lui permettons de faire bâtir ladite maison en tel lieu de son diocèse qu'il jugera le plus commode, et voulons qu'à cette fin et pour faire subsister, augmenter et maintenir ladite communauté, ledit évêque et ses successeurs, évêques de Clermont, emploient et se servent de tous les moyens portés et permis par les ordonnances pour la fondation et dotation et subsistance des séminaires et des hôpitaux, en la forme et manière qu'il semblera la plus commode, suivant la nécessité et les besoins des temps et des lieux, tant par union de bénéfices jusqu'à la somme de six mille livres de revenu annuel, que par assignation de pension sur des bénéfices, autres toutefois que des cures, ou autrement et généralement faire toutes choses convenables, attendu qu'on ne peut faire un meilleur usage, et plus conforme à l'esprit de l'Église, des revenus des bénéfices, dont les titulaires ne sont pas obligés à résidence, que de les employer au soulagement des pauvres ecclésiastiques dans leurs infirmités et et leurs besoins; et cependant, afin que ledit établissement ne souffre aucun retardement, nous permettons audit sieur évêque de Clermont d'imposer annuellement, avec les autres députés qui composent la Chambre ecclésiastique de son diocèse, jusqu'à la somme de deux mille livres, sur tous les bénéfices et communautés de son diocèse, de quelque qualité

et revenu qu'ils puissent être, et même sur les cures qui excèdent cinq cents livres de revenu annuel; ladite somme de deux mille livres payable par chacune année, à tels termes que notre amé et féal l'évêque de Clermont avisera, entre les mains et sur les simples quittances de celui qu'il commettra pour en faire la recette. Laquelle somme, ainsi imposée sur les bénéfices, sera payée par les titulaires, possesseurs, fermiers ou receveurs desdits bénéfices, selon les taxes qui en seront faites par ledit évêque avec les autres députés de la Chambre ecclésiastique de son diocèse; et icelles taxes seront payées par les voies ordinaires, nonobstant opposition ou appellation quelconque, à condition néanmoins que ladite levée cessera aussitôt que par des unions de bénéfices qui pourront être faites à ladite maison, il s'en trouvera pour la somme de six mille livres pour chacun an, dont ladite maison soit en possession et jouissance actuelles.

Permettons aux supérieurs et directeurs de ladite communauté de recevoir tous dons, legs, fondations et autres qui pourront être faits audit séminaire, comme aussi d'acquérir et posséder tous biens, rentes, domaines et héritages, de quelque qualité qu'ils puissent être. Voulons que ladite maison, cour, jardin, enclos, où ladite communauté sera établie, demeure bien dûment amortie, comme par ces présentes nous l'amortissons, sans que pour raison de ce ils soient tenus de nous payer aucun droit d'amortissement, ni indemnité, dont nous déchargeons ladite communauté, et en tant que besoin serait, nous lui en avons fait et faisons don par ces présentes, à la charge d'indemniser les

seigneurs particuliers dont ladite maison pourrait relever.

Si donnons en mandement à nos amés et féaux conseillers, les gens tenant nos cours de parlement et chambre des comptes, à Paris, que ces présentes ils aient à faire registrer et le contenu en icelles faire entretenir, garder et observer sans permettre qu'il y soit contrevenu. Car tel est notre plaisir; et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à cesdites présentes.

Donné à Versailles, au mois de janvier, l'an de grâce 1731, et de notre règne, le seizième.

Signé : LOUIS.

Et plus bas : Par le Roi,

Signé : PHÉLIPEAUX.

Registrées, ouï le procureur général du Roi, pour jouir par l'impétrant et ses successeurs, évêques de Clermont, en Auvergne, de l'effet et contenu en icelles, et être exécutées selon leur forme et teneur, aux charges, clauses et conditions portées par l'arrêt de ce jour. A Paris, en Parlement, le 11 août 1732.

Signé : YSABEAU.

Registrées en la chambre des comptes; ouï le procureur général du Roi, pour jouir par l'impétrant et ses successeurs, évêques de Clermont, en Auvergne, de l'effet et contenu en icelles, et être exécutées selon leur forme et teneur, suivant et aux charges portées par l'arrêt sur ce.

Fait le 9 septembre 1732.

Collationné. Signé : DUCORNET.

XXXII

LETTRE DE MASSILLON

à DOM TAUPIN, prieur de l'abbaye de Mozac[1].

(Sur l'autographe conservé dans la châsse de Saint-Austremoine.)

Ce mardi matin, 31 janvier 1731.

Je viens de faire construire une chapelle dans le palais épiscopal, que j'ai dédiée à Dieu sous l'invocation de saint Austremoine, premier apôtre et premier évêque d'Auvergne. Vous avez son saint corps dans votre église. Je vous supplie, Monsieur, de confier à M. Théron un peu de ses cendres, ou quelques petites parcelles de ses os, pour être mises sur l'autel de la nouvelle chapelle. Vous aurez la bonté d'y joindre votre attestation dans laquelle vous marquerez que vous avez détaché à ma prière ces reliques du corps de saint Austremoine pour être placées sous l'autel de la chapelle du palais épiscopal. Il faudra y marquer votre nom et le mien, la date de l'année et du jour, parce que c'est une authentique qui doit être mise avec la petite portion des reliques que vous m'enverrez. Je l'attends avec beaucoup d'empressement pour consacrer mon autel. S'il ne faisait pas si mauvais, je vous exhorterais à venir dîner avec moi demain, et me faire le plaisir de les apporter vous-même.

Je suis, Monsieur, très-sincèrement, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

---

[1] Éditée par M. Attaix.

XXXIII

LETTRE DE MASSILLON

au cardinal DE FLEURY.

(Sur l'autographe appartenant à M. le marquis de Loyac.)

Voir la note de la lettre XXXI.

Votre Éminence a eu la bonté de nous faire expédier des lettres patentes pour l'établissement d'une maison dans mon diocèse, qui pût servir d'asile aux prêtres vieux et infirmes. M. Crozat, le cadet, qui est comme le principal fondateur de cet établissement, nous donne quarante mille écus qu'il avait fait porter à la Monnaie, lors de la défense de garder de l'argent chez soi. Votre Éminence fut informée de ce petit détail. Elle voulut bien même régler les intérêts du contrat qu'on nous a donné sur le Roi pour cette somme de quarante mille écus ; ils ne l'ont été qu'au denier cinquante, les besoins de l'État n'ayant pas permis de mieux faire, à ce que Votre Éminence me fit l'honneur de me marquer. Elle me promit en même temps qu'à l'égard des arrérages échus depuis sept cent vingt, vous les feriez régler, non pas à la vérité comme M. Crozat le souhaitait, mais sur un pied dont je serais content.

Cependant, Monseigneur, M. Crozat m'écrit qu'on n'en veut rien payer du tout, et que tout ce qu'on lui offre est de les unir au principal. J'avais compté sur

ce petit secours, avec ce que je devais ajouter du mien, pour un commencement d'établissement où il y a mille dépenses inévitables. Votre Éminence voudrait-elle nous en priver tout à fait? Que pouvions-nous avoir de plus sûr que nos besoins et votre promesse pour nous y attendre? Quoique ces arrérages soient dus légitimement, nous nous contenterons de ce que Votre Éminence voudra bien nous accorder, et nous recevrons cette dette comme une aumône. Si Votre Éminence voyait elle-même le besoin qu'un diocèse aussi vaste et aussi pauvre que celui-ci a de cet établissement, je n'aurais que faire de la solliciter.

Je supplie donc Votre Éminence de considérer qu'elle a eu la bonté de me promettre qu'on nous ferait payer ces arrérages sur un certain pied. Quel qu'il puisse être, nous le recevrons comme un don. M. l'évêque de Laon a obtenu la même grâce de Votre Éminence pour Notre-Dame de Liesse dans un cas tout pareil. J'espère que ce ne sera pas trop me flatter de me promettre la même bonté de votre part pour une œuvre aussi sainte et aussi utile à l'Église.

On m'écrit d'employer quelques personnes de la cour qui m'honorent encore, malgré une longue absence, de leur amitié, pour obtenir cette faveur de Votre Éminence. Mais comme jusques ici je ne me suis adressé qu'à vous seul, je ne changerai pas de conduite : je n'ai jamais compté que sur votre protection. Ce n'est pas pour moi que je la réclame, je n'ai besoin de rien, et je ne demande rien, que cette bienveillance précieuse dont vous m'avez toujours honoré. Mais je suis obligé de réclamer votre auto-

rité, et de vous importuner même quelquefois pour les intérêts de ce pauvre diocèse que la Providence m'a confié.

Je conjure Votre Éminence de le trouver bon et de recevoir toujours avec la même bonté les protestations sincères de l'attachement inviolable et respectueux avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur, de Votre Éminence,

le très-humble et très-obéissant serviteur.

Ce 12 mars.

XXXIV

CERTIFICAT DE MASSILLON

en faveur des directeurs du séminaire de Thiers.

(Sur l'original appartenant à la Bibliothèque de Clermont.)

(Beauregard, 11 juin 1731.)

Nous Jean-Baptiste, évêque de Clermont, certifions que les prêtres dits de la Congrégation du Saint-Sacrement dirigent depuis longtemps notre séminaire de Thiers avec édification et une grande utilité pour notre clergé. Nous attestons qu'ils mènent une vie très-sacerdotale, qu'ils sont d'une doctrine très-éloignée de tout soupçon de nouveauté, fort soumis aux constitutions du Saint-Siége reçues dans l'Église, spécialement à la constitution *Unigenitus,* et qu'il serait à souhaiter pour les rendre encore plus utiles aux clergé de France que la Bulle qui les érige en congrégation fût revêtue de lettres patentes et homolo-

guées dans les parlements où ils ont des établissements.

En foi de quoi, nous avons écrit de notre propre main et signé le présent certificat, dans notre château de Beauregard, ce 11 juin 1731.

† J. B., *évêque de Clermont.*

XXXV

LETTRE DE MASSILLON

au cardinal DE FLEURY[1].

(Sur l'autographe, aux archives du Puy-de-Dôme.)

Ce 9 novembre 1731.

MONSEIGNEUR,

Permettez-moi d'avoir l'honneur de vous entretenir encore une fois des affaires de mon diocèse, après quoi je n'importunerai plus Votre Éminence.

Je viens de recevoir une lettre de M. Orry par laquelle il paraît déterminé à exiger que je fasse sur mon clergé une imposition que je n'ai pas droit de faire, et qui est en effet contre toutes les règles. Comme je suis persuadé qu'on n'a pas représenté à Votre Éminence cette affaire telle qu'elle est, je prends la liberté de la lui exposer en peu de mots.

En 1707, le feu Roi établit de nouveaux droits sur les

[1] J'ai publié une partie de cette lettre dans les *Annales de philosophie chrétienne*, janvier 1883, page 352; depuis, M. ATTAIX l'a éditée dans son intégralité.

boucheries et sur les boissons. Ces droits se perçurent en détail dans la plupart des provinces du royaume, et les ecclésiastiques qui usaient de ces denrées y payèrent sans contredit cette taxe à proportion de ce qu'ils en consommaient comme les autres sujets du Roi.

Il y eut cependant quelques provinces, et entre autres l'Auvergne, qui demandèrent que ces droits fussent abonnés pour elles : on leur accorda cet abonnement. Mais comme alors il eût fallu que les évêques de ces provinces abonnées eussent imposé eux-mêmes une somme considérable sur leur clergé, si l'on eût exigé une quote-part de cet abonnement, et que la forme de cette imposition était nouvelle, vicieuse, contraire aux usages et aux priviléges du clergé qui jusqu'ici n'a connu d'impositions que celles qui sont ordonnées par ses assemblées générales, mon prédécesseur présenta ces raisons au conseil du dernier règne, et le Conseil décida que le clergé des provinces abonnées devait être déchargé de la quote-part de cet abonnement, et le décida dans un temps où toute l'Europe liguée contre la France rendait les besoins de l'État infiniment pressants, et où l'on ne se serait pas relâché sur cette imposition, si l'on n'avait pas cru que ce serait donner une atteinte trop visible aux règles et aux priviléges du clergé que de l'exiger. Nous avons entre les mains cette décision du Conseil, dans une lettre originale écrite par feu M. d'Armenonville à mon prédécesseur, en vertu de laquelle mon clergé fut exempt et ne paya point.

Ces nouveaux droits furent abolis à la paix qui suivit, et rétablis ensuite en 1722 sous le ministère de

M. le duc d'Orléans, et continués sous celui de M. le duc; mais quoique ce ministère fût peu favorable au clergé, comme tout le monde le sait, tandis qu'il a duré, on ne nous a fait là-dessus aucune demande; les ministères de M. le duc d'Orléans et de M. le cardinal Dubois s'étaient passés de même.

Ce fut M. Desforts qui le premier, deux ans avant de sortir des finances, réveilla cette prétention, et écrivit à M. de la Grandville que le clergé d'Auvergne devait porter cette imposition. M. de la Grandville me communiqua cette lettre, et après avoir entendu nos raisons, il convint que nous étions en droit de les faire valoir et de nous défendre.

Le syndic de mon diocèse envoya alors des mémoires au conseil et aux agents généraux du clergé. Ces mémoires sont demeurés sans réponse : M. Desforts n'insista plus; il ne nous a été fait depuis aucune sommation, ni aucune demande, ni de la part du conseil, ni de celle des intendants de cette province, de sorte que nous croyions cette affaire absolument oubliée et finie.

Mais dès que M. Orry eut été chargé des finances, il écrivit à M. Trudaine qu'il fallait nous forcer de payer, et y procéder même par saisie du temporel, et exécution de meubles. Nous convenons de cette sommation, et nous nous en souviendrons longtemps. Il serait difficile en effet d'en oublier les termes, si nouveaux jusques ici pour le clergé.

En conséquence de cette sommation est intervenu un arrêt du conseil qui nous condamne à payer cette taxe. Il est bien triste pour nous, Monseigneur, qu'un arrêt daté du ministère de Votre Éminence renverse

à votre insu les anciennes règles du clergé, et anéantisse la décision du conseil sous le dernier règne qui les avait maintenues.

Ce fut après avoir reçu cet arrêt que j'eus l'honneur de m'adresser à Votre Éminence, comme à mon asile ordinaire, pour la supplier qu'on se contentât du moins d'exiger que nous payassions le courant de cette imposition depuis l'arrêt contradictoire qui venait de nous y condamner; que jusque-là nous étions dans la bonne foi, et par la décision du conseil sous le dernier règne, que nous avions entre les mains, qui nous déclarait exempts de cette taxe, et par le repos où l'on nous avait laissés depuis le rétablissement de ces nouveaux droits. Ce que j'avais l'honneur de demander à Votre Éminence, la justice la plus rigoureuse ne pourrait pas le refuser, puisque les arrérages ne doivent courir que du jour qu'ils ont été juridiquement demandés.

Mais M. Orry me fait l'honneur de m'écrire qu'on ne se relâchera en rien sur les arrérages qui se sont accumulés depuis 1722 où ces droits furent rétablis. L'énormité de la somme à quoi ils montent ne l'arrête point. Il ne veut pas faire attention que cette taxe ne nous a jamais été demandée sous les ministères précédents. Il prétend que nous sommes en retard, comme si nous avions dû nous-mêmes aller offrir une taxe qu'on ne nous demandait point, et dont le conseil du dernier roi ne nous avait déclarés exempts; et il pousse cette affaire avec tant de rigueur qu'il semble que le salut de l'État soit attaché à faire payer à mon clergé une taxe qui ne doit pas même aller dans les coffres du Roi, et dont les receveurs et

les fermiers généraux tout seuls qui sollicitent auprès de lui cette imposition, doivent profiter.

M. Orry nous oppose l'exemple des diocèses de Limoges, de Tulle et d'Angoulême qui se sont soumis à cette imposition.

Je sens à chaque ligne de cette lettre que j'abuse de la patience de Votre Éminence. Vous m'avez accoutumé à être écouté avec bonté; souffrez donc, je vous supplie, que je réponde, et que j'achève de vous exposer une affaire qui ne mérite votre attention que pour les intérêts du clergé qui s'y trouvent mêlés.

Je ne sais donc point ce qui s'est passé dans le diocèse d'Angoulême dont on nous oppose l'exemple; mais je sais que celui de Tours, qui est dans le même cas d'abonnement que le mien, et qui est instruit des règles, a toujours refusé constamment de se soumettre à ce joug, et qu'on l'a laissé en repos. On sévit contre les diocèses qu'on croit sans protection, et on respecte les règles et les priviléges du clergé dans les autres qui trouvent de l'appui.

Mais d'ailleurs quand un évêque, par faiblesse ou par surprise, aurait consenti à une impositiou contraire aux intérêts et aux priviléges du clergé, ce ne serait pas une raison pour que ses confrères imitassent son exemple. Ce ne sont pas les exemples, mais les règles et les principes qui doivent guider dans une affaire de cette conséquence.

Pour le diocèse de Limoges, je suis surpris qu'on ose nous en citer l'exemple : les finances de la chambre ecclésiastique de ce diocèse y sont depuis longtemps dans un dérangement si public que le feu Roi

fut obligé de leur faire une remise de plus de quarante mille livres sur les arrérages des décimes ordinaires, et qu'en 1719 cette chambre députa son syndic au bureau des Augustins, où j'avais l'honneur d'être un des douze commissaires nommés par le Roi, pour nous demander une remise encore plus considérable. Votre Éminence n'ignore pas les mesures que nos assemblées ont été obligées de prendre à ce sujet, jusqu'à envoyer à Limoges un évêque et un député du second ordre pour tâcher de mettre quelque arrangement dans les finances de cette chambre totalement dérangée. Aussi nous en citer l'exemple, c'est nous exhorter à éviter les inconvénients qui l'ont jetée dans ce gouffre d'où elle ne sortira peut-être jamais.

A l'égard de Tulle, c'est un diocèse de cinquante paroisses tout au plus, de sorte que l'imposition annuelle dont il s'agit y forme une de ces sommes si modiques que les évêques dans les cas imprévus croient pouvoir les imposer sur leur clergé.

Mais ici, Monseigneur, si l'on nous force sans ménagement de payer ces préteudus arrérages, il s'agit d'une somme de plus de soixante mille livres. Or pour payer cette somme, il faut ou l'imposer ou l'emprunter. L'imposition est impraticable, parce que j'impose déjà sur ce pauvre clergé cent cinquante mille livres pour les décimes ordinaires ou extraordinaires; que nos curés à simple portion congrue sont déjà taxés à cinquante livres, et que je ne saurais faire une augmentation si énorme, et qui serait sans exemple, à moins que je ne veuille réduire mes curés et les autres bénéficiers de ce diocèse à

n'avoir pas de pain. L'emprunt est encore moins possible, parce que n'étant pas autorisé à emprunter par une délibération de nos assemblées, il n'y aurait pas de sécurité pour les prêteurs, et je n'en trouverais point. Mes successeurs seraient en droit de désavouer cette dette, et de la faire déclarer non valablement contractée, comme elle le serait en effet.

Dans cet embarras, Monseigneur, accablé par un arrêt du conseil et par les poursuites rigoureuses de M. Orry, que puis-je faire que réclamer votre protection ? Et ensuite, voici le parti que je suis résolu de prendre, à moins que Votre Éminence, à laquelle vous savez combien je suis soumis, ne m'ordonne le contraire. Je ne ferai point sur mon pauvre clergé une imposition si monstrueuse, et que je ne suis point en droit de faire, et je ne laisserai pas un exemple si pernicieux à mes successeurs. Mais puisqu'à mon refus, l'arrêt du Conseil commet M. Trudaine, je le laisserai faire; quoique je connaisse trop sa droiture, sa modération et son amour de la règle, pour n'être pas persuadé qu'il ne se chargera de cette commission qu'avec une extrême répugnance. De mon côté, je donnerai l'exemple à mon clergé, et je satisferai le premier à la taxe qui me sera imposée, trop heureux si j'y pouvais satisfaire pour tout mon diocèse. Mais je déposerai dans les Archives de mon clergé une protestation authentique, dans laquelle je déclarerai que c'est uniquement pour ne pas désobéir au Roi, que je ne m'oppose point à une imposition que je regarde comme nouvelle dans sa forme, dangereuse dans ses conséquences, et évidemment contraire aux règles et aux priviléges les plus incontestables du clergé.

Je souhaite que M. Trudaine trouve dans ce grand diocèse plus de facilité qu'il n'espère d'y trouver pour la levée d'une imposition si peu usitée, que les frais de recouvrement n'en excèdent pas le produit par la multitude des commis qu'il faudra employer surtout dans les montagnes, et que Votre Éminence ne soit pas affligée par les relations qu'elle ne manquera pas de recevoir des saisies du temporel, des exécutions de meubles et des autres violences que les commis seront obligés d'exercer dans les presbytères et dans les monastères d'hommes et de filles pour se conformer à la lettre et aux ordres de M. Orry. Je n'oserais parler des autres inconvénients que je prévois et qui paraissent inévitables. Cette pauvre province est déjà affligée de tant de fléaux qu'il y avait lieu de s'attendre qu'elle exciterait plutôt la compassion que la sécheresse et la sévérité du ministre des finances, et qu'on recommanderait plutôt à M. Trudaine la douceur et les ménagements qui sont si fort de son caractère, que les saisies du temporel et les exécutions de meubles, surtout à l'égard du clergé.

Pour moi, Monseigneur, je verrai la désolation de ce malheureux diocèse avec toute la douleur inévitable à un évêque qui en doit être le père, et ne pouvant y apporter du secours, j'aurai bien de la peine à lui refuser des larmes.

Dans l'affliction dont je suis pénétré à la vue des calamités dont nous souffrions déjà, et de celles dont on nous menace encore, je n'ai point d'autre consolation que de répandre mon cœur dans le sein paternel de Votre Éminence.

J'ai l'honneur d'être, avec l'attachement le plus

tendre et le plus respectueux, Monseigneur, de Votre Éminence, le très-humble et très-obéissant serviteur.

XXXVI

RÉPONSE DU CARDINAL DE FLEURY

à MASSILLON.

(Sur l'original, aux archives du Puy-de-Dôme [1].)

A Marly, le 18 novembre 1731.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre dont vous m'avez honoré du 9 de ce mois. Je vous supplie d'être persuadé que l'affaire de votre clergé par rapport aux nouveaux droits sur les boucheries, m'a trop tenu au cœur pour n'y avoir donné toutes mes attentions et pour ne l'avoir examiné à fond. Le zèle seul avec lequel vous vous portez pour le soulagement de votre clergé, que je ne puis trop louer, eut été pour moi un motif suffisant pour chercher les moyens de le décharger de cette imposition, et je vous supplie d'être persuadé que je n'ai rien oublié. Mais d'un autre côté, ces droits ayant été payés par tous les autres diocèses comme légitimement dus, il serait d'une dangereuse conséquence d'en exempter ceux qui sont en retard d'y satisfaire, et il n'y a que le vôtre et celui de Tours qui soient dans ce cas et qui s'y opposent. Ce que je puis faire de mieux est de

[1] Publiée par M. Attaix.

voir avec M. Orry s'il n'y aurait pas quelque expédient pour vous soulager sur ces arrérages, ou de prendre des mesures et des précautions pour que le recouvrement s'en fasse plus facilement et à moins de frais que faire se pourra. Je lui en parlerai, et vous pourrez compter sur le désir sincère que j'ai de vous marquer, Monsieur, les sentiments avec lesquels je vous honore.

1732

XXXVII

LETTRE DE MASSILLON

à M. TRUDAINE, intendant d'Auvergne, alors à Paris[1].

(Sur l'autographe, aux archives du Puy-de-Dôme.)

Ce 25 janvier 1732.

Vous m'avez laissé, mon cher intendant, dans de cruelles alarmes, sur les suites de votre voyage. Vous l'avez fini heureusement, j'en suis charmé; mais vous sentez bien que je n'ai pas encore le cœur net, et qu'il n'y a que l'assurance de votre retour qui puisse me calmer.

Je ferai usage de l'avis que vous avez la bonté de me donner sur M. Fournier, et sûrement vous n'y serez pour rien. Si par hasard vous revoyiez quelqu'un des trois avocats, je vous supplie de les assurer de ma part que c'est uniquement pour éviter les chicanes et

[1] J'ai publié pour la première fois la partie la plus intéressante de cette lettre dans les *Annales de philosophie chrétienne*, janvier 1883, p. 362, donnée depuis entièrement à M. Attaix.

les longueurs que je les ai demandés; je ne souhaite qu'un règlement qui me mette à couvert de l'esprit processif de mes moines, et je cherche plus la paix que mes intérêts.

J'aurais cru que les glaces refroidiraient un peu la dévotion de saint Médard. On m'écrit de tous côtés qu'elle se réchauffe de plus en plus. J'attends le dénoûment pour faire mon acte de foi; mais s'il est vrai qu'on ne gagne en attendant que des convulsions, je douterai si ces miracles sont des châtiments ou des grâces; car d'aller croire avec nombre de gens bien sentant que c'est un jeu, il y aurait trop de personnes dans le secret, et le mot de l'énigme aurait échappé à quelque faux frère.

J'attendrai le résultat de votre conversation avec M. Orry, et je suis très-persuadé que les intérêts de mon clergé n'auront rien perdu entre vos mains. Je ne refuse pas l'imposition courante, mais pour les arrérages, je ne les dois pas; je suis même dans l'impuissance absolue de les payer.

Votre dernière ordonnance a fourni à une compagnie oiseuse [1] quelque matière à délibération; car vous savez que notre aréopage, comme autrefois celui d'Athènes, ne demande pas mieux que de trouver quelque chose de nouveau qui occupe son profond loisir; mais je puis vous assurer que de toutes ses séances, il n'est sorti dans le public que des éloges de votre sage administration, une crainte réelle de vous perdre, et un désir en vérité universel de vous revoir dans la province.

[1] La cour des Aides de Clermont-Ferrand.

Donnez-moi de vos nouvelles, mon cher intendant, le plus souvent que vous pourrez. Ne craignez point pour vos lettres : vous serez le seul qui saurez que je les ai reçues, et ce qui n'y devra être que pour moi n'y sera jamais pour personne.

Mille respects à notre chère intendante. Je vous embrasse de tout mon cœur. Vous connaissez les sentiments tendres et respectueux que je conserverai toute ma vie pour vous.

XXXVIII

LETTRE DE MASSILLON

à M. TRUDAINE, alors à Paris [1].

(Sur l'autographe, aux archives du Puy-de-Dôme.)

15 février 1732.

Je vous envoie, mon cher intendant, une copie de la lettre que je me suis enfin déterminé d'écrire à M. Orry ; j'y prends le personnage de suppliant, et je vous avoue que cette humilité m'a beaucoup coûté à son égard. Vous y verrez les raisons que je lui allègue pour obtenir la remise des arrérages que je lui demande. Il me semble que je lui prouve évidemment que mon clergé n'est pas en faute sur le retard, et que la négligence des fermiers généraux, qui pendant six ou sept ans depuis le rétablissement de ces nouveaux droits, n'en ont fait, ni fait faire aucune demande à

[1] Publiée par M. Attaix.

mon diocèse, que cette négligence doit tomber sur eux, et non pas sur nous; qu'il n'est pas juste d'abîmer un clergé parce que leur incurie seule l'a mis hors d'état de payer, et qu'ils ne doivent pas être reçus à demander que le Roi les indemnise, faute par nous de satisfaire à une taxe qu'ils ont été si longtemps sans avoir eu même le soin de nous notifier. Si la raison et l'équité décident ce différend, la décision doit nous être favorable. Il est important, mon cher intendant, que vous ayez la bonté de lire la copie de ma lettre à M. Orry pour être au fait de mes raisons, s'il vous reparle de cette affaire quand vous le reverrez.

J'ai enfin reçu mes lettres patentes avec les arrêts du Parlement et de la Chambre des comptes qui ordonnent une information pour la maison que je vais établir, qui doit servir d'asile aux prêtres vieux et infirmes. Je renvoie ces lettres patentes avec les arrêts et l'information à M. du Cornet, secrétaire du Roi et greffier en chef de la Chambre des comptes, qui a conduit toute cette affaire avec beaucoup de zèle. Comme ce paquet est d'une grande conséquence, M. Sadourni a cru que vous ne trouveriez pas mauvais qu'il l'adressât à votre secrétaire sous l'adresse ordinaire, afin qu'il fût rendu plus sûrement en main propre à M. du Cornet, cour du Palais.

M. Champflour m'assura hier que la Cour des aides avait envoyé des mémoires pour l'affaire des échevins. Le premier président et le lieutenant général étaient venus chez moi sans doute pour m'en parler; mais malheureusement ils s'y trouvèrent ensemble, de sorte qu'il ne fut question de rien. Je ne les ai plus vus depuis, et je ne sais à quoi en est cette

tracasserie, toujours occupation sérieuse pour gens aussi désœuvrés que nos graves sénateurs. Ce que je sais, mon cher intendant, c'est que tous les cœurs vous redemandent, et que la consternation sera générale si nous sommes assez malheureux que de vous perdre. Vous ne m'avez pas encore écrit un seul mot là-dessus, ce qui me persuade que la chose est encore douteuse, car vous n'auriez pas, je m'assure, la dureté de me laisser dans l'incertitude, s'il n'était décidé que vous devez revenir.

Je vous embrasse mille fois : vous connaissez mon respect et mon attachement tendre pour vous.

P. S. — Ne me laissez pas longtemps, je vous supplie, sans me donner de vos nouvelles; dès que j'aurai reçu la réponse de M. Orry, j'aurai l'honneur de vous envoyer l'état des décimes de mes paroisses d'Auvergne.

Malgré la rigidité de Fleury et d'Orry en matière de finances, cette affaire se termina enfin par un arrangement où l'on devait payer l'année courante, plus une autre année, soit une somme totale de 11,051 livres exigible au mois d'octobre 1732 sur le clergé de la généralité de Riom, et on faisait grâce de tous les autres arrérages. Nous sommes loin des 60,000 livres demandées par M. Orry. « J'ai déterminé, écrivait l'intendant Trudaine au contrôleur général, M. l'évêque de Clermont à faire cette imposition : il a fait la répartition de l'année courante à la dernière assiette, et d'une autre année à compte des anciens arrérages. » D'autre part, M. Trudaine disait aux députés de Clermont que « cette grâce était regardée comme considérable; et je puis vous assurer, ajoutait-il, que vous en êtes uniquement redevables aux

vives et pressantes sollicitations de M. l'évêque de Clermont ». Néanmoins Massillon crut devoir protester, comme on le verra par la pièce suivante.

XXXIX

Je proteste tant en mon nom qu'en celui de toute la chambre ecclésiastique de mon diocèse, que je ne consens à la susdite imposition que malgré moi et pour ne pas désobéir aux ordres réitérés qui m'ont été signifiés de la part du Roi, et que je regarde cette imposition comme absolument contraire aux anciens règlements et aux prérogatives les plus incontestables du clergé.

18 août 1732.

XL

LETTRE DE MASSILLON

à M. COUTURIER, supérieur général de Saint-Sulpice.

(Sur l'original, au séminaire de Saint-Sulpice d'Issy.)

Voir l'*Ami de la Religion*, tome LXXVII, p. 39.

Nous devons les excellentes notes qui accompagnent cette lettre à la sympathique obligeance du savant M. Gamon, directeur au Séminaire de Saint-Sulpice de Paris.

28 décembre 1732.

J'ai l'honneur de vous envoyer, Monsieur, la lettre que vous souhaitez pour M. le comte de Saint-Florentin, par laquelle je le supplie de nous obtenir des lettres patentes pour notre petit séminaire[1]. Vous

[1] Ces lettres patentes furent expédiées en janvier 1733; elles autori-

savez les raisons qui m'avaient obligé de différer jusqu'ici. Ce n'était pas, je vous assure, faute d'empressement pour donner une forme solide à un établissement si utile. J'en connais trop tous les jours les avantages pour mon diocèse, et je suis trop content des soins et du zèle de M. Gigaud[1]. Vous aurez la bonté, Monsieur, de faire dresser vous-même ces lettres de manière qu'elles vous assurent pour toujours sous mes successeurs la direction de ce petit séminaire. Nous penserons ensuite à l'union du prieuré de Montferrand, et je me flatte que M. le cardinal de Rohan[2] ne me refusera pas son agrément.

A l'égard de notre grand séminaire, il n'y en a pas en France de mieux gouverné. La santé de notre cher supérieur ne répond pas à toutes ses excellentes qualités; mais j'espère que nous le conserverons, s'il veut devenir docile sur les ménagements dont il a besoin. M. de Monti[3] a été incommodé d'une inflammation de gorge; heureusement elle n'a point eu de suite. Mais son zèle et son application continuelle pourraient en avoir, s'il n'en rabat pas un peu. Vous me

saient l'évêque de Clermont à joindre des bénéfices au Petit Séminaire de philosophie qu'il venait d'établir.

[1] M. Gigaud, supérieur du Petit Séminaire de Clermont, mort le 25 avril 1741, âgé de cinquante-trois ans.

[2] Le cardinal de Rohan consentit, en qualité d'abbé de la Chaise-Dieu, à l'union du prieuré de Saint-Robert de Montferrand au séminaire des philosophes. Ce prieuré, qui relevait de la Chaise-Dieu, valait environ 2,500 livres. Mais ses charges étaient considérables. Il avait au sommet du Puy-de-Dôme la chapelle de Saint-Barnabé, dont on voit encore les ruines. L'union demandée par Massillon et agréée par M. de Rohan eut lieu en 1736. — *Registres du Grand Séminaire de Montferrand.*

[3] M. Aronio de Monti devint plus tard directeur du Séminaire Saint-Sulpice de Paris, assistant et consulteur de sa Compagnie, et mourut le 18 octobre 1772, au Séminaire Saint-Charles de Toulouse, dont il avait été longtemps supérieur.

recommandez, Monsieur, d'avoir toujours la même amitié pour eux. C'est me demander que j'aime ce qui fait ma consolation, et à quoi je dois tout le bon ordre de mon diocèse. Je ne doute pas que vous n'ayez toujours quelque bonté pour le petit abbé de Simiane [1], et pour le frère [2] de M. Morin, mon aumônier [3].

Je suis, Monsieur, avec tous les sentiments de vénération que vous méritez, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

1733

XLI

LETTRE DE MASSILLON

à DANCHET, de l'Académie française [1].

(Sur l'original du cabinet de M. Boutron.)

1er avril 1733.

Je sens comme je le dois, Monsieur, l'attention dont vous m'avez honoré. J'ai retrouvé dans votre discours la politesse et les grâces de l'éloquence dont

[1] Fr. Louis-Hector de Simiane, clerc du diocèse de Clermont, était encore au séminaire de philosophie de Saint-Sulpice. Il n'avait que quinze ans. *Cat. des ent. au Sém. S. Sulp.*

[2] Louis Morin, acolyte du diocèse de Clermont, était entré au petit séminaire de Saint-Sulpice le 27 janvier 1732. *Cat. du petit S. S. S.*

[3] Était alors supérieur du séminaire de Clermont, M. Maurice Lefebvre d'Olibeau, mort en 1747. Le 9 juillet 1736, M. Couturier fit la visite du séminaire de Clermont. Massillon lui marqua publiquement toute l'estime qu'il avait pour d'Olibeau. — *Registres du séminaire de Montferrand.*

[4] Il résulte du contexte de cette pièce que cette charmante lettre fut

vous êtes depuis longtemps en possession. Nous sommes à plaindre dans nos provinces. Nous n'y pouvons conserver quelques restes de bon goût que par réminiscence. Des fonctions sérieuses, les sociétés qui nous environnent, l'air que nous respirons, tout nous épaissit. Vous nous redonnez une étincelle de cet esprit que vous puisez à la source, et vous prévenez une extinction totale, quand vous, Monsieur, ou nos autres confrères nous font l'honneur de nous communiquer quelques-uns de leurs ouvrages.

Je souhaiterais de tout mon cœur pouvoir vous être bon à quelque chose dans cette province qui vous a donné la naissance, et où vous pouvez avoir encore des personnes qui vous intéressent.

Vous savez avec quels sentiments d'estime et de considération j'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

---

adressée à Danchet, de Riom, membre de l'Académie française. Danchet, en qualité de directeur de la Compagnie, reçut Saint-Aignan, le 15 janvier 1727, et Surian, en mars 1733. Sa réponse à Surian, évêque de Vence, lui fit beaucoup d'honneur; et c'est évidemment à ce discours que Massillon fait allusion dans sa lettre. L'écriture de l'évêque de Clermont, déjà tremblante, indique qu'elle est bien des dix dernières années de sa vie. D'Alembert, en louant la mémoire de Surian, auquel il succédait dans l'Académie, dit que l'évêque de Vence semblait avoir formé sa touchante et pure éloquence sur celle de Massillon : « Il semblait l'avoir formée sur le modèle de ces discours nobles et simples par lesquels un de vos plus illustres confrères inspirait au cœur tendre et sensible de notre monarque encore enfant les vertus dont nous goûtons aujourd'hui les fruits. »

XLII

LETTRE DE MASSILLON

(*A MONTFAUCON*[1].)

(Sur l'autographe faisant partie de la collection de M. Boilly.)

Je suis ravi, mon Révérend Père, que vos longs et pénibles travaux vous laissent encore la force et le courage de nous donner des ouvrages aussi utiles et aussi recherchés que ceux dont vous avez enrichi jusqu'ici la république des lettres.

Le projet que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser doit être du goût du public. C'est un ouvrage qui nous manquait, et que je tiens nécessaire à l'intelligence de notre histoire. Et en effet la plupart des historiens se contentent de raconter des événements que personne n'ignore; et il n'en est presque aucun qui s'attache aux mœurs et aux usages des temps dont il nous parle. Continuez donc, mon Révérend Père, à nous faire part de vos lumières. Il est bien juste qu'après nous avoir mis au fait des mœurs des Grecs et

[1] Quoique la suscription de cette lettre n'existe plus, je pense qu'elle est adressée au savant Bernard de Montfaucon, qui, *après nous avoir mis au fait des mœurs des Grecs et des Romains* dans l'*Antiquité expliquée et représentée en figures* (Paris, 1719, 10 vol. in-folio et Suppl. 1724, 5 vol. in-folio), nous apprend *comment vivaient nos pères* par les *Monuments de la monarchie française* (1729, 5 vol. in-folio). Le P. de Montfaucon, si cher aux érudits par ses vastes travaux, mourut neuf mois avant Massillon. Cette lettre est précieuse, puisqu'elle nous montre comment l'éloquent évêque s'intéressait aux choses de la science.

des Romains, nous sachions aussi comment vivaient nos pères. Je donnerai ordre qu'on me mette au nombre des souscripteurs.

Je suis avec toute l'estime et la considération possible, mon Révérend Père, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

1734

XLIII

LETTRE DE COLBERT DE CROISSY

évêque de Montpellier[1],

à MASSILLON.

Le 8 novembre 1734.

Je suis pénétré de reconnaissance, Monseigneur, de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Vous pensez et vous agissez en évêque. J'attends un succès heureux de celle que vous avez bien voulu écrire au ministre. Cette démarche était nécessaire. On m'a donné avis que M. de Narbonne se flattait d'avoir un arrêt qui lui accorderait la provision. J'espère que le mouvement que je vois parmi les évêques arrêtera le coup.

---

[1] *OEuvres de Colbert de Croissy*, 1740, t. III, p. 693, in-4°. — M. de Beauveau, archevêque de Narbonne, avait donné la bénédiction solennelle dans la cathédrale de Montpellier, en qualité de métropolitain. M. Colbert réclama contre ce qu'il appelait une usurpation. Plusieurs évêques, et notamment Massillon, écrivirent au cardinal de Fleury en faveur de Colbert de Croissy.

XLIV

LETTRE DE MASSILLON

au cardinal DE BISSY, évêque de Meaux.

(Sur l'autographe appartenant à M. le comte d'Hunolstein.)

Ce 7 décembre 1734.

MONSEIGNEUR,

J'étais déjà instruit par la lecture des premiers ouvrages de Votre Éminence sur l'explication que vous donnez à votre doctrine de l'équilibre. Je savais que vous n'exigez pas pour l'essence de la liberté un équilibre de penchants, mais de forces et de secours. Mais cette explication n'a jamais pu guérir mes peines, que je vous proposerai toujours avec tout le respect et toute la docilité d'un disciple, et dont vous n'auriez jamais entendu parler sans la circonstance de mon suffrage, que vous me faites l'honneur de me demander.

Il m'a donc semblé, supposé la doctrine de l'équilibre, que Dieu serait obligé d'avoir toujours la balance à la main pour égaler ses secours à nos besoins, et comme nos besoins augmentent à mesure que nous devenons plus vicieux et plus corrompus, Dieu devrait, par justice, pour établir l'équilibre entre nos forces et nos devoirs, redoubler ses bienfaits, à mesure que nous redoublerions d'impiété et de ma-

lice, de sorte que nous n'aurions jamais plus de droits à ses grâces que lorsque nous nous en serions rendus plus indignes. Cette doctrine m'a toujours paru révolter toute raison et toute bonne théologie.

Lorsque saint Paul dit que *le Seigneur ne permet pas que nous soyons tentés au-dessus de nos forces*[1] (ce que Votre Éminence allègue comme la preuve la plus décisive de son opinion), il est certain que l'Apôtre ne parle que des tentations attachées à l'ordre de nos devoirs, et des afflictions et des tribulations que ces devoirs nous attirent. Il veut soutenir et consoler, par la certitude de cette espérance, des fidèles persécutés pour la foi. Mais il ne veut pas dire que dans les tentations que nous cherchons nous-mêmes, dans les occasions infaillibles de péché où nous avons mille fois péri, et où nous courons encore, malgré les ordres du Seigneur, il sera toujours prêt à nous soutenir, à égaler son secours et nos forces à la violence des tentations où nous nous sommes précipités de propos délibéré. Au contraire, toute l'Écriture nous avertit que Dieu alors nous abandonne et nous laisse égarer dans nos voies corrompues.

D'ailleurs, vous savez vous-même, Monseigneur, que beaucoup de grands théologiens dont l'autorité est respectée dans les écoles, soutiennent que Dieu refuse même quelquefois tout secours à certains pécheurs endurcis qui se sont attiré cet abandon par une longue persévérance dans une vie impie et abominable. Le clergé de France a reconnu ce sentiment comme très-orthodoxe, dans le corps de doctrine de

[1] Fidelis autem Deus est qui non patietur vos tentari supra quod potestis. — *I Corinth.*, x, 13.

720[1] auquel vous avez vous-même souscrit. Or, cette opinion est hérétique, si la vôtre est la doctrine de l'Église.

Enfin à toutes ces observations on pourrait encore ajouter qu'il est très-dangereux de faire dépendre d'une opinion qui n'est pas commune ni autorisée dans l'Église, telle que l'est celle de l'équilibre, la défense du dépôt commun de la foi. Il me semble qu'un évêque, dans des instructions pastorales surtout adressées à son peuple, ne devrait parler que le langage commun de l'Église. Nous sommes établis pour apprendre à nos peuples ce que l'Église les oblige de croire, et non nos opinions particulières. Nous avons tant d'autres armes pour confondre les novateurs, des armes que l'Église nous met en main, et que Votre Éminence est plus en état d'employer que personne, qu'il n'est pas nécessaire d'avoir recours à des opinions humaines et singulières, plus capables d'affaiblir la bonne cause que de la soutenir.

Votre Éminence me fait l'honneur de m'écrire qu'elle a toujours cru avec le clergé de France que la crainte seule des peines ne suffisait pas au tribunal, et qu'il fallait encore au pénitent qui en approchait, un amour de Dieu commencé, pour obtenir la grâce de la réconciliation dans le sacrement. Mais il me semble que c'était le lieu de le dire hautement, quand vous avez établi que la crainte seule des peines éternelles disposait à l'absolution dans le tribunal. Vous n'ignorez pas là-dessus les clameurs des appelants contre nous. Vous savez même qu'il s'est trouvé

[1] 1720.

parmi les défenseurs de la Bulle[1] des théologiens qui ont donné à ces clameurs une apparence d'équité en s'autorisant mal à propos de ce décret apostolique, pour réduire presque à rien le grand précepte de l'amour de Dieu, et substituer à ce point essentiel de la loi la crainte seule des peines éternelles, de sorte que les évêques ne sauraient parler assez haut sur un article qui est comme l'âme de la religion et la base de toute la doctrine chrétienne. Et c'est ce qui m'a donné occasion de faire souvent une réflexion qui n'est pas étrangère au sujet de cette lettre, c'est qu'il a paru et qu'il paraît encore tous les jours d'excellents ouvrages pour démontrer aux fidèles la nécessité de la soumission qu'ils doivent à la Bulle *Unigenitus*. Vous l'avez vous-même, Monseigneur, prouvé en tant de manières qu'il n'y a que l'esprit de parti qui puisse se refuser à la force et à l'évidence de vos preuves. Mais je n'ai vu encore aucun ouvrage qui se propose uniquement de combattre et de condamner l'abus que quelques théologiens ont fait et font encore tous les jours de leur soumission à la Bulle, en se servant de ce décret apostolique pour autoriser des opinions et des excès sur le dogme et sur la morale que ce jugement dogmatique de l'Église n'autorise pas certainement. Cependant un ouvrage de ce caractère serait seul capable de ramener tous les appelants d'un esprit modéré. On ne fera jamais rien par une autre voie. Il faut guérir leurs prétentions sur les abus que quelques défenseurs outrés de la Bulle en ont fait. Ils nous accusent de les autoriser et de les

[1] La Bulle *Unigenitus*.

adopter. C'est le seul épouvantail qui les arrête, et qui sert en même temps de prétexte à leurs écrivains séditieux d'imposer à la crédulité des peuples et de nourrir leur révolte contre l'Église.

A l'égard de vos mandements sur la juridiction ecclésiastique que j'ai lus depuis ma dernière lettre à Votre Éminence, le fonds de votre doctrine sur les bornes des deux puissances, leur souveraineté, leur indépendance dans l'exercice de leurs fonctions, m'a paru la véritable doctrine de l'Église établie avec beaucoup d'érudition. Mais j'y ai trouvé des propositions incidentes et des conséquences qui m'ont semblé aller trop loin. Il est à craindre que nous ne perdions en voulant trop gagner. Dans la chaleur où sont les esprits, nos droits les plus incontestables nous étant disputés, il ne faut pas nous promettre qu'on nous en passera de douteux, et les expressions hasardées là-dessus loin de guérir les plaies faites à notre juridiction, lui en attireront peut-être de nouvelles. En second lieu, il m'a semblé que beaucoup de maximes du Parlement que vous combattez comme des erreurs contre la foi, ne roulent que sur des termes mal entendus, et des équivoques qui, éclaircis, finiraient la plupart des contestations. En troisième lieu, il m'a semblé que sur la Bulle *Unigenitus* et sur la matière de la juridiction, Votre Éminence fait beaucoup d'articles de foi qui pourraient trouver bien des mécréants parmi les théologiens les plus orthodoxes. Enfin il m'a semblé que sur la juridiction, Votre Éminence traitait avec beaucoup trop d'indulgence, et même avec une sorte de respect, les opinions ultramontaines. Vous semblez même justifier l'énormité de ces

prétentions en vous contentant de nous avertir que les ultramontains ne les regardent pas comme des articles de foi. Il semble que par là ils nous font grâce, que c'est uniquement pour ménager notre incrédulité qu'ils nous tolèrent, et ne font pas un nouveau symbole de leurs opinions; cependant qu'ils ne nous regardent pas moins en secret comme hérétiques, nous autres Français qui osons les combattre, quoique, pour ne pas révolter une Église aussi considérable que celle de France, et éviter un schisme, ils ont la condescendance de s'abstenir de censures à notre égard, et ne pas déclarer tout haut ce qu'ils pensent. Je conviens qu'il ne serait pas peut-être décent à un auteur honoré de la pourpre d'écrire *ex professo* contre des prétentions si insoutenables. Mais comme l'infaillibilité des papes, leur supériorité au-dessus des conciles, leur pouvoir de déposer les souverains sont des opinions qui renversent le fonds et toute la majesté de la hiérarchie, et de plus toute la sûreté des sociétés civiles; comme ce sont de nouveaux paradoxes nés dans l'ignorance et la superstition des derniers siècles, il m'a toujours semblé, ou qu'un évêque français n'en devrait pas parler, ou en parler du moins d'une manière un peu plus honorable aux droits de l'épiscopat, et plus dans le style de nos maximes. Mais je vois avec regret que ces maximes s'affaiblissent tous les jours sous la plume de plusieurs de nos écrivains, soit par la reconnaissance des faveurs qu'ils ont obtenues de la cour de Rome, soit par l'espérance de les obtenir.

Il serait trop long d'exposer en détail à Votre Éminence tous nos autres doutes. Plaignez-moi, Monsei-

gneur, de n'avoir pas assez de lumières pour les dissiper moi-même.

Comme j'écris cette lettre après une lecture assez rapide de vos mandements sur la juridiction, peut-être qu'en y revenant avec tout le loisir que ces matières demandent, j'y trouverai la solution de mes difficultés. J'aurai soin d'en informer Votre Éminence. Aussi je la supplie très-humblement de me laisser cette discussion et de se l'épargner à elle-même. Si je ne réussis pas à me désabuser, je réussirai du moins à me confirmer de plus en plus dans les sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monseigneur,

De Votre Éminence,

Le très-humble et très-obéissant serviteur.

XLV

LETTRE DE MASSILLON

au cardinal DE BISSY.

(Sur l'original faisant partie de la collection de M. Gauthier-Lachapelle, avocat à Paris.)

24 décembre (1734).

MONSEIGNEUR,

Je ne mérite pas les soins que Votre Éminence se donne pour éclaircir mes doutes, et j'eusse été bien plus circonspect à vous les proposer si j'avais cru vous donner la moitié de la peine que Votre Éminence a bien voulu prendre.

Vos éclaircissements sur l'équilibre m'ont paru ne renfermer que la doctrine commune des ecclésiastiques sur l'universalité des secours suffisants. Ce n'était donc plus que le mot *équilibre* qui me faisait peur, et par lequel on entendait que la suffisance du secours qui donne un pouvoir réel et complet, ne pouvait le donner qu'en établissant toujours dans la volonté une égalité et une espèce d'équilibre de forces entre la tentation et la grâce. Cette idée m'avait toujours fait de la peine; le terme d'équilibre en ce sens m'avait toujours paru nouveau et dangereux, et peu propre à expliquer la doctrine de l'Église. Nous avons affaire d'un côté à des chicaneurs de mauvaise foi, qui, pour faire perdre de vue leurs erreurs réelles, nous en imputent d'imaginaires, et de l'autre à des théologiens, élevés dans une mauvaise théologie et outrés défenseurs de la Bulle, qui autorisent ces imputations en les adoptant eux-mêmes, de sorte qu'on ne saurait marcher avec trop de réserve entre les deux extrémités.

J'ai parcouru de nouveau, Monseigneur, vos mandements sur les bornes des deux puissances, et je persiste toujours à craindre qu'ils n'excitent un soulèvement général dans tous les tribunaux du royaume. Peut-être dans des temps plus tranquilles, ils auraient pu, avec quelques éclaircissements dont ils me paraissent avoir besoin, imposer silence aux ennemis de la juridiction ecclésiastique; mais je ne doute pas que dans les circonstances présentes, ils n'aigrissent la plaie qu'ils se proposent de guérir. C'est beaucoup hasarder aujourd'hui sur cette matière que d'avancer des choses qu'on peut nous contester. Nous nous expo-

sons par là à donner une nouvelle hardiesse aux tribunaux, et les animer à nous disputer à leur tour des droits auxquels jusqu'ici ils n'avaient pas osé toucher. C'est toujours la destinée des disputes. On va trop loin de part et d'autre; et, au lieu de se borner à défendre son terrain, on veut en gagner sur son ennemi.

Je suis persuadé, Monseigneur, que Votre Éminence pense sur les opinions ultramontaines ce que pensent tous ceux qui connaissent l'antiquité. Mais il me semble que vous mettez en parallèle l'énormité de ces nouvelles prétentions avec l'ancienne doctrine de l'Église, c'est-à-dire avec nos maximes, comme deux opinions également probables dont vous semblez laisser le choix libre à vos lecteurs. J'aurais souhaité que la balance n'eût pas paru si égale, et qu'un mot du moins de la part de Votre Éminence l'eût fait pencher de notre côté. Ou je me trompe fort, ou cet endroit, outre les clameurs de nos magistrats, ne plaira pas même beaucoup au clergé de France.

Pardonnez-moi, Monseigneur, ces scrupules dont la source est peut-être dans la médiocrité de mes lumières. Si je croyais que vos derniers mandements pussent nous donner la paix, je les signerais de mon sang. Personne ne la souhaite plus que moi, et n'est plus touché des maux de l'Église. C'est la crainte seule de les aigrir qui m'arrête, et il n'y a que ce motif qui puisse l'emporter dans mon esprit sur la déférence que j'aurai toujours pour vos lumières. Soyez-en, je vous en supplie, bien persuadé, comme aussi du respect infini avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monseigneur,

De Votre Éminence,

Le très-humble et très-obéissant serviteur.

Permettez-moi, Monseigneur, à l'approche de la nouvelle année, de vous y souhaiter toutes les bénédictions que méritent vos travaux immenses pour l'Église.

N. B. — En tête de cette lettre se trouve la note autographe ci-après du cardinal de Bissy : « En envoyant mon catéchisme à M. de Clermont, lui répondre alors à cette lettre. »

1735

XLVI

LETTRE DE MASSILLON

à M. ROSSIGNOL, intendant en Auvergne.

(Sur l'original, aux archives du Puy-de-Dôme.)

(Mai 1735.)

Nos missionnaires de Salers, mon cher intendant, ont besoin de votre protection contre le nommé Bertrandi qui leur a fait autrefois beaucoup de peine, et qui, quoiqu'il en ait été puni par vos prédécesseurs, recommence à les persécuter. Ces prêtres missionnaires, infiniment utiles à ce grand diocèse où ils ne cessent d'instruire toute l'année avec des travaux infinis les peuples de nos campagnes, et toujours protégés par les intendants de la province comme ils méritent de l'être, se sont bâtis une maison à Salers, la leur menaçant ruine; la ville leur a accordé, par un délibératoire qu'on aura l'honneur de vous pré-

senter, la permission de prendre du sable pour leur bâtiment dans un terrain qui appartient à la ville. Le nommé Bertrandi s'y oppose de voie de fait et de sa propre autorité; il maltraite les ouvriers qu'on envoie pour amener du sable, de sorte que ces prêtres, n'osant pas exposer leurs gens aux violences de cet homme, ont été obligés d'interrompre leur bâtiment; ce qui leur causerait un dommage très-notable s'ils ne le finissaient pas avant l'hiver.

Ce Bertrandi est une espèce de fou que j'empêchai M. Trudaine de punir parce qu'il me promit d'être plus sage. Ainsi il faut avoir pitié de son extravagance; et il suffira que vous ayez la bonté de faire écrire un mot à votre subdélégué de Mauriac, afin qu'il lui parle de votre part, et lui annonce que s'il continue à tourmenter ces missionnaires contre la promesse qu'il en avait faite, vous le ferez mettre hors d'état de continuer ces procédés extravagants et de leur faire de la peine.

Je suis toujours avec l'attachement le plus vrai et le plus respectueux, mon cher intendant,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Vendredi, à Beauregard.

M. Rossignol agit en effet près du subdélégué, M. de la Porte, qui répondit le 23 mai 1735 à Massillon qu'il avait terminé « le différend entre MM. les missionnaires de Salers et le sieur Bertrandi ».

XLVII

LETTRE DE MASSILLON

au cardinal DE BISSY.

(Sur l'original.)

MONSEIGNEUR,

J'ai reçu les deux dernières corrections que vous avez faites, l'une à votre catéchisme et l'autre au mandement de Votre Éminence sur la juridiction ecclésiastique. Je suis persuadé comme vous, Monseigneur, que nous ne saurions trop là-dessus tenir ferme sur nos principes; ils sont inébranlables dès que nous les laissons tels que nous les avons reçus de nos pères, et toutes les entreprises des novateurs et de leurs adhérents pourront bien troubler la paix de l'Église, mais elles ne donneront pas plus d'atteinte à sa doctrine qu'à sa juridiction. L'Épiscopat doit être bien sensible, Monseigneur, aux soins infatigables que vous prenez pour défendre et l'une et l'autre contre les excès qui les attaquent. Nous sommes dans des temps où des esprits audacieux ne respectent plus aucunes bornes. Ils outrent tout, et Dieu le permet ainsi. Ils seraient plus dangereux s'ils étaient plus circonspects et plus mesurés.

Je vais faire ma visite dans nos plus hautes montagnes, et je mène notre cher abbé avec moi afin

qu'il paraisse qu'il n'est pas sans fonction dans ce grand diocèse. Votre Éminence ne pourrait-elle pas se servir de cette circonstance pour parler encore une fois en sa faveur? Il m'est venu là-dessus une pensée que je prends la liberté de communiquer à Votre Éminence : puisqu'on a tant de peine à lui accorder un évêché, comme on vous l'avait promis, ne pourriez-vous pas, Monseigneur, le demander pour votre suffragant dans l'évêché de Meaux avec un titre *in partibus?* Votre âge, votre dignité, vos occupations continuelles pour l'Église, tout vous autorise à en demander un, et sûrement on ne vous le refusera pas. Votre grand vicaire même qu'on vient de placer, est une nouvelle raison pour demander un nouveau secours, sur qui vous puissiez absolument compter. Au reste, ce titre de suffragant ne déroge point à la naissance de notre cher abbé. Nous avons vu l'archevêque de Besançon, Grammont, avoir eu longtemps auprès de lui son neveu revêtu du même titre. D'ailleurs, notre cher abbé ne vous sera point à charge, il n'a pas besoin d'une pension sur l'évêché de Meaux, il est en état de s'y soutenir décemment avec le revenu de ses prieurés, lorsque Votre Éminence sera à Paris; de plus, il sera bien plus aisé d'obtenir pour lui, ou une abbaye, ou même un évêché, quand, revêtu du caractère épiscopal, il aura été quelque temps votre suffragant. On calmerait par (là) ses peines qui sont bien fondées, et Votre Éminence aurait la consolation d'avoir fait du bien à un parent qui, comme vous le savez, n'est pas indigne de votre protection et de votre amitié. Si Votre Éminence n'approuve pas cette ouverture, où je ne vois pourtant

aucun inconvénient, j'espère qu'elle ne me saura pas mauvais gré de la lui avoir proposée, et qu'elle recevra avec la même bonté les assurances de respect infini avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monseigneur,

De Votre Éminence, le très-humble et très-obéissant serviteur.

Ce 19 mai.

1735

XLVIII

LETTRE DE MASSILLON

à M. l'abbé DE SENS [1].

(De la collection de madame la comtesse Boni de Castellane, pièce de l'*Isographie*.)

25 novembre (1735).

Il est vrai, Monsieur, que M. le curé de Mauriac offrit devant moi de vous reconnaître et qu'il vous reconnut en qualité de curé primitif. Je crus là-dessus avoir terminé tous vos différends. La seule condition qu'il exigea fut que vous viendriez tout seul, et sans être accompagné de vos religieux, officier dans son Église. Il est vrai qu'on parla beaucoup du jour du patron, parce qu'il avait fait le sujet de la dernière contestation qui éclata même dans Mauriac [1]. On ne parla point des quatre fêtes annuelles, parce que je

[1] Mauriac dépendait de l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre-le-Vif de Sens. Au moyen âge, le monastère de Mauriac soutenait ses droits ou ses prétentions les armes à la main. Au temps de Massillon, le curé de Mauriac et l'abbé de Sens employaient, dans leur querelle, des moyens moins

crus qu'étant reconnu en qualité de curé primitif, on ne pouvait pas vous les disputer, et que M. le curé lui-même ne mit pas cette exception au droit de curé primitif qu'il vous accorda. Il prétend que s'il ne l'excepta pas, c'est qu'il crut que vous vous contenteriez du jour du patron, et qu'il a des titres décisifs qui vous ôtent les quatre fêtes annuelles dans son Église. Il aurait dû sans doute alors s'expliquer là-dessus pour rendre plus solide l'accord que je venais de faire. Les Pères Bénédictins ont pris avec M. le curé des arbitres à Aurillac pour terminer les contestations qu'ils ont ensemble. Le parti le plus sage que vous puissiez prendre est de vous unir avec les religieux, et de vous soumettre pour vos prétentions à la décision des mêmes arbitres qu'ils ont choisis. Cette voie est plus directe et vous épargnera, outre les embarras, bien des frais de procédure, dont vous connaissez assez les inconvénients.

Je suis, mon cher abbé, très-sincèrement votre très-humble et très-obéissant serviteur.

---

violents. Selon son habitude, le doux évêque de Clermont cherchait à concilier les esprits et à réunir les cœurs. Il était toujours dans son rôle d'évêque pacifique.

1736

XLIX

LETTRE DE MASSILLON

au président DE LAMOIGNON[1].

(Sur l'autographe des archives du Puy-de-Dôme.)

A Clermont, le 24 février 1736.

MONSIEUR[2],

Je ne me flatte pas qu'il vous reste encore quelque souvenir d'un évêque retiré depuis longtemps dans son diocèse, mais qui a fait profession toute sa vie d'honorer votre nom et votre personne, et qui a été honoré autrefois de l'amitié de toute votre maison.

Le diocèse de Clermont, un des plus vastes du royaume, est aussi celui où le clergé est le plus pauvre et le plus nombreux. Mes prédécesseurs y ont établi deux séminaires dans la ville épiscopale, l'un qu'on appelle le grand séminaire pour disposer les ecclésiastiques aux saints Ordres, et le petit pour élever dans l'innocence les jeunes aspirants à la clé-

[1] J'ai donné cette lettre pour la première fois dans le numéro de mai 1882, p. 140 des *Annales de philosophie chrétienne*.

[2] Guillaume de Lamoignon de Blancménil, président au Parlement de Paris. Petit-fils de l'illustre premier président qui fut l'ami de Bourdaloue, et père du généreux défenseur de Louis XVI, il naquit en 1683 et mourut en 1772. Il devint en 1746 premier président des aides, puis en 1750 chancelier de France. Comme ses ancêtres, il était lié avec la Compagnie de Jésus, et la protégea dans ses malheurs. C'était, dit le janséniste Barbier, « un bon moliniste et un franc Jésuite ».

ricature. Ce dernier n'a subsisté jusqu'ici que des libéralités des directeurs eux-mêmes, qui se consacrent à une œuvre si sainte, établie dans un grand nombre de diocèses, et dont tout le royaume a senti l'utilité. Un pieux ecclésiastique, touché des besoins et de l'utilité de ce petit séminaire, se trouvant titulaire en commande d'un petit prieuré, Ordre de Saint-Benoît, situé près de Clermont, a offert de l'unir à cette maison. M. le cardinal de Rohan, collecteur de ce bénéfice, en qualité d'abbé de la Chaise-Dieu, a consenti à cette union. Les lettres patentes, nécessaires à cet effet, ont été expédiées et présentées au Parlement. Il est intervenu en conséquent un arrêt qui commet le lieutenant général de Clermont pour informer *de commodo et incommodo*. Son procès-verbal a été envoyé; et il s'est trouvé que les Pères Bénédictins de la Chaise-Dieu, les plus riches religieux de mon diocèse, et où ils ne rendent aucun service, et où l'on n'entend parler d'eux dans les cinq monastères qu'ils ont en ce diocèse que par les procès éternels qu'ils suscitent de toutes parts, sont les seuls qui s'opposent à cette bonne œuvre qui va aider à l'éducation des pauvres clercs, et à la consommation de cette union par l'enregistrement des lettres patentes. Ils ne sont pas collateurs de ce prieuré; ils n'en sont pas titulaires; ils en possèdent déjà plus de quatre-vingts dans ce diocèse qui forment le plus beau revenu de l'Église de Clermont, où ils ne rendent aucun service, tandis que le clergé, qui n'y subsiste que très-pauvrement, y porte le poids du jour et de la chaleur; et ils viennent nous disputer sans intérêt et de gaieté de cœur un petit secours que la piété d'un ecclésias-

tique, la générosité de M. le cardinal de Rohan, seul intéressé et en droit de s'opposer, et l'autorité du Roi, nous offrent pour aider à l'éducation et à la pauvreté de nos jeunes clercs. Je serais honteux de la prolixité de cette lettre, Monsieur, si je n'étais persuadé que tout ce qui intéresse l'ordre public ne saurait être indifférent à un magistrat aussi éclairé et respectable que vous l'êtes, et héritier d'un nom qui en a toujours été le plus zélé protecteur.

J'ai l'honneur d'être, avec tout le respect possible, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

1737

L

LETTRE DE MASSILLON

à M. l'abbé VERNET, à Clermont[1].

(Sur l'original, aux archives du Puy-de-Dôme.)

Ce 9 juillet 1737.

J'écris, Monsieur, aux trois églises collégiales, après avoir examiné leurs titres au sujet de la procession en question, que ma décision et que toutes ces procédures de part et d'autre demeureront pour toujours supprimées, que tout ce qui s'est passé à cette occasion, c'est-à-dire la nouvelle forme de procession innovée sans ma permission, l'opposition de mon chapitre, et l'ordonnance du juge royal intervenue là-dessus, que

[1] Publiée par M. Attaix.

tout cela sera regardé comme non avenu; qu'à l'avenir les processions des églises collégiales de Clermont se feront à la manière de tout temps usitée, sans qu'il soit permis d'y rien innover sous quelque prétexte que ce puisse être, et que nous vivrons tous comme nous avons vécu jusqu'ici dans l'union de la paix et de la charité.

Communiquez cette lettre au chapitre. Je vous embrasse, mon cher Monsieur.

LI

LETTRE DE MASSILLON

au marquis DE BISSY.

(Sur l'original de la collection de feu M. Fillon.)

Ce 4 septembre 1737.

MONSIEUR,

Je sens trop combien il importe que les derniers écrits de M. le cardinal de Bissy sur les affaires de l'Église ne soient pas rendus publics, j'ai été trop touché de sa perte, et je respecte trop sa mémoire pour ne pas me conformer là-dessus à ses dernières intentions et aux vôtres. Je n'ignore pas que ces écrits ont été communiqués à plusieurs évêques, mais je serais fort surpris qu'il s'en trouvât quelqu'un d'assez imprudent pour publier un ouvrage que feu M. le Cardinal ne cessait de retoucher et qu'il n'avait pas encore mis apparemment au point où il le souhai-

tait, puisqu'il n'a pas jugé à propos de le publier pendant sa vie. Je voudrais bien, Monsieur, pouvoir vous donner des marques plus sensibles de la part que j'ai prise à la douleur que vous a causée la mort d'un oncle aussi respectable, et dont la mémoire sera toujours chère, et à l'Église de France, qu'il a honorée par sa piété et par la multitude de ses ouvrages, et aux pauvres, qu'il n'a cessé de soulager par l'immensité de ses largesses.

J'ai l'honneur d'être avec tout le respect possible, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Depuis ma lettre écrite, Monsieur, je reçois une lettre de M. le cardinal de Fleury qui me demande les écrits en question, et j'ai l'honneur de les lui envoyer par la poste [1].

---

[1] « M. le cardinal de Bissy, abbé de Saint-Germain des Prés, est mort à Paris, le 26 de ce mois (juillet 1737), âgé de quatre-vingt-quatre ans. Ce prélat était grand moliniste, mais en même temps très-charitable. Il était évêque de Meaux, et tout le revenu de l'évêché était employé à soutenir l'hôpital de cette ville. » — *Journal de Barbier*, t. III, p. 88.

Quant à ses papiers et à ses livres, M. de Monmerqué avait : 1° quatre lettres de Laneau, v. g. du cardinal, au lieutenant de police Hérault, contenant de très-curieux détails sur les derniers moments de M. de Bissy; 2° une note de M. Berryer, lieutenant de police, du 31 août 1737; 3° une note des ouvrages de M. le cardinal de Bissy remis à la Bibl. du Roi, formant un total de 17 ballots, transportés de la Bibl. à la Bastille, et brûlés dans les fossés le 12 octobre 1737.

1738

LII

LETTRE DE MASSILLON.

au cardinal DE LA TOUR D'AUVERGNE, archevêque de Vienne[1].

(Sur l'autographe.)

A Clermont, ce 24 janvier 1738.

MONSEIGNEUR,

Il y a trop longtemps que j'ai l'honneur d'être attaché à Votre Éminence pour ne pas vous témoigner la part sincère que je prends à la nouvelle dignité dont vous venez d'être décoré. Elle n'ajoute rien à votre nom accoutumé depuis longtemps à ces sortes de distinctions. Mais elle ajoute à ceux qui s'intéressent à ce qui regarde Votre Éminence, la joie de voir que votre maison retrouve en votre personne les mêmes marques d'honneur qui l'ont autrefois distinguée. L'Auvergne surtout dont vous avez honoré le nom et la province par celui de votre nouvelle dignité, a une raison singulière de s'en féliciter et de vous en faire ses remercîments.

Recevez-les, Monseigneur, par la bouche de l'évêque de sa capitale. Je me flatte qu'ils n'en seront

[1] Henri Oswald de la Tour-d'Auvergne, abbé de Cluny, premier aumônier du Roi, né en 1671, archevêque de Vienne en 1721, fut proposé pour le chapeau en 1737, et après sa promotion prit le nom de cardinal d'Auvergne.

pas moins bien reçus, comme les protestations de l'attachément respectueux avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monseigneur,

De Votre Éminence,

Le très-humble et très-obéissant serviteur.

LIII

LETTRE DE MASSILLON

à l'abbé GAILLANDE.

(Sur l'original, à M. le marquis de Biencourt.)

A Monsieur,
Monsieur l'abbé Gaillande,
Principal du collége du Plessis [1],
à Paris.

A Clermont, ce 7 juin 1738.

J'ai des raisons essentielles, Monsieur, outre celle de la résidence indispensable à un curé, pour exiger que le sieur Lachenal vienne incessamment desservir sa paroisse. Il peut se passer de sa licence; mais sa paroisse [2], surtout dans la conjoncture présente, ne peut pas se passer d'un pasteur, et je vous supplie de l'en informer de ma part.

[1] Le collége du Plessis, rue Saint-Jacques, fondé en 1322 par Geoffroy du Plessis-Balisson, protonotaire apostolique et secrétaire du roi Philippe le Long.

[2] Massillon écrit constamment *parroisse*.

A l'égard du nommé Velard, tout ce que je puis vous en dire est que ce serait un grand malheur pour l'Église si jamais un évêque s'avisait de le promouvoir aux saints Ordres, à quoi il ne doit pas s'attendre, tant que Dieu me souffrira à la place où il me souffre [1] depuis si longtemps.

Je suis, Monsieur, avec tout le respect possible,

Vôtre très-humble et très-obéissant serviteur.

LIV

FRAGMENT

D'UNE LETTRE DE MASSILLON

au P. RENAUD, de l'Oratoire [2].

(Dans le traité de Maury sur l'éloquence de la chaire.)

1738.

Le Panégyrique de la Sainte Vierge est une composition oratoire qui n'est facile que pour des prédicateurs sans talent, dont on n'attend rien, qui se contentent de tout, qui ne voient rien au delà de leurs idées, et se flattent d'avoir fait un panégyrique, en délayant des événements dépourvus d'intérêt dans un vide continuel de lieux communs.

---

[1] Massillon écrit toujours *soufrir, soufre,* etc.

[2] Il venait de remporter le prix d'éloquence à l'Académie française.

1739

LV

LETTRE DE MASSILLON

à M. ROSSIGNOL, intendant d'Auvergne [1].

(Sur l'original, aux archives du Puy-de-Dôme.)

Ce 23 mai 1739.

J'ai chargé, mon cher intendant, M. l'abbé Ribeyre [2] et mon neveu [3] de vous faire les remontrances convenables sur l'excès surprenant de la somme à laquelle vous imposez chaque jour le clergé de Clermont, dont tout le monde connaît les facultés, pour les réparations des fontaines. Il paraît, en effet, bien extraordinaire que dans une ville taxée à quarante mille livres, et peuplée de près de quarante mille habitants, cinq ou six cents religieux ou religieuses, prêtres ou chanoines, assez pauvres comme l'on sait, soient obligés de payer le quart de cette somme. C'est une espèce de phénomène en fait de taxe.

J'ai l'honneur d'être, mon cher intendant, avec tout le respect possible,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

---

[1] Éditée par M. Attaix.
[2] Depuis évêque de Saint-Flour.
[3] Jean-Baptiste Massillon.

LVI

LETTRE DE MASSILLON

à M. ROSSIGNOL [1].

(Sur l'autographe, aux archives du Puy-de-Dôme.)

Ce 3 juin 1739.

Mon neveu d'Ébreuil a eu tort de vous rendre sérieusement, mon cher intendant, une réflexion qui n'avait été faite ici qu'en badinant. Il est vrai que je fus surpris de trouver le nom de l'évêque dans un rôle de ville où il n'avait jamais paru sous mes prédécesseurs. Mais on est surpris tous les jours de beaucoup de choses, sans en être fâché. Ce n'était donc pas la peine de m'envoyer une nouvelle édition de votre ordonnance. L'inadvertance du commis qui avait dressé la première ne méritait ni votre attention, ni la mienne. Je suis si éloigné, mon cher intendant, de soupçonner la droiture de vos intentions à mon égard, que, quand même vous m'assureriez que vous avez eu en vue de me faire de la peine, vous ne parviendriez jamais à me le persuader.

Ne doutez donc jamais aussi de la sincérité, du respect et de l'attachement avec lequel je serai toujours, mon cher intendant, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

---

[1] Publiée par M. Attaix.

1740

LVII

LETTRE DE MASSILLON

au cardinal DE FLEURY.

(Publiée par d'Alembert, dans son éloge de Massillon, t. V, p. 54, et en partie par Dulaure, dans sa *Description historique*, t. V, p. 453. Dulaure dit que cette pièce était conservée au presbytère de Beauregard. Il croyait cette lettre absolument inconnue. Hesmivy la reproduit dans son recueil sur Massillon.)

(Revue sur une ancienne copie.)

(Beauregard, 1740.)

MONSEIGNEUR,

Je supplie très-humblement[1] Votre Éminence de ne pas trouver mauvais que je sollicite une fois son cœur paternel pour les pauvres peuples de cette province. Je sens toute l'importunité de pareilles remontrances; mais, Monseigneur, si les misères du troupeau ne viennent pas jusqu'à vous par la voix du pasteur, par où pourraient-elles[2] jamais y arriver? Il y a longtemps que tous les états et toutes les compagnies de cette province[3] me sollicitent[4] de représenter à Votre Éminence leur[5] triste situation. Ce ne sont point des plaintes et[6] des murmures de leur part; vous méritez trop de régner sur tous[7] les cœurs.

[1] *Instamment*, Dulaure.
[2] *Pourront*, Dulaure et d'Auribeau.
[3] *L'Auvergne*, d'Auribeau.
[4] *Pressent*, d'Auribeau.
[5] *D'en., la*, Dulaure.
[6] *Des plaintes et*, mots négligés par Dulaure.
[7] *Tous* n'est pas dans Dulaure.

C'est uniquement leur confiance en votre amour pour les peuples [1], qui emprunte ma voix.

Ils vous regardent tous comme leur père et l'ange tutélaire de l'État, et sont trop persuadés que si, après avoir été informé de leurs besoins, vous ne les soulagez pas, c'est que le secours aurait peut-être des inconvénients plus dangereux que le besoin même, et que le bien public, qui est le grand objet du génie sage et universel qui nous gouverne, rend certains maux particuliers inévitables [2].

Il est d'abord de notoriété publique, Monseigneur, que l'Auvergne, province sans commerce et presque sans débouchés, est pourtant, de toutes les provinces du royaume, la plus chargée, à proportion, de subsides. Le conseil ne l'ignore pas; ils sont poussés à plus de six millions, que le Roi ne retirerait pas de toutes les terres d'Auvergne, s'il en était l'unique possesseur. Aussi, Monseigneur, les peuples de nos campagnes vivent [3] dans une misère affreuse, sans lit, sans meubles. La plupart même, la moitié de l'année, manquent de pain d'orge ou d'avoine, qui fait leur unique nourriture, et qu'ils sont obligés de s'arracher de la [4] bouche et de celle de leurs enfants, pour payer les impositions.

J'ai la douleur d'avoir chaque année [5] ce triste spectacle devant mes yeux dans mes visites. Non, Monseigneur, c'est un fait certain, que dans tout le reste de la France il n'y a pas de peuple plus pauvre

[1] *Pour les peuples*, omit. Dul.

[2] Paragraphe omis par Dulaure. D'Auribeau passe le mot *particuliers*.

[3] *Le peuple de nos campagnes vit*... Dulaure.

[4] *Leurs bouches et de celles*, Dulaure. *Leurs impositions*, Dul. et d'Al.

[5] D'Alembert et d'Auribeau ajoutent ici : *Monseigneur*. Dulaure lit : J'ai la douleur chaque année de voir ce triste...

et plus misérable que celui-ci, et que c'est à un point[1] que les nègres de nos îles sont infiniment plus heureux qu'eux; car, en travaillant, ils sont nourris et habillés, eux, leurs femmes et leurs enfants; au lieu que nos paysans, les[2] plus laborieux du royaume, ne peuvent, avec le travail[3] le plus opiniâtre, avoir du pain pour eux et pour leur famille, et payer leurs[4] subsides. S'il s'est trouvé dans cette province des intendants qui aient pu parler un autre langage, ils ont sacrifié la vérité et leur conscience à une misérable fortune.

Mais, Monseigneur, à cette indigence générale et ordinaire de[5] cette province, sont survenues[6], ces trois dernières années, des grêles et des stérilités qui ont achevé d'accabler les pauvres peuples. L'hiver dernier, surtout, a été si affreux que si nous avons échappé à la famine et à une mortalité générale, qui paraissait inévitable, nous n'en avons été redevables qu'à un excès et un empressement de charité, que des personnes de tous les états ont fait paraître pour prévenir tous les malheurs. Toutes les campagnes étaient désertes, et nos villes pouvaient à peine suffire à contenir la multitude innombrable de ces infortunés qui y venaient chercher du pain. La bourgeoisie, la robe et le clergé, tout est venu à notre secours : vous-même, Monseigneur, avez déterminé la bonté du Roi à nous avancer soixante mille livres.

[1] *Et c'est à un,* Dulaure. *Il l'est au point,* d'Alembert et d'Auribeau.
[2] *Des,* Dulaure.
[3] *Le plus rude et le plus,* Dulaure.
[4] *Les,* Dulaure.
[5] *De la,* d'Auribeau.
[6] *Se sont jointes,* d'Al, et d'Aur.

C'est uniquement à la faveur de ce secours que la moitié de nos terres, qui allaient toutes rester en friche par la rareté et la cherté excessive des grains, furent [1] ensemencées. Le prix des grains a diminué de plus de moitié. Mais le pauvre peuple qui, pour ensemencer ses terres, a été obligé d'emprunter du Roi et des particuliers, et d'acheter des grains d'un prix alors exorbitant, va être obligé, par la vileté du prix où sont maintenant les grains [2], d'en vendre trois fois autant qu'il en a reçu, pour rembourser les avances qu'on lui a faites, de sorte qu'il va retomber dans le même gouffre de misère, si Votre Éminence n'a pas la charité de faire accorder, cette année [3], quelque remise considérable sur les impositions que le conseil va régler incessamment [4].

Au reste, Monseigneur, je supplie de tout mon cœur [5] Votre Éminence de ne pas regarder ce que je prends la liberté de lui écrire comme un excès de zèle épiscopal. Outre tout ce que je vous dois déjà, je vous dois encore plus la vérité. Ainsi, loin d'exagérer, je vous proteste, Monseigneur, que j'ai ménagé les expressions, afin de ne pas affliger votre cœur tendre pour les peuples [6].

Je ne doute pas que M. Rossignol [7], notre intendant, quoiqu'il craigne beaucoup de déplaire, n'en dise encore plus que moi. Que Votre Éminence ait la

[1] *Ont été,* d'Alembert et d'Auribeau.
[2] *Où ils sont* maintenant, d'Al. et d'Auribeau...
[3] Cette même année, d'Auribeau.
[4] Ce paragraphe n'est pas dans Dulaure.
[5] *Instamment,* d'Al. et d'Aur.
[6] *Tendre pour les peuples.* Omis. d'Alembert et d'Auribeau.
[7] La copie seule donne le nom de l'intendant.

bonté de lui en[1] faire rendre compte. Je sens bien que, dans une première place, on ne peut ni tout écouter, ni remédier à tout. Cette maxime pouvait être admise sous les ministères précédents; mais sous le vôtre, tout est écouté. Les grandes affaires qui décident du sort de l'Europe, ne vous font par perdre de vue les plus petits détails. Rien ne vous échappe de cette immensité de soins, et rien presque[2] ne paraît non-seulement vous accabler, mais même vous occuper[3].

C'est dans cette confiance que j'ai hasardé cette lettre : avec un vrai père, on ose tout; et, quand on lui parle pour ses enfants, on peut bien l'importuner, mais on est bien sûr qu'on n'a pas le malheur de lui déplaire.

Je serai toute ma vie avec le respect le plus tendre et le plus inviolable, Monseigneur[4], etc.

---

[1] *De s'en*, d'Alembert et d'Auribeau.

[2] *Et rien*, d'Auribeau et d'Alembert.

[3] Ce paragraphe n'est pas dans Dulaure.

[4] Dulaure : Je serai toute ma vie, etc. D'Alembert et d'Auribeau négligent cette conclusion.

LVIII

LETTRE DE MASSILLON

au cardinal DE FLEURY[1].

(Sur l'original, aux archives des Affaires étrangères, série Brune. Auvergne, tome 72.)

A Clermont, ce 8 avril 1740.

MONSEIGNEUR,

Je crois faire plaisir à Votre Éminence de l'informer des fruits prodigieux qu'opère ici le zèle de M. Bridaine et des missionnaires qui l'accompagnent, si dignes de la protection dont vous les honorez. Clermont est une ville toute renouvelée, et je mourrai sans regret après avoir été témoin des bénédictions incroyables dont Dieu favorise cette mission. J'avais besoin que ces saints ouvriers vinssent suppléer ici avant ma mort à tout le bien que j'avais dû y faire moi-même.

M. Bridaine, qui en est le chef, a un talent d'apôtre. Il n'est pas possible de résister à la voix de Dieu qui parle par sa bouche. Son talent est pour les grands comme pour le peuple. Il le diversifie et le met à la portée de l'état et du caractère de ses auditeurs. Son zèle, et je n'en ai pas encore vu de semblable, est pourtant sage et décent; et je suis persuadé, Monsei-

[1] Communiquée par M. Frédéric Masson. J'ai publié cette lettre pour la première fois dans les *Annales de philosophie chrétienne*, mai 1882, p. 143, et janvier 1883, p. 374.

gneur, que si Votre Éminence l'appelait à la cour pour y prêcher tout seul et sans aucun appareil de mission le carême prochain, *je connais assez cet auditoire* pour vous assurer qu'il y serait respecté, admiré, et que Votre Éminence aurait la consolation de voir toute la cour renouvelée; et quelles suites ne pourrait pas avoir le renouvellement d'une cour! Votre Éminence le sait mieux que je ne pourrais avoir l'honneur de le lui dire.

Je compte mener tous nos missionnaires à Beauregard et les y garder pour les laisser reposer après leur mission qui ne finira qu'à la fin de ce mois.

Je me crois encore obligé de ne pas laisser ignorer à Votre Éminence que M. l'abbé Ribeyre [1], depuis qu'il a pris la place de M. Champflour [2], qu'il est devenu premier grand vicaire et chargé des principales affaires du diocèse, passe en bien tout ce qu'on pouvait attendre de lui. Nous lui avions toujours trouvé plus de fonds d'esprit et d'usage des hommes qu'à M. de Mirepoix, mais je n'aurais pas cru qu'il lui fût encore très-supérieur pour l'expédition des affaires et le gouvernement d'un diocèse. M. l'abbé Couturier [3], informé par les directeurs de mon grand séminaire de tout ce détail, pourra confirmer à Votre Éminence le témoignage que je crois devoir rendre à l'abbé Ribeyre. Il est docteur de Sorbonne, très-bon théologien, grand vicaire et official depuis quinze ans. Ses mœurs honorent sa place. J'ai cru qu'il était de

[1] Nommé à l'évêché de Saint-Flour le 12 mai 1742.

[2] M. de Champflour avait été nommé à l'évêché de Mirepoix le 7 septembre 1737.

[3] Supérieur général de Saint-Sulpice.

mon devoir d'en informer Votre Éminence, qui ne cherche qu'à connaître des sujets dignes d'être mis en place.

J'ai l'honneur d'être avec le dévouement le plus tendre et le plus respectueux, Monseigneur, de Votre Éminence le très-humble et très-obéissant serviteur.

LIX

LETTRE DE MASSILLON

au sujet du prieuré clunisois de Sauxillanges.

(Sur l'autographe de la Bibliothèque de la ville de Clermont-Ferrand [1].)

Voir le *Cartulaire de Sauxillanges*, 1864, in-4°, savante publication de M. Henri Doniol.

Je suis enfin forcé, Monsieur, de procéder dans les formes contre la vie scandaleuse de quatre de vos religieux de Sauxillanges. Ce n'est qu'à l'extrémité que je m'y détermine, après avoir attendu depuis trois ou quatre ans que vous y missiez ordre, sur les avis que j'en avais fait donner à Dom Poncet, votre prédécesseur, par un de mes grands vicaires.

Le prieur qui gouverne le monastère de Sauxillanges est un homme fort âgé, détenu dans sa chambre par la goutte et par les paperasses et les procès

[1] C'est avec le certificat XXV, les seules pièces autographes de Massillon que possède la Bibliothèque de la ville de Clermont. Un fragment de discours sur l'ambition des ecclésiastiques lui est mal à propos attribué; il n'est évidemment pas de sa main. Cette lettre est sans doute adressée à l'abbé de Cluny, duquel relevait alors ce prieuré, ou plutôt à son fondé de pouvoirs.

dont il s'occupe uniquement. Il ignore lui seul tous les désordres de ses religieux, tandis que c'est un scandale connu de toute la province. Beaucoup d'honnêtes gens lui en font des plaintes; mais, comme vous savez que c'est un homme entêté, toutes les plaintes ont été inutiles, et le désordre n'a fait qu'augmenter chaque jour.

Vous avez entendu parler d'un procès qu'il a fait au curé de Sauxillanges à l'occasion d'un mémoire que ce curé avait dressé pour m'être présenté sur le déréglement des religieux. Comme ce curé voulut le faire signer aux prêtres habitués de son église, un de ces prêtres, fort mauvais sujet, sous prétexte de l'aller signer, le porta au prieur. Là-dessus le prieur a fait assigner le curé en réparation d'honneur. Les juges séculiers et ecclésiastiques se sont transportés à Sauxillanges, et tout ce qui a résulté de cette procédure a été un plus grand éclat de la mauvaise conduite des religieux. Enfin le curé et le vicaire ont donné une dénonciation en forme à mon promoteur, et si vous lisiez les faits renfermés dans le réquisitoire et le nombre infini de témoins allégués, vous en seriez effrayé. L'official et le promoteur vont donc partir pour dresser les informations sur les lieux. Vous êtes encore à temps pour prévenir une affaire aussi déshonorante. Je ne suis point d'un caractère à faire de la peine, surtout à des religieux d'un Ordre que j'ai toujours honoré. La douceur avec laquelle je gouverne ce grand diocèse où nous vivons tous en paix, en répond assez. Mais, à moins d'abandonner toutes les règles, je ne puis me dispenser de prendre connaissance d'un scandale aussi public, et le prieur

lui-même m'a mis par son imprudence dans la nécessité de le faire. S'il avait voulu prendre avec moi des mesures de prudence, cette affaire aurait été presque assoupie en éloignant de Sauxillanges les quatre religieux scandaleux, et qui y vivent comme des soldats aux gardes. Je vous envoie leurs noms et quelques faits principaux de leurs déréglements. Je ne doute pas que vous ne les retiriez de ce monastère; cela finira tout. Mais si vous y envoyez d'autres jeunes religieux, il faut y mettre un prieur qui puisse veiller sur leur conduite. Ils se dérangeront encore sous celui-ci à qui l'âge et les infirmités ne permettent pas d'agir, qui ne sait rien de ce qui se passe, et à qui les religieux font accroire tout ce qu'ils veulent [1].

Je suis, Monsieur, avec tous les sentiments possibles d'estime, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

1741

LX

LETTRE DE MASSILLON

à DANCHET, de l'Académie française [2].

(Sur l'original.)

Clermont, le 16 janvier 1741.

Si je pouvais compter sur votre amitié, Monsieur, j'en serais bien plus touché que de vos éloges. Ce

[1] Voir sur Sauxillanges, outre le *Cartulaire*, l'*Histoire des Ordres monastiques en Auvergne*, par M. Branche, p. 92, 340 et 429. Sauxillanges, déchu de son antique splendeur, appartenait à Cluny comme Ris; en 1782 il fut réuni à l'abbaye de Blesle.

[2] Cette lettre est écrite de la main d'un secrétaire, mais elle est signée

n'est pas que venant d'un homme de votre caractère, ils ne soient capables de flatter; mais je sens trop ce que je suis, et je connais trop cette bonté naturelle qui vous a donné de tout temps autant d'amis que votre talent et votre mérite, pour me tromper moi-même sur tout ce que vous paraissez penser à mon égard.

Fournissez-moi, je vous prie, des occasions où je puisse vous donner des marques de mon estime et de mon zèle pour tout ce qui peut vous intéresser. — C'est votre amitié que je souhaite et que je cherche; et il ne tiendra pas à moi que je ne la mérite par mes soins empressés et par le respect et l'attachement avec lequel je serai toujours, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

---

par l'évêque de Clermont. Cette signature fait peine à voir, tant elle indique de malaise dans celui qui l'a tracée. Dès le printemps de 1737, Massillon était fort souffrant, car nous avons vu une lettre écrite à Danchet par Pecquet, grand maître des eaux et forêts de Rouen, datée de Versailles, 22 mars 1737, où ce littérateur amateur demande le suffrage de Danchet pour un siége à l'Académie française « que la maladie de M. Massillon peut bientôt rendre vacant ». Quant à Danchet, ce pâle poëte dramatique, il était né à Riom en 1671, et mourut en 1748.

LXI

LETTRE DE MASSILLON

à l'intendant ROSSIGNOL.

(Sur l'autographe déposé aux archives du Puy-de-Dôme.)

En 1740, on avait établi une rizière près de la ville de Thiers. Dans l'eté qui suivit, une violente épidémie, attribuée à la retenue des eaux pratiquée pour la culture du riz, sévit sur la ville et sur ses environs, emportant beaucoup d'habitants, ruinant le commerce, emplissant les hôpitaux, faisant fuir les ouvriers. C'est à cette occasion que Massillon écrivit à l'intendant Rossignol les trois lettres qu'on va lire, afin de stimuler son zèle et de l'engager à joindre ses efforts aux siens, pour obtenir de la Cour la suppression de ces funestes rizières.

Ce lundi 7 (août 1741).

Je suis infiniment touché, mon cher intendant, et de l'état déplorable où se trouve la ville de Thiers, et de la bonté que vous avez eue d'y envoyer quelques secours. On m'écrit aujourd'hui que le mal augmente à chaque moment, et que si cette malheureuse plantation de riz qui a mis la peste dans cette pauvre ville subsiste, c'est une ville absolument perdue. Voyez, mon cher intendant, s'il n'est pas de beaucoup plus utile à l'État de conserver au Roi la ville d'Auvergne la plus commerçante et composée de vingt mille habitants, qu'une plantation nouvelle de riz qui infecte toute cette ville, et qui même, à ce qu'on m'assure, ne produira presque aucun profit cette année aux entrepreneurs à cause de la sécheresse. Vous ne feriez pas mal d'y envoyer quelque homme sage qui pût vous rendre compte de l'état des choses, et prendre là-dessus vos mesures qui ne pourraient que vous faire honneur à la Cour.

[illegible] plus sincèrement dévoué que [illegible] cher intendant, et avec tout [illegible] très-obéissant serviteur.

[illegible]

[illegible] MASSILLON

[illegible]

[illegible]-Dome.

[illegible]

[illegible] réponse [illegible]rement [illegible]

LXIII

LETTRE DE MASSILLON

à l'intendant ROSSIGNOL.

(Sur l'autographe, aux archives du Puy-de-Dôme.)

Dimanche (R..., le 9 octobre 1741).

Vous m'aviez promis, mon cher intendant, de me faire part des nouvelles que vous attendiez de la Cour sur la calamité qui afflige Thiers et qui augmente de jour en jour. Est-il possible que M. Orry ait été insensible à vos justes remontrances, et qu'il n'ait pas daigné entrer dans vos peines et paraître s'intéresser à la conservation d'une ville dont la perte ne peut qu'intéresser l'État?

Pour moi, j'ai écrit, comme j'avais eu l'honneur de vous le promettre, une grande lettre à M. le cardinal [1], où, après l'avoir informé de l'état malheureux où se trouve la ville de Thiers et de sa perte inévitable si les rizières subsistent, j'ajoute que ce qui me console dans une conjoncture si affligeante, est que vous partagez avec moi mes peines, et que, pour peu que la Cour vous aide et soit touchée de vos représentations, vous pourrez prévenir la perte totale de cette pauvre ville. J'espère que vous aurez reçu quelques nouvelles qui nous calmeront un peu, car

[1] Le cardinal de Fleury, à qui Massillon avait écrit le 25 août 1741.

toutes celles que je reçois de Thiers m'accablent de tristesse.

Vous connaissez les sentiments de respect et d'attachement avec lesquels je serai toujours, mon cher intendant,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Non content d'écrire, le généreux évêque de Clermont envoyait à Thiers des sœurs, un médecin, des dames de charité et des secours de toute sorte. L'épidémie sévit en août, septembre et octobre 1741. Thiers resta reconnaissant envers la mémoire de Massillon; on y montre encore la chambre qu'il occupa dans cette ville.

1742

LXIV

LETTRE DE L'ABBÉ D'ÉBREUIL

à MASSILLON[1].

(D'après l'original, archives du Puy-de-Dôme.)

Aigueperse, 16 juillet 1742.

MONSEIGNEUR, MON TRÈS-HONORÉ ONCLE,

J'étais uniquement occupé hier au soin de la découverte que j'avais le bonheur de vous faire. Cet objet absorba tous les autres et me fit oublier de vous parler de la commission dont il vous a plu m'honorer. J'arrive pour la remplir à Aigueperse : je vous rendrai compte de son exécution par le premier ordinaire.

[1] Donnée par M. ATTAIX.

Celui d'aujourd'hui va partir dans peu. Je profite de ce temps pour satisfaire à mes intérêts les plus pressants, que les vôtres me firent perdre de vue dans ma dernière lettre. J'ai eu l'honneur de vous parler dans le temps d'un jugement injuste de M. de Sauvigny. Je voulus me pourvoir au conseil contre le jugement. M. de la Porte[1] me força de plaider devant lui. L'affaire était, depuis plus d'un an, en état de ma part d'être jugée. Les religieux, prévoyant leur condamnation certaine, en ont éloigné le jugement et ont pris tout ce temps pour surprendre, au conseil, sur requête non communiquée et sur un faux exposé, un arrêt qui ne peut se soutenir pour valider le jugement irrégulier de M. de Sauvigny. Cet arrêt du conseil ne saurait avoir lieu, parce qu'il est fondé sur des faits supposés et que je n'ai pas été entendu. Je m'y suis opposé, et, dans le temps que je poursuis mon opposition au conseil où j'ai envoyé toutes mes pièces, mes religieux sollicitèrent un jugement de M. de la Porte, qui, quoique nul, pourrait me jeter dans de grands embarras. Si j'en crois mon procureur, ce magistrat doit donner avant le 26 satisfaction entière aux religieux à cet égard. Je lui écris pour lui représenter ce qu'il y a d'injuste dans la tentative des religieux et lui demander le délai juste et nécessaire pour me défendre au conseil. Si mes religieux ont pris un an pour y surprendre un arrêt, peut-on avec quelque apparence d'équité me refuser quelques mois pour combattre cette surprise? Je ne présumerais pas le refus de sa part, si les voies dont les religieux ont accoutumé de se servir

[1] Intendant du Bourbonnais.

auprès des secrétaires, ne me les faisaient appréhender.

Je vous supplie, Monseigneur, de me délivrer d'une crainte si bien fondée en lui demandant cette justice par le premier courrier. Il vous l'accordera sûrement, surtout si vous estimiez pouvoir lui dire un mot des pratiques dont les religieux se servent pour parvenir à leurs fins. Je n'ai osé toucher cette corde, parce que vous jugerez peut-être qu'on ne doit pas lui confier cette découverte. La peur que j'ai de vous donner trop de peine m'inspire la liberté de vous envoyer la lettre que vous auriez la bonté de faire copier à M. Guillen, si vous jugez à propos de m'accorder cette grâce. Il est question d'affaires dont celle-ci ne peut vous mettre au fait : c'est ce qui me fait imaginer que vous ne trouverez pas mauvais que j'écrive moi-même là-dessus.

Il est une affaire, Monseigneur, pour laquelle j'ai pris aussi la liberté d'implorer votre crédit et vos bontés. Elle me tient à loisir au delà de tout ce que je pourrais vous exprimer : la tendresse, la reconnaissance, le mérite, l'esprit de l'état, la vertu, tout m'a entraîné à vous solliciter en faveur de M. l'abbé Montanier, pour la place d'un autre respectable ami, que j'ai eu le malheur de perdre et dont je regretterai la perte toute ma vie ; vous m'avez fait beaucoup espérer en faveur de cet autre. Je vous aurai, Monseigneur, la plus grande des obligations si je vous en dois une si sensible à mon cœur.

J'ai l'honneur d'être, avec un respect infini, Monseigneur, mon très-honoré oncle, votre très-humble et très-obéissant serviteur et neveu.

L'abbé MASSILLON,
Vicaire général.

LXV

LETTRE DE L'ABBÉ D'ÉBREUIL

à M. DE LA PORTE[1].

Cette lettre est jointe à la précédente. L'abbé d'Ébreuil aurait voulu que Massillon l'envoyât sans son nom.

MONSIEUR,

J'avais eu l'honneur de vous informer que Dom Feularde, religieux d'Ébreuil, malgré l'ordre du Roi, que vous eûtes la bonté de lui faire signifier par une lettre de cachet qui lui défend de recevoir aucun nouveau religieux dans sa maison, a eu la témérité d'y agréger publiquement un moine inconnu, en lui faisant obtenir de Rome des provisions pour un office claustral de ce monastère.

J'étais persuadé, supposé que la Cour continue à souhaiter l'union de la mense monacale de cette maison à mon séminaire, qu'un mépris si formel et si public des ordres du Roi ne demeurerait pas impuni. Je n'ai pris la liberté de m'en plaindre qu'à vous seul, Monsieur, de qui l'ordre du Roi était émané, et dont l'infraction blessait également, et l'autorité de Sa Majesté, et le respect dû à son ministre.

Si l'impunité d'une démarche si insolente dénote que la cour cesse de souhaiter que je continue de procéder à cette union, au premier avis que vous me

[1] Éditée par M. ATTAIX. V. CHABROL. Cout. IV, 238.

ferez l'honneur de m'en donner, ou sur votre simple conseil de me désister, je vous réponds que dans le moment, je cesse toute poursuite : votre conseil sera pour moi un ordre absolu.

Mais si la cour persiste à souhaiter que je termine cette union, qui ne tardera pas, depuis que j'ai levé tous les obstacles qui par les chicanes des moines l'avaient retardée, voici les inconvénients qui suivront de l'impunité où on laisserait la désobéissance de Dom Feularde et du moine Vernay, son intrus, aux ordres du Roi :

1° Je ne parle pas de l'indécence qu'il y aurait de tolérer un mépris si public de l'autorité du Roi, et de l'audace qu'un tel succès inspirerait aux moines de tout oser.

2° Le monastère d'Ébreuil n'est composé que de cinq religieux : cette petite communauté n'est unie à aucune congrégation; elle est soumise immédiatement à l'évêque, et aucun religieux, ni novice, ni profès n'y peut être reçu sans sa permission : ainsi l'intrusion du moine Vernay viole autant les lois de l'Église que celles de l'État.

3° Si l'on tolère que les moines introduisent de nouveaux religieux dans leur maison, au mépris des ordres du Roi et des droits de leur évêque; ils ne s'en tiendront pas à un seul; au lieu d'un seul brouillon, il s'en formera beaucoup d'autres, et l'union deviendra plus difficile.

4° Outre l'office claustral, que le moine Vernay a dévoluté, il y a encore d'autres places vacantes dans ce monastère; l'abbé seul avait droit de nommer, et à l'office claustral de Vernay, et aux autres places va-

cantes; il s'en est abstenu, par soumission aux ordres du Roi qui lui défendaient d'y mettre de nouveaux religieux; il serait triste pour l'abbé d'Ébreuil de ne s'être départi de ses droits par respect pour Sa Majesté que pour laisser remplir ce monastère de moines vagabonds et dévolutaires.

De toutes ces réflexions vous jugerez vous-même, Monsieur, que, si le moine Vernay ne reçoit pas un ordre du Roi pour retourner à son monastère et y rester jusqu'à nouvel ordre, avec injonction à son prieur d'envoyer à la cour un certificat de sa résidence, et si Dom Feularde, brouillon de profession, et qui a agrégé et entretient dans le monastère d'Ébreuil le moine Vernay malgré les défenses du Roi et sans la permission de son évêque, auquel il est soumis, demeure tranquille et triomphant à Ébreuil, et ne reçoit pas un ordre de se retirer à la maison de l'hermitage des Prêtres missionnaires de mon diocèse et d'y rester jusqu'à nouvel ordre; l'union si utile, si nécessaire à ce grand diocèse, qui laisse les moines d'Ébreuil dans la jouissance de tous leurs revenus leur vie durant, qui par là ne leur porte aucun préjudice, et à laquelle ils ne s'opposent que par un pur entêtement de vanité, cette union, dis-je, pratiquée par les ordres de la cour dans plus de vingt diocèses du royaume à l'égard de ces petits monastères isolés qui ne sont agrégés à aucune congrégation régulière; cette union deviendrait impraticable, si vous n'avez pas la bonté de m'aider de votre autorité et d'envoyer à M. Rossignol les ordres du Roi qui me paraissent ici absolument nécessaires; je les attends de la protection dont vous m'avez toujours

honoré et du respect infini avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

LXVI

LETTRE DE MASSILLON

à M. DE LA PORTE, intendant à Moulins[1].

(Sur l'autographe, archives du Puy-de-Dôme.)

(Fin de) Juillet 1742.

MONSIEUR,

Il y a peu de mois que j'ai eu l'honneur de vous écrire pour me plaindre que contre l'ordre du Roi du 30 mars 1736 qui fait défense aux religieux d'Ébreuil de recevoir aucun novice, ni aucun religieux profès pour les incorporer dans leur monastère, et qui leur enjoint même de renvoyer ceux qu'ils avaient reçus sans ma permission depuis le décès de leur dernier abbé, ces religieux n'avaient pas laissé de recevoir et d'agréger à leur maison un certain religieux nommé Vernay, sous prétexte qu'il avait obtenu en cour de Rome un des offices claustraux vacants; et que sur mon refus de lui donner un *visa,* il avait obtenu sur requête un arrêt du Parlement qui lui a permis de prendre possession de ce bénéfice; et comme cette entreprise était non-seulement une désobéissance for-

[1] Déjà publiée par M. ATTAIX.

melle aux ordres du Roi, mais qu'elle avait encore pour objet d'embarrasser l'union de la mense conventuelle de ce monastère à mon grand séminaire, je vous supplie, Monsieur, de ne point dissimuler une contravention aussi hardie aux ordres de Sa Majesté. J'espérais, Monsieur, que vous m'honoreriez au moins d'une réponse sur une plainte aussi importante; mais comme je n'en reçois aucune, permettez-moi de vous représenter que je n'ai entrepris cette union à mon séminaire que parce qu'elle m'a été inspirée par le cardinal de Fleury, qui, par la lettre même par laquelle il eut la bonté de m'apprendre que le Roi avait nommé mon neveu à l'abbaye d'Ébreuil, me conseilla de travailler à l'union de la mense conventuelle et des offices claustraux de cette abbaye à mon séminaire qu'il savait n'avoir point de revenus, et à qui il faut que mon clergé paye une pension pour aider à la subsistance des directeurs.

J'ai regardé cette lettre comme un témoignage que l'intention du Roi était que je ne négligeasse rien pour parvenir à cette union. En conséquence, j'ai employé d'abord toutes les voies de douceur pour engager le petit nombre de religieux qu'il y a dans cette abbaye, d'y donner leur consentement; et pour l'obtenir, je lui ai même fait les propositions les plus avantageuses et les plus convenables. Mais un esprit inquiet et brouillon qu'il y a parmi eux les a tous révoltés : ce qui m'obligea d'en rendre compte à M. le Cardinal, qui, en attendant que mon neveu eût obtenu les bulles de son abbaye, jusques auquel temps je ne pourrais pas commencer cette union, eut la bonté de me faire envoyer la lettre de cachet qui contient les

[illegible] dont je viens d'avoir l'honneur de [illegible]

[illegible] des bulles de l'abbaye, j'ai obtenu [illegible] Sa Majesté me permet [illegible] les voies canoniques. [illegible] son consentement par un [illegible] supérieurs et direc- [illegible] ensuite les inter- [illegible] dire qu'il [illegible] non [illegible]

observer que le procédé des religieux a cependant paru si peu raisonnable au conseil, et Sa Majesté a regardé cette union si favorable, que par provision elle a par un arrêt de son Conseil ordonné le séquestre des deux places monacales vacantes et des offices claustraux qui ne seraient pas remplis.

C'est dans ces circonstances que celui des religieux d'Ébreuil qui a excité les oppositions de ses confrères se trouvant à Paris, a engagé Vernay à demander, en cour de Rome, un des offices claustraux vacants. Il me fit demander ensuite son *visa* que je ne pouvais pas lui accorder sans contrevenir moi-même à l'ordre du Roi, et ce fut aussi le motif que je donnai de mon refus qui était même d'autant plus juste que cet office claustral n'avait demeuré vacant que parce que l'abbé commendataire, à qui appartient le droit de collation, n'avait pas cru pouvoir y nommer, au préjudice des défenses du Roi d'introduire aucun religieux dans le monastère de son abbaye.

Quoi qu'il en soit, l'arrêt du Parlement pouvait tout au plus donner à Vernay un droit provisoire aux revenus particuliers de cet office claustral pour en jouir dans toute autre communauté que dans celle d'Ébreuil, mais il n'a pu autoriser les religieux d'Ébreuil à l'agréger et à l'incorporer à leur monastère pour en augmenter le nombre des religieux, contre les défenses expresses que le Roi en avait faites, et sans en obtenir même ma permission, puisque je suis leur supérieur immédiat.

C'est dans ces circonstances, Monsieur, que j'ai cru vous donner avis de l'intrusion de ce nouveau religieux pour obtenir un ordre qui l'oblige de se retirer;

et j'ai d'autant plus lieu d'insister sur cet ordre que, d'un côté, un religieux qui cherche une pareille place, par une telle voie, dans une maison uniquement soumise à l'évêque, et sans son agrément, ne prévient pas en sa faveur, et que d'ailleurs il n'a pas encore su justifier de ses lettres de prêtrise, ni des lettres testimoniales de sa vie et mœurs, et qu'il ne laisse pas cependant de célébrer la messe au préjudice des défenses que lui en a faites mon grand vicaire jusqu'à ce qu'il aurait représenté ses lettres; et que d'un autre côté, c'est directement anéantir l'ordre du Roi qui fait défense de recevoir de nouveaux religieux, et l'arrêt du conseil qui a ordonné le séquestre des places monacales vacantes, si on tolère que les religieux d'Ébreuil emploient ces sortes de voies pour les remplir.

Dans cet état, je ne puis, Monsieur, qu'avoir encore recours à vous pour faire cesser ce désordre, et je suis persuadé que vous ne le dissimulerez pas davantage, à moins que l'intention du Roi n'eût changé sur l'objet de cette union, et qu'elle ne lui fût plus agréable; auquel cas je vous supplie de me le faire savoir, parce que je serais fâché de continuer mes procédures pour l'union, si je savais qu'elle fût contraire à la volonté du Roi; et en ce cas il ne me resterait qu'à écrire à M. le cardinal de Fleury pour lui rendre compte des motifs qui m'obligeraient d'y renoncer [1].

---

[1] On peut supposer que cette lettre a été redigée par l'abbé d'Ébreuil.

LXVII

LETTRE DE MASSILLON

à DANCHET, de l'Académie française [1].

(Sur l'autographe.)

Ce 27 août.

Dans le moment même, Monsieur, qu'on m'a rendu la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire, j'ai ordonné qu'on écrivît de ma part au curé du Champ pour le porter à un accommodement avec la personne pour qui vous vous intéressez.

Je vous prie d'être bien persuadé que vous me ferez toujours un plaisir très-sensible, quand vous voudrez m'offrir des occasions où je pourrai vous donner des marques de mon estime et de mon zèle pour tout ce qui peut vous intéresser. Un évêque est trop heureux de pouvoir être bon à quelque chose à un diocésain de votre réputation et de votre mérite.

Je suis presque honteux d'avoir part aux libéralités qu'on fait à l'Académie, sans en avoir jamais eu aucune à ses travaux et à sa gloire. Je sens comme je le dois la bonté que vous avez eue de vous charger du nouveau plan de Paris qui m'est destiné, et de l'avoir remis à M. Meulan [2] qui doit arriver ici incessamment.

[1] L'écriture, qui est d'une main tremblante et défaillante, montre que cette lettre appartient aux derniers temps de l'évêque de Clermont. Le grand orateur rendit son âme à Dieu le 28 septembre 1742, à dix heures du soir.

[2] Receveur général des finances d'Auvergne, grand-père de madame Guizot (Pauline de Meulan).

A l'égard de la nouvelle édition de notre dictionnaire, quand elle paraîtra, je vous serais très-obligé si vous vouliez bien la faire remettre au Frère Bernard, de l'Oratoire, rue Saint-Honoré. C'est lui qui achète pour moi tous les livres nouveaux qui paraissent et m'en envoie des ballots par les voituriers de Gannat.

Je ne puis, Monsieur, en finissant cette lettre, que vous renouveler les sentiments d'estime et de reconnaissance avec lesquels je serai toute ma vie, Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

LXVIII

ACTE DE BAPTÊME DE MASSILLON

(Sur les registres de la paroisse Saint-Paul, Hôtel de ville d'Hyères.)

Jean-Baptiste Masseillon, fils de Me François et de damoiselle Anne Brune, a été baptisé le 30 juin 1663. Son parrain, Me Jehan Reynoard, procureur au siége de Tollon; sa marraine, damoiselle Françoise de Gavoti. Après par moi soubs., RÉGIBAUD.

LXIX

RÉSIDENCES DE MASSILLON

AVANT SON ÉPISCOPAT.

(D'après les catalogues manuscrits de l'Oratoire, les listes triennales et les registres originaux des délibérations du Conseil de la Congrégation.)

1681. — 10 *octobre*. Reçu à l'Institution d'Aix. — *Catalogue des réceptions*.

1682. — 23 *septembre*. Les confrères Arcère, Flayosque et Masseillon, de l'Institution d'Aix, à Arles pour étudier en théologie. — *Délibérations*.

1684. — 19 *septembre*. Le C. J. B. Masseillon, d'Arles, à Pézenas pour la cinquième. — *Délibérations*.

1685. — 19 *octobre*. Pézenas, quatrième, 1re année. — *Délibérations*.

24 *décembre*. Pézenas, quatrième. Le C. J. B. Masseillon. — *État des morts et des vivants*, 1685. *Annotation du P. Bahier*.

1686. — 11 *février*. Pézenas, quatrième. — *Délibérations*.

7 *mars*. Le C. Masseillon, de Pézenas à Marseille pour y suppléer aux classes. — *Délibérations*.

18 *octobre*. Le C. J. B. Masseillon, suppléant à Marseille. — *Délibérations*.

1687. — 18 *octobre*. Montbrison. Le C. J. B. Masseillon, seconde, 2e année. — *Délibérations*.

1688. — 18 *octobre*. Montbrison. Le C. J. B. Masseillon, rhétorique, 1re année. — *Délibérations*.

1689. — 18 *octobre*. Le C. J. B. Masseillon, pour Vienne. — *Délibérations*.

30 *novembre*. Le C. J. B. Masseillon se rendra de Vienne à Riom pour y enseigner la philosophie à la place du C. de la Marque, s'il n'y est pas encore arrivé. (Ordre révoqué.) — *Délibérations*.

13 *novembre*. Le C. J. B. Masseillon enseignera une leçon dans notre séminaire de Vienne. — *Délibérations*.

1690. — 6 *février*. Le C. Masseillon, acolythe de Vienne pour la prochaine ordination. — *Délibérations*.

1691. — 9 *août*. Le C. Masseillon, diacre de Vienne pour l'ordination. — *Délibérations*.

1693. — 23 *juin*. Le P. J. B. Masseillon. — *Liste triennale imprimée*, 1693.

1695. — 9 *sept*. Le P. J. B. Masseillon, de Vienne à Lyon résider. — *Délibérations*.

1696. — Lyon. — Le P. J. B. Masseillon. — *Liste triennale imprimée*, 25 juin 1696. C'est en cette année que se place la retraite à Septfonts. — *Papiers inédits* du P. Bougerel.

1er *octobre*. Le P. Masseillon de Lyon à Saint-Magloire pour y être second directeur des ecclésiastiques. — *Délibérations*.

4 *novembre*. États des séminaires, à Saint-Magloire, P. Masseillon, directeur. — *Délibérations*.

1697. — 30 *décembre*. Le P. Masseillon de Saint-Magloire à Montpellier pour y prêcher le Carême. — *Délibérations*.

1698. — Fin de l'année à Raray. — *Papiers inédits* du P. Bougerel, et *lettre* du fonds Victor Cousin.

1699. — 5 *janvier*. Le P. J. B. Masseillon de Raray dans notre maison de Paris pour y prêcher la sta-

tion dans notre Église, suivant l'usage. — *Délibérations.* — Depuis, jusqu'à son épiscopat, le P. Masseillon, devenu le P. Massillon, résida dans la maison de Paris, qui est l'Oratoire de la rue Saint-Honoré.

LXX

ACTE D'INHUMATION

de MASSILLON.

(Mairie de Beauregard [1].)

L'an 1742, le 29 septembre, ont été inhumées dans cette église les entrailles de l'illustrissime et révérendissime Jean-Baptiste Massillon, évêque de Clermont, très-recommandable pendant sa vie et à sa mort par sa grande piété, religion, science, et ses charités [2]. Son corps a été inhumé dans l'église cathédrale de Clermont. Il est mort le jour précédent, à dix heures du soir. — Ont été présents à sa sépulture : M. Pierre Segret, prêtre et chanoine de Pont-du-Château, et Jean Bonvoisin, prêtre et vicaire de ladite paroisse, qui ont signé.

Signé : SEGRET, chanoine; BONVOISIN, vicaire; DELORME, curé.

---

[1] Édité par M. ATTAIX.

[2] Il paraît qu'à Beauregard on le connaissait plus par sa charité que par son éloquence, ce qui est naïf et touchant.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DE LA CORRESPONDANCE INÉDITE.

Académie française, 310, 363.
Arcère (le P.), 229, 365.
Arlanc, 278.
Armenonville (d'), 294.
Auvergne, 333, 339.
Auvergne (cardinal d'), 333.
Attaix (M. l'abbé), 246, 247, 248, 281, 289, 293, 301, 302, 304, 330, 336, 337, 352, 355, 358, 367.

Barbézieux (de), 237, 238.
Barbier, 328, 332.
Barthélemy-Saint-Hilaire (M.), 231.
Bayle (abbé), 229, 244, 245.
Beauregard, 278, 293, 323, 338, 344, 367.
Belzunce, 253.
Bernard (Frère), 364.
Bissy (cardinal de), 259, 313, 319, 324, 331, 332.
Bissy (marquis de), 331.
Boucher, 246.
Bougerel (le P.), 259, 366.
Bourdaloue, 237, 328.
Bossuet, 234, 235.
Bridaine, 343.
Buvat, 252.

Cavoie (de), 250.
Chabrol (de), 355.
Chaise-Dieu (abbaye), 261, 269, 278, 329.
Chaise (le P. de la), 233, 234.
Champflour (abbé de), 255, 344.
Chasse (la), 282.
Clermont (chapitre de), 243, 245, 246, 248.
Colbert de Croissy, 231-235, 277, 312.
Conti (prince de), 241.
Courtenvaux (marquise de), 237.
Couturier, supérieur de Saint-Sulpice, 307, 344.
Crozat, le cadet, 282, 285, 290.

D'Alembert, 254, 261, 264, 273, 310, 338.
Danchet, de l'Académie française, 309, 310, 347, 363.
Daniel (M. l'abbé), 232.
David, 248.
Doniol (M. H.), 345.
Dorsanne, 252.
Dubois (cardinal), 295.
Dulaure, 338.

Ébreuil (abbé d'), 337, 352, 355, 359, 360, 362.
Esclache (abbaye), 252.
Evry (Brunet, marquis d'), 280.

Fagon, 270.
Fénelon, 235.
Fleury (cardinal de), 280, 282, 290,

293, 301, 312, 332, 338, 343, 350, 351, 359, 363.

Gaillande (abbé), 334.
Gauthier (le P.), 244, 245.
Grandville (de la), 280, 295.
Grammont (M. de), 325.
Guizot (Mme), 363.

Jansénistes (portrait des appelants), 274.

Lamoignon, 328.
Le Courayer, 260.
Lock (M.), 236, 238.
Louis XIV, 233, 293.
Louis XV, 269, 273, 282.
Louvois (abbé de), 233, 236, 238.
Louvois (madame de), 239.

Masseillon (Massillon, d'abord ainsi appelé), 229, 364, 365, 366, 367.
Masson (M. Frédéric Masson), 249, 343.
Maure (le P.), 259.
Mauriac, 326.
Mercier (le P.), 254.
Meulan, 363.
Montfaucon, 311.
Montpellier, 232, 366.
Moxmerqué, 332.
Moranges, 281.
Mozac, 289.

Noailles (cardinal de), 257.
Noailles (duc de), 242.

Ogier, 248.
Orry, 293, 295, 296, 297, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 350, 351.

Pecquet, 348.
Périer (Pascal), 251, 252.
Perrin (le P.), 229.
Pizenas, 365.
Porte (de la), 353, 355, 358.
Pusignan (marquise de), 227, 228.

Quesnel, 266.

Raray, résidence oratorienne, 231, 366.
Régent (le), 242, 249, 253, 271, 295.
Renaud (le P.), 335.
Renaudot (abbé), 232.
Ribeyre, 245, 336, 344.
Riom (Sainte-Chapelle de), 247.
Ris, 280.
Rohan (cardinal de), 308, 329, 330.
Rossignol, 322, 323, 336, 337, 341, 349, 350, 351, 357.

Salers, 322.
Saint-Florentin (de), 307.
Saint-Martin (de), 227.
Saint-Simon, 252.
Saint-Sulpice, 307, 308, 309.
Savigny (abbaye), 271.
Sauxillanges (abbaye), 345.
Sens (abbé de), 326.
Septfonts (abbaye), 366.
Simiane (abbé de). 309.
Soanen, évêque de Senez, 261, 264, 273, 276, 277, 278.
Surian, 310.

Taupin (dom), 289.
Thézut (abbé de), 252.
Thiers (ville), 349, 350, 351.
Thiers (séminaire de), 292.
Torcy (C. marquis de), 232, 233.
Tourouvre (de), 273.
Trudaine, 295, 299, 300, 302, 304, 306, 323.

Vernay (dom), 356, 357, 361, 362.
Vernet, 330.
Vienne, 365, 366.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

AVERTISSEMENT..... I

CHAPITRE Ier. Nomination et commencements..... 1
— II. Vie et administration pastorales..... 38
— III. Écrits composés en Auvergne..... 117
— IV. Suprêmes années..... 158

CORRESPONDANCE INÉDITE.

I. LETTRE DE MASSILLON à M. ***..... 227
II. — au P. Arcère..... 229
III. — à Colbert de Croissy..... 231
IV. — à l'abbé de Louvois..... 236
V. — au même..... 238
VI. — à Mgr *** (fragment)..... 240
VII. — à M. ***..... 241
VIII. — au duc de Noailles..... 242
IX. — au chapitre de Clermont..... 243
X. — au P. Gauthier..... 244
XI. — au chapitre de Clermont..... 245
XII. — à Mgr *** (fragment)..... 247
XIII. — au chapitre de la Sainte-Chapelle de Riom... 247
XIV. — au chapitre de Clermont..... 248
XV. — au Régent de France..... 249
XVI. — à Mgr *** (fragment)..... 250
XVII. — au chapitre de Clermont..... 251
XVIII. — à l'abbé de Thézut..... 252
XIX. — au P. Mercier..... 254
XX. — au cardinal de Noailles..... 257
XXI. — au P. Maure (fragment)..... 259
XXII. — au cardinal de Bissy..... 259
XXIII. — à l'évêque de Senez..... 261
XXIV. — au même..... 264

Pages.
XXV. Lettre de Massillon à M. ***..... 269
XXVI. — à l'évêque de ***..... 272
XXVII. — à l'évêque de Rodez..... 273
XXVIII. — de l'évêque de Senez à Massillon..... 278
XXIX. Lettre de Massillon à M. de la Grandville..... 280
XXX. — à M. Moranges..... 281
XXXI. Lettres patentes de Louis XV..... 282
XXXII. Lettre de Massillon à dom Taupin..... 289
XXXIII. — au cardinal de Fleury..... 290
XXXIV. Certificat de Massillon..... 292
XXXV. Lettre de Massillon au cardinal de Fleury..... 293
XXXVI. Réponse du cardinal de Fleury à Massillon..... 301
XXXVII. Lettre de Massillon à Trudaine..... 302
XXXVIII. — au même..... 304
XXXIX. Protestation de Massillon..... 307
XL. Lettre de Massillon au supérieur général de Saint-Sulpice..... 307
XLI. — à Danchet, de l'Académie française..... 309
XLII. — à Montfaucon..... 311
XLIII. Lettre de Colbert de Croissy à Massillon..... 312
XLIV. Lettre de Massillon au cardinal de Bissy..... 313
XLV. — au même..... 319
XLVI. — à M. Rossignol..... 322
XLVII. — au cardinal de Bissy..... 324
XLVIII. — à l'abbé de Sens..... 326
XLIX. — au président de Lamoignon..... 328
L. — à M. Vernet..... 330
LI. — au marquis de Bissy..... 331
LII. — au cardinal d'Auvergne..... 333
LIII. — à M. Gaillande..... 334
LIV. — au P. Renaud (fragment)..... 335
LV. — à M. Rossignol..... 336
LVI. — au même..... 337
LVII. — au cardinal de Fleury..... 338
LVIII. — au même..... 343
LIX. — à l'abbé de Cluny..... 345
LX. — à Danchet, de l'Académie française..... 347
LXI. — à M. Rossignol..... 349
LXII. — au même..... 350
LXIII. — au même..... 351
LXIV. — de l'abbé d'Ébreuil à Massillon..... 352
LXV. — de l'abbé d'Ébreuil à M. de la Porte..... 355
LXVI. — de Massillon à M. de la Porte..... 358
LXVII. — de Massillon à Danchet, de l'Académie française..... 363

Pages.
LXVIII. Acte de baptême de Massillon..... 364
LXIX. Résidences de Massillon avant son épiscopat, d'après les registres originaux et les actes officiels de l'Oratoire..... 365
LXX. Acte d'inhumation de Massillon..... 367
TABLE ALPHABÉTIQUE..... 369

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

PARIS. — TYPOGRAPHIE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE :

Exposé de la Doctrine catholique, par P. Gimbon, prêtre, précédé d'une introduction par Mgr d'Hulst, vicaire général de Paris, recteur de l'Institut catholique. Deux vol. in-8°. . . . . 10 fr.

Les Espérances chrétiennes, par Augustin Cochin, publié avec une préface et des notes, par Henry Cochin. Un vol. in-8°. . 7 fr. 50

Saint Léon IX et son temps. Essai historique, par l'abbé Delarc, du clergé de Paris. Un vol. in-8°. Prix. . . . . 7 fr. 50

M. de Bérulle et les Carmélites de France (1575-1611), par M. l'abbé Houssaye. Ouvrage précédé d'un bref de N. S. P. le Pape Pie IX et couronné par l'Académie française. In-8°. . . . 7 fr. 50

Le P. de Bérulle et l'Oratoire de Jésus (1611-1625), par M. l'abbé Houssaye. Ouvrage couronné par l'Académie française. Un vol. in-8°. Prix. . . . . 7 fr. 50

Le Cardinal de Bérulle et le Cardinal de Richelieu (1625-1629), par M. l'abbé Houssaye. Ouvrage couronné par l'Académie française. Un vol. in-8°. Prix . . . . . 7 fr. 50

Sainte Chantal. Sa vie et ses œuvres. T. I, *Mémoires sur la vie et les vertus de sainte Jeanne de Chantal.* T. II et III, *Œuvres diverses.* T. IV, V, VI, VII et VIII, *Lettres.* Chaque volume, 8 francs. Prix des huit volumes. . . . . 64 fr.

Saint Vincent de Paul et les Gondi, d'après de nouveaux documents, par R. Chantelauze. Un vol. in-8°. Prix. . . . . 7 fr. 50

Les Premiers Jansénistes et Port-Royal, par Mgr Ricard. Un vol. in-8°. Prix . . . . . 7 fr. 50

Le Bienheureux Pierre Fourier, par madame la vicomtesse de Flavigny. Ouvrage précédé d'une lettre de Mgr l'évêque d'Orléans. Un vol. in-8°, avec portrait. Prix. . . . . 7 fr.

L'École menaisienne. **Lamennais**, par Mgr Ricard. 2e *édition*, refondue et complétée. Un fort vol. in-18. Prix. . . . . 3 fr. 50

L'École menaisienne. **Gerbet et Salinis**, par Mgr Ricard. 2e *édition.* Un vol. in-18. Prix. . . . . 3 fr. 50

L'École menaisienne. **Lacordaire**, par Mgr Ricard. 2e *édition.* Un vol. in-18. Prix. . . . . 3 fr. 50

L'École menaisienne. **Montalembert**, par Mgr Ricard. Un vol. in-18. Prix. . . . . 3 fr. 50

PARIS. TYPOGRAPHIE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.